



RAPPORT ANNUEL

2024



SOMMAIRE

1	SITUATION SUR L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	6
1.1	Chiffres clés 2024	7
1.2	Faits marquants de l'exercice	8
1.3	Évènements importants depuis la clôture	19
1.4	Tendances et Perspectives globales	20
2	PRÉSENTATION DU GROUPE ACTIA	23
2.1	Une Entreprise de Taille Intermédiaire technologique et industrielle	24
2.2	L'histoire d'ACTIA : dates et étapes marquantes	25
2.3	Organisation du Groupe	26
3	LA STRATÉGIE DU GROUPE ACTIA	28
3.1	Mission et axes stratégiques	29
3.2	Facteurs clés de succès	31
3.3	Maîtrise de la production	34
3.4	Recherche & Développement de haute technologie	35
3.5	Dimension internationale et ancrage local	38
4	RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE	39
4.1	Vision d'ensemble	40
4.2	Division Mobility	40
4.3	Division Aerospace	46
4.4	Division Energy	49
4.5	Division Engineering Services	52
4.6	Position concurrentielle	54
5	FACTEURS DE RISQUES	55
5.1	Synthèse des facteurs de risques	56
5.2	Détail des risques significatifs	58

6	DÉVELOPPEMENT DURABLE	64
6.1	Le modèle d'affaires d'ACTIA	67
6.2	Le périmètre de consolidation	70
6.3	Les principaux risques et enjeux	71
6.4	Notre démarche en matière de responsabilité sociale	73
6.5	Notre démarche en matière de responsabilité environnementale	89
6.6	Notre démarche en matière de responsabilité sociétale	98
6.7	Démarche en termes d'activités responsables	106
6.8	Synthèse des indicateurs clés	107
6.9	Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	109
7	ETATS FINANCIERS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	115
7.1	Contrôleurs légaux des comptes	116
7.2	Comptes consolidés	117
7.3	Comptes sociaux	196
7.4	Informations concernant l'émetteur	215
8	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	222
8.1	Gouvernance d'entreprise	223
8.2	Rémunérations des mandataires	264
8.3	Opérations avec les parties liées	271
8.4	Délégations accordées dans le domaine des augmentations de capital	279
9	CAPITAL & ACTIONNARIAT	280
9.1	Répartition du Capital Social et des droits de vote	281
9.2	Capital Social et délégations accordées	293
9.3	Politique de dividendes	293
10	INFORMATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2025	294
10.1	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	295
10.2	Projet de résolutions	296
11	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	304
11.1	Informations juridiques concernant l'émetteur	305
11.2	Documents accessibles au public	306
11.3	Glossaire	307
11.4	Tables de concordances	309



MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACTIA GROUP

Les années se suivent et ne se ressemblent que par la quantité de bouleversements que nous traversons.

L'évolution de l'organisation d'ACTIA en 4 divisions est aujourd'hui aboutie et les coûts et les efforts de cette structuration ont été absorbés dans un contexte particulièrement difficile.

Les activités ainsi organisées apportent une meilleure lisibilité de nos métiers et de fait, une meilleure compréhension par nos parties tierces des enjeux et des perspectives. La réponse aux appels d'offres s'en trouve clarifiée, la stratégie de développement est rendue plus lisible, que ce soit pour une croissance organique ou pour une croissance externe, comme nous avons pu en témoigner avec l'acquisition de STEEL Electronique (division Aerospace) en mai 2024.

Le monde autour de nous est très agité et traversé par de multiples tempêtes, il demande de la lucidité, du courage et du travail.

Pour y répondre, les fondamentaux de notre Groupe sont de véritables atouts, basés sur l'innovation, une diversité commerciale nous permettant d'absorber les aléas des différents marchés, des outils industriels performants, une couverture géographique internationale pour accompagner nos clients et nous adapter aux bouleversements de la géopolitique, et enfin, et surtout, un engagement sans faille de nos équipes.

Ainsi, notre innovation nous a permis de signer un partenariat exemplaire avec Ampère et de préparer l'avenir comme avec le Groupe Traton positionnant ACTIA dans le domaine porteur du SDV (Software Define Vehicle).

Notre diversification dans les marchés aéronautique et spatial, énergie et ingénierie de haut niveau, nous a donné les moyens d'absorber, au moins en partie cette année, les crises majeures des secteurs des équipements agricoles et de la construction.

Nos implantations géographiques nous permettent d'être agiles face aux bouleversements géopolitiques et, en particulier, face aux variations de taxes dans une guerre économique multipolaire qui aujourd'hui s'exacerbe.

Notre outil industriel continue à se transformer afin de répondre à la fois aux évolutions technologiques qui accompagnent les nouvelles conceptions, au maintien des savoir-faire pour pérenniser les fabrications de temps long, et aux exigences de la compétitivité des marchés internationaux. Depuis deux ans, sans interrompre la production, nous faisons évoluer nos sites industriels et leur organisation selon les retours d'expérience de la pénurie des composants. Nous travaillons en particulier l'amélioration de la gestion de nos flux avec un effort soutenu de robotisation et de digitalisation.

Enfin, nos équipes sont toujours sur le pont. Je veux ici souligner, et à titre d'exemple car l'engagement est présent dans toutes nos structures, le fantastique travail de nos collaborateurs brésiliens qui ont fait face à des inondations terribles en mai 2024 (Porto Alegre - Brésil) et qui se sont relevées à une vitesse incroyable pour assurer le service clients tout en mettant en place un fonds de solidarité pour soutenir les collaborateurs ayant tout perdu ou presque.

Oui, nous pouvons être fiers du travail accompli même si le combat va rester âpre pour faire perdurer ce modèle d'entreprise familiale, de haute technologie, industrielle et française. Beaucoup d'entrepreneurs français le savent, défendre ce modèle relève de l'exploit tant les conditions d'exercice de nos métiers sur notre territoire s'avèrent difficiles au regard de tout ce qui pèse sur nos épaules et met à mal notre compétitivité. En une phrase, la France, c'est 30 % des effectifs du Groupe, 45 % des salaires brut et 60% des charges salariales, auxquels ajoutent tous les autres prélèvements...

Les défis sont immenses, le monde électronique et digital n'en est qu'à ses débuts et ACTIA a de très belles perspectives devant elle. La baisse d'activité de cette année ne témoigne pas du travail soutenu des équipes et des succès commerciaux engrangés avec des contrats pluriannuels qui permettent au Groupe de persévérer dans ce monde agité. Les équipes, les outils et la stratégie sont en place pour répondre, à notre niveau, aux défis d'un développement durable, avec force et conviction.

Jean-Louis PECH

Président Directeur Général

ACTIA Group

SITUATION SUR L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

1.1	CHIFFRES CLÉS 2024	7
1.2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8
1.2.1	Exposé sommaire de la situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé 2024	8
1.2.2	Facteurs influant sensiblement le résultat opérationnel	17
1.2.3	Évènements significatifs	18
1.3	ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLÔTURE	19
1.4	TENDANCES ET PERSPECTIVES GLOBALES	20

1.1 CHIFFRES CLÉS 2024



Chiffres d'Affaires
consolidé

Résultat Opérationnel

Résultat Net

Effectif

535,1 M€

(-7,6% v/s 2023)

32,3 M€

(+109,7% v/s 2023)

18,2 M€

(+121,0% v/s 2023)

3 994

(-2,4% v/s 2023)

61,7 M€

- activités poursuivies -
(+44,4% v/s 2023)

98,2%

(v/s 132,6% en 2023)

58,5%

- du CA consolidé -
(-15,0 % v/s 2023)

EBITDA

Gearing

Activité Internationale

Le détail du calcul du ratio d'endettement est précisé au § Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.2.1 EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ 2024

Les éléments de préparation des comptes consolidés sont détaillés au § Note 2 « Principes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés.

Les données de chiffre d'affaires présentées par division intègrent le chiffre d'affaires réalisé avec les autres divisions.

Au-delà d'un environnement économique mondial impacté par les incertitudes géopolitiques et les conflits armés et se détériorant au cours de l'exercice, ACTIA a poursuivi sa stratégie pour pérenniser le Groupe, notamment en vue de continuer à améliorer sa structure financière et sa performance opérationnelle. En effet, après le maintien d'une organisation des usines disproportionnée par rapport au volume d'activités (2021-2023) mais nécessaire du fait des difficultés d'approvisionnements pour servir nos clients, il s'est agi de revenir à une organisation adaptée tout en tenant compte des crises traversées et devant permettre d'atteindre un niveau d'excellence en digitalisation et en robotisation, de répondre aux enjeux de productivité et de sécurité. Une partie seulement des travaux d'amélioration et d'organisation a pu être réalisée pendant l'exercice et ils se poursuivront donc en 2025 avec de nouveaux ajustements industriels.

Dans ce contexte, ACTIA a toutefois connu une année commerciale très intense, répondant à de nombreux appels d'offres, entraînant quelques très beaux succès permettant de continuer à construire dans le temps long, dans un environnement très concurrentiel. La guerre des prix se poursuit dans le domaine de l'électronique.

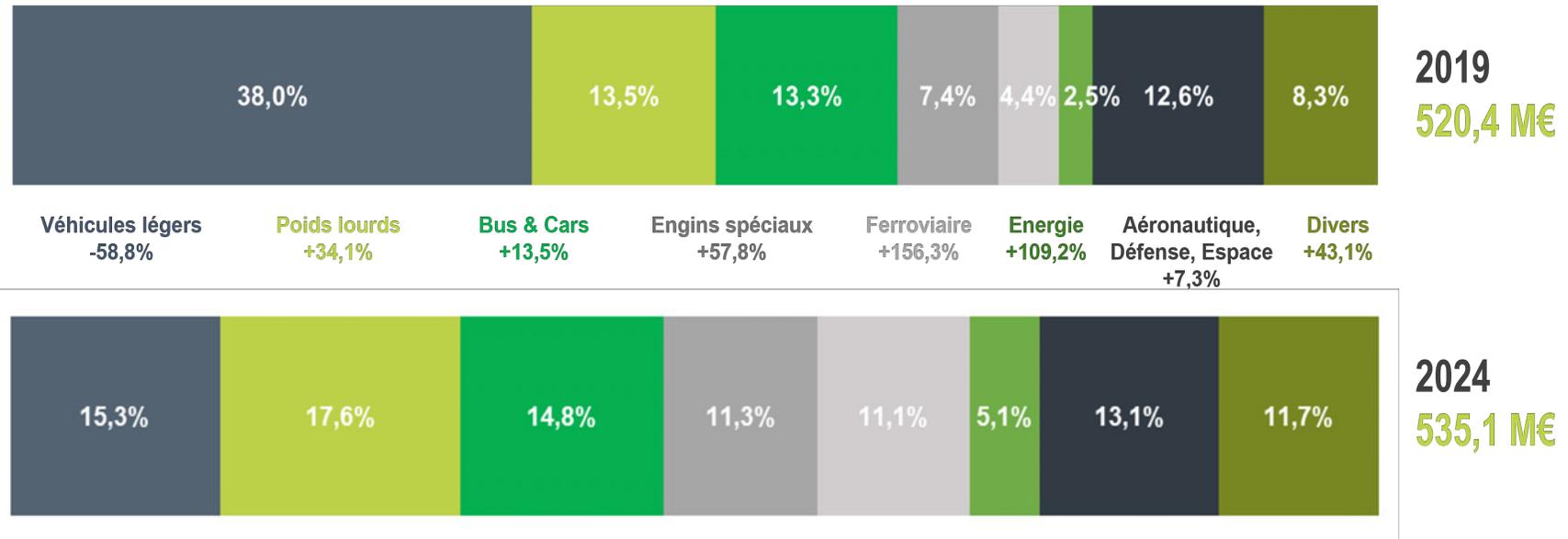
En 2024, fort de ses choix technologiques et de son effort d'innovation constant, ACTIA a réalisé avec Ampere, l'entité de Renault Group dédiée au véhicule électrique intelligent, une collaboration technologique dans le domaine des systèmes embarqués pour véhicules. Suite à la signature d'un premier accord de partage d'expertise logicielle au cours du 1^{er} semestre, cette collaboration s'est renforcée avec la signature d'un nouvel accord prévoyant l'intégration, par Ampere, d'une équipe dédiée développée par ACTIA, fin octobre 2024. La concrétisation de la seconde étape de cette collaboration témoigne du savoir-faire d'ACTIA dans le domaine des systèmes électroniques embarqués pour véhicules, tant du point de vue de son expertise technologique que de son savoir-faire dans l'accompagnement et la valorisation des compétences.

Enfin, en lien avec la nouvelle organisation du Groupe en quatre divisions et témoignage de sa volonté de poursuivre son développement dans le domaine spatial, ACTIA a réalisé l'acquisition de STEEL Electronique au sein de la division Aerospace. STEEL Electronique, acteur renommé dans le domaine du spatial, contribue ainsi à la création d'un ensemble industriel de premier plan pour la fourniture d'électronique embarquée dans les domaines de l'Aéronautique, du Spatial et NewSpace, et des Télécommunications (sol et spatial embarqué).

Après une année 2023, fortement marquée dans son activité par le retour à la normale des approvisionnements de composants permettant d'enregistrer une belle progression de son chiffre d'affaires (+15,9 %) grâce à la reconstruction des volumes, les tendances baissières de fin 2023 sur certains marchés se sont malheureusement amplifiées et étendues à d'autres secteurs. Malgré la solidité de ses contrats pluriannuels, la très forte baisse d'activités de certains clients n'a pu être compensée par la mise en production de nouveaux contrats ou la progression d'autres domaines d'activités. L'évolution du Groupe en quatre divisions permet de mettre en évidence les différentes tendances.

Ainsi, ACTIA démontre sa capacité à gérer les crises et à construire dans le temps long, ce qui lui a permis d'absorber la fin du contrat télématique pour les véhicules légers (jusqu'à 23 % de son chiffre d'affaires consolidé), de se positionner sur des secteurs porteurs, adaptés à sa taille et à son expertise et de rééquilibrer son portefeuille clients.

Évolution du chiffre d'affaires par marché entre 2019 et 2024 (en %)



Ainsi, en 2024, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 535,1 M€, en recul annuel de -7,6 %. Il a été réalisé à 58,5 % à l'international (vs 63,6 % en 2023) où la dynamique commerciale a été ralentie en Europe (hors France) et aux Amériques, tandis qu'en France, ACTIA Group est en croissance de +5,6 %. Fort de sa clientèle diversifiée, tant en matière de secteurs d'activité que de géographies, ACTIA Group a mieux résisté à la dégradation des performances de l'industrie Automotive (division Mobility). Les autres divisions du Groupe, à savoir Aerospace, Energy et Engineering Services, sont en hausse cumulée de +14,1 % (soit +17,6 M€) sur l'année.

DIVISION MOBILITY

La division Mobility conçoit et fabrique des équipements et systèmes électroniques embarqués pour adresser les différents enjeux de la mobilité terrestre dans les domaines du transport routier et ferroviaire, du transport de marchandises et de personnes, des engins pour l'agriculture et la construction. La large gamme de solutions et les services associés intègrent des technologies intelligentes et évolutives pour améliorer l'expérience utilisateur, favoriser la transition énergétique, contribuer à la durabilité des véhicules, et accélérer l'évolution vers de nouvelles générations de véhicules digitalisés (véhicules pilotés par le logiciel, véhicules électriques, véhicules autonomes, ...). Cette division porte également les activités EMS (Electronics Manufacturing & Services) du Groupe, en particulier dans le domaine de la domotique.

Division Mobility en M€	2024	2023	Evolution (en M€ et en %)	
1 ^{er} Trimestre	122,8	115,2	7,7	6,6%
2 ^{ème} Trimestre	115,5	126,1	(10,6)	(8,4%)
3 ^{ème} Trimestre	91,2	118,0	(26,8)	(22,7%)
4 ^{ème} Trimestre	105,9	124,3	(18,3)	(14,8%)
TOTAL DES VENTES	435,5	483,5	(48,0)	(9,9%)
EBITDA ⁽¹⁾	28,6	27,4	1,2	4,3%
% EBITDA / ventes	6,6%	5,7%		

En 2024, la division Mobility génère des ventes de 435,5 M€ en baisse de -9,9 % (-48,0 M€) par rapport à l'exercice 2023, en lien avec la dégradation des performances de l'industrie Automotive. En effet, depuis le 2^{ème} trimestre, la conjoncture, en particulier en Europe (-21,5 %) et aux États-Unis (-18,3 %), pèse sur les volumes des clients finaux. En France, la division affiche une légère croissance (+0,9 %). Elle est soutenue par le dynamisme du Transport Public en liaison avec les infrastructures mises en œuvre pendant les Jeux Olympiques, et la reprise de la domotique, qui compensent les difficultés conjoncturelles des autres segments de marché adressés. Les secteurs des engins spéciaux (-35,4 % vs 2023), des poids lourds (-16,8 % vs 2023), des véhicules légers (-12,8 % vs 2023) sont particulièrement affectés, les marchés de la construction et de l'agricole étant particulièrement à la peine. Fruit des succès d'ACTIA en Chine (+15,5 % pour 6,6 % des ventes de la division), les activités dans le domaine des Bus & Cars sont mieux orientées (+4,6 % vs T4 2023). Les autres segments adressés (moto, marine, micromobilités, domotique) issus de la stratégie de diversification totalisent environ 68,0 M€ de ventes pour une croissance de +26,7 % (vs 2023).

La baisse de l'activité se retrouve dans l'ensemble des zones géographiques à l'exception de l'Asie et de l'Afrique. La France représente 31,9 % du chiffre d'affaires contre 28,0 % en 2023, malgré un niveau de ventes stables (+0,9 %). Ainsi l'Europe recule à 40,5 % de l'activité, avec une très forte baisse en Allemagne (-24,8 %) en lien avec les VCI pour les constructeurs automobiles et en Suède avec la télématique VL et PL (-22,4 %), comme la Belgique (-21,0%) ou l'Italie (-22,3 %) particulièrement affectée par la chute du secteur agricole. Après des années plus difficiles, il est à souligner la poursuite de la reprise de l'activité au Mexique (+25,3 % après +92,0 % en 2023) et la Colombie (+27,7 %), ce qui fait que la zone Amérique représente près de 15 % de l'activité du Groupe. L'augmentation des ventes se poursuit également en Chine (+15,5 %). Ainsi la part internationale poursuit sa progression (+4,3 % par rapport à 2023), atteignant 28,6 M€ sur l'année contre 27,4 M€ en 2023 soit 6,6 % des ventes Mobility contre 5,7 % l'exercice précédent. Cette valorisation d'un savoir-faire a permis de sauver un exercice 2024 où la chute des volumes d'activités a mis à mal l'équilibre des sites de production, la production ne permettant pas d'absorber les coûts fixes et les coûts exceptionnels liés à l'évolution de l'organisation du chiffre d'affaires se situe à 68,1 % vs 72,0 % en 2023.

1 EBITDA : Résultat net + impôt + dépréciation des goodwills + intérêts et charges financières + dotations aux amortissements +/- variation de valeur des instruments dérivés

Fort de l'accord de partage d'expertise logicielle avec AMPERE, l'EBITDA poursuit sa progression (+4,3 % par rapport à 2023) atteignant 28,6 M€ sur l'année contre 27,4 M€ en 2023 soit 6,6 % des ventes Mobility contre 5,7 % sur l'exercice précédent. Cette valorisation d'un savoir-faire a permis de sauver un exercice 2024 où la chute des volumes d'activités a mis à mal l'équilibre des sites de production, la production ne permettant pas d'absorber les coûts fixes et les coûts exceptionnels liés à l'évolution de l'organisation.

Cette situation incite le Groupe à poursuivre plusieurs actions menées dans un environnement économique complexe et évoluant très rapidement, à savoir :

- ⊙ Poursuivre l'affirmation des fondamentaux d'ACTIA, où la recherche de niches technologiques rentables permet de conserver la confiance des clients, de maintenir les marchés acquis et de renouveler progressivement le portefeuille de produits et services ;
- ⊙ Poursuivre la diminution des stocks encore anormalement élevés, conséquence directe du manque de certains composants indispensables lors de la crise conduisant à des stocks élevés des autres composants, qui restaient en attente. Aussi, les stocks de matières premières ont baissé de -12,2 M€. Quant à eux, les stocks d'encours de biens ont progressé de +5,2 M€ et ceux de produits finis ont reculé de -7,5 M€, en lien avec le niveau d'activités ;
- ⊙ Maintenir les efforts de R&D, en particulier sur les programmes remportés ;

- ⊙ Continuer à négocier de nouvelles augmentations générales des prix, l'inflation de ces dernières années continuant à affecter des postes de ressources essentiels (salaires, énergie), conjuguée à une pression fiscale de plus en plus marquée dans un certain nombre de pays dont la France et la Tunisie, maintenant sous pression la rentabilité des activités poursuivies.

Sur 2024, les ventes de la division Mobility s'établissent à 435,5 M€ (-9,9 %) et représentent 74,8 % des ventes du Groupe. Sur le long terme, qui caractérise la grande majorité des contrats d'ACTIA, la dynamique commerciale est positive avec de nouveaux contrats remportés dans différents domaines, accompagnant les évolutions technologiques, en particulier dans le domaine de la gestion de la puissance, des nouvelles architectures électroniques pour véhicules et du Software Defined Vehicle (SDV).

DIVISION AEROSPACE

La division **Aerospace** conçoit et fabrique des systèmes d'électronique embarquée pour l'aéronautique et le spatial ainsi que des solutions complètes et intégrées pour les télécommunications par satellite.

Division Aerospace en M€	2024	2023	Evolution (en M€ et en %)	
1 ^{er} Trimestre	13,2	15,2	(2,0)	(13,3%)
2 ^{ème} Trimestre	18,1	16,7	1,5	9,0%
3 ^{ème} Trimestre	15,8	11,4	4,4	38,5%
4 ^{ème} Trimestre	24,8	20,2	4,5	22,5%
TOTAL DES VENTES	72,0	63,5	8,4	13,3%
EBITDA ¹	4,2	5,5	(1,3)	(24,0%)
% EBITDA / ventes	5,8%	8,7%		

¹ EBITDA : Résultat net + impôt + dépréciation des goodwill + intérêts et charges financières + dotations aux amortissements +/- variation de valeur des instruments dérivés

En 2024, les ventes de la division Aerospace progressent de +13,3 % à 72,0 M€. Les clients du secteur Aéronautique suivent une bonne dynamique qui compense l'absence de livraison SatCom majeure en 2024, en particulier à l'international. Ainsi, la France représente 80,3 % des ventes. La division bénéficie également de l'intégration de la société STEEL Electronique (acquisition réalisée en mai 2024) à hauteur de 5,7 M€ depuis le 1^{er} juin. Pour 2024, les ventes de la division Aerospace représentent 12,4 % des ventes du Groupe.

Après un début d'année difficile, notamment sur le secteur aéronautique avec une filière française en tension et une activité SatCom (stations terriennes) en léger repli après le très bon niveau de livraison des années précédentes, la division enregistre une baisse de son EBITDA¹ de 1,3 M€, à 4,2 M€ soit 5,8 % de ses ventes contre 8,7 % en 2023. Elle a par ailleurs supporté les coûts de passage en la nouvelle organisation, qui ne s'est trouvée finalisée en termes de fonctionnement qu'en fin d'exercice.

DIVISION ENERGY

La division Energy développe, intègre et met en œuvre des solutions novatrices pour la gestion, le transport et la distribution de l'énergie électrique pour les grands acteurs de l'énergie.

Division Energy en M€	2024	2023	Evolution (en M€ et en %)	
	en M€	en M€	en M€	en %
Energy				
1 ^{er} Trimestre	6,0	7,7	(1,7)	(22,1%)
2 ^{ème} Trimestre	6,0	7,6	(1,6)	(20,8%)
3 ^{ème} Trimestre	6,9	5,3	1,6	30,0%
4 ^{ème} Trimestre	10,8	9,1	1,7	18,9%
TOTAL DES VENTES	29,7	29,7	0,0	0,0%
EBITDA ⁽¹⁾	2,8	3,7	(0,9)	(23,7%)
% EBITDA / ventes	9,4%	12,3%		

En 2024, les ventes de la division Energy sont restées stables à 29,7 M€, légèrement en retrait par rapport à son plan de marche. En effet, la gestion des Jeux Olympiques qui a ralenti le déroulement des projets pour les réseaux d'énergie et la fin du déploiement de la 4G pour un de nos clients, avec des livraisons à un niveau exceptionnel en 2023, contribuent à ce niveau d'activités stable et qui représente 5,1 % des ventes du Groupe. Fort d'un marché français sur lequel ACTIA a noué de véritables relations partenariales avec ses clients, la division se structure maintenant pour déployer son action commerciale à l'international, avec des premiers succès commerciaux en Afrique, notamment au Togo.

Devant également assumer les coûts exceptionnels liés à la mise en place de la division, comme les évolutions de salaire, la division enregistre une baisse de son EBITDA¹ de 0,9 M€, à 2,8 M€ soit 9,4 % de ses ventes contre 12,3 % en 2023.

1 EBITDA : Résultat net + impôt + dépréciation des goodwill + intérêts et charges financières + dotations aux amortissements +/- variation de valeur des instruments dérivés

DIVISION ENGINEERING SERVICES

La division Engineering Services assure la conception et le développement de produits et de systèmes embarqués, augmentés de services logiciels pour les secteurs de la mobilité et de l'industrie.

Division Engineering en M€	2024	2023	Evolution (en M€ et en %)	
1 ^{er} Trimestre	8,7	6,9	1,8	25,9%
2 ^{ème} Trimestre	9,7	6,8	2,9	42,9%
3 ^{ème} Trimestre	10,9	8,5	2,3	27,2%
4 ^{ème} Trimestre	11,7	9,6	2,1	22,4%
TOTAL DES VENTES	40,9	31,8	9,2	28,8%
EBITDA ⁽¹⁾	26,1	4,8	21,3	440,4%
% EBITDA / ventes	63,9%	15,2%		

La division génère des ventes de 40,9 M€, soit une hausse de +28,8 % (+9,2 M€) en lien notamment avec les collaborations technologiques dans le domaine des systèmes embarqués pour véhicules et du Software Defined Vehicle (SDV), propulsant les ventes au-delà de la croissance normative à une dizaine de pourcent. Sur l'année, l'activité représente ainsi 7,0 % des ventes du Groupe.

GROUPE

Avec une année 2024 tout en contraste pour le Groupe, avec, à la fois, de très belles reconnaissances de ses savoir-faire au travers des succès commerciaux et des partenariats, et un très fort recul des ventes de ses clients en moyenne et grande série, le chiffre d'affaires consolidé d'ACTIA ressort à 535,1 M€, en recul de -7,6 %, effaçant une grande partie du rattrapage effectué par rapport à 2019.

Impactant également sensiblement sa rentabilité, l'EBITDA¹ progresse fortement atteignant 26,1 M€ sur l'année contre 4,8 M€ en 2023 soit 63,9 % des ventes contre 15,2 % l'exercice précédent, dont le niveau est plus conforme à l'activité de cette division.

Les contrats pluriannuels à fort volume ont été les plus impactés par le recul des secteurs des engins de chantier et agricoles et des poids lourds européens. Relais de croissance attendu, les voitures électriques de constructeurs de la zone Europe n'ont pu se développer comme ils l'avaient budgété, face à la pression exercée par les constructeurs, retardant également la mise en production de certains produits pour ACTIA.

1 EBITDA : Résultat net + impôt + dépréciation des goodwill + intérêts et charges financières + dotations aux amortissements +/- variation de valeur des instruments dérivés

Au titre de l'exercice 2024, les résultats consolidés s'établissent comme suit :

Résultats consolidés du Groupe (en k€)	Année 2024	Année 2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	535 124	579 322
Résultat opérationnel courant	(4 082)	15 459
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	32 258	15 380
RÉSULTAT FINANCIER	(4 432)	(5 897)
Résultat net des activités poursuivies (A)	18 205	8 681
Résultat net des activités abandonnées	0	(442)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	18 205	8 239
✓ <i>attribuable aux actionnaires du Groupe</i>	13 932	7 516
✓ <i>participations ne donnant pas le contrôle</i>	4 273	723
Impôt (B)	(9 735)	(893)
Dépréciation des goodwill (C)	(1 742)	0
Intérêts et charges financières (D)	(8 878)	(7 960)
Variation de valeur des instruments de couverture (E)	4 069	2 078
Dotations aux amortissements (F)	(27 229)	(27 300)
EBITDA DES ACTIVITÉS POURSUIVIES = (A)-(B)-(C)-(D)-(E)-(F)	61 720	42 757
EBITDA des activités abandonnées	0	(725)
EBITDA	61 720	42 031

Dans un contexte économique mondial tendu, la concurrence s'est exacerbée et les clients, eux-mêmes sous contrainte forte, n'ont pas voulu prendre en charge une partie des hausses de coûts au-delà de l'évolution des prix des composants. Aussi, le poids des évolutions des charges salariales ainsi que l'évolution de la taxation dans certains pays (France, Tunisie), avec un prix de l'énergie toujours élevé a impacté la rentabilité opérationnelle du Groupe. De plus, les frais induits par l'évolution du Groupe en 4 divisions et l'organisation des usines ont également pesé.

En lien avec la baisse d'activité, le taux de consommation recule à 49,8 % contre 54,0 % en 2023, les achats consommés diminuant de -52,8 M€ (-16,6 %). Bénéficiant depuis 2023 d'une couverture naturelle par quelques paiements clients en dollars US, l'utilisation d'instruments de couverture de change a vocation d'assurance pour le Groupe. Ils ont permis au Groupe de procéder

à ses achats de dollars américains à une parité moyenne sur la période de 1,099 contre 1,064 en 2023, générant une légère amélioration par rapport à la parité moyenne du marché comptant (1,082), confirmant ainsi l'effet tunnel protecteur souhaité par ACTIA.

Portant pleinement les hausses de salaires significatives de 2023, les charges de personnel progressent à 168,4 M€ contre 147,2 M€ en 2023 (+14,4 %). L'analyse de l'évolution des charges de personnel est rendue complexe par l'effet du partenariat, avec le poids de la constitution d'une équipe dédiée cédée au 4^{ème} trimestre, représentant plus de 200 personnes. A cela s'ajoute l'intégration dans le périmètre de la société STEEL Electronique, forte de ses 68 collaborateurs. De plus, certaines filiales enregistrent des baisses d'effectifs comme en Tunisie (production) ou en Suède, alors que d'autres embauchent comme au Mexique ou en Chine.

Conséquence de tous ces mouvements, les effectifs diminuent de 98 personnes par rapport à fin décembre 2023, soit - 2,4 %. L'effectif du Groupe passe de 4 092 personnes à fin 2023 à 3 994 fin 2024.

Les charges externes diminuent de -3,1 M€ (-3,9 %), avec une baisse des achats de sous-traitance (-6,9 M€), des frais de transports, (-0,9 M€), en lien avec le niveau d'activités, quand les coûts de garantie restent élevés, les frais de location augmentent, comme les coûts en lien avec la digitalisation et la cybersécurité (logiciels, prestataires informatiques).

Le renouvellement permanent du portefeuille d'activités visant à maintenir une diversification sur les différents segments, impose un rythme soutenu dans les programmes de Recherche & Développement. Les frais de R&D ont légèrement diminué à 95,4 M€, contre 96,7 M€ en 2023, en tenant compte des travaux réalisés par la division Engineering Services, travaux intégralement facturés. Ils restent représentatifs d'une activité commerciale intense avec d'importants programmes remportés nécessitant des développements significatifs, mais mieux accompagnés par les clients. Ainsi, le taux de refacturation reste stable à 50,2 % en intégrant l'impact de la facturation des prestations R & D de la division Engineering Services. Le taux de dépenses de R&D ramené au chiffre d'affaires s'élève ainsi à 17,8 %, en lien avec la baisse d'activités. Le taux d'immobilisation continue à baisser (12,2 % contre 13,0 %) du fait des programmes spécifiques clients. Le développement des projets remportés qui assureront l'activité des prochaines années reste donc prioritaire dans nos travaux. Ainsi, les charges passées dans le compte de résultat représentent 7,5 % du CA contre 6,7 % en 2023. Le Crédit d'Impôt Recherche impactant le compte de résultat progresse légèrement, passant de 5,4 M€ à 5,6 M€, alors que le montant obtenu dans l'exercice augmente de 1,1 M€ (7,0 M€ vs 5,9 M€ en 2023).

Le Groupe dégage ainsi un EBITDA des activités poursuivies de 61,7 M€ contre 42,8 M€, soit une progression de +44,4 %, en lien avec la valorisation du partenariat AMPERE et masquant la pression continue sur les marges. En effet, la hausse des prix acceptée par les clients ne couvre pas l'intégralité des coûts, notamment ceux des usines avec des volumes insuffisants pour absorber les charges fixes. Après prise en compte des dotations aux amortissements de 27,0 M€ (-1,0 % par rapport à 2023), le résultat opérationnel ressort à 32,3 M€, en progression de 16,9 M€.

Le niveau des intérêts et charges financières à 8,9 M€ (+11,5 %) reflète l'évolution des taux d'intérêts sur les marchés financiers. L'activation des Prêts Garantis par l'État en 2020 (41,4 M€) et en 2021 (49,9 M€), avec le dernier déblocage de 1,0 M€ réalisé début 2022, la mise en place d'Obligations Relance pour 18,0 M€ en avril 2022 et l'utilisation des lignes court terme et affacturage à taux variable ont fait progresser le taux d'intérêts moyen brut de 3,25 % fin 2023 à 4,01 % à fin 2024. ACTIA a recours à la mobilisation de son poste clients au travers d'outils comme l'affacturage ou le reverse factoring, lui permettant de réduire le besoin en fonds de roulement. Cependant, en 2024, on note une dégradation du délai moyen de paiement clients à 105 jours vs 99 jours fin 2023, ayant pour conséquence de porter le délai moyen de paiement aux fournisseurs à 88 jours vs 80 jours fin 2023.

La parité EUR / USD ayant peu évolué par rapport au 31 décembre 2023 et le Groupe ayant pu prendre de nouveaux outils de couverture plus favorables, la valorisation des instruments de couverture génère une plus-value de 4,1 M€ contre +2,1 M€ au 31 décembre 2023.

Ces éléments amènent le résultat net de la période à 18,2 M€ contre 8,2 M€ fin 2023, ce dernier bénéficiant du résultat des cessions dans le cadre du partenariat AMPERE, générant également une progression de l'impôt sur le résultat de +8,8 M€, soit 9,7 M€ en 2024.

En 2024, le Groupe a généré 32,0 M€ de trésorerie contre une consommation de 9,3 M€ fin 2023, les cessions dans le cadre du partenariat avec AMPERE permettant de soutenir le financement du Groupe. Le Besoin en Fonds de Roulement a été favorablement impacté (+19,9 M€) par :

- ⊙ La poursuite des actions menées sur les stocks de matières premières anormalement élevés depuis la période de crise des composants (+31,6 M€ en 2022), le manque d'un composant entraînant l'accumulation des références correctement livrées. Ainsi, les stocks de matières premières ont diminué de 11,2 M€, plus lentement que prévu du fait de la baisse de l'activité. Avec des encours de production qui progresse et des stocks de produits finis qui diminuent, au global, les stocks reculent de 15,5 M€ ;
- ⊙ Sans amélioration des délais de paiement Clients et Fournisseurs qui se compensent, le BFR s'améliore par une progression des avances versées par nos clients en particulier dans la division Aerospace (+10,8 M€).

Les acquisitions d'immobilisations sont stables sur la période à 20,4 M€ contre 21,7 M€ en 2023, maintenues sous contraintes pour répondre à l'enjeu d'un exercice fortement impacté par la baisse d'activités. Des arbitrages sont effectués en R&D pour prioriser les programmes liés à des contrats, et en production afin d'assurer le maintien des équipements, le Groupe restant attentif à la réduction de son endettement. Les cessions dans le cadre du partenariat avec AMPERE, l'acquisition de la société STEEL Electronique et l'acquisition des minoritaires de notre filiale ACTIA Engineering Services (Tunisie) ont apporté +38,7 M€ de trésorerie. Les dividendes versés par ACTIA Group se sont élevés à 2,4 M€, comme en 2023. La mise en place de nouveaux prêts moyen terme ont contribué à hauteur de 30,5 M€, alors qu'ACTIA a remboursé pour 54,0 M€ de dettes (emprunts moyen et long terme et dettes locatives).

Au bilan, les stocks de 186,4 M€ à fin 2024 diminuent de 13,9 M€ (-6,9 %) dont -11,2 M€ de matières premières. Les créances clients représentent 150,7 M€, en baisse de 3,6 M€ (-2,3 %), alors que le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre de l'exercice est en baisse de 14,8 %, témoignant de la dégradation des délais de paiement clients, sans pour autant représenter un risque d'impayés. Les dettes fournisseurs s'élèvent à 79,3 M€ contre 83,3 M€ (-4,8 %). L'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement a pesé pour 19,9 M€ sur la situation financière.

À fin 2024, l'endettement net diminue de 37,8 M€ à 150,1 M€ (-20,1 %), grâce à la maîtrise du BFR et à la valorisation de savoir-faire dans le cadre du partenariat avec AMPERE. En fin d'exercice, les lignes court terme, largement renouvelées en 2024, sont utilisées à 44,1 % contre 49,4 % au 31 décembre 2023. Une nette amélioration du gearing est enregistrée à 98,2 % vs 132,5 % un an plus tôt. Hors mobilisation de créances, le gearing s'établit à 88,2 % contre 120,2 % à fin 2023, le Groupe ne mobilisant que 27,6 % de son poste clients, pourcentage ramené à 2,5 % après déconsolidation. Le levier s'élève à 2,43 contre 4,47 au 31 décembre 2023, bénéficiant du produit des cessions. La trésorerie brute disponible s'élève 71,0 M€ contre 43,6 M€ fin 2023.

FILIALES ET OPÉRATIONS SUR LES PARTICIPATIONS INTRAGROUPES EXISTANTES

Il est rappelé que la décision a été prise courant 2020 de procéder à la fermeture de notre filiale ACTIA India suite à des divergences sur la gouvernance avec notre actionnaire minoritaire. Après les perturbations générées par la crise sanitaire et la transformation du projet vers une cession des titres à la valeur nette comptable, une première partie de cession avec 85 % des titres détenus a pu être réalisée courant 2023 et le solde courant 2024. ACTIA s'organise pour structurer une nouvelle entité qui portera ses projets de développement en Inde, de façon plus ciblée et correspondant mieux à la stratégie du Groupe.

En 2022, ACTIA a décidé de lancer la création d'une filiale en Égypte pour accompagner tant son développement commercial que son besoin en R&D. La procédure s'est finalisée dans les premières semaines de 2024. Cependant, les événements géopolitiques dans cette région ont incité le Groupe à structurer une petite équipe de proximité pour nos clients égyptiens, sans accélérer le développement d'un bureau d'études. Du fait de la taille de l'équipe en place, les coûts sont gérés depuis la Tunisie et l'entité n'est pas consolidée.

En 2023, le Groupe a lancé une démarche d'évolution de la segmentation de ses activités afin de les structurer en **quatre divisions *Mobility, Energy, Aerospace et Engineering Services***, pour une mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024 et une finalisation de l'organisation courant d'exercice, entraînant encore quelques surcoûts.

Au titre de 2024, le Free Cash-Flow s'élève à 51,4 M€ contre 45,1 M€ en 2023.

Alors que le Groupe est structuré pour absorber une forte croissance liée à ses succès commerciaux, les tensions géopolitiques et le ralentissement mondial ont généré une baisse d'activités significative sur les marchés à volumes du Groupe, entraînant une sous-activité sur les principaux sites de production du Groupe. Sans visibilité dans le court terme, ACTIA poursuit l'adaptation de son outil industriel en faisant évoluer les différents sites et leur organisation pour gagner en compétitivité, accompagner les évolutions technologiques et préserver dans le temps les savoir-faire du Groupe. Des projets de réorganisation sont en cours de structuration afin de pérenniser les sites concernés. Dans le cadre des étapes de ces projets et des réglementations locales, le Groupe s'attachera à déployer des mesures d'accompagnement renforcées et à promouvoir les mobilités internes.

En 2024, ACTIA Aerospace, entité concentrant les activités aéronautiques et spatiales du Groupe a témoigné de son ambition en rachetant STEEL Electronique, acteur renommé dans le domaine du spatial, qui a contribué ainsi à la création d'un ensemble industriel de premier plan pour la fourniture d'électronique embarquée dans les domaines :

- ⊙ Aéronautique,
- ⊙ Spatial et NewSpace,
- ⊙ Télécommunications (sol et spatial embarqué).

Les autres filiales et participations du Groupe n'appellent pas de commentaires particuliers, sachant que cette information est développée au § Note 3.2 « Sociétés consolidées », des notes annexes aux comptes consolidés, précisant quelles entités sont rattachées à quelle division.

1.2.2 FACTEURS INFLUANT SENSIBLEMENT LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les facteurs structurels majeurs influant sur le résultat sont les suivants :

- ⊙ Le niveau de demande des clients OEM, miroir de leur niveau de production ;
- ⊙ Le rythme des projets avec les développements R&D ;
- ⊙ Le taux d'utilisation des capacités de production ;
- ⊙ La parité du dollar américain face à l'euro (tempérée par les instruments de couverture), avec une part très importante des achats de composants en USD et un niveau de facturation limité dans cette devise ;
- ⊙ À moyen terme, le renouvellement du portefeuille de produits au travers des appels d'offres des clients ;
- ⊙ Potentiellement la prise en compte du développement durable dans la résilience de l'entreprise, tant sur le plan opérationnel (approvisionnement en ressources) que sur le plan stratégique (attractivité et compétitivité de l'entreprise).

Un **facteur conjoncturel** influant fortement sur le résultat est la répercussion des difficultés d'approvisionnements en **composants électroniques** indispensables à l'activité de production d'ACTIA. Les difficultés opérationnelles sont multiples, notamment lorsqu'il s'agit de composants actifs (microprocesseurs, mémoires) :

- ⊙ Les délais de livraison s'allongent, jusqu'à atteindre couramment un an ou plus ;
- ⊙ Les contrats existants sont dénoncés et même des commandes enregistrées sont décalées voire annulées ;
- ⊙ Des augmentations de prix atteignant 10-15 % ou plus sur les articles en forte demande ;
- ⊙ De nombreux clients réduisent leurs besoins de produits fabriqués par ACTIA, suite à leurs propres difficultés d'approvisionnements en matières premières.

Les conséquences pour les producteurs comme ACTIA sont :

- ⊙ Un allongement des délais de livraison vers les clients ;
- ⊙ Des difficultés à honorer les délais prévus ;
- ⊙ Une désorganisation de la planification industrielle, forçant à des rythmes de production sous-optimaux ;
- ⊙ Des surcoûts logistiques pour mettre en place des circuits d'approvisionnement alternatifs ;
- ⊙ Des stocks importants des composants, les manquants gelant l'utilisation des autres références qui s'accumulent dans l'attente de partir en production.

Même si ACTIA n'a pas connu de difficultés d'approvisionnements en 2024, le sujet reste sensible et le Groupe y apporte une extrême vigilance, en particulier face aux risques géopolitiques et leurs impacts, soit en approvisionnements, soit en termes de transports.

Les conflits armés comme la guerre en Ukraine ou le conflit israélo-palestinien, la guerre commerciale entre les grands blocs économiques mondiaux, les évolutions technologiques dictées parfois par des choix politiques ont généré un effondrement de l'économie européenne impactant les décisions d'investissements (secteur agricole et de la construction), générant une concurrence exacerbée (secteur automobile) en entraînant d'autres secteurs comme les poids lourds. Le Groupe travaillant majoritairement avec des clients, certes mondiaux, mais fortement implantés en Europe, a été impacté par le recul de ses clients grands comptes de la division Mobility. Alors que l'activité en Europe représentait 40,6 % de son chiffre d'affaires en 2023, la chute de -20,4 % de ses ventes en Europe, ramène ce pourcentage à 34,9 %. Développant sa stratégie aux Etats-Unis et en Chine, le Groupe ne compense pas la baisse des volumes européens et les dernières décisions en termes de droits de douanes américains ne permettent pas d'avoir une vision claire.

Cette baisse d'activités sur les marchés de volume pour ACTIA a clairement impacté les sites de production moyennes et grandes séries, celles-ci n'ayant pas une charge de travail suffisante pour couvrir les coûts fixes. Le travail initié lors du retour à la normale en termes d'approvisionnements (de 2021 à mi-2023, maintien des équipes pour produire dès l'arrivée des composants sur site) a dû s'intensifier, tant pour abaisser le point d'équilibre des sites industriels que pour répondre aux exigences technologiques (robotisation, digitalisation) d'un environnement ultra-compétitif. Le résultat opérationnel courant de l'exercice a ainsi chuté à -4,1 M€ contre 15,6 M€ à fin 2023.

Dans cet environnement, la collaboration technologique avec AMPERE a permis de valoriser le savoir-faire du Groupe, amenant une forte contribution à la rentabilité de l'exercice, le résultat opérationnel s'établissant à 32,3 M€ contre 15,4 M€ à fin 2023.

1.2.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

En 2023, le Groupe a lancé une démarche d'évolution de la segmentation de ses activités afin de les structurer en **quatre divisions : *Mobility, Energy, Aerospace et Engineering***, pour une mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024. La présentation financière en quatre divisions a débuté à compter du 30 juin 2024, alors que les travaux concernant l'organisation opérationnelle se sont finalisés au cours du second semestre.

Pour rappel en 2023, **ACTIA Telecom** a apporté ses activités dédiées aux secteurs de l'énergie et du ferroviaire à deux nouvelles sociétés, respectivement à **ACTIA Energy** et **ACTIA Railway**. Conservant les activités SatCom, elle a changé sa dénomination sociale pour devenir **ACTIA Aerospace**. Elle a également récupéré le fonds de commerce et d'industrie de fabrication d'équipements électroniques sur les marchés aéronautiques, spatial et défense d'ACTIA Automotive.

En 2024, ACTIA Aerospace, entité concentrant les activités aéronautiques et spatiales du Groupe a témoigné de son ambition en rachetant **STEEL Electronique**, acteur renommé dans le domaine du spatial, qui a contribué ainsi à la création d'un ensemble industriel de premier plan pour la fourniture d'électronique embarquée dans les domaines :

- ⊙ Aéronautique,
- ⊙ Spatial et NewSpace,
- ⊙ Télécommunications (sol et spatial embarqué).

Les autres filiales et participations du Groupe n'appellent pas de commentaires particuliers, sachant que cette information est développée au § Note 3.2 « Sociétés consolidées », des notes annexes aux comptes consolidés, précisant quelles entités sont rattachées à quelle division.

Enfin, ACTIA Group S.A. a racheté les actionnaires minoritaires de sa filiale **ACTIA Engineering Services** (Tunisie) ramenant la participation du Groupe à 93,3 % contre 73,3% précédemment.

1.3 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLÔTURE

Les premiers mois de 2025 confirment les **tendances observées** en 2024, à savoir une prudence des clients constructeurs, conduisant à un pilotage à court terme de la demande. Comme observé en fin d'année 2024, les secteurs des véhicules Off Highway (engins agricoles, engins de chantier) accusent des volumes très faibles, comme le secteur des poids lourds ou de l'automobile. La diversification du portefeuille de clients d'ACTIA permet cependant d'attendre une stabilisation du volume de ventes sur l'exercice.

Sur le plan financier, ACTIA dispose d'une trésorerie confortable à 71,0 M€ au 31 décembre 2024 et d'une capacité de mobilisation (poste clients et découvert / lignes de trésorerie utilisés respectivement à 27,6 % et 41,1 %) lui permettant de faire face à ses échéances à court terme. Il faut cependant noter que selon les réglementations locales en vigueur, tout le poste clients ne peut être mobilisés.

En avril 2022, le Groupe a cédé ses activités dans le domaine du Contrôle Technique à Muller Bem Automotive, dont 30 % des titres de sa filiale en République Tchèque, ACTIA Cz renommée entre temps **ATAL**. Fin 2024, Muller Automotive a levé l'option (call option sur le solde de la détention du Groupe soit 60 %) conclue dans le cadre du SPA, entraînant la sortie d'ATAL en février 2025. La perte de valeur constatée sur les actifs d'ATAL en raison du prix de vente inférieur à la valeur de la société a été enregistrée dans les comptes 2024 pour 0,9 M€ en autres produits et charges opérationnels.

ACTIA Railway, filiale du Groupe ACTIA, dont l'établissement principal se situe à Saint-Georges-de-Luzençon (12), a présenté le 20 mars 2025 à son Comité Central d'Entreprise un projet de réorganisation pour la sauvegarde de sa compétitivité et la pérennisation de l'entreprise. En dépit d'un niveau d'activités correct en 2024, porté principalement par la croissance du marché ferroviaire adressé par ACTIA Railway, un repli majeur est attendu pour les activités de ce site sur les trois prochaines années. Dans cette situation et considérant ces perspectives, ACTIA Railway a déjà mis en place différentes mesures pour limiter les impacts attendus de cette baisse conséquente. Ces actions s'avèrent malheureusement insuffisantes pour assurer la pérennité de l'entreprise dont l'équilibre économique et financier est aussi fortement pénalisé par le niveau trop élevé de certains coûts qui obère sa compétitivité. Le projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi présenté prévoit la suppression de 46 postes. Les directions d'ACTIA Railway et de sa maison mère mesurent les impacts d'un tel projet sur les équipes et sur le territoire. Le Groupe ACTIA s'engage à déployer des mesures d'accompagnement renforcées et individualisées et prévoit, afin de limiter les départs contraints, un Plan de Départs Volontaires ainsi que des mesures incitatives de mobilité interne au sein du Groupe et de mobilité externe. Ce projet de réorganisation permettra à ACTIA Railway de poursuivre sa stratégie de développement sur le marché du ferroviaire en se reconfigurant autour des activités commerciales, de services et de Recherche et de Développement pour contribuer à la stratégie de développement d'ACTIA sur le marché du ferroviaire en France et à l'international. L'activité ferroviaire est stratégique pour le Groupe ACTIA, qui souhaite la développer en misant sur l'innovation, la capacité R&D et un service de proximité renforcé avec ses clients. L'objectif est de trouver la meilleure équation économique pour les activités industrielles, tout en assurant une croissance durable.

Dans un contexte macro-économique perturbé par les annonces d'inflation de droits de douane, ACTIA n'est pas en mesure de mesurer l'impact sur ses flux internationaux.

1.4 TENDANCES ET PERSPECTIVES GLOBALES

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Actif dans les technologies électroniques et informatiques, appliquées à des secteurs d'activité spécialisés, le Groupe ACTIA est sur une trajectoire de croissance dans la durée. Cette tendance reflète la part croissante de l'électronique et de l'automatisation dans les systèmes de transport des personnes et des matières, automobile, poids lourds, ferroviaire, aéronautique et de l'énergie. Elle peut s'accompagner d'aléas conjoncturels, car tous ces marchés connaissent des crises cycliques. ACTIA gomme en partie cet effet grâce à la diversification de ses activités et de ses clients.

L'année 2024 est marquée par une crise non anticipée de la demande de véhicules dans de nombreux marchés, en particulier en Europe et en Amérique du Nord. La perspective pour 2025 reste donc prudente, car il est trop tôt pour annoncer un rétablissement de ces marchés.

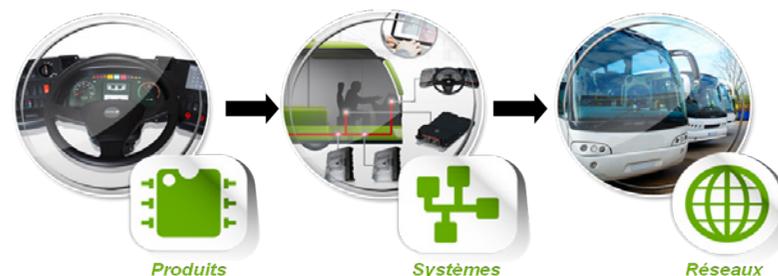
Tenant compte de ses capacités de production et des perspectives des clients, ACTIA a un objectif à moyen terme de 650 M€ de chiffre d'affaires en 2027.

PERSPECTIVES

ACTIA a toujours fait preuve d'adaptabilité et de résilience, afin de se repositionner constamment sur des marchés nouveaux et porteurs. Les succès commerciaux de l'année se traduisant en chiffre d'affaires environ 3 à 4 ans plus tard, le socle de contrats pluriannuels permet d'escompter, à long terme, une progression significative du chiffre d'affaires, avec une base de clientèle diversifiée où aucun donneur d'ordres ne dépasserait plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

DIVISION MOBILITÉ

ACTIA poursuit sa stratégie basée sur les savoir-faire développés depuis plus de 35 ans par le Groupe, avec une montée progressive dans la chaîne de valeur. Il s'agit d'une stratégie de niches, où ACTIA se concentre sur des applications spécialisées, comme le diagnostic, la gestion de l'énergie dans le véhicule, les communications à bord du véhicule et vers l'extérieur, etc.



Grâce à son double ancrage en informatique et en micro-électronique, ACTIA propose également des solutions complètes centrées sur la donnée, depuis sa récupération physique à bord d'un véhicule jusqu'à son traitement et sa visualisation sur des plateformes informatiques.

ACTIA prévoit que l'activité de la division Mobilité continue à croître à moyen terme. En proportion, sa part restera cependant stable ou en baisse dans l'activité du Groupe, en raison de la plus forte croissance d'autres divisions.

La stratégie d'ACTIA auprès des constructeurs de véhicules est axée sur la fourniture de systèmes avancés, fondés sur les plateformes technologiques du Groupe et adaptés aux spécifications des clients. Ces systèmes intègrent matériel et logiciel selon une architecture ouverte et modulaire pour répondre, au mieux, à l'ensemble des contraintes des utilisateurs. Développant une approche partenariale avec ses clients, ACTIA continue à mettre en avant la possibilité d'adapter ses produits et / ou systèmes à leurs besoins spécifiques.

ACTIA intervient dans de multiples segments de véhicules, avec un point d'excellence pour les véhicules professionnels : camions, bus, engins spéciaux, ferroviaire. Mais l'activité concerne également les véhicules légers et, plus récemment, la micromobilité.

Véhicules légers

Dans le domaine des véhicules légers, ACTIA a une stratégie de niches de spécialités. Au premier rang de celles-ci, il faut mentionner l'activité de *diagnostic automobile, accompagnant* tout le cycle de vie du véhicule. En 2024, cette activité s'est concrétisée par un partenariat technologique avec le Groupe Renault, ACTIA apportant sa longue expérience dans le domaine.

Poids Lourds

Dans le domaine des poids lourds, ACTIA est un acteur de premier plan en Europe et dans le monde pour la conception et la fourniture de calculateurs embarqués. Il s'agit en général de produits sur mesure selon les spécifications des constructeurs se traduisant par des contrats pluriannuels.

Bus et Cars

Le domaine des bus et cars est un point d'excellence pour ACTIA, qui fournit depuis plusieurs décennies des architectures électroniques complètes pour la partie *Body* du véhicule, prêtes à l'emploi avec un environnement de création logiciel, ainsi que des services et des systèmes audio et vidéo. Des produits "sur-mesure" peuvent aussi être développés selon la volonté du client.

Engins spéciaux

Le domaine des engins spéciaux, aussi appelé "Off-Highway", se caractérise par une grande variété de véhicules en séries de tailles très variables, principalement pour la construction et l'agriculture, mais aussi pour des secteurs spécialisés comme la manutention, la forêt ou les mines. ACTIA apporte des plateformes complètes pour l'automatisation et la communication du véhicule, sous forme de produits propres ou de produits sur mesure, ainsi qu'une vaste gamme de services.

Ferroviaire

Dans le domaine ferroviaire, ACTIA est actif en Europe et partout dans le monde où ses clients européens l'amènent, développant des solutions d'information des voyageurs, avec des systèmes de pointe pour assurer la communication à bord, de rétrovision, de vidéoprotection ou encore de sécurité bord de voie.

Activités hors constructeurs

Outre les activités décrites précédemment, qui concernent les constructeurs de véhicules, ACTIA possède une activité de type "deuxième monte" (Aftermarket). Elle concerne d'une part les outils de diagnostic automobile multimarques, et d'autre part, des solutions pour la gestion de flottes de véhicules. Cette activité a un horizon à plus court terme que l'activité Constructeurs et est donc soumise à de plus fortes fluctuations.

Enfin, ACTIA propose à des clients tiers de concevoir, industrialiser et produire pour leur compte, des cartes électroniques ou des produits assemblés. ACTIA ne souhaite pas être dépendant de ces prestations qui ne constituent pas un axe de développement majeur, mais qui apportent un complément d'activité et permettent de s'assurer que l'outil industriel reste adapté et compétitif.

DIVISION AEROSPACE

Identifiée il y a plusieurs années comme un axe de développement majeur du Groupe, la division Aerospace regroupe les domaines des communications par satellite, de l'électronique embarquée dans l'aéronautique et le spatial, ainsi que la défense. La constitution de cette division contribue à donner un nouvel élan aux activités, qui sont destinées à croître fortement dans les années à venir.

A la croissance organique s'ajoute l'opération de croissance externe réalisée en mai 2024, avec l'acquisition de la société STEEL Electronique, qui répond à l'ambition du Groupe dans le domaine spatial.

DIVISION ENERGIE

L'activité d'ACTIA dans le domaine de l'énergie consiste en des solutions de contrôle commande, de mesure et de transmission de données pour les entreprises de production, de transport et de distribution d'énergie. Elle constitue désormais une division d'ACTIA à part entière.

ACTIA anticipe une croissance importante de l'activité, à mesure de la modernisation et digitalisation des réseaux qui deviennent des réseaux intelligents ou "smart grids". Dans cette optique, le Groupe envisage de regarder la possibilité de croissance externe pour compléter ses savoir-faire ou ses parts de marché dans les prochaines années. Le développement du marché peut également être travaillé en direction d'autres infrastructures réseaux (gaz, eau, ...).

DIVISION ENGINEERING SERVICES

La division Engineering Services du Groupe propose des activités de développement informatique, de conception d'architecture et de produits électroniques, ainsi que des activités de conseil et de service, avec, en particulier, des moyens de laboratoire dédiés. Initialement tournée vers les besoins internes d'ACTIA, l'activité est en croissance régulière pour des clients externes.

En 2025, nous prévoyons une activité en retrait par rapport à l'année précédente, en raison du niveau exceptionnel d'activité généré par la constitution d'une équipe dédiée en vue du spin-off réalisé au 4^{ème} trimestre 2024. Depuis plus de 3 ans, l'activité est en croissance régulière et le restera, indépendamment de l'exercice exceptionnel 2024.

Dans le contexte économique actuel, ACTIA Group reste prudent quant à la dynamique de sa division Mobility. La poursuite de la croissance des 3 autres divisions, Aerospace, Energy et Engineering Services, devrait néanmoins permettre de stabiliser le chiffre d'affaires 2025 au niveau de celui de 2024, soit environ 535 M .

La stratégie d'ACTIA est de se positionner comme un acteur majeur de la transformation du secteur automobile, comme en a témoigné sa collaboration avec AMPERE. Elle lui permet de capitaliser sur son haut niveau d'expertise technologique, sur son cœur de métier, à savoir les systèmes électroniques embarqués pour véhicules, et in fine de maîtriser sa structure financière, dans la continuité des actions menées depuis 2 ans.

Moteur de l'innovation, ACTIA Group évolue naturellement vers les technologies de véhicules définis par logiciel (Software Defined Vehicle), l'intelligence artificielle et l'éco-conception, qui est le principal levier du Groupe dans sa contribution à la décarbonation.

En 2025, la mise en production de nouvelles familles de produits renforcera la trajectoire de croissance d'ACTIA Group vers son objectif de 600 M de chiffre d'affaires en 2025.

PRIORITÉS POUR 2025

S'inscrivant dans le long terme, les axes majeurs du Groupe restent inchangés. ACTIA confirme son positionnement comme entreprise de haute technologie, dans des domaines très compétitifs. Par conséquent, le Groupe maintiendra son effort de R & D, afin de conforter sa pertinence technologique, ainsi que son effort commercial pour élargir sa palette de clients, marchés et accompagner la transformation des métiers.

A ce titre, ACTIA intègre plusieurs tendances de fond :

- ⊙ L'émergence d'architectures de véhicules basées sur le logiciel (software-defined vehicles), qui bouleverse l'électronique et le logiciel
- ⊙ L'introduction de l'intelligence artificielle dans les produits et les processus
- ⊙ Le renforcement des exigences de sécurité de fonctionnement et de cybersécurité.

Sur le plan humain, ACTIA construit son plan de recrutement en adéquation avec les besoins de chacune des unités, en restant attentif à la rareté des talents dans certains domaines. Anticipant une année 2025 encore difficile en termes d'activité, ACTIA va poursuivre l'adaptation de son outil industriel en faisant évoluer les différents sites et leur organisation pour gagner en compétitivité, accompagner les évolutions technologiques et préserver, dans le temps, les savoir-faire du Groupe. Des projets de réorganisation sont en cours de structuration afin de pérenniser les sites concernés. Dans le cadre des étapes de ces projets et des réglementations locales, le Groupe s'attachera à déployer des mesures d'accompagnement renforcées et à promouvoir les mobilités internes.

Sur le plan opérationnel, ACTIA est aussi un fabricant de ses produits et de produits de tiers. Les années 2021 à 2023 ont été marquées par des perturbations d'approvisionnement de composants électroniques. 2024 a, au contraire, connu une chute de la demande. La priorité pour 2025 est la rationalisation des productions, la réduction des stocks et la recherche de l'efficience.

Enfin, tant vers l'extérieur que vers l'intérieur, ACTIA intègre la préoccupation de développement durable. Vers l'extérieur, cela se traduit par le programme d'éco-conception des produits. Vers l'intérieur, cela concerne l'optimisation de l'empreinte carbone, l'intégration des Objectifs de Développement Durable, la poursuite des certifications ISO 14001 des sites, ainsi que des programmes à caractère social.

Les Objectifs de Développement Durable phares sélectionnés par le Groupe après consultation des parties prenantes, collaborateurs, Conseil d'Administration, actionnaires familiaux, font l'objet d'actions renforcées.



PRÉSENTATION DU GROUPE ACTIA

2.1	UNE ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE	24
2.2	L'HISTOIRE D'ACTIA : DATES ET ÉTAPES MARQUANTES	25
2.3	ORGANISATION DU GROUPE	26
2.3.1	Organigramme du Groupe	26
2.3.2	Relations Intra-Groupes	27

2.1 UNE ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE

Une entreprise familiale à dimension internationale

Fondé en 1986, le Groupe ACTIA est une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) familiale qui a su s'imposer comme un acteur majeur dans la conception, la fabrication et l'exploitation de systèmes électroniques de haute technologie pour des secteurs industriels très exigeants.

Ancrée en France et présente dans une quinzaine de pays, l'entreprise développe des solutions adaptées en particulier aux marchés de la mobilité terrestre, de l'aéronautique, du spatial et de l'énergie.

Son modèle repose sur une vision à long terme et sur l'innovation permanente qui porte l'excellence technologique et industrielle du Groupe.

Une électronique en mouvement pour un monde plus durable

ACTIA place l'innovation au cœur de son développement pour accompagner les transformations de plus en plus nombreuses et rapides sur ses marchés. Le Groupe se donne ainsi pour mission de relever les enjeux d'une électronique toujours en mouvement à la fois créatrice de valeur et durable.

Les engagements forts d'ACTIA en matière de développement durable se traduisent dans sa politique d'entreprise, ses processus d'ingénierie et de production, ainsi que dans ses solutions et leurs applications.

Un partenaire agile et engagé auprès de ses parties prenantes

Fort d'une organisation à taille humaine, le Groupe ACTIA privilégie la proximité et la réactivité pour bâtir des relations de confiance avec ses parties prenantes. Son empreinte technologique et industrielle est caractérisée par une agilité opérationnelle qui fait la différence dans un environnement complexe, fortement évolutif et très concurrentiel. En cultivant un esprit de collaboration et d'innovation, ACTIA s'impose comme un partenaire stratégique pour construire l'électronique de demain.

L'esprit d'entreprendre au cœur de la dynamique collective

A l'origine d'ACTIA, une équipe de pionniers a choisi de se lancer dans une toute nouvelle aventure technologique et industrielle avec l'innovation comme moteur. Des années plus tard, l'esprit d'initiative et la dynamique collective continuent à porter l'entreprise.

« ACTIA est une entreprise ouverte au monde, une entreprise rare, profondément humaine et animée par la volonté de poursuivre une très belle aventure collective. » Jean-Louis PECH – Président Directeur Général ACTIA Group.

2.2 L'HISTOIRE D'ACTIA : DATES ET ÉTAPES MARQUANTES

Le Groupe **ACTIA** est créé en 1986 par Messieurs CALMELS et PECH à l'occasion du "spin-off" du département "Petites Séries" de BENDIX à Toulouse (France). Les familles PECH et CALMELS sont toujours actionnaires majoritaires du Groupe qui garde ainsi son identité familiale et son indépendance.

En 1992, le Groupe ACTIA se structure autour de la holding ACTIELEC S.A. qui devient ACTIELEC Technologies en 2000 puis ACTIA Group en 2008, marquant ainsi la convergence de l'ensemble des dénominations sociales des entités du Groupe vers une seule et même marque : ACTIA.

Dès sa création, ACTIA se développe, fidèle à son orientation stratégique fondatrice, construisant au fil des années un Groupe industriel et international.

Un Groupe Industriel

En 1988, l'acquisition du site industriel Alcyon Production System dimensionne une première unité de production électronique dans le Groupe. Ce site français, implanté à Colomiers (31), sera complété en 1997 et en 2008 par deux unités implantées à Tunis (Tunisie), puis en 2018 par une usine basée à Détroit (Etats-Unis). Deux autres sites de production de cartes électroniques, l'un en Suède (2020) et l'autre en Espagne (2023) viennent compléter cet outil industriel de pointe qui propose une offre complète de services de production. Dans de nombreuses sociétés du Groupe, des ateliers d'intégration transforment ces cartes électroniques en produits finis et permettent ainsi d'adresser des spécificités locales, d'intervenir au plus près de la demande avec l'agilité opérationnelle orientée clients qui fait la force d'ACTIA.

Un Groupe International

En 1991, le Groupe ACTIA, qui compte alors 315 collaborateurs, démarre son internationalisation. Au rythme d'une acquisition et/ou d'une création d'entreprise par an, ACTIA se développe sur tous les continents et dans de nombreux pays : le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie, la République Tchèque, le Mexique, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Brésil, l'Italie, la Pologne, l'Inde, la Chine, la Suède, la Belgique, le Japon et plus récemment l'Egypte.

Les évolutions récentes

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Groupe ACTIA est structuré en 4 divisions :

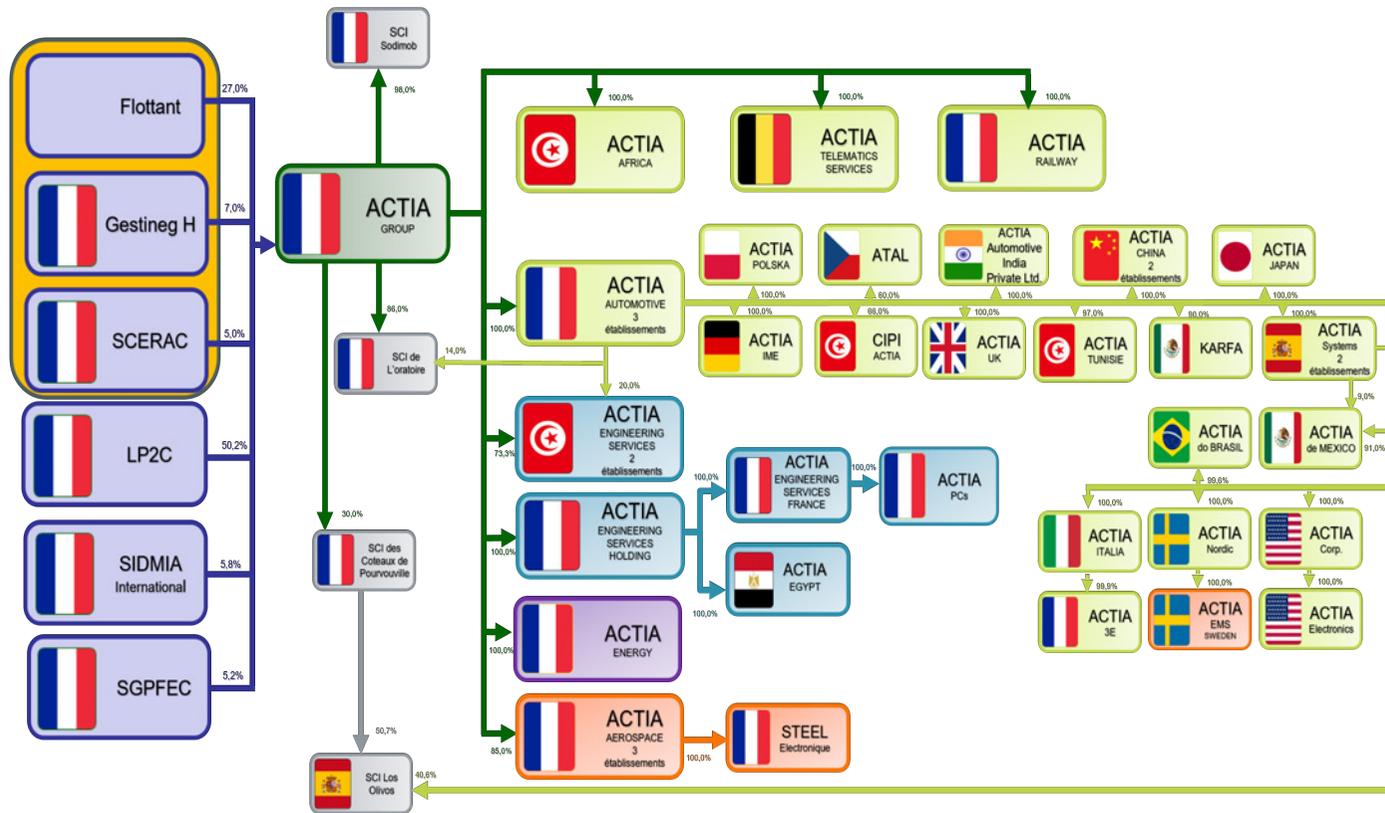
- ⊙ La **Division Mobility** conçoit et fabrique des équipements et systèmes électroniques embarqués pour adresser les différents enjeux de la mobilité terrestre sur route, hors-route et ferroviaire, pour les constructeurs et les opérateurs de véhicules en particulier commerciaux, industriels et spéciaux ;
- ⊙ La **Division Aerospace** conçoit et fabrique des systèmes électroniques embarqués pour l'aéronautique et le spatial, ainsi que des solutions complètes et intégrées pour les télécommunications par satellite ;
- ⊙ La **Division Energy** développe, intègre et met en oeuvre des solutions novatrices pour gérer, transporter et distribuer l'énergie électrique pour les grands acteurs du secteur ;
- ⊙ La **Division Engineering Services** assure la conception et le développement de produits et de systèmes embarqués, augmentés de services logiciels pour les secteurs de la mobilité et de l'industrie.

En 2024, le solde de la participation du Groupe dans la filiale ACTIA India a été cédé au coactionnaire et une nouvelle entité - ACTIA Automotive India Private Limited - a été constituée. Le Groupe a également fait l'acquisition de la société STEEL Electronique, spécialisée dans le domaine du Spatial. Elle a rejoint la division Aerospace à compter du 1^{er} juin 2024.

Le 18 février 2025, le Groupe a cédé le solde de 60% des titres qu'elle détenait dans la filiale ACTIA CZ (République Tchèque, renommée **ATAL**), suite à la cession d'une première tranche de 30% en avril 2022. Cette cession de 60% s'inscrit dans le cadre de la levée d'option stipulée dans le pacte d'associés conclu lors de la vente de la première tranche.

2.3 ORGANISATION DU GROUPE

2.3.1 ORGANIGRAMME DU GROUPE



% Détention directe ou indirecte



Le périmètre de consolidation est traité dans les notes annexes aux comptes consolidés au § Note 3.2 "Sociétés consolidées".

2.3.2 RELATIONS INTRA-GROUPES

ACTIA Group est la société cotée du Groupe ACTIA. Les annexes sociales au § 7.3.3 « Notes annexes » aux comptes sociaux permettent de mieux appréhender son rôle et sa structure bilancielle.

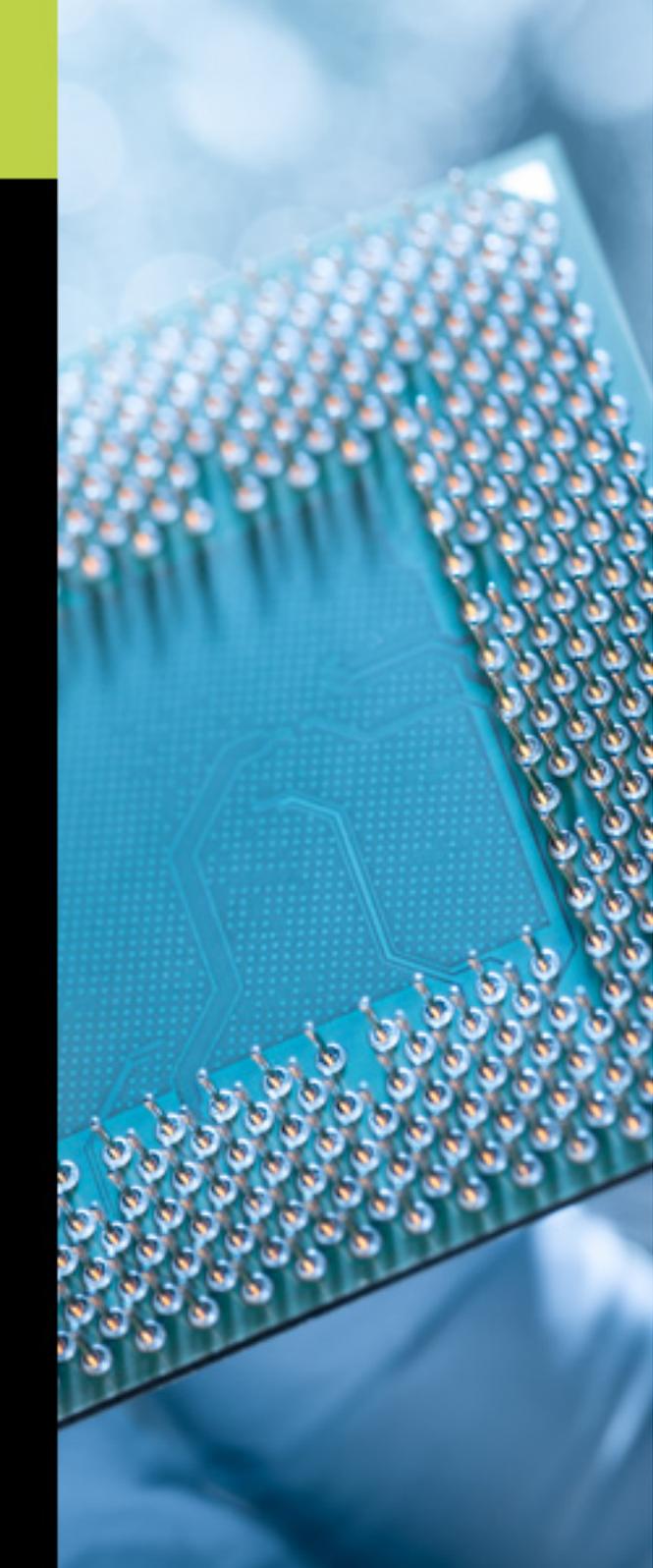
L'organisation du Groupe est articulée suivant :

- ⊙ **Une société holding animatrice LP2C**, actionnaire de référence du Groupe qui est chargée, au niveau du Groupe :
 - de définir la politique générale et de conduire la stratégie et les orientations fondamentales du Groupe ACTIA,
 - de déterminer la politique d'exploitation et de développement des filiales,
 - de faire jouer toutes les synergies, tant au profit du Groupe ACTIA pris dans son ensemble que de chacune de ses filiales, visant à renforcer l'image du Groupe, soutenir sa croissance, optimiser les services rendus à ses clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de ses collaborateurs et activer son développement,
 - de définir la politique générale de croissance externe par le développement des sites existants, par la création de nouveaux sites, par la prise de participation dans des sociétés existantes ou à créer,
 - de définir les orientations en matière de politique de gestion des ressources humaines de manière à ce qu'elle accompagne et soutienne la stratégie et les performances des filiales,
 - de définir et coordonner les activités de Recherche & Développement des filiales en vue d'améliorer leurs performances et leurs synergies, en fonction notamment des expertises développées par chacune des sociétés membres du Groupe,
 - de définir et coordonner les actions en situation de crise,
 - et de définir les orientations et l'homogénéité de la communication des filiales.

Par ailleurs, elle réalise différentes prestations au niveau du Groupe :

- dans les domaines administratif, juridique, comptable et financier,
- dans le domaine de la qualité,
- dans le domaine de la communication,
- dans le domaine des ressources humaines,
- dans le domaine de l'immobilier,
- dans le domaine de la gestion et des procédures internes du Groupe,
- dans le domaine du « Business development ».
- ⊙ Une holding financière, **ACTIA Group** qui complète ces prestations notamment dans les domaines suivants :
 - administratif, juridique, comptable et financier,
 - communication,
 - ressources humaines,
 - systèmes informatiques,
 - achats,
 - immobilier,
 - gestion et procédures internes du Groupe,
 - « Business development »,
 - technologie.

Ces relations se traduisent par des conventions règlementées ; leurs objets et les flux qu'elles engendrent sont détaillés au § 8.3.4 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées ».



LA STRATÉGIE DU GROUPE ACTIA

3.1	MISSION ET AXES STRATÉGIQUES	29
3.2	FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS	31
3.3	MAÎTRISE DE LA PRODUCTION	34
3.4	RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT DE HAUTE TECHNOLOGIE	35
3.5	DIMENSION INTERNATIONALE ET ANCRAGE LOCAL	38

3.1 MISSION ET AXES STRATÉGIQUES

La diversité des activités d'ACTIA est fédérée par une mission commune : " *Relever pour chacun de nos clients les défis technologiques et industriels d'une électronique innovante, créatrice de valeur et durable.* "



Cette mission repose sur **des valeurs** fortement affirmées, qui font la personnalité du Groupe :

- ⊙ **L'innovation** : ACTIA est une entreprise technologique, principalement dans les domaines de l'électronique et du logiciel, dotée des ressources et des méthodes pour réaliser des produits et projets complexes.
- ⊙ **L'agilité opérationnelle** : entreprise de taille intermédiaire, ACTIA se distingue par son esprit de service et sa capacité à réduire la complexité pour créer de la valeur pour ses clients.
- ⊙ Une **entreprise centrée sur l'humain** : le respect des personnes et l'éthique professionnelle priment sur les autres considérations.

En cohérence avec ces fondements, **la vision stratégique** d'ACTIA est de :

- Être leader ou acteur de référence international sur des domaines d'activité stratégiques identifiés et gagner en notoriété avec une marque forte ;
- Monter sur la chaîne de la valeur pour maintenir ses marges et renforcer la cohérence et la compétitivité de nos offres ;
- Être opportuniste et intelligent dans un monde qui bouge ;
- Rester indépendant dans ses choix stratégiques.

Le Groupe connaît un rythme de croissance régulier dans la durée. Il évolue au service de clients qui sont des champions mondiaux dans leur domaine, en lien avec des fournisseurs de pointe et face à des groupes concurrents de grande taille dans le mode de l'électronique et du logiciel.

ACTIA prend en compte les facteurs majeurs de son environnement et notamment :

- ⊙ **L'impératif du développement durable** : ACTIA est idéalement placée pour apporter des solutions à de nombreux défis, en vue d'une mobilité durable et sûre. Cette tendance se traduit par des réglementations internationales de plus en plus précises, qu'ACTIA accompagne. Par ailleurs, le Groupe intègre cette exigence dans ses processus internes, à travers l'éco-conception, la mesure et la réduction de son empreinte, l'adaptation de la gouvernance et la responsabilité sociale et environnementale.
- ⊙ **L'environnement juridique et la recrudescence des réglementations** tant aux plans national qu'international : certaines réglementations complexifient le fonctionnement d'une entreprise industrielle, mais elles vont dans le sens d'un monde des affaires plus éthique et plus durable.
- ⊙ **L'environnement technologique** : les progrès de la microélectronique rendent possible des systèmes de haute performance, sécurisés et complexes. ACTIA met en œuvre les nouvelles techniques telles que la cybersécurité et la sûreté de fonctionnement, l'arrivée de la 5G, les nouvelles générations de composants électroniques de puissance, etc. Cela lui permet de se positionner sur des segments avancés tels que le véhicule défini par logiciel (software-defined vehicle), les calculateurs haute performance (HPC), le développement de systèmes complexes, etc.
- ⊙ **L'environnement concurrentiel** : dans un monde où fournisseurs, clients et concurrents sont toujours plus concentrés, ACTIA doit demeurer intraitable sur son potentiel technologique, la qualité de ses solutions et son esprit de service, mais aussi élargir son écosystème et développer des partenariats.

- ⊙ L'environnement social et économique : ACTIA est en prise avec le monde. Elle a depuis longtemps une présence dans les pays émergents, y compris sous forme de bases technologiques (Chine, Tunisie, Mexique, Brésil).
- ⊙ L'environnement géostratégique : les bouleversements actuels du monde exigent une vigilance accrue dans l'approche des différents marchés. Au travers de ses filiales à travers le monde, ACTIA évalue en permanence les évolutions géopolitiques dans ses pays d'implantation tout en promouvant le multiculturalisme et la fertilisation croisée au sein de ses différentes équipes internationales.
- ⊙ L'apport de l'intelligence artificielle dans tous les métiers de conception et de nombreux métiers support. ACTIA intègre l'apport de la technologie tout en prenant en compte les impératifs de protection des données.



3.2 FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Nos facteurs clés de succès sont regroupés autour de quatre thèmes. Ils permettent de définir nos plans d'actions :

- ⊙ **L'Efficiency**, composante essentielle de notre compétitivité ;
- ⊙ **La Qualité**, socle fondamental, indispensable à tout développement du Groupe ;
- ⊙ **L'Innovation**, composante essentielle de notre démarche stratégique ;
- ⊙ **La Sécurisation** de nos activités, dans un contexte concurrentiel difficile.



⊙ Facteur clé de succès – EFFICIENCE

- Dans la conception des produits et des services, ainsi que lors de leur industrialisation, mesurer le juste geste pour atteindre les objectifs de manière économe, sans concession sur la qualité, mais sans alourdir l'effort de conception quand cela n'apporte pas de valeur eu égard aux exigences du client ;
- Dans la production et l'exécution, rechercher l'amélioration continue de l'efficacité, notamment grâce au suivi et au perfectionnement des procédés, ainsi que la gestion du flux de production et de logistique. La conduite de la qualité contribue prioritairement à l'amélioration de l'efficacité ;
- Investir de façon continue pour optimiser les procédés de production ;
- Minimiser les coûts grâce à l'intégration verticale permise par nos outils industriels ;
- Digitaliser l'entreprise et améliorer nos organisations pour accompagner la croissance, progresser en maturité, gagner en agilité, en simplicité ;

- Former et développer nos ressources internes ;
- Optimiser les coûts d'achats externes en agissant sur la conception des produits, l'intégration de l'innovation, la mise en concurrence.
- ⊙ Facteur clé de succès – **QUALITE**
 - Améliorer la qualité totale ;
 - Satisfaire aux exigences requises par les domaines adressés ;
 - S'adapter aux évolutions des certifications toujours plus exigeantes ;
 - Améliorer nos tableaux de bord de façon à faciliter le pilotage ;
 - Améliorer la qualité client.

ACTIA est dans un processus d'amélioration continue avec une démarche « LEAN » qui privilégie des processus formalisés et appliqués.

La spécialisation du Groupe dans les équipements électroniques fait l'objet d'une démarche de qualité totale, reconnue par plusieurs **certifications**, déployées dans les différentes entités d'ACTIA en fonction des nécessités :

- ISO 9001 : Systèmes de management de la qualité ;
- ISO TS 16949 : Systèmes de management de la qualité – industrie automobile ;
- ISO 14001 : Systèmes de management de l'environnement ;
- EN 9100 : Systèmes de management de la qualité – aéronautique, espace et défense ;
- ISO TS 22163 (IRIS) : Systèmes de management de la qualité – ferroviaire ;
- NADCAP : Procédés de fabrication cartes électroniques – aéronautique ;
- ISO 45001 : Qualité Totale selon annexe V directive R & TTE (Télécom) ;
- ISO 27001 / TISAX : Système de Management de la Sécurité de l'Information ;
- ISO 17025 : compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais ;
- Certification QUALIOPi relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.



ÉTAT DES CERTIFICATIONS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Société	ISO 9001	ISO TF 16949	ISO 14001	EN 9100	ISO 27001	ISO 45001
	Systèmes de management de la qualité	Systèmes de management de la qualité – industrie automobile	Systèmes de management de l'environnement	Systèmes de management de la qualité – aéronautique/ espace et défense	Systèmes de management de la sécurité de l'information	Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail
ACTIA Automotive SA	Certifié	Certifié	Certifié		Certifié	Certifié ISO 27001 et TISAX
ACTIA 3E	Certifié					
ACTIA PCs	Certifié					
ATAL	Certifié					
ACTIA Italia	Certifié					
ACTIA IME	Certifié			Certifié		Certifié TISAX
ACTIA Systems	Certifié					Certifié
ACTIA Nordic	Certifié	Certifié		Certifié		
ACTIA UK	Certifié					Certifié
ACTIA Telematics Services	Certifié					Certifié
ACTIA Chine	Certifié	Certifié		Certifié		Certifié
ACTIA do Brasil	Certifié					
ACTIA de Mexico				Certifié		
ACTIA Electronics	Certifié	Certifié		Certifié		
ACTIA Corp.	Certifié					
CIPI ACTIA	Certifié	Certifié		Certifié		
ACTIA Engineering Services	Certifié					Certifié
ACTIA Tunisie	Certifié	Certifié		Certifié		
ACTIA Aerospace	Certifié			Certifié	Certifié	Certifié
ACTIA Railway	Certifié			Certifié		Certifié
ACTIA Energy	Certifié			Certifié		Certifié

Autres certifications :

⊙ ACTIA Railway : IRIS (ISO/TS 22163 : systèmes de management de la qualité - ferroviaire) ;

- ⊙ ACTIA Automotive (site de Toulouse) : NADCAP (procédés de fabrication cartes électroniques - aéronautique) ; Qualiopi ;
- ⊙ ACTIA Engineering Services : ISO 17025.

Le management est ainsi basé sur le principe d'une organisation apprenante, avec l'ouverture aux nouvelles technologies, la gestion des ruptures et la formation tout au long de la carrière.

☉ Facteur clé de succès – **INNOVATION**

- Garantir et renouveler en permanence notre pertinence technologique, à travers une Recherche & Développement axée sur des briques technologiques choisies ;
- Créer et développer des conditions d'innovation et de collaboration ;
- Sélectionner les programmes clés, business intelligence dans les axes stratégiques ;
- Construire un portefeuille de technologies clés ;
- Développer un éco-système à la fois interne (sociétés du Groupe) et externe de partenariats stratégiques clés ;
- Être force de proposition dans les comités de standardisation ou de réflexion stratégique au niveau international définissant les technologies à mettre en œuvre pour les solutions de demain.

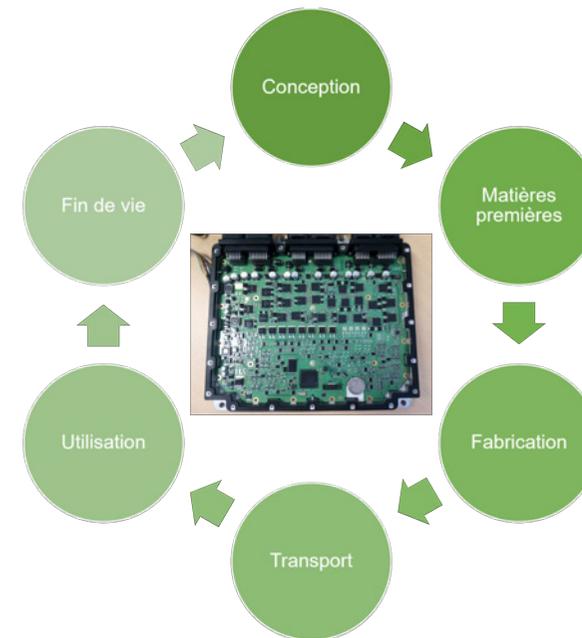
☉ Facteur clé de succès – **SECURISATION**

- Poursuivre nos efforts pour renforcer la sécurité et notre culture du « risk management » :
 - Légale,
 - Technique,
 - Organisationnelle et informationnelle.
- Garantir la sûreté, la sécurité et la résilience des produits et des systèmes ;
- Analyser les risques pour que les gains d'efficacité soient durables et s'accompagnent de résilience ;
- Entretien l'attractivité d'ACTIA pour préserver son capital humain.

Malgré l'augmentation de la complexité et les menaces qui pourraient affecter l'utilisation des différents produits et systèmes, ACTIA se doit de garantir un très haut niveau de sûreté et de sécurité, grâce à des systèmes connectés sensibles, tout en participant à la construction de la confiance entre le consommateur, les constructeurs et les réseaux.

La prise en compte du développement durable traverse ces quatre domaines.

En effet, ces facteurs de succès ne pourront se réaliser qu'en structurant une réponse d'**écoconception**, portée par l'ensemble des équipes, pour répondre aux enjeux environnementaux, ce à quoi ACTIA s'engage, et s'appuyant sur le **capital humain** du Groupe. Investie localement, ACTIA anime son modèle social autour de la formation afin de faire grandir les compétences, les talents et l'autonomie, de l'inclusion pour accueillir les différences et favoriser la diversité, et de l'amélioration de la qualité de vie au travail pour coconstruire une expérience collective et individuelle enrichissante.



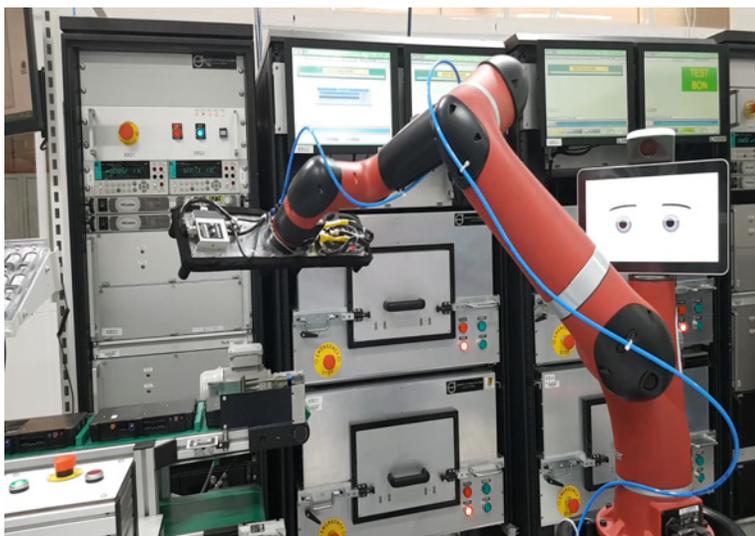
En ce qui concerne son propre fonctionnement, et à la lumière des crises de tous ordres de l'environnement économique, ACTIA adapte en permanence ses modes de fonctionnement pour tendre vers la **RÉSILIENCE**, c'est-à-dire la capacité à faire face aux crises.

3.3 MAÎTRISE DE LA PRODUCTION

ACTIA organise l'industrialisation de ses produits, autour d'usines électroniques et d'ateliers d'assemblage et d'intégration et plus particulièrement en France, en Tunisie, en Allemagne, en Espagne, en Suède, en Chine et aux États-Unis.

Pour garantir la capacité d'innovation de ses Bureaux d'Études, tout en visant les meilleurs niveaux de productivité, ses outils s'appuient sur un laboratoire de génie des procédés et expertise technologique process propre au Groupe.

Investissant régulièrement dans de nouveaux moyens de production, le Groupe a pu accompagner le développement de son chiffre d'affaires de ces dernières années. Attentif aux dernières évolutions technologiques, les matériels de production sont amenés à être continuellement remplacés, assurant ainsi un haut niveau de performance et une augmentation du capacitaire. Les éléments technologiques et innovants de la démarche « Colomiers 5.0 » et la digitalisation font parties des axes de modernisation des années à venir. Le Groupe construit sa démarche avec des matériels et des process communs sur les moyennes et les grandes séries afin de construire une réponse adaptée aux besoins de ses clients, pour une plus grande proximité.



Des défis structurants demeurent, comme la modernisation en cours de l'ERP et la digitalisation des processus. Les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques des dernières années confortent cette nécessité et ont été l'occasion de réaliser des avancées dans différents domaines de la chaîne opérationnelle, en particulier sur le site français qui doit gérer la production de petites comme des moyennes et grandes séries, rendant plus complexe la gestion des flux.

Des échanges intenses se poursuivent dans le Groupe entre les unités opérationnelles, en vue de :

- ⦿ Déployer des standards et les « best practices » ;
- ⦿ Mettre en place une équipe industrialisation Groupe ;
- ⦿ Organiser les projets de digitalisation.



3.4 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT DE HAUTE TECHNOLOGIE

Depuis sa création, ACTIA a toujours fondé sa stratégie sur la Recherche et le Développement afin d'apporter des solutions innovantes et différenciantes à ses clients.

ACTIA mise sur l'intelligence avant tout et s'organise autour de plusieurs axes de travail tels que :

- ⊙ **L'excellence dans l'exécution des projets** avec de nouvelles méthodes et outils de développement, une systématisation des simulations et l'automatisation des validations, un management des connaissances, un réseau d'experts extérieurs, un Bureau d'Etudes étendu... ;
- ⊙ **Privilégier une conception modulaire et évolutive**, avec des « briques » technologiques, autour :
 - D'une architecture modulaire tant logicielle, électronique que mécanique,
 - Des modules validés et réutilisables,
 - D'une prise en compte de la variation des besoins par client, de l'évolution de la demande et de l'émergence technologique.
- ⊙ **Faire du développement durable une priorité** à travers une approche d'éco-conception.
- ⊙ **Penser globalement** pour exprimer une vision innovante sur les systèmes et les services en :
 - Imaginant et validant les architectures électroniques des véhicules de demain, leur maintenance et leur Maintien en Condition Opérationnelle,
 - Tirant les spécifications pour les nouveaux produits et en les développant,
 - Mettant au point et vendant les services liés.
- ⊙ **S'appuyer sur l'environnement local** dans tous les pays où ACTIA est présent.

L'organisation du Groupe a permis de mettre en place des centres de compétence dans des domaines spécifiques sur lesquels ACTIA peut s'appuyer pour répondre aux attentes de ses clients, avec, par exemple, des centres d'excellence en France, en Allemagne, en Suède, en Espagne et en Tunisie.

Le Groupe est en capacité de mettre en œuvre les politiques locales pour accompagner le développement de sa R & D, par exemple :

- ⊙ En France, avec l'utilisation du soutien à l'innovation comme le CIR (Crédit d'Impôt Recherche), la participation à des programmes d'innovation nationaux (France 2030) et la mise en place d'un écosystème complet avec les principaux acteurs publics et privés de l'innovation (Laboratoires de recherche, Pôles de Compétitivité et Clusters sectoriels, incubateurs et accélérateurs de start-ups, fournisseurs majeurs de solutions technologiques) ;
- ⊙ En Europe, au travers de la structuration d'un écosystème de partenariats tant avec des start-ups que des laboratoires privés et publics de R & D, notamment en Espagne et en Scandinavie, permettant d'adresser des sujets dans le cadre d'HORIZON EUROPE, plus grand programme de R & D au monde ;
- ⊙ En Tunisie, avec le rapprochement avec les écoles d'ingénieurs et les laboratoires de recherche et la mise en place d'une structuration d'incubation de start-ups innovantes, désormais bien ancrée ;
- ⊙ En Chine, avec l'établissement de partenariats avec l'écosystème constitué par les autorités publiques, les constructeurs de véhicules et les partenaires technologiques, l'utilisation du soutien à l'innovation ;
- ⊙ En étant agile et capable d'aller vite grâce à son intégration industrielle ;
- ⊙ En prenant en compte les exigences de sécurité dans toutes les solutions proposées ;
- ⊙ En ayant une capacité financière suffisante pour coinvestir.

Le Groupe investit de manière importante dans la R & D avec plus de 1 500 ingénieurs et techniciens au sein de l'ensemble de ses structures. Les équipes sur quatre continents sont coordonnées de manière à tirer le meilleur parti de tous les savoir-faire, en assurant aussi les meilleurs coûts grâce à la mutualisation des ressources et la présence dans des pays "best-cost".

Au travers d'une gouvernance impliquant la holding animatrice LP2C, les directeurs généraux, financiers, commerciaux et techniques, et après validation en Conseil d'Administration, sont choisis les grands programmes de R&D sur lesquels se fondera, par activité, la stratégie de demain.

ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE

ACTIA mène des activités d'innovation avec l'objectif d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits et services. A ce titre, le Groupe ACTIA a été lauréat de plusieurs Programmes d'Innovation, que ce soit au niveau national ou européen. Notamment, le Groupe ACTIA a été lauréat, pour la première fois de son histoire, d'un projet d'innovation européen de l'EIT Urban Mobility (European Institute of Technology), en partenariat avec le Groupe KEOLIS, l'opérateur de transport de la ville de Barcelone (TMB) et l'institut de recherche espagnol CARNET.

Le Groupe ACTIA poursuit également ses actions en faveur de l'innovation au travers de son incubateur à start-ups, basé en Tunisie, ACTin Cub. Cet incubateur a accueilli jusqu'en 2024 sa 2^{ème} cohorte de start-ups tunisiennes, toutes positionnées dans les technologies digitales au service de plusieurs marchés (agriculture, environnement, automobile principalement).

Une fois le processus d'incubation achevé, le Groupe ACTIA a mis en place un Partenariat avec le Village by CA Toulouse afin de pouvoir accueillir ces start-ups en France et accélérer leur développement commercial avec la mise sur le marché de leurs innovations.

De plus, au travers de collaborations multiples, ACTIA s'insère dans son environnement. Sa région d'origine, l'Occitanie, occupe une place particulière. Celle-ci est particulièrement dynamique, étant la première région de France en intensité d'effort de R & D (3,77 % de son PIB en 2022 ; sources : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; Insee).

Dans ce contexte unique, ACTIA s'intègre à la remarquable dynamique de structuration et d'organisation des acteurs engagée en Occitanie comme au niveau national et européen.

Elle s'exprime particulièrement avec notre représentation dans différents programmes :

Type de Relation	Désignation
Relation par type de marché	<p>Aéronautique – Espace – Systèmes embarqués : TOMPASSE, Comité Stratégique régional de la Filière Rail : FIF, CS2F</p> <p>MOBILIANS, organisation patronale de la distribution et des services de l'automobile en France</p> <p>Automobile : PFA, SIA, FIEV</p> <p>Équipements d'atelier et diagnostic : GIEG</p> <p>Production électronique : PLEIADE (WE Network)</p> <p>EIT (European Institute of Technology) Urban Mobility</p> <p>CCAM (partenariat européen pour des Mobilités Coopératives Connectées et Autonomes)</p>
Relation avec les Pôles	<p>Pôle de niveau mondial « Aerospace Valley » (aéronautique, espace et systèmes embarqués)</p> <p>RobAgri pour le marché de robots innovants</p> <p>Énergie : Capénergie</p> <p>TOTEM : Cluster des mobilités intelligentes et durables</p> <p>IRT Saint-Exupéry à Toulouse</p> <p>Fondation INSA</p>
Relation et technologie	<p>Groupe Obsolescence : AFNOR / UTE, PRECONOB</p> <p>Projets avec le CNRS - LAAS</p> <p>Projets avec l'Ecole des Mines d'Albi (IMT)</p> <p>IRIT - Institut de Recherche en Informatique de Toulouse</p>

Le Groupe prend part à plusieurs dossiers dans le cadre de programmes nationaux tels que France Relance, France 2030, de programmes régionaux et européens.

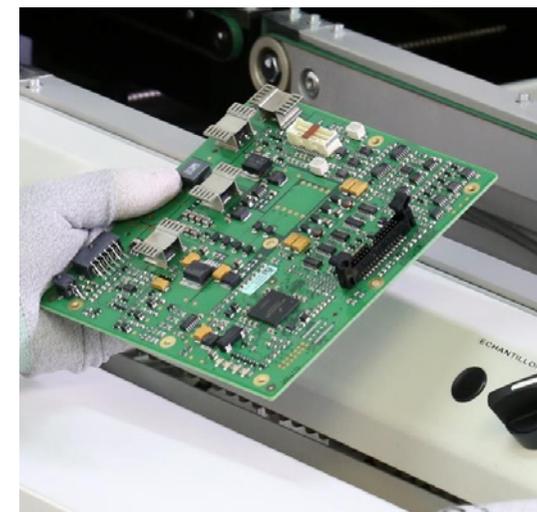


À ce titre, ACTIA est engagé sur les programmes d'innovation suivants :

- Le **projet EFIBA**, Emergence d'une Filière Industrielle Bus Autonome, qui amènera des avancées dans le domaine de la mobilité autonome ;



- Le **projet NeVeOS**, dont l'objet est de développer une nouvelle solution de diagnostic de l'architecture électronique des véhicules, hébergée sur des calculateurs à haute performance ;
- Le **projet ACTIA in Space** pour accélérer la diversification d'ACTIA dans d'autres secteurs qu'automobile ;
- Le **projet Colomiers 5.0** pour l'accélération de la transformation de l'usine de fabrication de Colomiers (Haute-Garonne) ;
- Le **projet PREMS**, pour l'expérience de nouveaux procédés d'assemblage de composants en électronique de puissance ;
- Le **projet PROTECH** (PROtection de l'Environnement des Engins de CHantier), destiné à développer une nouvelle génération de calculateur à haute performance de calcul (HPC) pour le segment des mobilités hors route ;
- Le **projet SOH FLEET** (State Of Health – Fleet), destiné à développer une solution de surveillance de l'état de santé des batteries des bus électriques et d'anticipation du vieillissement de ces batteries.



3.5 DIMENSION INTERNATIONALE ET ANCRAGE LOCAL

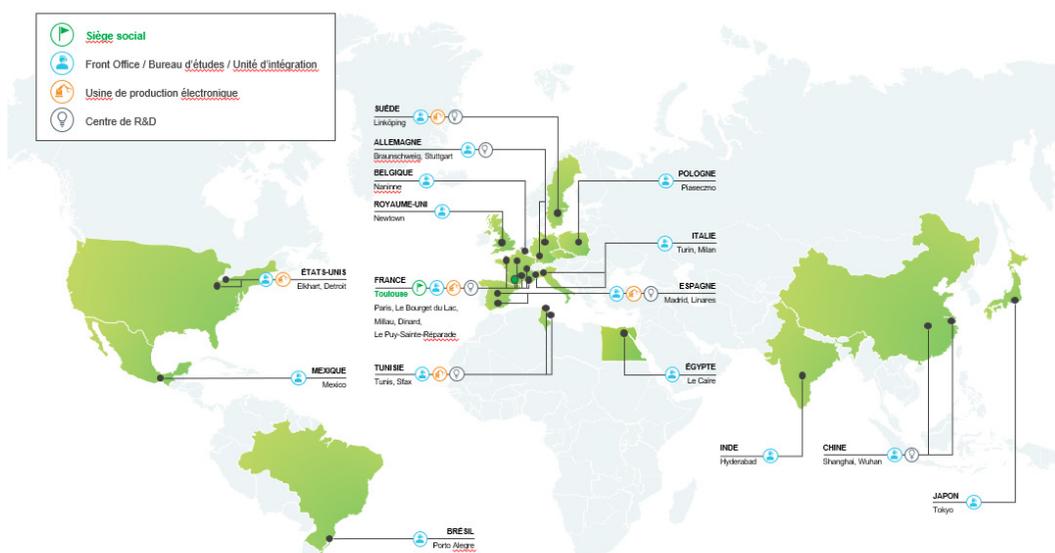
ACTIA développe sa stratégie, depuis son origine, avec un modèle d'affaires original.

D'une part, actif dans des domaines de technologie avancée et en prise avec des clients de classe mondiale à haut degré d'exigence, le Groupe a nécessairement une projection internationale. Structurant cette opportunité, les spécialités d'ACTIA sont pertinentes dans des marchés multiples. Cela répond aussi à une nécessité, les grands donneurs d'ordre exigeant de leurs sous-traitants stratégiques d'être présents, à leurs côtés, dans leurs différentes implantations, pour le support au développement, le service et parfois même la production.

D'autre part, le Groupe s'est constitué comme une galaxie d'entreprises de taille petite ou moyenne, avec une large délégation aux managers locaux. Il y a là un facteur d'efficacité et de

rapidité, pour tenir le positionnement d'une attitude agile vis-à-vis des clients et entièrement tournée vers leur succès. Dans ce schéma, la maison mère conserve un rôle de coordination à l'envergure volontairement limitée, de contrôle et de définition de la stratégie. Il s'agit ainsi d'apporter de la valeur à travers des services communs et de créer le lien suffisant pour donner aux technologies de chaque société une projection internationale.

L'importance locale de chaque société du Groupe s'exprime aussi à travers son ancrage local. Celui-ci se manifeste de multiples manières. Les collaborations technologiques évoquées ci-dessus en sont la première manifestation. Nous évoquons au chapitre 6 les actions qui découlent de notre engagement responsable. Enfin, les sociétés du Groupe contribuent à l'économie de leur zone par leurs achats de biens et de services.



Implantation des entités du Groupe au 31/04/2025

RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

4.1	VISION D'ENSEMBLE	40
4.2	DIVISION MOBILITY	40
4.3	DIVISION AEROSPACE	46
4.4	DIVISION ENERGY	49
4.5	DIVISION ENGINEERING SERVICES	52
4.6	POSITION CONCURRENTIELLE	54

4.1 VISION D'ENSEMBLE

ACTIA regroupe ses activités en quatre divisions :

- ⊙ La Division **Mobility** conçoit et produit des systèmes pour les secteurs de la mobilité au sens large, couvrant tous types de véhicules terrestres,
- ⊙ La Division **Aerospace** conçoit et produit pour les marchés de l'aéronautique, de l'espace et de la défense,
- ⊙ La Division **Energy** conçoit et fabrique des produits et services pour le pilotage des réseaux intelligents d'énergie et de télécommunications,
- ⊙ La Division **Engineering Services** fournit des prestations de services d'ingénierie, de développement de logiciels et de produits et des prestations de test.

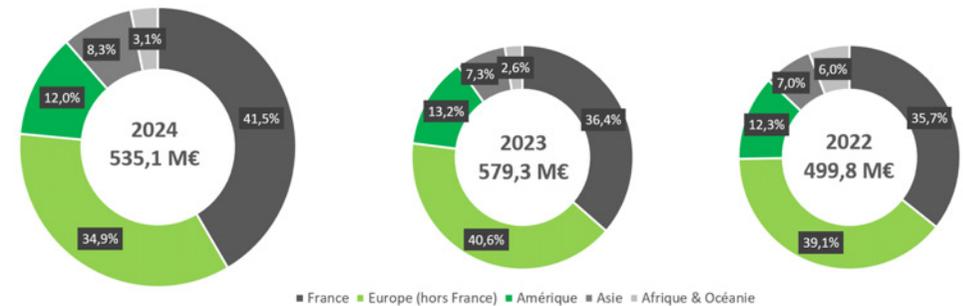
L'activité d'ACTIA est mondiale, en lien avec ses clients qui développent leurs activités sur plusieurs continents. On note en 2024 une augmentation du chiffre d'affaires en France, tant en valeur absolue (222,2 M€ en 2024 contre 210,4 M€ en 2023) qu'en proportion. Cela reflète la bonne performance des activités Aerospace et Engineering Services pour des donneurs d'ordre de classe mondiale, et essentiellement facturées en France. En parallèle, l'activité a ralenti dans les autres pays européens passant de 234,8 M€ à 186,8 M€. Le ralentissement des ventes des constructeurs de véhicules professionnels en Europe affecte particulièrement la Division Mobility et sa production moyenne et grande séries.

4.2 DIVISION MOBILITY

4.2.1 INTRODUCTION

Depuis sa création en 1986, ACTIA conçoit dans ses bureaux d'études et fabrique dans ses usines des équipements et systèmes électroniques embarqués pour adresser les différents enjeux de la mobilité terrestre dans les domaines du transport routier et ferroviaire, du transport de marchandises et de personnes, dans le domaine de l'agriculture ou de la construction.

S'appuyant sur ces produits, le Groupe a une vaste offre de services pour optimiser la conception, l'exploitation et le diagnostic des véhicules.



Le chiffre d'affaires à l'international est principalement réalisé au sein de la Division Mobility. En Amérique, il diminue de 76,2 M€ à 64,3 M€ (-15,5%), principalement aux Etats-Unis et au Brésil. L'activité réalisée en Asie augmente de 42,3 M€ à 44,6 M€ (+5,5%) grâce aux ventes soutenues du secteur du Bus & Cars en Chine.

- ⊙ Prises de participation et prises de contrôle par ACTIA Group
 - ACTIA Railway, Toulouse, SAS, études et fabrications électroniques. Détenu à 100%.
 - ACTIA Energy, Toulouse, SAS, études et fabrications électroniques. Détenu à 100%.

Partout dans le monde, les solutions ACTIA accompagnent les constructeurs et les opérateurs des :

- ⊙ Véhicules commerciaux : bus, cars, camions, véhicules utilitaires,
- ⊙ Véhicules industriels et spéciaux : machines agricoles, engins de constructions et de chantiers,
- ⊙ Véhicules légers et de mobilité douce (micromobilité, VAE, véhicules intermédiaires),
- ⊙ Trains et tramways.

Les produits et services d'ACTIA concernent l'ensemble du cycle de vie des véhicules, depuis la conception dans le bureau d'études du constructeur, à la fabrication en usine, jusqu'à l'exploitation et la maintenance. Pour concevoir et produire cette offre, ACTIA est organisé autour :

- ⊙ De bureaux d'études avec des ingénieurs et techniciens supérieurs pour concevoir les logiciels, les systèmes électroniques, électriques et mécaniques constituant des systèmes embarqués ;
- ⊙ D'usines qui permettent de produire les ensembles matériels, de télécharger les logiciels et de contrôler la qualité du système ainsi constitué.

Quatre enjeux constituent les axes d'excellence du Groupe :

- ⊙ **La connectivité** : expert en systèmes embarqués conçus pour des environnements exigeants, ACTIA assure la connectivité de tous les types de véhicules et permet ainsi l'accès à de nombreux services connectés ;

4.2.2 MARCHÉS ET TENDANCES

La division Mobility cible trois marchés :

- ⊙ Les **constructeurs de véhicules**, aussi appelés « **OEM** » pour « Original Equipment Manufacturers » ;
- ⊙ Les **marchés de seconde monte**, aussi appelés « **Aftermarket** » pour les possesseurs et exploitants des véhicules ;
- ⊙ La **conception et la fabrication de cartes électroniques** pour compte de tiers, ainsi que les services associés, regroupés dans le département « Manufacturing-Design & Services » ou « **MDS** » et qui concernent potentiellement tous les secteurs industriels.

Ces marchés sont complètement orientés "Business to Business". Il s'agit de produits de forte technicité, fréquemment développés spécifiquement selon les cahiers des charges d'un client déterminé. Les clients OEM sont généralement multinationaux, si bien que les ventes à un client donné couvrent plusieurs pays d'Europe, ou même plusieurs régions du monde.

- ⊙ **La sécurité** : en interne comme en externe, les exigences de sécurité se déclinent dans nos processus, dans nos standards qualité comme dans nos produits. Il est à noter que cette notion ne se limite pas à la protection des utilisateurs du produit. Elle recouvre aussi la sûreté de fonctionnement du système, ainsi que sa cybersécurité ;
- ⊙ **La mobilité** : le transport des personnes et des biens est au cœur des défis technologiques relevés par ACTIA au quotidien. Nous nous engageons en faveur d'une mobilité connectée, durable et sûre ;
- ⊙ **Le développement durable** : ACTIA s'investit dans le développement d'une mobilité durable sur plusieurs plans : en permettant des transports en commun modernes et attractifs, en produisant des systèmes anti-pollution ou de traction électrique, en offrant des services connectés qui contribuent à l'écoconduite, en concevant des solutions de micromobilité. Par ailleurs, cette conscience des enjeux irrigue les processus internes de l'entreprise. Dans tous les cas, l'objectif est de contribuer aux objectifs globaux de développement durable, et notamment, avec nos clients, de réduire l'empreinte environnementale des produits et services.

Une tendance de marché marquante est l'émergence du véhicule défini par logiciel (Software-Defined Vehicle). Il s'agit de donner à la conception d'un véhicule toute la flexibilité du logiciel. Ce mouvement, dans lequel sont déjà engagés la plupart des constructeurs majeurs de véhicules légers et de camions, transforme les architectures électroniques et logicielles. ACTIA joue sa carte sur ces deux dimensions.

Une autre tendance est la généralisation de l'impératif de cybersécurité. Les législations sont désormais mondiales et imposent un degré d'exigence toujours croissant. Grâce à son expérience dans ce domaine, ACTIA est un apporteur de solutions à ses clients. Sur le plan concurrentiel, la cybersécurité constitue une barrière à l'entrée importante qui conforte la position d'ACTIA.

4.2.3 SOLUTIONS

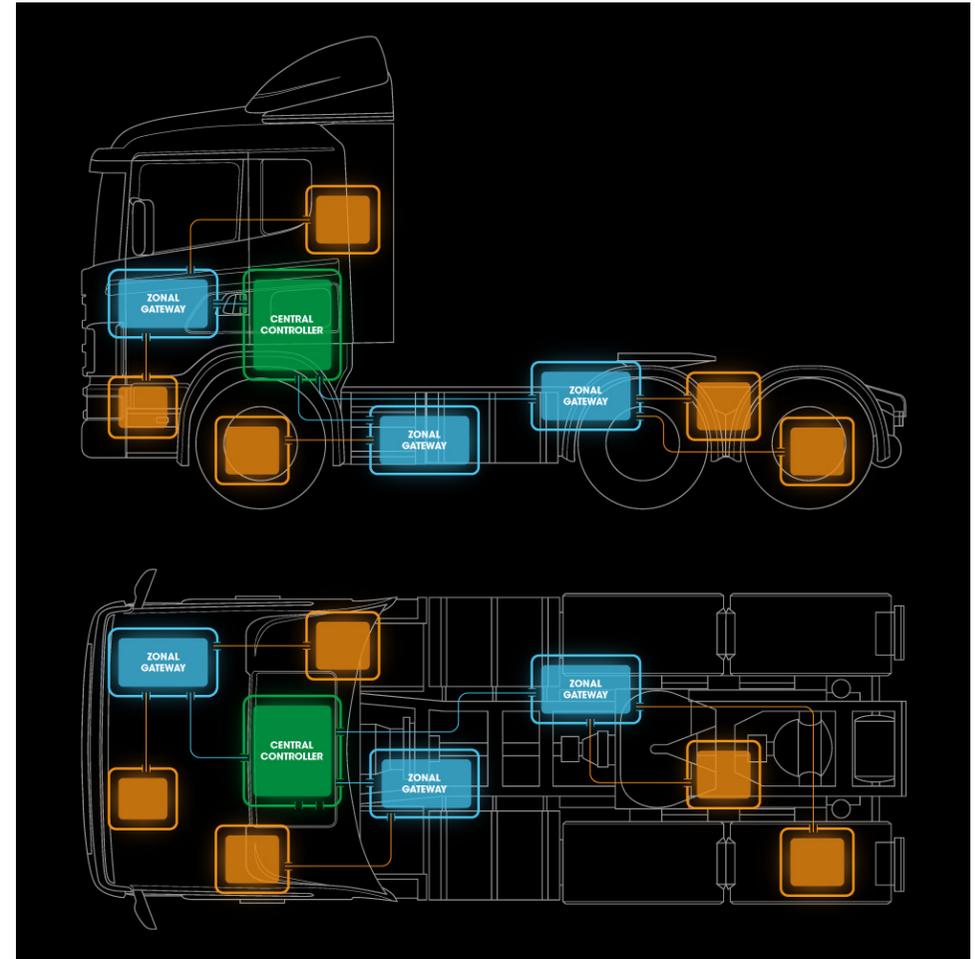
ACTIA possède une activité diversifiée, tant sur le plan des clients que des produits et des zones géographiques. Dans chaque cas, le Groupe s'appuie sur des compétences pointues pour être compétitif sur les segments choisis.

SOLUTIONS EMBARQUÉES

Dans le domaine de l'embarqué, les principaux produits et services fournis peuvent se regrouper de la façon suivante :

Une gamme complète d'équipements électroniques pour les véhicules :

- ⊙ Calculateurs embarqués de contrôle commande zonale et de gestion d'énergie,
- ⊙ High-Performance Computing (body/châssis – cockpit/ADAS),
- ⊙ Interfaces Homme Machine (afficheur, tableau de bord, instrumentation) et systèmes multimédias,
- ⊙ Plateformes de télématique, Interfaces de Communication véhicule.



Une expertise unique en architectures connectées, pilotées et augmentées pour les véhicules :

ACTIA accompagne ses clients dans la définition, la gestion et l’optimisation fonctionnelle de leurs architectures véhicules :

- ⊙ Numérisation du poste de conduite,
- ⊙ Architecture électrique et électronique centralisée, adaptée au "Software-Defined Vehicle",
- ⊙ Architecture connectée et “Over-The-Air”, qui permet l’échange de données à distance pour de multiples applications,
- ⊙ Architecture cybersécurisée conformément à la réglementation,
- ⊙ Fonctions avancées pour la sécurité et la sûreté de fonctionnement.

Une offre de services avancés pour les constructeurs et pour les opérateurs :

- ⊙ Assistance ou conception d'architectures systèmes, maintenance logicielle,
- ⊙ Maintien en Condition Opérationnelle et Maintien en Condition de sécurité : diagnostic électronique, y compris à distance, maintenance prédictive, mises à jour de sécurité,
- ⊙ Services connectés pour la télémétrie, la gestion des flottes de véhicule, la vidéosurveillance et l'hypervision.

SOLUTIONS DÉBARQUÉES

Reliées aux équipements embarqués, les solutions débarquées apportent des fonctions et services complémentaires dans les domaines suivants :

L'expertise Diagnostic :

Pour ACTIA, l'expertise diagnostic est le savoir-faire de gestion des données techniques d'un véhicule au cours de son cycle de vie, pendant la conception au bureau d'études du constructeur, lors de la production en usine et en vue de la maintenance et de la réparation. Cette activité se traduit par du développement de logiciels, de la fourniture d'équipements spécialisés (en particulier pour la communication avec le véhicule) et par des services associés :

- ⊙ Chaîne numérique de diagnostic,
- ⊙ Systèmes Usine,
- ⊙ Systèmes Après-vente pour les constructeurs,
- ⊙ Diagnostic multi-marques.

Les services connectés :

- ⊙ Télémétrie,
- ⊙ Gestion de flottes de véhicules,
- ⊙ Vidéosurveillance et hypervision.



CONCEPTION ET FABRICATION DE CARTES ÉLECTRONIQUES POUR LE COMPTE DE TIERS

Cette activité dite "Manufacturing, Design and Services" met à disposition de clients externes les ressources d'ACTIA pour :

- ⊙ La conception,
- ⊙ L'industrialisation,
- ⊙ Et / ou la fabrication de produits.

ACTIA vise des marchés de haute exigence, en ligne avec ses capacités technologiques. Cette activité a également la vertu de vérifier que nous maintenons dans la durée la compétitivité de nos processus.

4.2.4 CLIENTS

Les clients de type « OEM » sont des entreprises qui conçoivent et fabriquent des véhicules, avec des besoins toujours spécifiques. Par conséquent, il s'agit de marchés basés sur des spécifications établies par le client. Ces marchés sont généralement attribués par appel d'offres et un unique fournisseur sera choisi, notamment du fait des coûts de développement.

Les constructeurs de véhicules couvrent une très large gamme de clients :

- Petites séries : ferroviaire,
- Moyennes séries : bus, cars, véhicules spéciaux, bateaux, vélos, engins agricoles,
- Grandes séries : véhicules légers, camions.

Les volumes d'activité varient énormément, depuis des séries qui se comptent, par an, en centaines de pièces pour les trains, jusqu'à plusieurs centaines de milliers pour les camions et véhicules légers.

4.2.5 CONCURRENTS

Les grands donneurs d'ordre disposant de volumes d'affaires importants achètent en général ces produits et solutions sur la base de cahiers des charges personnalisés, au travers d'appel d'offres.

ACTIA est donc en compétition avec les autres équipementiers électroniques. Selon les cas, il peut s'agir de petites et moyennes entreprises spécialisées, comme Stoneridge dans le domaine de l'électronique embarquée, mais aussi fréquemment de grands groupes intégrés tels que Bosch, Continental, LG ou Samsung.

Dans le domaine du diagnostic, différents prestataires majeurs existent, notamment Bosch, DSA et KPIT. Dans le domaine multimarques sont également actives des sociétés italiennes et chinoises.

ACTIA est le fournisseur d'équipements standard de plusieurs constructeurs majeurs, tels que Alstom, Volvo AB (marques Volvo Trucks, Renault Trucks, UD Trucks, Mac Trucks...), CNH Industrial, Traton (marques Scania, MAN), Marcopolo, ainsi que la plupart des constructeurs majeurs de bus en Chine.

Dans le marché Aftermarket, les clients comprennent également des exploitants de transport public, des propriétaires ou gestionnaires de flottes de véhicules. L'activité de diagnostic multimarques a une particularité, car les clients y sont dispersés.

Dans le marché MDS, les clients sont des constructeurs ou équipementiers automobiles, ou des industriels d'autres secteurs intégrant de l'électronique dans leurs produits, permettant aux usines d'avoir quelques clients en dehors des métiers propres du Groupe et limiter les conséquences de certains cycles d'activités.

La clientèle d'ACTIA, bien que principalement constituée de grands comptes, présente la particularité d'être diversifiée, puisqu'aucun client n'atteint 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour le domaine des flottes, hautement concurrentiel, ACTIA se positionne sur des niches. Pour le matériel, on recense notamment TomTom, Transics, Masternaut, Geotab ou Webfleet. Pour le traitement informatique, coexistent de très nombreux acteurs, allant des généralistes de grande taille, des spécialistes de métiers donnés et des concurrents opportunistes de petite taille.

Enfin, dans le domaine MDS, règnent de grandes structures industrielles basées en Asie. La production en Europe se focalise sur des produits de spécialité. C'est un secteur dynamique et qui se concentre.

Dans tous ces cas, ACTIA joue sa carte de spécialiste, grâce à sa capacité propre de conception de systèmes complexes.

4.2.6 FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

L'exercice 2024 est marqué par un ralentissement notable de l'activité à partir du deuxième trimestre jusqu'à la fin de l'année. Cela reflète directement la baisse des volumes d'activité des clients constructeurs d'ACTIA, confrontés à des difficultés de la demande dans de nombreux secteurs de véhicules.

Fait positif, les pénuries globales de composants électroniques, qui avaient pénalisé l'activité depuis 2021, sont résorbées.

4.2.7 CHIFFRES CLÉS

En 2024, le chiffre d'affaires global de la division Mobility est en baisse par rapport à 2023 de 483,5 M€ à 435,5 M€ (-9,9%). L'effet est le plus sensible en Europe (-21,5%) et en Amérique (-16,1%), tandis que l'Asie progresse (+7,0%) grâce aux bons résultats en Chine.

La perspective de marché est incertaine. Début 2025, les prévisions d'activités des clients d'ACTIA demeurent prudentes. ACTIA n'escompte pas de reprise rapide, d'autant plus que certains produits à fort volume arrivent en fin de vie série en 2025. La tendance à moyen terme est bonne grâce à des contrats déjà enregistrés pour mise en production à partir de 2026-2027, en particulier dans le domaine de la gestion de la puissance, des nouvelles architectures électroniques pour véhicules et du Software-Defined Vehicle (SDV).

Par secteur d'activité, les ventes reculent de 16,8% dans le secteur des poids lourds, de 12,8% dans le secteur des véhicules légers, de 4,0% dans le ferroviaire, de 35,4% dans le secteur des véhicules spéciaux (construction et agriculture), particulièrement touché. Le secteur des bus et cars progresse légèrement (+3,8%), tiré par les bonnes ventes en Asie.

4.3 DIVISION AEROSPACE

4.3.1 MARCHÉS ET TENDANCES

La division Aerospace conçoit et produit des équipements électroniques, et fournit des services, dans trois marchés aux caractéristiques bien spécifiques.

Le marché **Aéronautique** s'adresse aux fabricants d'avions, en essentiellement à Airbus et à sa chaîne de fournisseurs. Le marché **Spatial** comprend les produits embarqués à bord de satellites. Le marché **SatCom** (en anglais Satellite Communications) est constitué par les équipements terrestres de réception de communications civiles et militaires par satellite.

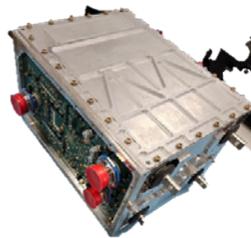
Les trois marchés ont en commun une haute technicité, ainsi que des exigences extrêmes de qualité et de fiabilité. De plus, il est impératif de gérer les problématiques de licence d'exportation et de classification de « Bien Double Usage ».

4.3.2 SOLUTIONS

MARCHÉ AÉRONAUTIQUE

ACTIA fabrique chaque année plus de 6 000 calculateurs de vol. Premier EMS européen accrédité par NADCAP en 2008, ACTIA a su devenir un acteur important du secteur de l'aéronautique. Trois axes forts caractérisent son offre :

- ⊙ Accompagner de la conception à la fabrication,
- ⊙ Être réactif sur toute la supply chain pour assurer l'approvisionnement,
- ⊙ Garantir une production industrielle hautement qualifiée et certifiée, en moyennes et petites séries.



Un calculateur de contrôle de propulsion

La demande est globalement en croissance. Dans le secteur des communications par satellite, elle est bouleversée par le phénomène du "New Space", émergence de constellations de satellites, composées de nombreux éléments, qui se comptent par dizaines ou centaines alors que le spatial classique est essentiellement unitaire. Cette explosion quantitative s'accompagne logiquement d'une baisse de la complexité de chaque satellite et, dans une certaine mesure, du niveau d'exigence de fiabilité. Ces facteurs expliquent que le secteur soit en mutation, avec l'apparition de clients nouveaux ainsi que de compétiteurs.

Enfin, ACTIA a les ressources nécessaires pour proposer la production d'équipements électroniques en petites séries pour des secteurs de haute technologie, y compris dans le domaine de la défense, dans sa société ACTIA EMS Sweden (Suède).

Par la pluralité des marchés adressés et en tant qu'équipementier de rang 1, ACTIA possède une expertise technologique dans les segments liés à l'électrification des véhicules. Ses savoir-faire en design lui permettent d'accompagner en amont ses clients en assurant une industrialisation de qualité et en adéquation avec le marché. ACTIA possède aussi une gamme de service électronique avec son propre centre de réparation agréé Part 145.

MARCHÉ SPATIAL

Avec sa filiale Steel Electronique, la Division Aerospace conçoit, développe et fabrique des équipements électroniques embarqués pour l'industrie spatiale. Les produits sont des calculateurs de bord, des convertisseurs DC-DC, des mémoires de masse, des équipements d'interface pour instruments de charge utile, pour ballons stratosphériques, des harnais, des bancs de tests, etc.

ACTIA se positionne également comme un acteur majeur du New Space, en mettant à profit son expertise dans la conception de systèmes embarqués et son outil de production électronique, avec en particulier le site industriel de Colomiers (France), labellisé Usine Vitrine du Futur. Avec à son actif plus de 700 satellites équipés et plus de 24 millions d'heures en orbite, le Groupe affiche une ambition claire : proposer une gamme de produits sur étagère pour les constellations de satellites en orbite basse.

MARCHÉ SATCOM

Utilisant les technologies développées dans le domaine des amplificateurs de puissance et du traitement du signal, ACTIA s'est imposé dans le domaine des stations terriennes de télécommunication par satellites, créant des systèmes VSAT complets aisément transportables, répondant à des besoins exprimés notamment dans le domaine militaire pour les forces armées déployées sur des théâtres d'opérations extérieurs, mais aussi pour les marchés civils des télécommunications. ACTIA compte dans ce domaine plus de 50 ans d'expertise.



Une antenne de réception satellite "flyaway"

4.3.3 CLIENTS

MARCHÉ AÉRONAUTIQUE

Etant basé en Europe, ACTIA a pour client majeur Airbus, dont il est fournisseur stratégique en direct. Il fournit aussi des sous-traitants de la chaîne de valeur d'Airbus.

MARCHÉ SPATIAL

Les principaux clients dans le domaine spatial sont les grands donneurs d'ordre basés en France : Airbus Defence & Space, CNES, TAS, CNRS, CEA, ONERA.

Dans le domaine du NewSpace, ACTIA est fournisseur de cartes embarquées pour un opérateur de premier plan.

Le Groupe propose également les produits associés, comme les amplificateurs, les sous-ensembles émission / réception, les logiciels de supervision des stations terriennes, à différents opérateurs ou systémiers. Ainsi, le Groupe se positionne en systémier de premier rang pour l'intégration complète (produits et logiciels) de système de communications par satellite.

MARCHÉ SATCOM

Le marché historique est national. Depuis maintenant 20 ans, le Groupe accompagne la Délégation Générale de l'Armement française (DGA) dans ses différents programmes touchant aux télécommunications militaires, au travers de contrats pluriannuels qui intègrent également le Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des stations plus de dix ou quinze ans après leur livraison. Pour cela, le Groupe est amené soit à nouer des partenariats avec les grands systémiers français (AIRBUS, THALES), soit à proposer directement ses services.

Au niveau européen, ACTIA a remporté en 2008 son premier contrat avec l'OTAN, complété régulièrement par des avenants annuels. Le Groupe fait des efforts pour convaincre des clients au-delà de l'Europe, avec une attention particulière sur la zone d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Le Groupe a notamment gagné un appel d'offres en Égypte pour développer et livrer un segment sol complet, relations qui se sont poursuivies avec la marine égyptienne.

Dans le domaine civil, commercial ou TV / radio, les clients sont les opérateurs de télécommunication (ORANGE, EUTELSAT, ARABSAT, NILESAT, YAHSAT) ou des intégrateurs, tant en France qu'à l'étranger, mais également les agences scientifiques (CNES, ESA) ou systémiers de premier rang.

4.3.4 CONCURRENTS

MARCHÉ AÉRONAUTIQUE

Dans le domaine de la fourniture de systèmes électroniques pour l'aéronautique, les concurrents sont en premier lieu des entreprises ayant une capacité propre de conception, comme Liebherr Aerospace, Honeywell ou Safran. Il s'agit d'entreprises de grande taille par rapport à ACTIA. Par ailleurs, d'autres sous-traitants prennent en charge uniquement la production, comme Asteelflash et Tronico parmi de nombreux autres.

Pour des raisons de proximité, les entreprises concernées sont très majoritairement implantées en France.

MARCHÉ SPATIAL

En raison de la multiplicité des technologies mises en œuvre un grand nombre d'acteurs concourent à la conception et la réalisation de systèmes électroniques destinées au secteur spatial. Les grands clients, qui sont les maîtres d'œuvre des systèmes satellites comme Airbus ou Thales, disposent de capacités propres de développement, ce qui limite le marché accessible aux autres entreprises. L'intervention de celles-ci peut consister dans le développement de produits spécifiques sur cahier des charges, ou dans la fourniture de produits standards "sur étagère".

Noter par ailleurs que le NewSpace, avec ses exigences différentes, a suscité la croissance ou l'émergence de concurrents nouveaux, comme Aitech, RamonSpace, Rakon et d'autres.

4.3.5 FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

Dans le domaine spatial, l'année 2024 est marquée par le rachat et l'intégration par ACTIA de la société STEEL Electronique. Celle-ci apporte à la Division Aerospace un saut qualitatif dans la capacité de développement de systèmes embarqués pour le spatial, ainsi que la production spécialisée. Avec cette opération, ainsi que l'investissement en développement de produits propres, ACTIA organise sa croissance à moyen terme dans ce domaine stratégique.

4.3.6 CHIFFRES CLÉS

Le chiffre d'affaires total de la division Aerospace est en progression à 72,0 M€ en 2024, contre 63,5 M€ en 2023 (+13,3 %). Une partie de cette croissance est externe et correspond à l'intégration de STEEL Electronique à compter du 1^{er} juin, pour un montant de 5,7 M€.

Enfin, la production peut soit être assurée par les concepteurs de système, soit sous-traitée à des sociétés comme Matra Electronique, RESA, Tronico, FEDD ou Microtec (cette dernière assurant aussi certaines fonctions de conception).

MARCHÉ SATCOM

Les situations concurrentielles sont très complexes, notamment dans le domaine des Télécommunications par satellite, du fait de la taille des entreprises en concurrence, des projets ou des enjeux politiques pour un secteur stratégique.

Dans le domaine de l'intégration de stations terriennes, la concurrence est organisée autour de grands groupes des Télécommunications. Par exemple, THALES est à la fois un client en France, mais bien souvent un concurrent ou un partenaire à l'export.

Dans le domaine des équipements, les principaux concurrents sont américains (CPI, XICOM) et l'évolution de la parité EUR / USD peut impacter fortement la compétitivité des sociétés. L'Espagne est également un nouvel acteur, car elle a pu développer, grâce au support européen, une industrie de télécommunications spatiales très concurrentielle (ACCORDE, TTI pour les amplificateurs, INSTER, AICOX pour les stations).

Dans le domaine de l'installation de station fixe, le Groupe se trouve face à des entreprises telles que SAFRAN en France, Vertex en Allemagne, Pals en Turquie, S3 en Angleterre ou Indra en Espagne.

Le Groupe entend par ailleurs concourir pour profiter des occasions d'affaires apportées par le programme européen IRIS² de constellation de satellites en orbite basse, qui a été attribué au consortium SpaceRISE en 2024 et qui se concrétisera dans les années à venir.

Sur le plan technologique, ACTIA investit pour disposer de produits propres, notamment dans le programme de réception GNSS satellitaire Strellan, qui a été labellisé par l'ESA en 2024.

Dans les domaines Aéronautique et SatCom, 2024 est une année de continuité.

Sur le plan géographique, cette activité est très centrée sur la France, qui représente 80,3% du chiffre d'affaires. Le reste est réalisé pour 16,1% en Europe, le solde étant réparti entre les Etats-Unis, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie.

4.4 DIVISION ENERGY

4.4.1 MARCHÉS ET TENDANCES

Dans un contexte économique et sociétal où les besoins d'électricité sont fortement liés aux enjeux de décarbonation, la croissance organique du marché de l'énergie reste positive, principalement due à la demande accrue des raccordements de producteurs d'énergies renouvelables (notamment via les solutions Smartgrids) et le renforcement des réseaux pour que les opérateurs puissent répondre aux futurs besoins de déploiement des véhicules électriques.

Cette croissance s'accompagne d'une demande soutenue de nouvelles technologies numériques liées à la digitalisation et la virtualisation des solutions de contrôle commande, pour une meilleure gestion de la flexibilité des réseaux électriques.

L'augmentation progressive des besoins liés au déploiement de la 5G et de la fibre optique offre au Groupe une position reconnue dans le domaine grâce à sa réactivité, son adaptabilité et la qualité du service offert. Cependant, il reste avant tout un marché national du fait d'un besoin important de proximité, mais challengé par des offres étrangères très compétitives en termes de prix.

4.4.2 SOLUTIONS

Avec une expérience de plus de 40 ans dans le contrôle commande et la supervision des réseaux électriques, le Groupe fournit un ensemble d'équipements dédié aux opérateurs de transport et de distribution de l'électricité.

Le Groupe propose ainsi une gamme complète de produits et systèmes adaptés aux réseaux électriques intelligents, dits Smartgrids, en France et à l'international, comprenant :

- ⊙ Des systèmes de téléconduite (SCADA, DMS),
- ⊙ Des systèmes pour le contrôle commande numérique des postes sources HTB/HTA,
- ⊙ Des postes Asservis (RTU) grande capacité,

Les deux marchés sont adressés par la division, à savoir :

- ⊙ Le principal marché est celui des opérateurs électriques, avec les systèmes de supervision de réseaux (SCADA), le contrôle commande numérique des postes HTB / HTA / BT, les boîtiers communicants pour le marché du comptage B,
- ⊙ Le marché de la téléphonie mobile.

Opérant sur une niche technologique, le Groupe travaille également en partenariat pour répondre à ses clients. Les principaux partenaires sont :

- ⊙ Siemens pour le marché PCCN (ENEDIS),
- ⊙ ICE pour le marché Electre (RTE).

De plus, offrant des similitudes structurelles, ACTIA prospecte les acteurs des réseaux de gaz et d'eau, français, comme les opérateurs à l'étranger, afin de diversifier son portefeuille clientèle et géographique.

- ⊙ Des solutions pour les réseaux Microgrids (gestion des énergies renouvelables et numérisation des réseaux),
- ⊙ Des consignateurs d'états,
- ⊙ Des frontaux de communication,
- ⊙ Des coffrets pour la gestion des réseaux BT (Postes Smart),
- ⊙ Des modems IP, Radio, 4G, LTE-M...
- ⊙ Des téléprotections pour les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien),
- ⊙ Des solutions clefs en mains : salles de contrôle, réseaux de communication...



ACTIA développe également une gamme de solutions pour les infrastructures des réseaux de télécommunications, dans les domaines de la téléphonie mobile 4G, 5G et le déploiement de la fibre optique.

Tout en proposant la solution la plus adaptée en termes d'exigences fonctionnelles, ACTIA associe tout un processus de production et de logistique adapté aux contraintes de déploiements réactifs et saisonniers.

Cette gamme s'étend aujourd'hui des simples produits d'alimentations électriques à des systèmes complexes et complets « clés en main » permettant la réalisation d'un site global de diffusion avec des innovations fortes et dans un esprit de site écologique et intégré.

La gamme de produits comprend notamment :

- des baies outdoors,
- des systèmes d'alimentation électrique basse tension,
- des systèmes d'alimentation continue.

4.4.3 CLIENTS

S'adressant à des infrastructures nationales pour la gestion des réseaux d'énergie, le marché est très concentré. Les clients sont avant tout des entreprises ou des opérateurs détenus par les Etats, directement ou indirectement, de façon plus ou moins importante. Essentiellement centrés sur les marchés francophones, les principaux clients d'ACTIA sont :

- ⊙ Sur le marché français : ENEDIS, RTE, EDF, SNCF,
- ⊙ A l'export : ONCF et ONE au Maroc, CEET au Togo, Nigelec au Niger, CEB au Bénin, Senelec au Sénégal et CFL au Luxembourg,
- ⊙ Une forte implantation dans les réseaux insulaires Tahiti, Mayotte, la Réunion...

Pour ce qui est du marché de la téléphonie, ACTIA se concentre sur le marché français, où les principaux clients sont SFR, Bouygues et Orange. Aujourd'hui, nous sommes positionnés sur le marché très concurrentiel de la 5G avec le déploiement de la technologie Outdoor BCUBE pour Bouygues Télécom.

4.4.4 CONCURRENTS

Nos concurrents sont généralement des sociétés françaises ou étrangères significativement plus importantes que notre Groupe, comme SCLE (Bouygues Energies), GE Vernova, Schneider Electric ou Cahors ... Certains grands groupes peuvent être à la fois concurrents et partenaires, comme Siemens pour le marché des Postes Contrôles Commandes Numériques (PCCN).

En téléphonie, nos principaux concurrents sont, soit des intégrateurs ou tâliers implantés en France, soit des fabricants d'équipements de télécommunications internationaux (Asie, pays de l'Est) pouvant proposer des packages « équipement télécom + infrastructure ». Sur le marché du très haut débit (4 et 5G) avec Bouygues Telecom, le marché est partagé avec notre concurrent TLTI.

4.4.5 FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

Dotée d'une gamme maintenant étendue, la Division travaille à diversifier son portefeuille clients. ACTIA est à même de répondre pleinement aux enjeux de la transition énergétique et des réseaux Smartgrids.

Après le déploiement des programmes R#SPACE pour RTE, PCCN, EMIS et boîtiers IP LTE-M pour ENEDIS en 2023, 2024 a été marquée par l'obtention de nouveaux marchés de fourniture et d'installation avec les clients majeurs Enedis et RTE. Ainsi ACTIA Energy va participer au déploiement de la nouvelle génération de postes de contrôle à commande numérique PCCN 3, après avoir accompagné les première et deuxième génération.

En parallèle, l'investissement de R&D se poursuit pour compléter la gamme d'équipements sur le marché des SCADA, du Contrôle commande des postes HTA et HTB, de la gestion des postes BT et du comptage intelligent. Le niveau de technicité continue de croître, afin de rendre les réseaux plus intelligents, plus flexibles et plus décarbonés.

La perspective pluriannuelle est une croissance de l'activité globale, tirée par l'exportation et l'apport de nouveaux services aux clients existants.

4.4.6 CHIFFRES CLÉS

L'activité de la Division Energy est stable en 2024 avec un chiffre d'affaires de 29,7 M€. Le tassement de l'activité Téléphonie, avec la fin du déploiement de la 4G au 1^{er} semestre 2023 pour un de nos clients, est plus que compensé par la croissance des réseaux d'énergie, même si le calendrier de déploiement 2024 a pu être perturbé par la tenue des Jeux Olympiques en France. La part réalisée en France reste prépondérante, mais diminue légèrement, pour s'établir à 92,2%, avec les premiers succès commerciaux au Niger et au Togo.

4.5 DIVISION ENGINEERING SERVICES

4.5.1 MARCHÉS ET TENDANCES

La Division Engineering Services est présente sur le marché des services d'ingénierie en Europe, avec une forte composante logicielle. C'est un marché en croissance continue, au rythme de l'intégration toujours plus importante de l'électronique et du logiciel dans les objets de la vie courante, les télécommunications, les grands systèmes et les véhicules. Dans le domaine appliqué aux véhicules, le secteur connaît de plus en plus une mutation liée à l'essor du véhicule défini par logiciel (Software-Defined Vehicle), lié au développement de la voiture électrique.

4.5.2 SOLUTIONS

La Division Engineering Services intervient au service de ses clients à toutes les étapes de conception et de développement de systèmes, avec une prédilection pour l'électronique et le logiciel :

- ⊙ Conseil et accompagnement dans la phase de spécification,
- ⊙ Design électronique, conception mécanique et prototypage,
- ⊙ Ingénierie système,
- ⊙ Ingénierie logicielle et numérique,
- ⊙ Applications connectées,
- ⊙ Infrastructures Cloud,
- ⊙ Tests, validation et certification au sein d'un laboratoire propre,
- ⊙ Outillage de tests et de production.

4.5.3 CLIENTS

Ces spécialités trouvent à s'appliquer sur plusieurs verticales de marché :

- ⊙ L'automobile (au sens large "Automotive"), couvrant tous types de véhicules,
- ⊙ Le ferroviaire,
- ⊙ Les télécommunications.

Cet essor entraîne d'une part une augmentation du nombre et de la complexité des fonctions et services embarqués. Il se manifeste d'autre part par une redistribution des rôles dans le secteur. En effet, les constructeurs de véhicules (véhicules légers, camions) tendent à considérer comme stratégiques ces fonctions et à intégrer davantage les métiers qui y sont liés.

A titre accessoire, la Division est aussi vendeur de produits qu'elle a développés.

Les domaines de spécialité sont :

- ⊙ Les systèmes embarqués, principalement pour l'automobile,
- ⊙ La sûreté de fonctionnement et la cybersécurité,
- ⊙ Les technologies de l'informatique en nuage (le " cloud "),
- ⊙ L'analyse de données et le diagnostic.

La Division applique de hauts standards d'exigence en termes de sécurité de l'information (ISO 27001) et de garantie de qualité des logiciels (CMMI, ISTQM). En complément d'un personnel soigneusement sélectionné et formé, cela lui permet d'adopter un positionnement de spécialiste à valeur ajoutée.

- ⊙ L'énergie,
- ⊙ L'aéronautique,
- ⊙ et plus largement l'industrie électronique.

Outre les prestations réalisées pour les besoins du Groupe, les clients sont des donneurs d'ordre de premier plan, à commencer par des OEM du secteur automobile.

4.5.4 CONCURRENTS

Les concurrents les plus représentatifs sont les sociétés de services d'ingénierie possédant des capacités Automotive et la surface suffisante pour être retenus par les donneurs d'ordre majeur. Ce sont de grands groupes généralistes tels que Bertrandt, Altran, EDAG, Tata Technologies, etc.

Bien que n'ayant pas leur taille, ACTIA se distingue par son esprit de service, sa réactivité et son souci de proximité avec les clients.

Dans le domaine des prestations de laboratoire, le secteur est très fragmenté, avec de nombreux laboratoires d'essais, souvent sur une base nationale.

4.5.5 FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

Le fait marquant de l'année 2024 est la conclusion d'un accord de collaboration avec Ampere (Groupe Renault). Cette collaboration prévoit l'intégration, par Ampere, d'une équipe dédiée, développée par ACTIA en Tunisie, à l'expertise technologique reconnue. Cette acquisition permet à Ampere d'accélérer le développement de ses activités logicielles autour du Software Defined Vehicle. Cette équipe qui aura notamment en charge le développement, l'architecture et la technologie du diagnostic logiciels, a intégré Ampere en date du 31 octobre 2024. Durant la constitution de cette équipe, la division Engineering Services a supporté des charges sensiblement équivalentes au chiffre d'affaires généré par celle-ci.

Par ailleurs, la Division Engineering Services, initialement présente en Tunisie où elle conserve sa principale base, s'est étendue avec la création d'une unité en France, pour mieux répondre aux besoins de proximité de ses clients français externes au Groupe.

La Division possède de belles perspectives de croissance continue dans les prochaines années, avec les clients existants et de nouveaux prospects.

4.5.6 CHIFFRES CLÉS

Sur l'année 2024, le chiffre d'affaires se monte à 40,9 M€, soit une hausse de +28,8 % (+9,2 M€) par rapport à 2023, en lien notamment avec les collaborations technologiques dans le domaine des systèmes embarqués pour véhicules et du Software Defined Vehicle (SDV).

Géographiquement, le chiffre d'affaires est concentré à 90,3 % sur les clients basés en France.

4.6 POSITION CONCURRENTIELLE

La position concurrentielle d'ACTIA reste inchangée. D'une manière générale et pour l'ensemble du Groupe, la part d'ACTIA dans le marché européen ou mondial de l'électronique embarquée ou des télécommunications est modeste. Cela est dû au fait que la stratégie d'ACTIA est de rechercher et de développer des marchés de niche correspondant à des applications spécialisées. La conséquence est que le Groupe est présent dans des domaines très variés, a des positions fortes sur les niches choisies, mais n'a jamais une position concurrentielle dominante sur un secteur complet. De même, il est impossible de présenter une part de marché pertinente d'ACTIA, car aucune source officielle ne peut répondre à nos caractéristiques.

Dans les parties précédentes, nous avons décrit la situation concurrentielle des marchés et le positionnement d'ACTIA selon chaque division.

En ce qui concerne le portefeuille des clients, la stratégie de niche a également pour conséquence qu'il n'est pas possible d'obtenir une segmentation homogène et de calculer des positions sur des segments de marché complets, qui permettraient la comparaison avec des concurrents, ceux-ci ne pouvant se positionner que sur une partie des produits développés par ACTIA et réciproquement, le Groupe ne présentant pas l'ensemble de l'offre de ses concurrents.

De plus, s'agissant de produits de haute technologie, la part du marché réellement accessible dans chaque secteur est difficile à déterminer et peut être réduite, comme sur des segments haut de gamme. A titre d'exemple, pour notre activité OEM, ACTIA présente une très forte pénétration, au niveau mondial, dans le domaine du multiplexage pour les bus et les cars, mais seuls les fabricants et véhicules les plus sophistiqués font appel à cette technologie particulière et cet effet est pratiquement impossible à quantifier. S'agissant de segments de véhicules spécialisés et non homogènes, même les statistiques de nombres de véhicules produits sont partielles et peu fongibles au niveau global.

FACTEURS DE RISQUES

5.1	SYNTHÈSE DES FACTEURS DE RISQUES	56
5.2	DÉTAIL DES RISQUES SIGNIFICATIFS	58
5.2.1	Risques liés à l'activité	58
5.2.2	Risques financiers	62
5.2.3	Risques juridiques, politiques et réglementaires	63

5.1 SYNTHÈSE DES FACTEURS DE RISQUES

ACTIA procède à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs, et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi, sont présentés les facteurs de risques pertinents et significatifs, identifiés à la date de publication du présent document. Le Groupe considère qu'il n'y a pas d'autres risques notables en dehors de ceux présentés dans ce paragraphe.

La cartographie des risques, établie par la Direction Générale en lien avec le Comité de pilotage des risques du Groupe, a permis de construire la matrice suivante qui hiérarchise chaque risque en fonction de son occurrence et de son impact. Cette cartographie intègre les mesures mises en œuvre au sein du Groupe pour limiter leur survenance et leur impact.

Au moment de la révision de ce rapport, le Groupe n'enregistre plus de tensions pour l'approvisionnement de composants, avec un retour à la normale dans les flux depuis le 2^{ème} semestre 2023. De plus, les risques liés au turnover nés pendant la crise Covid sont considérablement réduits, les efforts de la filiale ACTIA Engineering Services en Tunisie (ACTIA Academy) ayant porté leurs fruits, conjugués à un environnement moins contraint. Cependant, ce risque est cyclique et demande des efforts constants afin de fidéliser au mieux les équipes.

Le Groupe a par ailleurs renforcé le poids des risques juridiques, politiques et réglementaires, à la lumière des faits suivants :

- ⊙ Les tensions internationales nous font craindre un risque durable sur les approvisionnements et dans une moindre de mesure, sur des fermetures de marchés internationaux ;
- ⊙ Le poids de réglementations plus ou moins dures sur la décarbonation, qui auraient un impact financier et structurel sur l'activité ;
- ⊙ Les événements climatiques majeurs comme en mai 2024, les inondations dramatiques qui ont touché Porto Alegre et donc notre filiale brésilienne.

Les risques de niveau majeur et élevé sont ainsi détaillés :

I M P A C T	Risques <u>juridiques, politiques et réglementaires</u> :	Risques liés à l'activité :		
	<ul style="list-style-type: none"> Compliance : recul de la démocratie, risque de corruption, éthiques des affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnements : <ul style="list-style-type: none"> Tensions de marché et délais d'approvisionnement Fin de fabrication d'un composant Hausse des prix de matière première Compétitivité : <ul style="list-style-type: none"> Hausse des coûts de transports et de l'énergie 		
			Risques liés à l'activité	Risques liés à l'activité : <ul style="list-style-type: none"> Compétitivité : <ul style="list-style-type: none"> Localisation du Groupe et taille des concurrents Incertitudes sur les volumes commandés Pertinence technologique Cyclicité, fluctuation du marché Risque financier : <ul style="list-style-type: none"> Risque de change Risques <u>juridiques, politiques et réglementaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> Stabilité politique : <ul style="list-style-type: none"> Bouleversements, guerre économique, embargos Règlementation sur la décarbonation
	Risque lié à l'activité : <ul style="list-style-type: none"> Changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> Arrêt / rupture de la chaîne d'approvisionnement Gestion des talents : <ul style="list-style-type: none"> Difficultés de recrutement et turnover 	Risques <u>Juridiques, politiques et réglementaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> Troubles sociaux, grèves Risques liés à l'activité : <ul style="list-style-type: none"> Ralentissement / arrêt contrat / perte contrats existants 		
PROBABILITÉ				
Risque faible	Risque moyen	Risque élevé	Risque majeur	

5.2 DÉTAIL DES RISQUES SIGNIFICATIFS

5.2.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

5.2.1.1 Approvisionnements

- ⊙ Niveau du risque : **Risque majeur**
- ⊙ Description du risque

Plusieurs risques peuvent impacter les approvisionnements du Groupe :

- Les tensions sur le marché et des délais d'approvisionnement,
- La fin de fabrication d'un composant,
- La hausse de prix des composants.

Même si la situation s'est normalisée, des tensions sur le marché et des délais d'approvisionnements pourraient être provoqués par la décorrélation entre l'offre et la demande de composants électroniques. D'une part, la demande reste croissante, l'électronique étant toujours plus présente dans de nombreux secteurs, tant de la grande consommation que professionnel. D'autre part, les capacités dépendent des capacités de production installées par l'industrie électronique. Ce capacitaire est en croissance tendancielle, mais les désajustements des rythmes de croissance entre offre et demande entraînent des périodes de friction, tout comme les incidents climatiques ou les impacts géopolitiques.

Depuis la guerre en Ukraine, le monde semble se régionaliser avec de grands ensembles qui n'hésitent pas à réguler le commerce en imposant leurs règles, et particulièrement au marché des composants électroniques, car ils sont devenus des commodités hautement stratégiques. ACTIA juge donc que ce risque augmente, même si en termes d'approvisionnements, la crise des composants post Covid est derrière nous.

S'agissant de la fin de fabrication d'un composant, lorsqu'un producteur décide son arrêt, il informe préalablement ses clients et leur demande de passer la « dernière commande » couvrant l'ensemble de leurs besoins (Last Buy Order). En effet, la durée moyenne de mise sur le marché d'un composant est de 6 ans. Celle-ci a aujourd'hui tendance à diminuer du fait de l'obsolescence programmée, des ruptures technologiques, etc. Il est donc essentiel d'anticiper ce phénomène.

- ⊙ Conséquences envisagées sur le Groupe

Ce type de tensions sur le marché (délais d'approvisionnements, tensions sur les prix, ...) est lourd à manager.

Les mesures d'anticipation et de protection sont complexes : diversification des sources d'approvisionnements, augmentation et anticipation des besoins exprimés, modification des produits, ...

Dans tous les cas, elles induisent des coûts supplémentaires et une augmentation des stocks, notamment avec :

- Des frais de logistique, de contrôle qualité, de transports et de stockage qui peuvent être conséquents pour éviter des retards dans la production et dans la livraison aux clients ;
- Une augmentation des temps masqués avec la production de lots plus petits afin de servir au mieux le client, entraînant une perte d'efficacité industrielle induisant des coûts de production plus élevés ;
- Des équipes amenées à gérer la crise en supplément de leurs activités habituelles ;
- Une surcoût exceptionnelle des coûts de composants qui peuvent ponctuellement augmenter très sensiblement ;
- Une augmentation ponctuelle des stocks liée à une référence manquante, bloquant la production et donc l'utilisation des autres références.

Les répercussions concernent une augmentation des charges d'exploitation (hausse des matières premières, surcoût des livraisons, ...), la perte de certaines ventes faute de pouvoir assurer les productions et, dans les cas les plus graves, des ruptures d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la production et des pénalités clients, et affectant donc le résultat net du Groupe.

La fin de fabrication d'un composant pénalise l'évolution des stocks avec une nécessité d'anticiper la quantité de composants nécessaire à la production ou au SAV, mais ne présente qu'un risque modéré dans le temps, puisqu'il s'agit avant tout de répondre aux besoins au plus juste afin de ne pas être en manque ou de générer du stock obsolète.

⊙ Gestion du risque par le Groupe

S'agissant des tensions sur le marché, l'organisation des achats autour des différents fabricants, distributeurs, voire l'appel à des brokers permet au Groupe de limiter les manquants.

Le Groupe a activé une organisation spécifique pour faire face à la pénurie des composants de 2021 à 2023. Certains modes opératoires ont été intégrés de façon permanente afin de renforcer la résilience de l'entreprise. En cas de nouveau choc, l'organisation pourra être à nouveau renforcée par une cellule de crise à l'identique.

Le Groupe gère la fin de fabrication d'un composant au travers d'une équipe interne dédiée « Pérennisation » qui gère le suivi réglementaire lié aux composants sensibles (ITAR, EAR), toutes les évolutions réglementaires, en France comme au niveau européen ou mondial, et les annonces de fin de production. Le Groupe a les moyens de manager ce sujet, qui peut prendre ponctuellement de l'ampleur.

Cette équipe veille à anticiper les conséquences de la fin de vie d'un composant, son appui pouvant aller jusqu'au redesign de produits intégrant de nouveaux composants disponibles, assurant ainsi la continuité auprès des clients.

5.2.1.2 Compétitivité

⊙ Niveau du risque : **Risque majeur**

⊙ Description du risque

Ce risque regroupe plusieurs facteurs :

- La taille du Groupe, ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) face à des Grands Comptes,
- Les incertitudes sur les volumes commandés par nos clients,
- L'exposition du Groupe à des marchés de technologie hautement compétitifs, et qui nous mettent en face de concurrents internationaux,
- La hausse des prix de matières premières, délai d'approvisionnement, hausse des coûts de transports et possiblement de l'énergie.

Concernant la localisation du Groupe et la taille des concurrents, le Groupe a fait le choix de conserver des ressources importantes en France, tant pour ses équipes de Bureaux d'Études que pour ses capacités de production de cartes électroniques (usine de Colomiers) ou de matériels (sites de Millau, de Dinard ou du Puy-Sainte-Réparate).

Or, il est démontré que les coûts salariaux français sont parmi les plus élevés, en Europe et dans le monde ; la fiscalité française est globalement parmi les plus lourdes au monde, impactant de fait la compétitivité des entreprises françaises. Aussi, ACTIA s'appuie sur une organisation internationale lui permettant d'assurer sa compétitivité tout en restant un groupe industriel français.

À ce facteur s'ajoute, particulièrement en 2024, une incertitude sur les volumes commandés par nos clients. Pour son activité « OEM », ACTIA conçoit et fabrique des produits sur mesure pour les besoins d'un client, qui sont peu compatibles avec un autre type de véhicule ou d'appareil, et parfois même couverts par un accord d'exclusivité. Dans ce cas, ACTIA est tributaire du facteur externe qui est la demande exprimée par les clients de nos clients. À plus long terme, le renouvellement du flux d'affaires dépend de décisions des clients qui peuvent choisir de se fournir auprès d'ACTIA ou de concurrents, généralement à la suite d'un appel d'offres.

Pour ce qui a trait à la pertinence technologique, il est souvent difficile de situer simplement ACTIA selon une démarche académique basée sur une approche produits / marchés dominants ou technologies différenciatrices, tant le spectre de ses domaines d'intervention est large. A contrario, une définition qui ne retiendrait qu'un positionnement du type ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) du domaine des Systèmes Embarqués sur le marché de la mobilité serait insuffisante, car réductrice et largement simpliste.

Le Groupe a développé ses familles de produits et sa gamme de services en cherchant systématiquement à valoriser son patrimoine technologique dans des cibles de marchés proches. De ce fait, il est fréquent que le Groupe soit régulièrement confronté à des concurrents beaucoup plus puissants dont le volume d'achats permet l'accès à des coûts plus bas.

Le risque d'une sous compétitivité économique globale est donc permanent et existe quasiment depuis la création d'ACTIA en 1986.

Par exemple, grâce à son avance technologique significative, ACTIA s'est vu confier, il y a quelques années, par deux constructeurs automobiles, la fourniture exclusive de boîtiers télématiques, contredisant son positionnement historique qui n'adressait pas le segment des véhicules légers pour des produits embarqués. En conséquence, le Groupe a vu son chiffre d'affaires s'accroître de façon sensible avec la volumétrie engendrée par ces contrats, induisant une augmentation importante de ses capacités de production (investissements dans plusieurs lignes de production grande série de cartes électroniques) et un meilleur levier sur les achats.

Aussi, il n'a pas été surprenant de voir, lors des appels d'offres pour la nouvelle génération de ces produits, ACTIA devancée par des acteurs majeurs, avec des puissances d'achats telles que le Groupe n'a pas été retenu sur le volet financier des appels d'offres, malgré une offre technologique compétitive.

Enfin, pour les besoins de ses productions, ACTIA réalise des achats diversifiés. De nombreux fournisseurs, notamment pour la grande majorité des composants de production, sont des entreprises multinationales dont le pouvoir de négociation est supérieur à celui d'ACTIA. Par ailleurs, le prix de nombreuses fournitures contient de façon sous-jacente des éléments hors du contrôle d'ACTIA, comme le prix de l'énergie et des matières premières, etc.

Au-delà des aspects quantitatifs liés aux approvisionnements (et qui sont présentés dans la section 5.2.1.1 "Approvisionnements" ci-dessus), émerge un risque qualitatif de perte de compétitivité relative d'ACTIA, si le Groupe en vient à être comparativement plus affecté que ses concurrents internationaux.

⊙ Conséquences envisagées sur le Groupe

Les conséquences de la localisation du Groupe et de la taille des entreprises concurrentes peuvent se traduire en une baisse relativement rapide du chiffre d'affaires et en une situation de surcapacité, de moindre amortissement des coûts structurels et des coûts fixes, et donc en une dégradation sensible de la profitabilité, même si généralement les marges constatées sur les contrats à gros volumes sont écrasées. De plus, les coûts induits par la localisation en France d'environ un tiers des équipes du Groupe dégradent aussi la compétitivité des offres.

Pour les incertitudes des volumes commandés par nos clients, particulièrement ressenties en 2024 avec l'effondrement de certains secteurs, les conséquences sont la perte de chiffre d'affaires, la perte de marges et le non-amortissement des dépenses d'études.

Pour la pertinence technologique, les conséquences sont la perte de compétitivité, et donc à terme, la perte de chiffre d'affaires et de marge.

Concernant la hausse des prix des matières premières, des coûts de transports et de l'énergie, les conséquences sont une perte de chiffre d'affaires à moyen terme, du fait de la perte de compétitivité dans les appels d'offres.

⊙ Gestion du risque par le Groupe

Pour contrebalancer le choix stratégique de sa localisation en France, ACTIA a développé son organisation à l'international, afin de disposer de capacités de production et de bureaux d'études dans des zones plus compétitives que la France et au plus près de ses clients.

Par ailleurs, le Groupe a toujours fait face au risque relatif à sa taille en préférant une variété de marchés de niches, peut-être plus modestes, mais moins exposés.

Pour les incertitudes des volumes commandés par nos clients, ACTIA bénéficie au travers de contrats pluriannuels, d'une planification opérationnelle en lien étroit avec ses clients, qui n'agit pas sur les volumes, mais permet de mieux réagir, tant en période de croissance que de décroissance. La diversification de son portefeuille de produits et de marchés, la recherche d'une couverture par le client des frais d'études, dans la mesure où cela peut être négocié, et l'existence d'une gamme de produits propres directement commercialisés par le Groupe, permet de pondérer les impacts. Malgré ces mesures, 2024 a vu ce risque se concrétiser avec force. Cependant, la diversification du Groupe sur quatre métiers a clairement permis de mitiger les conséquences des baisses de certaines commandes.

Face à l'enjeu de pertinence technologique, ACTIA a toujours su faire preuve d'une grande réactivité pour la prise en compte des besoins souvent spécifiques de ses clients. Le volume significatif de ressources financières consacrées annuellement à l'innovation (entre 14 % et 18 % du chiffre d'affaires consolidé) permet de maintenir un positionnement technologique de haut niveau et reconnu par ses clients. Le choix stratégique, renouvelé, de disposer en propre des outils de production permet également une très grande réactivité et souplesse face aux évolutions des besoins clients.

Enfin, la part d'activités à l'international (près de 60 % du chiffre d'affaires) et des implantations dans les différentes grandes plaques économiques mondiales contribuent à renforcer la position et le développement durable du Groupe face à des compétiteurs bien plus puissants.

Sur le plan opérationnel, le risque de hausse des prix est géré au cas par cas, chaque fois que cela est possible, par une combinaison des outils suivants :

- Négociation de contrats couvrant les fournitures requises,
- Réservation de capacités, par exemple de transport,
- Regroupement des fournisseurs, afin de bénéficier d'un certain poids de négociation.

Sur le plan stratégique, les politiques suivantes contribuent à réduire ce risque :

- Choix de niches pertinentes, tel qu'expliqué ci-dessus,
- Dialogue stratégique avec les fabricants de composants clés, afin d'anticiper les tendances à venir pouvant conduire à la rareté ou la complexité de telle ou telle alternative.

5.2.1.3 Cyberattaque

⊙ Niveau du risque : **Risque majeur**

⊙ Description du risque

Les risques regroupés dans ce paragraphe concernent les attaques quotidiennes, les piratages du système d'information et le ralentissement, voire l'arrêt de l'activité avec des répercussions sur les livrables. A ces risques s'ajoutent les défaillances possibles des systèmes informatiques, voire des télécommunications, à l'heure où ces outils, utilisés quotidiennement, sont d'une importance vitale dans la gestion et l'organisation du Groupe.

⊙ Conséquences envisagées sur le Groupe

Ce type de risque est incontestablement celui qui a pris le plus d'acuité au cours de ces dernières années. Les conséquences financières liées à un arrêt des systèmes pourraient s'avérer très importantes.

Le risque pourrait porter sur l'activité du Groupe, ses résultats financiers et opérationnels et l'atteinte à son image.

⊙ Gestion du risque par le Groupe

Depuis de nombreuses années, ACTIA a renforcé ses moyens humains affectés à la prévention de ce risque et a pris de nombreuses dispositions dans l'organisation de l'architecture de ses infrastructures et systèmes informatiques.

Cette organisation tient compte des activités des différentes sociétés du Groupe, de leur maturité et de leur niveau d'intégration. Il n'y a pas, par exemple, de réseau unifié qui présenterait un risque de propagation rapide d'une cyberattaque. Les dispositifs de protection déployés sont régulièrement remis au niveau de l'état de l'art. Des essais de vulnérabilité sont fréquemment réalisés.

Un effort particulier est mis sur la sensibilisation des collaborateurs. Une communication régulière est assurée auprès de tous les personnels, dès le recrutement et, plus spécifiquement, en retour d'expérience quand des incidents surviennent.

En cas d'incident éventuel, différents mécanismes de réplication, de sauvegarde et de reprise d'activités sont en place et ont pu montrer leur efficacité. ACTIA Automotive (France), ACTIA Telematics Services (Belgique), ACTIA Systems (Espagne) et ACTIA Engineering Services (Tunisie) bénéficient de la certification ISO 27001 ; ACTIA IME (Allemagne) a obtenu la certification Tisax dans le même domaine. Cela représente la moitié des effectifs du Groupe et plus des deux tiers des ingénieurs travaillant dans les Bureaux d'Études.

De plus, par la nature de certains produits ou services proposés susceptibles d'être des vecteurs de propagation de virus, le Groupe a décidé de souscrire une assurance de responsabilité professionnelle face au cyberrisque généré par ses produits ou services. Anticipant l'évolution réglementaire, nous avons commencé, dès 2024, à intégrer les exigences de cybersécurité de la directive RED, dont l'application sera effective mi-2025 pour nos produits communicants. Cette démarche proactive vise à garantir leur conformité et à renforcer la sécurité des utilisateurs.

5.2.2 RISQUES FINANCIERS

5.2.2.1 Risque de change

- ⊙ Niveau du risque : **Risque majeur**
- ⊙ Description du risque

L'implantation et la facturation du Groupe à l'international l'expose à des risques de change, liés aux fluctuations des devises étrangères, tant pour les transactions effectuées que pour la conversion de ses actifs et de ses résultats.

- ⊙ Conséquences envisagées sur le Groupe

Avec plus de 265 M€ d'achats consommés, dont près de 63 M€ directement achetés en dollars américains (hors achats de nos structures américaines qui bénéficient d'une couverture naturelle), une évolution de la parité EUR / USD impacte très rapidement la rentabilité du Groupe.

- ⊙ Gestion du risque par le Groupe

Pour les transactions réalisées en devises étrangères (ex : achats ou ventes en dollar américain (USD) ou en yen (JPY) par des entités de la zone Euro), les sociétés concernées gèrent de façon autonome leur risque de change et souscrivent si nécessaire des outils de couverture de change, lorsque les volumes en jeu le permettent.

ACTIA souscrit régulièrement des contrats de couverture de change dont les caractéristiques sont détaillées en Note 11.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés. Ces outils de couverture ont pour objectif de sécuriser le coût d'acquisition des dollars USD par rapport à un prix vendu à nos clients. En effet, ces prix sont définis au moment des appels d'offres et les clients n'autorisent pas d'évolution de ceux-ci en fonction des fluctuations EUR / USD ou du marché des composants. Il ne s'agit donc pas de spéculer par rapport aux marchés boursiers, mais d'assurer un niveau raisonnable de parité pour les semaines / mois à venir.

Une forte ou rapide évolution de la parité EUR / USD a des conséquences très différentes en fonction de la vision court ou moyen terme que l'on adopte pour le Groupe :

- À court terme, cela représente un risque majeur pour les achats de composants qui sont, pour environ la moitié, effectués en dollars US et qui sont essentiellement fabriqués en zone sous influence dollar américain. Les outils de couverture permettent de limiter l'impact de l'évolution de la parité, sécurisant les achats lors de forte baisse de l'euro, mais ne permettent pas de bénéficier immédiatement des hausses, devant attendre la mise en œuvre de nouveaux outils suite à l'extinction des outils existants, sauf à réaliser quelques achats au comptant. Aussi, il est constaté que malgré de très fortes amplitudes, le Groupe a pu travailler à change quasi constant pendant de nombreuses années. Des actions sont cependant menées pour trouver les ajustements nécessaires sur les prix tant auprès des fournisseurs, qu'auprès des clients. Même si les tensions du marché des composants peuvent entraîner des hausses de prix forcées, il est peu probable qu'en dehors de secteurs très spécifiques, comme l'Aéronautique, des clauses de révision de prix liée aux fluctuations des devises puissent être incluses dans les nouveaux contrats.
- À moyen terme, l'évolution de la parité peut impacter la compétitivité du Groupe dans les appels d'offres internationaux, mais cela ne se traduira dans l'activité qu'avec 18 mois à 3 ans de retard, du fait du cycle de développement (R & D) et d'industrialisation.

En 2024, le Groupe a ainsi pu procéder à ses achats de dollars américains à une parité moyenne de 1,099 contre 1,065 en 2023, générant une amélioration de 946 k€ (estimation calculée sur les cours moyens annuels) par rapport au marché comptant dont la parité moyenne a été de 1,082, contre 1,081 en 2023. Fort de l'expérience de l'année 2022 avec un effondrement très rapide de l'euro, le Groupe a fait évoluer sa stratégie de couverture dollars US en sollicitant quelques grands comptes clients afin qu'ils réalisent une partie des paiements en dollars US, sachant qu'en dehors des achats de composants, les charges sont principalement en euros. En 2024, cette action a permis de limiter les acquisitions de dollars à 69 M\$ contre 98 M\$ en 2023 (- 29,9 %) alors même que l'activité du Groupe reculait de 7,6 %. Ainsi, le Groupe a assuré une couverture naturelle sur une partie de son besoin en devise.

Le Groupe a procédé à l'analyse du **risque de change** sur les créances clients et les dettes fournisseurs après couverture. La majeure partie des transactions sont donc réalisées en euro. L'analyse de la sensibilité à une variation de +/- 1 % de taux de change est systématiquement réalisée sur le dollar américain, 2^{ème} devise la plus utilisée dans le Groupe, les neuf autres devises utilisées ne présentant pas de risque significatif, même si certaines devises connaissent de très fortes fluctuations, comme le réal brésilien.

En ce qui concerne les actifs et les passifs hors zone euro, ils ne représentent qu'une faible part du Groupe (15,7 %) et ne sont généralement liés qu'à l'activité. Les biens mobiliers ou immobiliers s'amortissent ou sont déjà totalement amortis. Une analyse a été faite concernant les investissements long terme par rapport au risque devises, mais l'opportunité immobilière (Tunisie, USA, Suède) qu'ils représentaient par rapport au coût de location de biens pour de la production de cartes électroniques avec sa spécificité pondère considérablement le risque de change. Quant aux équipements lourds nécessaires à la production, les biens sont amortis rapidement et l'homogénéité des équipements sur nos différents sites permettrait la récupération et l'utilisation des biens sur n'importe quel autre site si besoin était.

5.2.3 RISQUES JURIDIQUES, POLITIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

5.2.3.1 Stabilité politique

⊙ Niveau du risque : **Risque majeur**

⊙ Description du risque

Certaines implantations du Groupe, comme au Mexique, en Tunisie ou au Brésil, sont dans des pays où les bouleversements politiques et économiques ne peuvent être écartés. Au-delà de ces implantations, les tensions internationales, comme la rivalité structurelle entre les États-Unis et la Chine, peuvent également impacter les activités et donc les résultats d'ACTIA. Par ailleurs, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a généré des situations d'embargo, le Groupe ayant pris la décision dès le premier jour de stopper toutes ces livraisons avec la Russie. Ces fortes tensions, la polarisation désinhibée des grands ensembles stratégiques, peuvent se manifester par des situations de pénurie sur certains composants et matières premières. Les droits de douane sont depuis les élections présidentielles américaines au cœur d'enjeux économiques majeurs bousculant le commerce international et modifiant les alliances existantes.

⊙ Conséquences envisagées sur le Groupe

Des troubles politiques persistants pourraient engendrer une baisse des ventes, des difficultés pour nos salariés à venir travailler, voire la destruction de certains actifs, impactant directement le niveau de marge du Groupe, donc le résultat. D'autres décisions politiques peuvent entraîner une hausse des coûts, comme les droits de douane, et de ce fait une érosion des marges du Groupe.

⊙ Gestion du risque par le Groupe

La meilleure atténuation de ce risque réside dans la politique de diversification du Groupe, tant au niveau des implantations géographiques que des marchés cibles.

Enfin, n'ayant pas opté pour une valorisation des actifs immobiliers, la valeur nette comptable est très en deçà de la valeur de marché et couvrirait un différentiel de change si nous étions amenés à vendre un bien.

Le risque de change lié aux filiales hors zone euro se limite essentiellement à la contribution aux résultats du Groupe. En effet, le Groupe facture, dans les pays où les risques sur les monnaies sont les plus sensibles, en euros pour tous les flux intragroupes et limite la durée du Crédit Client sur les pays à monnaie « fondante ».

5.2.3.2 Réglementation sur la décarbonation

⊙ Niveau du risque : **Risque majeur**

⊙ Description du risque

Un des moyens d'action de tous les États pour freiner le changement climatique est d'appliquer aux entreprises des mesures visant à la décarbonation. Certaines de ces mesures, comme les limitations des émissions autorisées ou leur taxation, peuvent avoir un impact économique important.

Le domaine d'activité d'ACTIA ne fait pas partie des secteurs actuellement soumis au système des droits d'émission de l'Union Européenne. ACTIA reste cependant vigilante quant à l'évolution de la réglementation.

⊙ Conséquences envisagées sur le Groupe

Des mesures de limitation ou de taxation des émissions pourraient avoir les effets suivants.

- une augmentation des coûts de fonctionnement de l'entreprise,
- un renchérissement des matières premières et de l'énergie,
- une perte de compétitivité de l'entreprise du fait de ces coûts.

⊙ Gestion du risque par le Groupe

ACTIA maintient une veille réglementaire sur le sujet. Par ailleurs, ce domaine correspond aux actions de fond pour le développement durable que sont le développement de l'éco-conception, ainsi que l'inventaire et la maîtrise des consommations d'énergie.

C'est dans cet esprit qu'ACTIA a terminé son bilan carbone en 2024, en prenant en compte tous les scopes et toutes les filiales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1	LE MODÈLE D'AFFAIRES D'ACTIA	67
6.1.1	Notre identité	67
6.1.2	Nos piliers	67
6.1.3	Notre modèle d'affaires	68
6.2	LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	70
6.3	LES PRINCIPAUX RISQUES ET ENJEUX	71
6.4	NOTRE DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE	73
6.4.1	Respect des droits de l'Homme	73
6.4.2	Les effectifs	73
6.4.3	La gestion de nos talents	81
6.4.4	L'égalité femmes / hommes	83
6.4.5	Santé & sécurité	84
6.5	NOTRE DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	89
6.5.1	La gestion des ressources en eau	89
6.5.2	La gestion des déchets	90
6.5.3	Lutte contre le dérèglement climatique	92
6.6	NOTRE DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	98
6.6.1	Le gaspillage alimentaire	98
6.6.2	Sous-traitance	99
6.6.3	Relations avec l'environnement local	99
6.6.4	Relations avec les parties prenantes et les œuvres sociales	100
6.6.5	Loyauté des pratiques et évasion fiscale	105
6.6.6	Soutien de la politique de réserve militaire de la garde Nationale	105

6.7	DÉMARCHE EN TERMES D'ACTIVITÉS RESPONSABLES	106
6.8	SYNTHÈSE DES INDICATEURS CLÉS	107
6.8.1	Enjeux sociaux	107
6.8.2	Enjeux environnementaux	108
6.8.3	Enjeux sociétaux	108
6.9	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	109

Inscrit dans une démarche de développement durable et de contribution positive au monde, le Groupe ACTIA a été à nouveau reconnu et primé en 2024 par l'index Ethifinance, indice boursier de référence pour les valeurs moyennes en matière de développement durable, avec une note de 68/100, en progression de trois points. Le Groupe fait partie de cet indice depuis 2015.

Déployé en France pour la première fois en 2021, le label « *Best Managed Companies* » a été fondé il y a plus de trente ans par Deloitte Canada. Le programme dénombre seulement 19 entreprises en France en 2024, dont ACTIA fait partie. Les entreprises sont évaluées sur la base de leur stratégie long terme, de leur management des talents, de leur capacité d'innovation, de leur politique RSE ainsi que de leur gouvernance et de leur gestion financière. Ces critères permettent de mesurer, d'une part, les éléments différenciants de l'entreprise et, d'autre part, sa capacité à répondre aux défis actuels et futurs.

L'évaluation ECOVADIS 2024 apporte une note de 49/100.

Pour la troisième année consécutive, ACTIA déclare ses éléments RSE dans la plateforme de l'organisation Carbon Disclosure Project qui compte plus de 22 000 déclarants en 2024.



6.1 LE MODÈLE D'AFFAIRES D'ACTIA

6.1.1 NOTRE IDENTITÉ

Entreprise de Taille Intermédiaire familiale, les co-fondateurs et leurs familles détiennent directement ou indirectement plus de 50,2 % du capital du Groupe et 62,1 % des droits de vote, ce qui confère une pérennité à la structure et une cohérence au projet d'entreprise tant dans sa culture que dans sa stratégie.

6.1.2 NOS PILIERS

Le positionnement stratégique d'ACTIA correspond à une mission bien précise :

Relever pour chacun de nos clients les défis technologiques et industriels d'une électronique innovante, créatrice de valeur et durable :

UNE ÉLECTRONIQUE EN MOUVEMENT

Il correspond à une vision stratégique :

- ⊙ Être leader ou acteur de référence international sur des domaines d'activités stratégiques identifiés et gagner en notoriété avec une marque forte ;
- ⊙ Monter sur la chaîne de la valeur pour maintenir nos marges et renforcer la cohérence et la compétitivité de nos offres ;
- ⊙ Être opportuniste et intelligent dans un monde qui bouge ;
- ⊙ Rester indépendant dans nos choix stratégiques.

Basée sur trois piliers :

- ⊙ **L'innovation** : ACTIA est une entreprise technologique, dotée des ressources et des méthodes pour réaliser des produits et projets complexes ;
- ⊙ **L'agilité opérationnelle** : entreprise de taille intermédiaire, ACTIA se distingue par son esprit de service et sa capacité à réduire la complexité pour créer de la valeur pour ses clients ;
- ⊙ **Une entreprise centrée sur l'humain** : le respect des personnes et l'éthique professionnelle priment sur les autres considérations.

Forte de ses valeurs et avec ses capacités d'innovation, ACTIA s'affirme face à une concurrence mondiale très dure, menée par de grands groupes internationaux.

Développant un modèle d'entreprise engagée et durable, ACTIA met en œuvre une approche RSE coconstruite par toutes les parties prenantes, avec :

- ⊙ Une gouvernance responsable :
 - Une gouvernance familiale avec des objectifs long terme,
 - Une gouvernance éthique et en conformité réglementaire : Charte Éthique, Code Anticorruption, dispositif d'alerte, respect du droit du travail, des droits de l'Homme, politique d'achats responsable, ...
 - Une gouvernance garante du projet d'entreprise, de sa lisibilité pour les parties prenantes et de sa pérennité.
- ⊙ Un modèle social :
 - Un Groupe à taille humaine, respectueux des équipes, de leur sécurité, de leur santé et de leur développement,
 - Un Groupe investi localement pour un impact sociétal positif sur ses territoires, privilégiant une présence pérenne,
 - Des engagements en actions : la formation pour faire grandir les compétences, les talents, l'autonomie ; l'inclusion pour accueillir les différences et favoriser la diversité ; la qualité de vie au travail pour coconstruire une expérience collective et individuelle enrichissante ; le développement des partenariats pour une empreinte locale positive.
- ⊙ Un modèle environnemental :
 - Une contribution aux objectifs de réduction de l'empreinte carbone de nos clients,
 - Une conception et une fabrication de solutions pour une mobilité écoresponsable,
 - Un engagement : 100 % de nos sites industriels certifiés ISO 14001.

6.1.3 NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires d'ACTIA repose sur l'ambition d'une contribution positive au monde tant en externe dans les domaines de la mobilité, de l'agriculture, de l'énergie, des télécommunications, qu'en interne à partir du développement de la richesse humaine qui la constitue, et ce autour des deux principaux piliers de compétences qui la composent : la conception et la fabrication.

Pour conserver et développer son capital humain et industriel, la stratégie d'ACTIA s'appuie sur deux piliers qui fondent son moteur de croissance

⊙ Un positionnement et des facteurs de succès clairement identifiés

L'esprit d'entreprendre et de responsabilité qui anime le Groupe et fonde sa culture

La recherche de l'excellence opérationnelle tant sur les outils industriels de fabrication que sur les processus de conception, qui se traduit, en particulier, par l'obtention de très nombreuses certifications tant en France qu'à l'international

La capacité d'adaptation et de mouvement face aux évolutions rapides des marchés et des technologies

Une pratique maîtrisée de la gestion des risques qui conduit, en particulier, à exprimer une même technologie sur différents marchés très diversifiés et présentant des temps de cycle différenciés.

⊙ Une stratégie de croissance s'appuyant sur

Des niches sur lesquelles ACTIA est reconnu comme un des leaders du marché ou a les moyens de le devenir

Une montée sur la chaîne de la valeur qui conduit progressivement au déploiement d'une offre de systèmes plus globaux et à des solutions complètes

Une forte capacité d'innovation et de Recherche & Développement.

Dans un environnement fortement compétitif et en constante évolution, ACTIA mobilise ses forces. Notre culture entrepreneuriale nous incite à innover. Notre organisation de taille intermédiaire garantit notre agilité, notre innovation et notre état d'esprit centré sur l'humain.

Des produits aux systèmes et des systèmes aux réseaux, la stratégie d'ACTIA est de progresser sur une chaîne de valeur qui permet de proposer à ses clients une offre de solutions toujours plus complète et aboutie à partir de niches de marchés bien identifiées sur lesquelles ACTIA cherche à atteindre une position de leader.

Depuis sa création, la croissance d'ACTIA s'est faite grâce à des hauts niveaux d'innovation et une grande agilité permettant de saisir de nombreuses opportunités. Il a été décidé d'apporter une lisibilité accrue à la structure née de ces occasions saisies. Pour ce faire, le Groupe est maintenant organisé autour de quatre secteurs

⊙ Une Division Mobility qui regroupe les activités liées à la mobilité terrestre pour les marchés des véhicules commerciaux et industriels, des véhicules légers, de la micromobilité et du ferroviaire

⊙ Une Division Aerospace qui réunit les activités adressées aux marchés de l'aéronautique, du spatial et de la défense

⊙ Une Division Energy dédiée au savoir-faire d'ACTIA dans le domaine de la gestion, de la distribution et du transport de l'énergie en particulier électrique

⊙ Une division d'Engineering Services pour adresser les besoins croissants du secteur électronique en matière d'ingénierie notamment logicielle.

Cette nouvelle organisation permet à ACTIA de mieux s'adapter aux évolutions et aux exigences des différents marchés sur lequel le Groupe se positionne. Elle renforce aussi son empreinte au service de ses différents clients en déclinant les forces d'innovation, l'agilité opérationnelle et la dimension humaine caractéristiques d'ACTIA.

Ces quatre divisions s'appuient sur des technologies, et des savoir-faire spécifiques développés depuis de nombreuses années, mais, les synergies au sein du Groupe restent fortes. L'ingénierie et l'électronique sont les liens entre ces activités. La R & D pilotée par le Groupe est au service de chaque branche. Les quatre divisions profitent mutuellement des points forts de chacune d'elles et la division Engineering Services apporte une force de frappe d'ingénierie aux trois autres, avec des moyens de laboratoire et de tests.

Au 31 décembre 2024 :

L'HUMAIN AU CŒUR DE L'INNOVATION

L'ambition d'une **contribution positive** au monde tant en externe dans les domaines de la mobilité, de l'aérospatial, de l'énergie, des télécommunications, qu'en interne à partir du développement de la **richesse humaine** qui la constitue, et ce autour des deux principaux pôles de compétences qui la composent : **la conception et la fabrication de systèmes électroniques**.

DES PILIERS FORTS

INNOVATION

ACTIA est une entreprise technologique, dotée de ressources et de méthodes pour réaliser des produits et projets complexes.

CENTRÉE SUR L'HUMAIN

Respect des personnes et éthique professionnelle.

AGILITÉ OPÉRATIONNELLE

ACTIA se distingue par son esprit de service et sa capacité à réduire la complexité pour créer de la valeur pour ses clients.

 **3 994** collaborateurs
93% de CDI
34% de femmes
24% ont moins de 30 ans
47% de cadres

 **30** sociétés réparties dans **17** pays

Un actionariat **familial** (50,1%)

95,4 M€ dépenses en R&D

4 divisions

MOBILITY

Activités liées à la mobilité terrestre pour les marchés des véhicules commerciaux et industriels, des véhicules légers, de la micromobilité et du ferroviaire.

ENERGY

Expertise d'ACTIA dans le domaine de la gestion, de la distribution et du transport de l'énergie, en particulier électrique.

AEROSPACE

Regroupement des activités adressées aux marchés de l'aéronautique, du spatial et de la défense.

ENGINEERING SERVICES

Offre dédiée aux besoins croissants du secteur électronique en matière d'ingénierie, notamment logicielle.

ENVIRONNEMENT

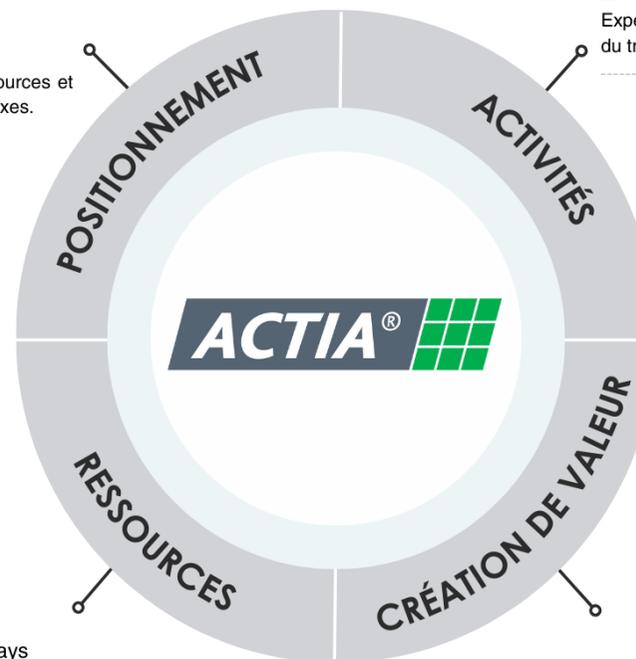
71% de déchets valorisés
100% des sites de production ISO 14001
Ecovadis - badge "Entreprise Engagée"

HUMAIN

755 nouvelles embauches
3,7 taux de fréquence des accidents
11 heures de formation par employé

FINANCE

535,1 M€ de chiffre d'affaires
342,6 M€ d'achats
181,9 M€ de masse salariale
2,4 M€ de dividendes



6.2 LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La communication sociale, sociétale et environnementale est réalisée sur le périmètre de la consolidation financière, telle que détaillée au § Note 3.2 « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés.

⊙ Le périmètre est systématiquement mis à jour, en fonction de l'évolution du Groupe.

Sur le périmètre 2024, ACTIA Japan et ACTIA Automotive India Private Limited ne rentrent pas dans le périmètre, car les effectifs sont non significatifs. De même, les sociétés créées en 2024 n'ont pas été prises en compte pour la partie extra-financière.

Les données concernent donc l'ensemble des filiales du Groupe, à l'exception de celles n'exerçant aucune activité nécessitant des moyens et n'ayant pas (ou très peu) de salarié, telles que mentionnées ci-après :

Nom	Pays	Métiers	Commentaires
SCI Los Olivos	Espagne	Immobilier	Absence d'effectif
KARFA	Mexique	Gestion de participations	Absence d'effectif
ACTIA Automotive India Private Limited	Inde	Études et fabrications électroniques	Effectif non significatif
SCI Sodimob	France	Immobilier	Absence d'effectif
SCI de l'Oratoire	France	Immobilier	Absence d'effectif
ACTIA Japan	Japon	Études et fabrications électroniques	Effectif non significatif
SCI Les Coteaux de Pouvourville	France	Immobilier	Absence d'effectif
ACTIA Engineering Services Holding	France	Holding	création 2024 - absence d'effectif
ACTIA Engineering Services France	France	Etudes électroniques	création 2024 - effectif non significatif

Il est précisé que ces structures peuvent bénéficier de moyens partagés avec d'autres sociétés du Groupe et les données concernées sont intégrées dans l'analyse au niveau de ces dernières.

Les informations sont présentées cette année avec le regroupement par division (tel que décrit au § Note 3.2 " Sociétés Consolidées ").

Ainsi les données seront présentées de cette manière :

- ⊙ Division Mobility ;
- ⊙ Division Aerospace ;
- ⊙ Division Energy ;
- ⊙ Division Engineering Services ;
- ⊙ Total France ;
- ⊙ Total Groupe.

Les tableaux sont établis selon la méthodologie suivante :

	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services
Total Groupe	X	X	X	X

Il est précisé que tous les chiffres repris dans les graphes et tableaux ci-après sont des données issues du contrôle de gestion.

Suite à l'évolution de la présentation du Groupe en quatre divisions et donc de sa consolidation, l'historique sera donné sur 2 ans : 2023 et 2024. Les éléments portant sur l'ensemble du Groupe conservent leur historique sur 3 ans.

6.3 LES PRINCIPAUX RISQUES ET ENJEUX

ACTIA est une ETI familiale responsable qui se projette sur le long terme. Concernée et attentive, ACTIA est témoin des changements qui l'entourent. Dans ces évolutions, il faut noter les changements climatiques en cours ainsi que les transformations sociétales, chez les consommateurs et chez nos clients. Ces mutations entraînent des risques et ceux-ci sont révisés chaque année au regard de la situation du moment.

Ainsi, la cartographie des risques est mise à jour conjointement par la Direction Générale du Groupe, la direction RSE et le Comité de pilotage des risques afin de faire état des risques majeurs au niveau du Groupe. Aucun risque sociétal majeur n'a été remonté pour cet exercice.

À ce jour, cette cartographie fait ressortir les différents **risques** suivants pour le Groupe :

⊙ **Risque dû à la réglementation** croissante et conséquente en RSE :

Risque encore très présent en 2024, les réglementations liées à la RSE ne font que croître. Beaucoup d'entre elles sont liées aux Accords de Paris et aux enjeux de décarbonation. ACTIA reconnaît et anticipe les besoins de décarboner, mais le "Green Deal" Européen a donné des dizaines de directives contraignantes dans plusieurs domaines et notamment dans l'industrie. La plupart des clients du Groupe y sont également soumis et cascaden les exigences RSE provenant de ces directives à leurs fournisseurs. Sans nier l'urgence des mesures à prendre, le Groupe anticipe des coûts de conformité importants.

⊙ **Risque géostratégique, bouleversements et polarisations :**

L'instabilité géostratégique ne cesse de s'intensifier. La polarisation entre les grandes puissances – États-Unis, Chine et Russie – accentue les tensions commerciales et diplomatiques, avec des répercussions directes sur les chaînes d'approvisionnements et les coûts d'importation. La campagne présidentielle américaine a remis sur le devant de la scène la question des droits de douane, avec la menace de nouvelles barrières tarifaires pouvant affecter les échanges internationaux. Ces incertitudes, combinées aux conflits persistants et aux reconfigurations des alliances économiques, imposent aux entreprises une vigilance accrue et une capacité d'adaptation rapide pour préserver leur compétitivité.

⊙ **Le changement climatique et les contraintes d'adaptation :**

Le risque consiste notamment en la rupture de chaînes d'approvisionnements potentiellement plus impactées par le dérèglement climatique.

Ainsi, ACTIA a connu une grave inondation sur son site au Brésil en mai 2024.

Le changement climatique nécessite également des adaptations et des actions d'atténuation avec, par exemple, le suivi et les actions de prévention en termes de consommation d'énergie.

⊙ **Risque de Turnover :**

Ce risque, qui est né de la crise COVID, semble désormais derrière nous, mais il peut revêtir un aspect cyclique.

De cette analyse de risques, le Groupe a identifié **trois enjeux majeurs**.

⊙ La Marque Employeur

En effet, la Marque Employeur est un élément clé sur lequel ACTIA a déjà commencé à travailler en 2024. Le Groupe, centré sur l'humain, tient à améliorer l'expérience collaborateur en particulier sur les aspects suivants

La **santé** et la **sécurité** à travers notamment du suivi de l'accidentologie dans le Groupe et la mise en place des plans de prévention nécessaires

La **lutte contre l'absentéisme**, avec le suivi d'indicateurs et des politiques associées

La **gestion des compétences**, au travers d'outils de suivi de la formation et de la gestion des carrières des collaborateurs. Dans les pays où le plein emploi est installé ou lorsque des compétences sont particulièrement recherchées comme les ingénieurs logiciels, le recrutement de collaborateurs peut s'avérer compliqué, d'autant plus que le Groupe est souvent en quête de compétences très demandées

La **Qualité de vie au travail**, avec des initiatives prises par plusieurs filiales pour améliorer les conditions de travail, l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle.

⊙ La Décarbonation

Cet enjeu est multiple, car il est important de répondre aux directives européennes et aux exigences des clients, mais il est également prioritaire pour le Groupe lui-même, car ACTIA tient à s'inscrire sur la trajectoire de neutralité carbone donnée par les accords de Paris.

En 2022, ACTIA a initié sa démarche de calcul d'empreinte carbone (Scope 3) au travers du calcul très précis de l'équivalent carbone d'une carte électronique, produit emblématique des productions du Groupe. Cette étude a été partagée avec certains clients pendant l'année 2023, qui ont montré un réel intérêt pour nos travaux. Ce premier pas a permis au Groupe d'aboutir au calcul complet de son empreinte en 2024. Cela va permettre dès 2025, de fixer des objectifs de décarbonation en ligne avec les accords de Paris et d'en déduire des plans d'actions pour les années à venir. D'ailleurs, le Groupe a fait intégrer sa principale filiale, ACTIA Automotive, à la quatrième promotion de l'accélérateur décarbonation de la PI qui regroupe 20 entreprises et dont les travaux démarrent début 2025.

⊙ L'innovation à travers l'écoconception

Enjeu majeur autant pour la décarbonation que sur les différents impacts tout au long du cycle de vie, l'analyse réalisée en 2022 sur un produit du Groupe a prouvé l'importance de s'attacher à concevoir et produire au mieux pour minimiser les impacts à chaque étape du cycle, des matières premières utilisées, pour ACTIA les composants électroniques, à la fin de vie du produit. Avec sa capacité d'innovation et sa volonté de produire pour un monde plus durable, ACTIA s'est engagé, dès 2023, dans cette démarche, se traduisant en 2024, par des échanges nourris avec l'ensemble des filiales.

Les **Objectifs de Développement Durable** qui ont été votés par les parties prenantes internes du Groupe, participent à la réalisation de ces enjeux



Le Groupe a aussi identifié les enjeux impactant sa chaîne de valeur



ainsi que l'ODD

essentiel pour les objectifs de durabilité chers au Groupe.

6.4 NOTRE DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

6.4.1 RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

ACTIA met tout en œuvre au sein de l'ensemble des entités du Groupe pour promouvoir et respecter les dispositions issues des conventions fondamentales de l'**Organisation Internationale du Travail**, en matière de respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, d'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, d'élimination du travail forcé ou obligatoire et d'abolition effective du travail des enfants.

Dans ce cadre-là, CIPI ACTIA, filiale tunisienne, est partenaire adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies, depuis 2006. Le but de ce pacte mondial est d'inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir

plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption. La signature du Pacte mondial est une démarche volontaire de la part de l'entreprise. En effet, les entreprises adhérentes s'engagent à progresser chaque année dans chacun des quatre thèmes du Pacte mondial et doivent remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP) expliquant les progrès qu'elles ont réalisés.

Enfin, les entités faisant appel à des entreprises de sous-traitance déclarent que ces dernières veillent au respect de ces conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

6.4.2 LES EFFECTIFS

ACTIA évoluant dans un environnement mondialisé, en constante mutation, la pérennité de sa croissance repose sur sa capacité à attirer et à fidéliser les meilleurs talents, et ce, notamment, pour répondre aux nouveaux enjeux technologiques des métiers exercés au sein du Groupe.

Par ailleurs, une attention particulière est désormais portée sur la structuration des parcours d'intégration et de formation des nouveaux embauchés. Des outils d'accompagnement du personnel sont mis en place au sein de plusieurs filiales du Groupe avec, notamment, le parcours du nouvel entrant et les actions sur la qualité de vie au travail, sur la lutte contre toutes les formes de discrimination et sur le respect de l'égalité femmes / hommes. Le Comité de développement durable du Groupe a travaillé, en 2024, sur la mise en place prochaine d'un kit d'accueil du nouvel arrivant, à déployer dans toutes les filiales.

Après une progression forte depuis la fin de la crise COVID, les effectifs du Groupe ont enregistré un recul de 2,4 % en 2024, dû à la situation économique difficile, impactant particulièrement le site de production de cartes électroniques en Tunisie, qui a perdu plus de 20 % de son effectif suite à la chute des volumes.

Aussi, l'évolution de la situation est la suivante sur les trois derniers exercices :

- ⊙ 2022 : 3 729 personnes, soit +1,2 %
- ⊙ 2023 : 4 092 personnes, soit +9,7 %
- ⊙ 2024 : 3 994 personnes, soit - 2,4 %.

La répartition des effectifs à la date de clôture de l'exercice s'établit de la manière suivante pour les deux dernières années :

Répartition des effectifs en fin de période	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	2 868	172	139	898	1 185	4 092
2024	2 662	284	146	869	1 270	3 994
% évolution	(7,2 %)	+65,1 %	+5,0 %	(3,2 %)	+9,0 %	(2,4 %)

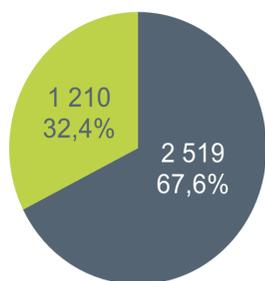
Ces effectifs incluent les Contrats à Durée Indéterminée (CDI : contrat sans durée, qui peut seulement être interrompu par un licenciement, une démission, une retraite, une rupture conventionnelle ou un autre départ volontaire du salarié), les Contrats à Durée Déterminée (CDD : contrat conclu sur une durée initialement déterminée), les contrats de qualification et les contrats en alternance qui sont assimilés à des Contrats à Durée Déterminée.

La division Mobility présente un recul des effectifs, principalement en raison d'une conjoncture difficile sur ses principaux marchés (engins agricoles et de construction, poids lourds, véhicules légers) qui impacte lourdement l'activité. Parallèlement, la division Aerospace confirme une forte croissance avec une augmentation de +65,1 % des effectifs en 2024, portée, à la fois, par l'acquisition de la société STEEL Electronique (à compter du 1^{er} juin 2024) ainsi que par le renforcement des équipes pour répondre à une demande élevée des clients et à l'évolution de l'organisation, préparant la croissance attendue.

6.4.2.1 Répartition femmes / hommes

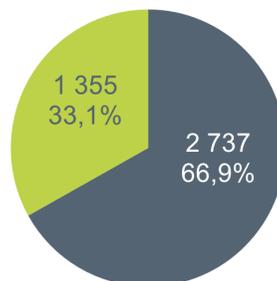
En 2024, la répartition femmes / hommes se traduit par une moyenne de 34,0 % de femmes, en légère hausse par rapport à l'année précédente. La faiblesse de la représentation des femmes dans l'ensemble de l'effectif d'ACTIA résulte directement de la difficulté de trouver des candidates afin de pourvoir aux métiers techniques du Groupe. On remarque que la proportion de femmes chez ACTIA ne fait que progresser.

Répartition Femmes/ Hommes 2022



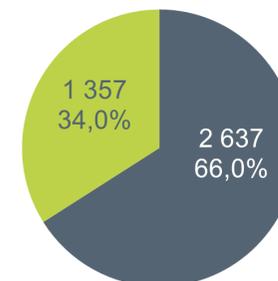
■ Hommes ■ Femmes

Répartition Femmes/ Hommes 2023



■ Hommes ■ Femmes

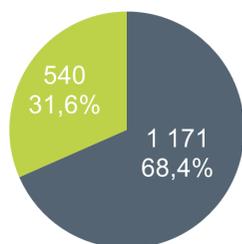
Répartition Femmes/ Hommes 2024



■ Hommes ■ Femmes

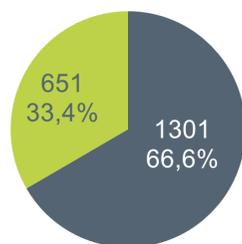
Par ailleurs, les graphes suivants présentent la répartition cadres / non-cadres pour les catégories femmes / hommes.

Répartition Femmes / Hommes chez les cadres en 2022



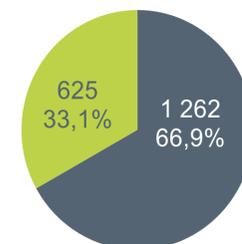
■ Cadres Hommes ■ Cadres Femmes

Répartition Femmes / Hommes chez les cadres en 2023



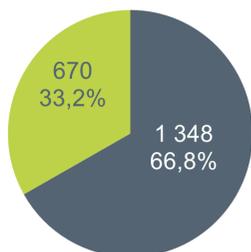
■ Cadres Hommes ■ Cadres Femmes

Répartition Femmes / Hommes chez les cadres en 2024



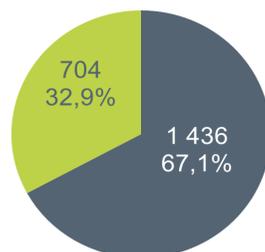
■ Cadres Hommes ■ Cadres Femmes

Répartition Femmes / Hommes chez les non-cadres en 2022



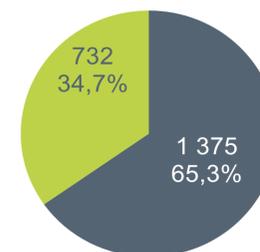
■ Non-cadres Hommes ■ Non-cadres Femmes

Répartition Femmes / Hommes chez les non-cadres en 2023



■ Non-cadres Hommes ■ Non-cadres Femmes

Répartition Femmes / Hommes chez les non-cadres en 2024



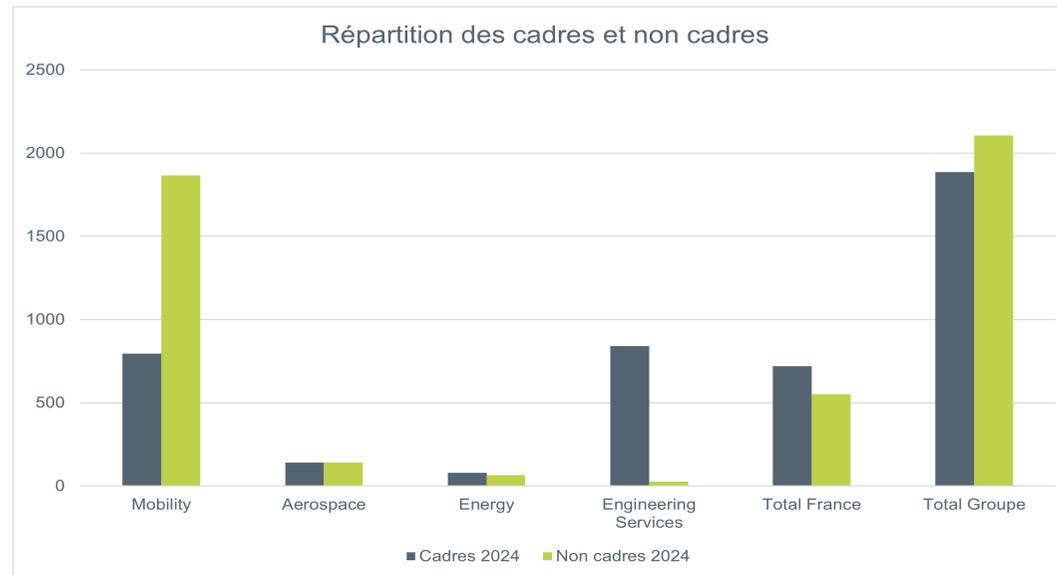
■ Non Cadres Hommes ■ Non-cadres Femmes

En 2024, la proportion de femmes cadres reste stable à 33,1 %, après la progression observée les années précédentes : 33,4 % de l'effectif cadre en 2023 et 31,6 % fin 2022.

Le manque de candidature féminine pour de tels postes perdurant, notamment pour les ingénieurs, le recrutement de cadres féminins reste compliqué pour le Groupe.

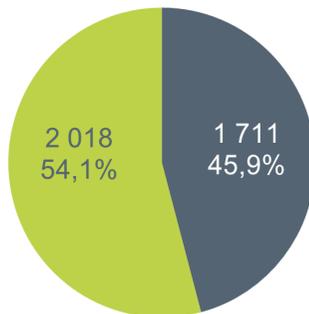
Au sein des instances de gouvernance, la part des femmes aux Conseils d'Administration est de 46,1 % (en hausse de 13,1 points) toutes filiales confondues, et progresse également aux Comités de Direction, atteignant 25,7 % (en hausse de 2,6 points) pour le Groupe.

6.4.2.2 La répartition cadres / non-cadres



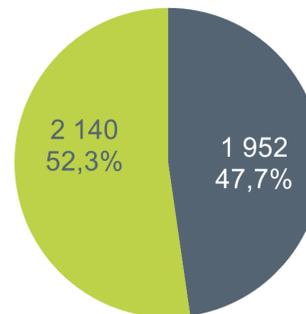
L'évolution sur 3 ans est la suivante :

Répartition cadres / non cadres 2022



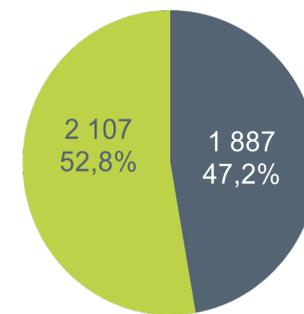
■ Cadres ■ Non cadres

Répartition cadres / non cadres 2023



■ Cadres ■ Non cadres

Répartition cadres / non cadres 2024

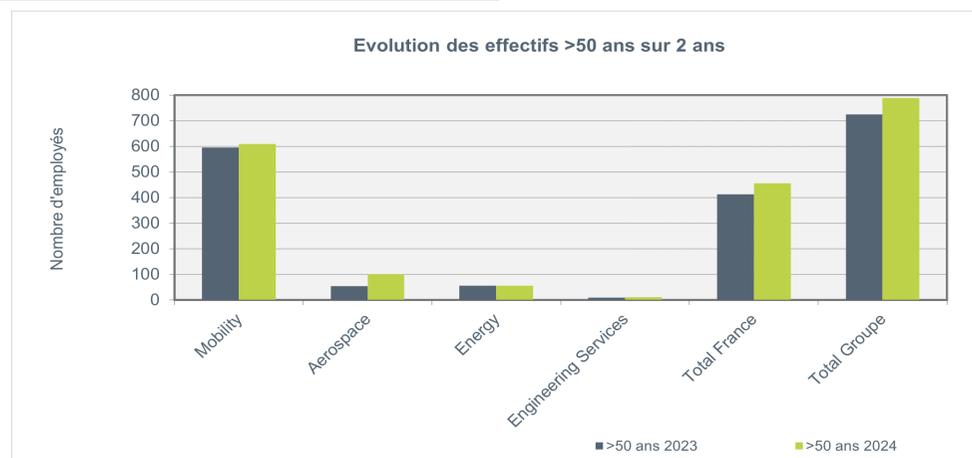
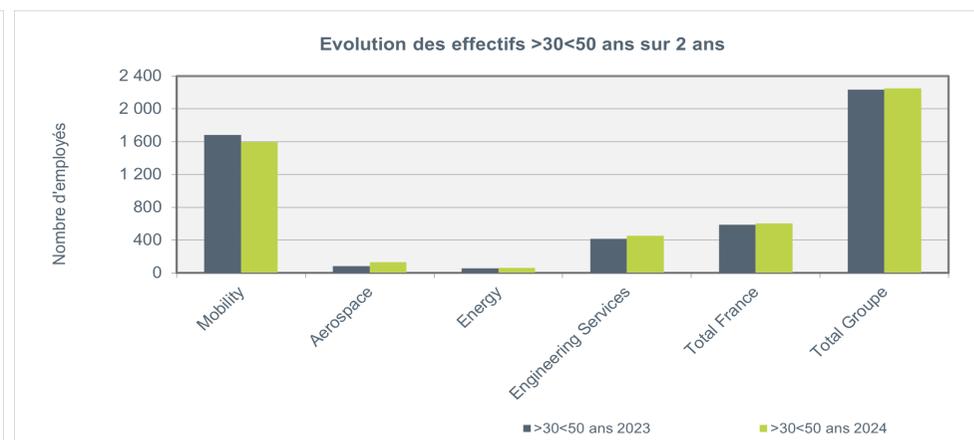
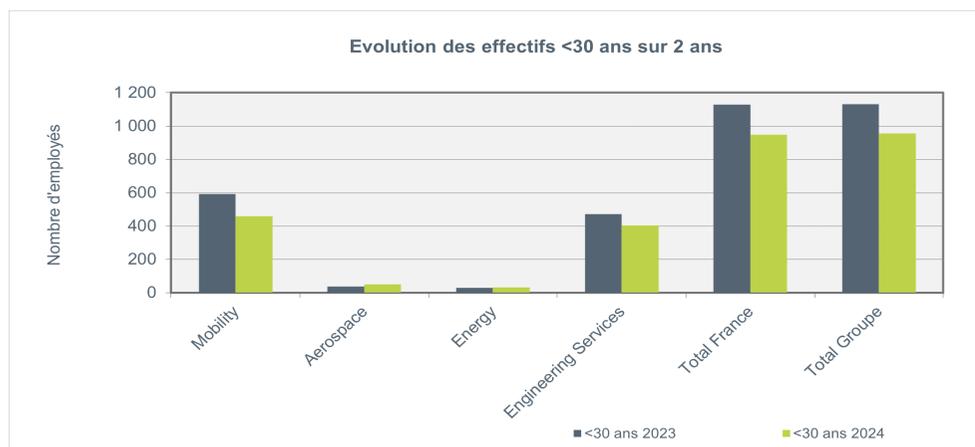


■ Cadres ■ Non cadres

En fin d'exercice, les cadres représentent 4,2 % des effectifs du Groupe, stable par rapport à l'année précédente (4,1 %). Le tassement de l'activité, et donc de la R & D, ainsi que la montée de métiers plus techniques liés à l'automatisation des chaînes de production avec l'adaptation des équipes nécessaires au bon fonctionnement, expliquent ces chiffres.

6.4.2.3 La Répartition par âge

ACTIA enregistre un léger vieillissement de sa population lié au faible turnover enregistré qui entraîne un vieillissement naturel, mais aussi à la capacité du Groupe à offrir des opportunités d'emploi à des seniors amenant toutes leurs expériences et compétences pour accompagner les Groupe dans ses grands enjeux. Ainsi, l'évolution de cette donnée est la suivante

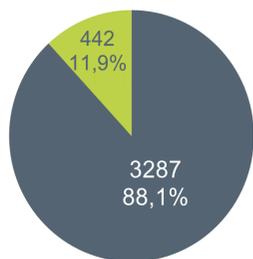


6.4.2.4 La Répartition CDI (Contrat à Durée Indéterminée) / CDD (Contrat à Durée Déterminée)

Avec 81,9 % des embauches effectuées en CDI (donnée en hausse de 16,6 %), le Groupe continue de favoriser majoritairement les recrutements durables afin d'asseoir les compétences nécessaires à l'activité d'ACTIA. En conséquence, la part des CDD dans l'effectif global est en baisse de 34,5 %.

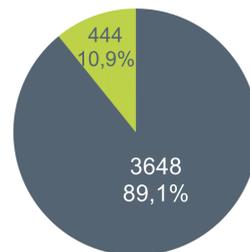
La répartition des CDI / CDD est la suivante :

Répartition CDI / CDD 2022



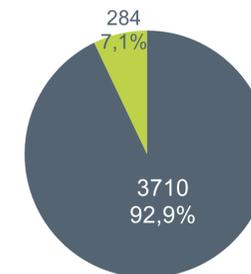
■ CDI ■ CDD

Répartition CDI / CDD 2023



■ CDI ■ CDD

Répartition CDI / CDD 2024



■ CDI ■ CDD

Aussi, les emplois à durée déterminée représentent désormais 7,1 % des effectifs, contre 10,9 % en 2023, année de forte tension sur le marché de l'emploi au niveau mondial et donc pour les recrutements, les contrats à durée déterminée pouvant permettre de palier ponctuellement aux difficultés de recrutement des profils recherchés.

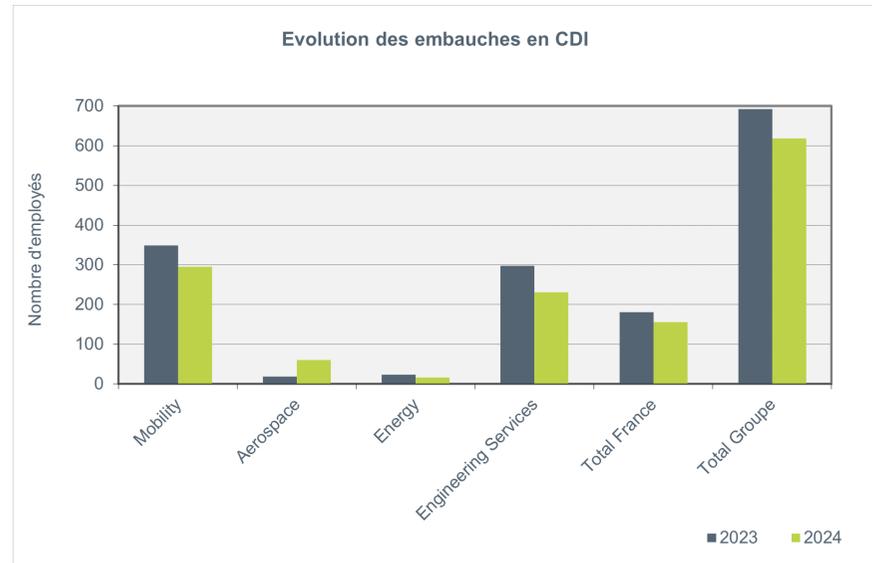
Par ailleurs, ACTIA observe également l'évolution de son effectif moyen. Cet indicateur permet d'établir des ratios d'analyse de la rentabilité des structures.

L'effectif moyen du Groupe progresse en 2024, enregistrant une hausse de +5,9 %. Cette augmentation est notamment portée par une forte croissance pour la division Aerospace (+66,2 %), résultant de l'intégration de STEEL Électronique et de sa nouvelle organisation, mais également de la constitution durant l'exercice 2024, d'une équipe de plus de 200 personnes dans le cadre du partenariat AMPERE, équipe cédée au cours du 4^{ème} trimestre.

Effectif moyen	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	2 786	166	132	828	1 099	3 925
2024	2 768	276	140	943	1 254	4 158
% d'évolution	(0,6 %)	+66,2 %	+6,3 %	+13,9 %	+14,0 %	+5,9 %

6.4.2.5 Les embauches

En 2024, le nombre d'embauches s'établit à 755, soit une baisse de 231 recrutements par rapport à 2023, marquée par le ralentissement de la division Mobility et par la baisse du turnover en Tunisie.

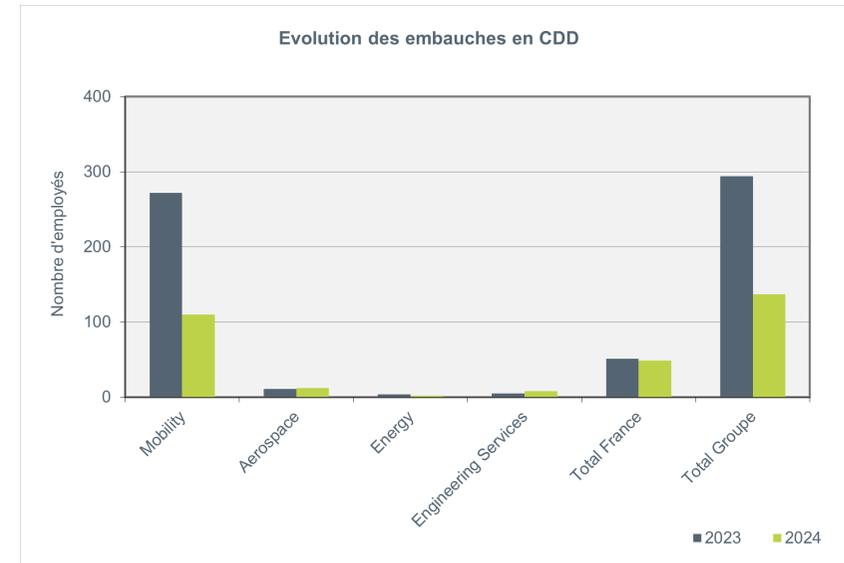


Le recours à des CDD représente 18,2 % des embauches, en baisse par rapport à l'exercice précédent (29,8 %) et reste principalement utilisé pour les embauches réalisées en Tunisie avec 44 embauches en CDD (soit 30,1 % des embauches en CDD du Groupe). Il est à noter que la durée des CDD peut être beaucoup plus longue en Tunisie (jusqu'à 4 ans), permettant aux jeunes ingénieurs de trouver une première expérience professionnelle sans engagement de leur part dans du temps long.

Parmi les 444 CDD présents en 2023, 28 ont été transformés en CDI en 2024 et 109 ont été renouvelés. Ces chiffres, en baisse par rapport à 2023, reflètent les contraintes économiques actuelles du Groupe limitant les possibilités d'embauche.

Des difficultés de recrutement ont encore été constatées par le Groupe cette année, notamment sur certains métiers comme les ingénieurs. Les causes sont multiples et récurrentes : pénurie de profils clés et niveau de rémunération du marché élevé.

Le recours au travail par intérim représente 5,3 % des emplois dans le Groupe, avec 213 intérimaires, contre 291 l'an dernier, baisse liée au retour à un fonctionnement des usines adapté aux volumes (fin des équipes de nuit ou le week-end pour assurer la production en période de pénurie des composants). Les principaux pays ayant recours à ce type de contrat restent la France, la Suède et la Tunisie.

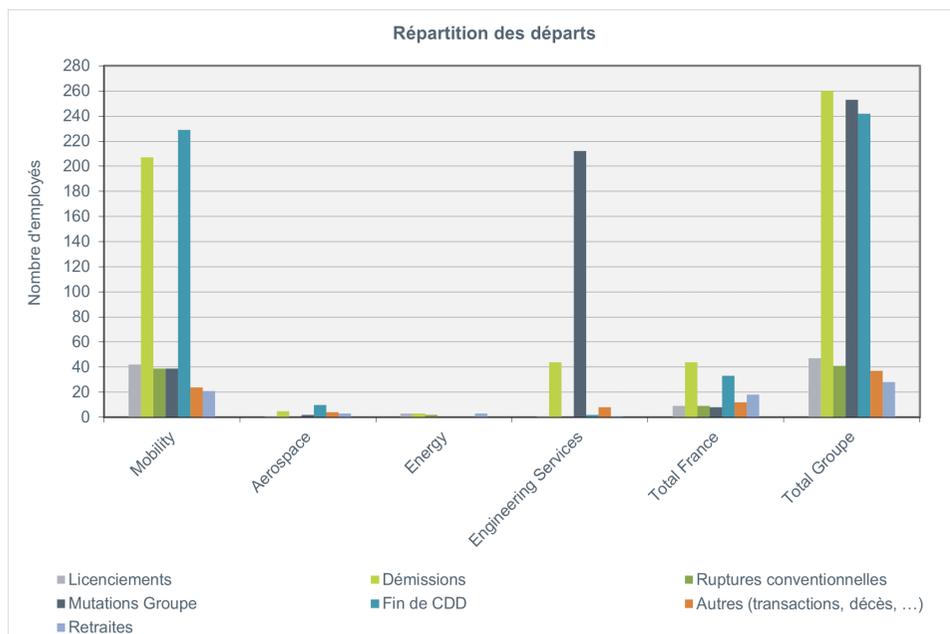


ACTIA a également recours aux contrats aidés (contrats qualificatifs, en alternance, ...) dans les pays où la réglementation locale le permet. Ainsi, le Groupe a employé 91 personnes en contrat aidé au cours de l'exercice 2024, chiffre en légère baisse de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent, notamment en France qui représente 81,2 % des contrats aidés du Groupe. En 2024, ces contrats ont généré 10 embauches, contre 25 en 2023. La fin des aides de l'Etat français au second semestre 2024 impactera plus significativement en 2025.

En 2024, le Groupe a fait appel à 314 stagiaires dans le cadre de formation diplômante. Cela représente un léger recul de 2,5 % par rapport à 2023. Par ailleurs, il convient de noter que 84 stagiaires ont été embauchés à l'issue de leur stage, un chiffre en légère baisse par rapport à 2023 (102), correspondant à un environnement plus contraignant pour le Groupe devant réduire ses embauches avec la baisse de son activité.

La Tunisie est un grand contributeur pour ce type d'aide à la formation diplômante, même si cela reste vrai dans d'autres pays comme la France, la Suède ou l'Espagne. Le lien étroit avec les écoles, et notamment les écoles d'ingénieurs, continue d'alimenter nos futures embauches tout en permettant une période préalable de formation en immersion.

6.4.2.6 Les départs



Sur l'exercice, les départs ont concerné 908 personnes, donnée en hausse de 45,8 % par rapport à 2023. On notera que parmi ces 908 départs, 253 sont des mutations intra-groupes, en partie dues à la réorganisation en divisions.

Plus précisément, les licenciements ont concerné 47 personnes, en hausse de 51,6 %, essentiellement à l'international, dans 78,7 % des cas.

Sur l'exercice, 12 licenciements pour motif économique ont été enregistrés, dont 10 au sein de la filiale ACTIA Corp aux États-Unis, dans le cadre d'une restructuration visant à améliorer la rentabilité et l'efficacité.

Les démissions ont diminué de 11,9 % sur l'exercice pour concerner 260 ruptures de contrat. La zone géographique la plus impactée par ce mode de départ reste la Tunisie (51,1 %) en lien avec la forte mobilité qui persiste dans ce pays.

Les ruptures conventionnelles ont représenté 41 départs contre 15 l'an passé, dont 70,7 % en Tunisie.

Par ailleurs, 28 personnes ont bénéficié d'un départ à la retraite, la France représentant toujours le plus fort taux de départ en retraite dans le Groupe (60,7 %).

6.4.2.7 Le turnover

Pour le calcul du turnover, ACTIA retient la définition suivante :

$$\frac{[(\text{nombre de départs CDI au cours de l'année N} + \text{nombre d'arrivées CDI au cours de l'année N}) / 2]}{\text{Effectif au 31 décembre de l'année N-1}}$$

Taux de turnover	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	11,1 %	9,4 %	13,8 %	29,7 %	14,0 %	14,8 %
2024	10,7 %	16,0 %	10,1 %	27,9 %	12,1 %	14,9 %
Écart / 2023	(0,3)	+6,7	(3,7)	(1,8)	(1,9)	+0,1

En 2024, au niveau mondial, nous constatons une stabilité du turnover commencé en 2022, même si des différences notables existent entre territoires.

En Tunisie, le turnover continue de diminuer grâce, en partie, aux actions mises en œuvre autour de la marque employeur par la filiale ACTIA Engineering Services, mais également du fait d'une moindre pression sur les métiers de l'ingénieur.

ACTIA fait son possible pour diminuer ce turnover et conserver ses talents notamment avec le renforcement de la gestion des carrières au sein du Groupe et une attention particulière à la qualité de vie au travail. ACTIA cherche également à s'implanter en dehors des capitales ou des grandes métropoles afin de s'attacher un personnel moins volatile.

Sur la division Aerospace, le taux en augmentation s'explique par la prise en compte de la soixantaine de collaborateurs de STEEL Electronique et à l'évolution de l'organisation (mise en place de la division).

6.4.3 LA GESTION DE NOS TALENTS

6.4.3.1 La formation

Un plan de formation annuel est en place au sein de la majorité des entités du Groupe.

Ces plans sont élaborés en s'appuyant sur :

- ⊙ Les entretiens annuels ;
- ⊙ Une gestion prévisionnelle des compétences ;
- ⊙ Les négociations avec les représentants du personnel ou le responsable du site.

Avec une situation difficile sur la production en Tunisie et des efforts importants de rationalisation des coûts chez ACTIA Automotive, une grande partie des effectifs n'a pas bénéficié de formation à la hauteur des ambitions du Groupe. Le volume d'heures de formation a donc baissé de 34,0 % sur 2024.

Cependant, ACTIA continue à être proactif sur le niveau de performance de ses collaborateurs, afin de maintenir des compétences élevées dans le Groupe.

Le nombre d'heures de formation par rapport à l'effectif moyen 2024 en Équivalent Temps Plein a diminué à 11 heures par salarié, contre 16 heures l'année précédente et 17 sur l'exercice 2022, en raison d'une optimisation des ressources et de priorisation des investissements.

Tant au niveau de sa principale filiale française, ACTIA Automotive, qu'au niveau du Groupe, la politique de formation est déclinée selon les axes stratégiques définis par la Direction, au travers :

- ⊙ De la montée en compétences pour suivre la road-map technologique : ensemble des cœurs de métier en électronique, logiciel ;
- ⊙ Du développement des projets et des compétences : gestion de projet, conduite du changement ;
- ⊙ De l'accompagnement de l'industrialisation et de la production : méthode Lean, nouveaux équipements, outils de tests, méthodes MSA ;
- ⊙ De la continuité dans l'accompagnement de nos certifications clients et des normes qualité, ainsi que dans la prévention des risques et la sécurité.

6.4.3.2 Gestion des compétences

ACTIA a progressivement mis en place une gestion des compétences à l'échelle mondiale avec des possibilités de mobilité au sein du Groupe, tout en essayant de maintenir une politique de rémunérations responsable. Par ailleurs, ACTIA a développé une plateforme "Campus ACTIA" qui permet de partager à l'ensemble du Groupe des webinaires et des e-learning.

Parallèlement, un travail de fond est mené sur la marque employeur pour témoigner des valeurs portées par l'entreprise familiale qu'est ACTIA, depuis sa création. C'est une des tâches dévolues au Comité de Développement Durable du Groupe.

6.4.3.3 Travail sur la diversité et l'inclusion

Diversité :

Implanté dans 17 pays, la diversité pour ACTIA est une réalité, présente quotidiennement au sein des équipes par le travail collaboratif développé et donc lors des réunions et des actions communes, et dans des domaines variés tels que la recherche, le commerce, le management ou encore les fonctions transverses. Les 3 994 employés du Groupe sont ainsi répartis :

- ⊙ 96,2 % sont de la nationalité de la filiale ;
- ⊙ Pour les salariés qui ne sont pas de la nationalité de la filiale :
 - 1,2 % sont des ressortissants de l'Union Européenne,
 - 2,6 % viennent d'autres pays.

Cette répartition ne varie que très peu en fonction du pays considéré et reste stable d'une année sur l'autre. L'égalité des chances est assurée au sein de chaque structure et une mobilité interne au sein du Groupe se met en place progressivement, notamment au niveau du Bureau d'Études d'ACTIA Engineering Services. Le Groupe a renforcé l'accompagnement à la mobilité interne, particulièrement au travers de sa communication ; les demandes de mobilité sont désormais suivies au moment des entretiens professionnels et le Groupe souhaite une progression de ce taux, grâce à un accompagnement individualisé. En 2024, ACTIA a enregistré 61 mobilités internes, dont 38 chez les cadres, stable par rapport à l'année précédente. Le Groupe se heurte aux difficultés des différentes réglementations sociales locales dès qu'il cherche à promouvoir les mobilités internationales.

Handicap :

En 2024, 69 travailleurs handicapés étaient employés au sein du Groupe, en baisse par rapport à 2023. La donnée pour les entités ACTIA Energy et ACTIA Aerospace n'est pas disponible. Certaines réglementations locales imposant ces emplois, 90 postes devraient être légalement pourvus au sein du Groupe par des travailleurs handicapés. Afin de pallier le déficit subsistant, les sites français continuent d'avoir recours à de la sous-traitance auprès des Centres d'Aide par le Travail (CAT). Cette sous-traitance ne couvre malheureusement que partiellement le manque. Le Groupe a donc dû s'acquitter d'une pénalité globale de 39,1 k€ pour manquement à ses obligations sur ce volet, un chiffre en baisse par rapport à 2023 (-10,9 %). Le refus de certaines personnes de bénéficier du statut de travailleur handicapé persiste en France, raison pour laquelle ACTIA continue la sensibilisation des collaborateurs à l'acceptation du handicap.

ACTIA a créé le comité " Tous Cap " : ce comité se réunit régulièrement pour organiser des actions concrètes, favorisant l'inclusion et transformer ainsi le regard porté sur le handicap en entreprise, afin d'accompagner ainsi l'évolution des mentalités au sein du Groupe.

De plus, ACTIA a organisé à l'automne 2024 une semaine « DUODAY » (pour la quatrième année consécutive) pendant laquelle des volontaires du Groupe ont accueilli des personnes en situation de handicap afin de leur présenter leur travail. Cette semaine a connu un vif succès dans l'entreprise. Les collaborateurs ont également pu suivre des séances de formation en ligne : " Inclure le handicap au travail " et des animations de handisport.



6.4.4 L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

L'égalité professionnelle est une valeur inscrite dans la culture d'ACTIA qui mène, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en faveur du renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes notamment en termes de rémunération. Dans ce cadre, une étude annuelle est menée afin de corriger d'éventuels écarts.

En France, un index a été mis en place par le gouvernement et il est basé sur 5 critères établis :

- ⊙ Indicateur écart de rémunérations ;
- ⊙ Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles ;
- ⊙ Indicateur écart de taux de promotions ;
- ⊙ Indicateur retour de congé maternité ;
- ⊙ Indicateur hautes rémunérations.

Pour l'année 2024, les scores d'égalité femmes-hommes des différentes sociétés du Groupe sont les suivants :

- ⊙ ACTIA Automotive : 87 / 100
- ⊙ ACTIA Railway : 89 / 100
- ⊙ ACTIA Aerospace : 71 / 100
- ⊙ ACTIA Energy : 84 / 100

Pour ACTIA Automotive, nous enregistrons une hausse de 77 à 87.

Par ailleurs, la société ACTIA Telecom, qui affichait un score de 88 en 2023, a été réorganisée en plusieurs entités ACTIA Aerospace, ACTIA Energy et ACTIA Railway à compter du 1^{er} janvier 2024. En raison de cette restructuration, la comparaison directe avec l'année précédente n'est pas possible.

L'explication des résultats est à retrouver sur le site : <https://www.actia.com/le-groupe/engagements-en-developpement-durable/egalite-femmes-hommes/>

Pour l'ensemble du Groupe, le pourcentage de femmes dans l'effectif cadre est stable à 33,1 %

La politique de rémunération

La politique de rémunération d'ACTIA est basée sur l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes dès l'embauche à l'appui d'un processus de recrutement inclusif et équitable.

Ce principe est une priorité depuis de nombreuses années. Il peut être complété par une enveloppe dédiée au rééquilibrage des salaires et des études régulières pour garantir le respect de cette politique.

Un équilibre et une responsabilité partagée de la parentalité

ACTIA accepte les demandes de temps partiels pour tous les salariés, tant femmes qu'hommes, souhaitant en bénéficier, permettant ainsi de mieux concilier l'articulation vie privée / vie professionnelle.

L'importance de la mixité des métiers

ACTIA Automotive compte 31,5 % de femmes, ACTIA Aerospace 19,8 %, ACTIA Energy 18,0 % et ACTIA Railway 27,5 %. Il est à noter que la moyenne nationale (France) dans le secteur de la Métallurgie s'élève à 23,0 %, secteur auquel est rattaché ACTIA.

Cette sous-représentation peut s'expliquer par le fait que certains métiers dans l'industrie restent « genrés ». Par exemple, les métiers d'ingénieurs ou de techniciens sont encore trop peu occupés par des femmes et cela se joue dès les choix d'orientation scolaire. Certaines fonctions support sont à l'inverse sur-représentées par les femmes et les hommes y sont peu nombreux.

Le développement de carrière et les promotions

ACTIA accompagne ses salariés de façon égalitaire dans le développement des compétences. Ainsi, les salariés bénéficient des mêmes possibilités de parcours professionnels, d'évolution de carrière, de niveau de classification et d'accès aux postes à responsabilités.

ACTIA se mobilise sur quatre domaines d'actions prioritaires en matière de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle :

- ⊙ Le recrutement, pour assurer l'égalité de traitement des candidatures ;
- ⊙ La rémunération, pour garantir les principes d'égalité tout au long de la carrière ;
- ⊙ La formation professionnelle, afin d'accompagner de façon égalitaire le développement des compétences ;
- ⊙ La promotion professionnelle, pour faire bénéficier aux femmes et aux hommes des mêmes possibilités de parcours professionnels, d'évolution de carrières et d'accès aux postes à responsabilités et assurer leur employabilité.

Ainsi, des actions visibles pour l'égalité femmes / hommes sont entreprises notamment au travers du sujet de la conciliation « vie professionnelle / vie personnelle ». Le Groupe offre aux collaborateurs de nombreuses possibilités telles que :

- ⊙ Le flexitravail (une ou plusieurs journées par mois) ;
- ⊙ Le télétravail sur une durée plus longue, pour répondre à une situation particulière ;
- ⊙ Le passage à temps partiel qui fait l'objet d'une étude individuelle ;
- ⊙ La flexibilité s'agissant des horaires d'entrée / sortie.

6.4.5 SANTÉ & SÉCURITÉ

Véritable priorité pour le Groupe, la sécurité des personnes est assurée au travers des actions suivantes :

- ⊙ L'identification, l'analyse et la gestion des risques détaillés ;
- ⊙ La mise en œuvre de systèmes de prévention, de surveillance, de protection et de première urgence ;
- ⊙ La formation des secouristes ;
- ⊙ La sensibilisation du personnel.

En France, la crise sanitaire est terminée, mais les gestes sanitaires et le télétravail sont ancrés dans les mœurs dorénavant.

Certains outils (Engage (ex Yammer), télétravail, visioconférences) mis en place au plus fort de la crise, font désormais partie des façons de travailler adoptées par l'ensemble des collaborateurs.

Les normes de sécurité d'incendie et d'installation électrique sont respectées dans toutes les filiales puisque les structures qui ne réalisent pas les vérifications par elles-mêmes, bénéficient de cette prestation au travers de leur contrat de location.

Aussi, le Groupe compte 106 personnes (+14 par rapport à 2023) participant à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale des salariés, à leur sécurité et à l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité, ainsi qu'à l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les emplois et de favoriser leur maintien dans l'emploi au cours de leur vie professionnelle.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6.4.5.1 Accidents du travail

En 2024, 27 accidents du travail avec arrêt ont été recensés, exclusion faite des accidents de trajet domicile / travail afin d'être en parfaite adéquation avec les indicateurs utilisés en France et de fiabiliser ainsi la remontée des informations. Cette hausse de 92,9 % par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le retour à un nombre plus normatif d'accidents chez CIPI ACTIA (usine de production - Tunis) malgré les mesures de prévention mises en place, l'année 2023 ayant été exceptionnellement favorable. Chez ACTIA Automotive (France), on observe une augmentation de 9 accidents du travail due à une traçabilité plus robuste. Les accidents ont représenté 423 jours ouvrés d'arrêt de travail, en recul de 36,0 % par rapport à 2023, la durée moyenne des arrêts ayant diminué. En effet, plus d'accidents bénins sont remontés.

Par ailleurs, 482 jours ouvrés d'arrêt de travail ont été comptabilisés en 2024 en raison d'accidents du travail survenus dans les périodes antérieures, dont les conséquences se sont poursuivies sur l'exercice.

Le Groupe a mis en place un suivi des indices suivants, selon les normes en vigueur :

- ⊙ Le **taux de fréquence** qui correspond au nombre d'accidents du travail, à l'exclusion des accidents de trajet, survenus dans l'année, ayant entraîné un arrêt de travail x 1 000 000 / nombre total d'heures travaillées dans l'année ;
- ⊙ Le **taux de gravité** qui comprend le nombre total de jours d'absence liés à l'ensemble des accidents survenus sur l'exercice ou les exercices précédents, à l'exclusion des accidents de trajet, x 1 000 / nombre total d'heures travaillées dans l'année ;
- ⊙ L'**indice de fréquence** qui tient compte du nombre d'accidents du travail, à l'exclusion des accidents de trajets, survenus dans l'année, ayant entraîné un arrêt de travail x 1 000 / effectif moyen du Groupe.

L'évolution de ces indices sur la période étudiée ressort ainsi :

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	2,1	3,9	5,0	1,2	2,4	2,0
2024	4,6	5,2	9,3	0,6	8,0	3,7

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	0,1	0,1	0,4	0,02	0,1	0,1
2024	0,2	0,1	0,3	0,02	0,2	0,13

Indice de fréquence	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	3,6	6,0	7,6	2,4	3,6	3,6
2024	8,0	7,2	14,3	1,1	12,0	6,5

Le Groupe a enregistré 2 cas de maladie professionnelle en 2024, contre 3 l'an passé.

Particulièrement soucieuse de la santé de ses collaborateurs, notre filiale ACTIA Engineering Services, en Tunisie, a même mis en place, dès 2023, un calendrier ambitieux d'actions liées à la santé portant sur :

- ⊙ L'Organisation d'une campagne de don de sang sur les sites de Tunis et Sfax en partenariat avec le CNTS, réunissant 102 participants ;
- ⊙ La formation aux premiers secours : 14 collaborateurs ont obtenu une certification en secourisme au travail ;
- ⊙ Une campagne de sensibilisation santé : lancement d'un programme mensuel de prévention, diffusé via e-mails et une page intranet dédiée. Parmi les thématiques abordées : sensibilisation au cancer du sein en octobre et information sur le diabète de type 1 et 2 en novembre ;
- ⊙ L'amélioration des espaces communs avec l'ouverture d'un nouvel espace comprenant un jardin, un rooftop et un snack-bar, ainsi que l'ajout de nouveaux équipements pour le confort des collaborateurs ;
- ⊙ L'organisation de différentes activités en dehors de l'entreprise telles que des clubs de foot et de camping ;
- ⊙ L'organisation de différents moments de Team building, tels que des déjeuners et des petits-déjeuners.

6.4.5.2 Absentéisme

Les arrêts maladie représentent 26 334 jours sur 2024, en baisse de 0,9 %, dont 9 452 jours en France (35,9 %).

La répartition par division et par employé, est indiquée dans le tableau suivant témoignant d'une légère baisse pour le Groupe :

Nombre de jours d'arrêt maladie par employé	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	8,4	3,8	6,9	1,8	6,0	6,8
2024	7,9	5,0	9,5	1,8	7,5	6,3
Ecart / 2023	(0,6)	+1,2	+2,6	+0,0	+1,5	(0,4)
% d'évolution	(7,0 %)	+30,3 %	+38,2 %	+1,6 %	+25,0%	(6,5 %)

La politique de retour à l'emploi est organisée dans le Groupe, même si elle n'est pas toujours formalisée. Dans les pays où la Médecine du Travail existe, la politique se traduit par une collaboration étroite avec celle-ci au titre des sujets d'aménagement des postes de travail, de l'étude des postes, des visites de pré-reprise, de l'organisation de réunions pendant la maladie en vue de préparer le retour, de la formalisation d'un entretien pour identifier les raisons et les caractéristiques de la maladie et, enfin, de la façon de prévenir la récurrence de ces absences.

Une ligne d'écoute et de formation pour la gestion des Risques Psycho Sociaux est en place au sein de la filiale ACTIA Automotive.

L'amélioration de la Qualité de Vie au Travail est un enjeu important pour ACTIA. Le service de conciergerie à disposition des salariés est un des outils qui facilite la liaison entre domaine privé et professionnel. Son offre de services ne cesse de s'étoffer. De plus, il existe de nombreuses actions menées dans différentes structures, visant à faciliter une restauration de qualité, à organiser des activités sportives sur site ou en dehors, ou encore, en mettant à disposition des salles de repos pour ses salariés.

6.4.5.3 Promotion de la pratique d'activité physique et sportive

Pour les entités toulousaines, l'association des salariés propose de nombreuses activités sportives tout au long de l'année. On y retrouve notamment la pratique du Pilate sur site en bénéficiant des infrastructures (salle, vestiaires) à disposition, ainsi qu'en extérieur avec golf, VTT, ski, football, pétanque et bien d'autres.

En France, des événements sportifs sont l'occasion de rassembler les salariés pour une cause comme la lutte contre le cancer ou l'inclusion.

Le bureau d'études en Tunisie, ACTIA Engineering Services, dispose également d'un club de foot. Il participe à diverses compétitions et possède deux conventions avec des salles de sport.

6.4.5.4 Ressources humaines

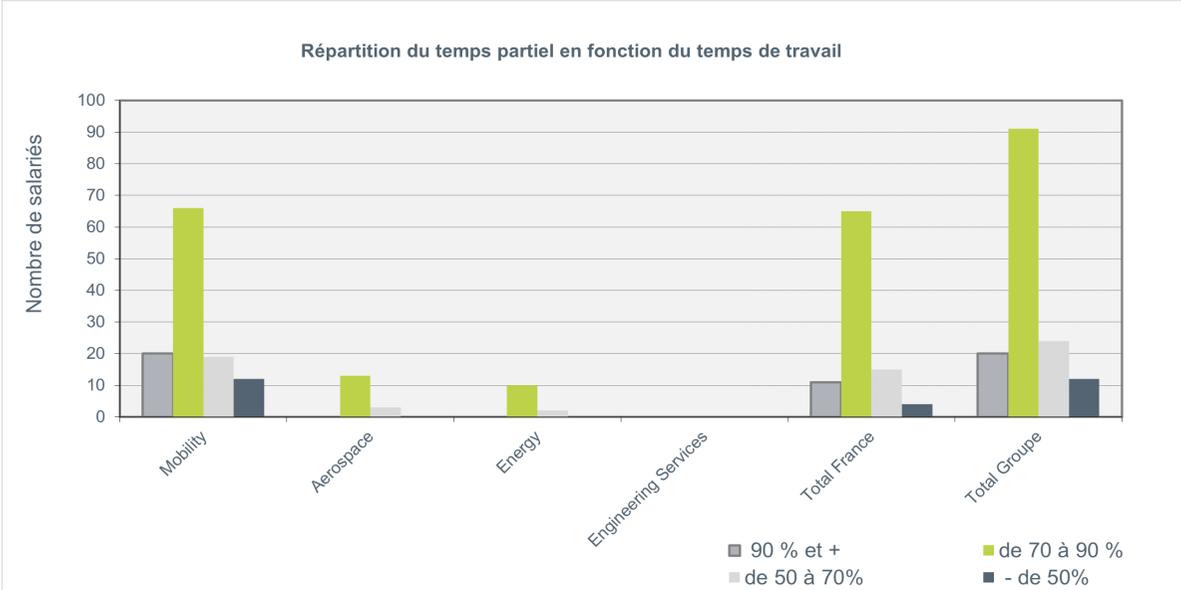
Organisation du temps de travail

Dans la majeure partie des pays où le Groupe est implanté, le travail est organisé sur 5 jours. Seule, la filiale mexicaine travaille 6 jours par semaine, conformément à la réglementation locale.

Il est précisé qu'en France, les cadres et assimilés cadres sont employés selon un forfait annuel de 218 jours de travail par an, ce qui correspond au maximum de la durée légale autorisée ; les autres employés bénéficient de l'horaire hebdomadaire légal de 35 h en temps plein annualisé.

S'agissant des usines de production de cartes électroniques, le site de production de Colomiers (France) est généralement organisé en 2 x 8 et peut, selon les impératifs ponctuels de production, fonctionner en 3 x 8. Concernant le site tunisien de CIPI ACTIA, avec la baisse de charge en 2024, les lignes de production sont organisées en travail posté en 2 x 8 ou 3 x 8, en fonction des volumes à produire, de la performance ou du taux de charge des moyens de production.

Sur l'ensemble du Groupe, 148 personnes sont employées à temps partiel contre 118 personnes en 2023, soit une hausse de 25,4 % majoritairement en France et notamment du fait de l'intégration de STEEL Electronique, avec 58,8 % de personnel féminin. La répartition du temps partiel est détaillée dans le graphe ci-après :



En nette diminution par rapport à 2023 (-48,4 %), le volume global des heures supplémentaires s'élève à 50 687 heures, effectuées à 94,0 % par les non-cadres, contre 98 303 heures en 2023, les cadres au forfait n'étant naturellement pas pris en compte dans le calcul. Cette baisse s'explique principalement par un niveau de commandes plus faible, dans un contexte difficile pour la division Mobility, qui représentait 92 % des heures supplémentaires en 2023 et qui a enregistré une diminution de 50,0 % cette année.

Relations sociales

La totalité des sites français du Groupe est rattachée à la convention collective de la Métallurgie. La convention utilisée par les deux sites tunisiens de production de cartes est celle de l'Électricité et de l'Électronique. Il est précisé qu'on ne retrouve pas cette notion de convention collective dans les autres pays où le Groupe est implanté.

56,3 % des effectifs du Groupe travaillent dans des entités où les organisations syndicales sont présentes. Ce pourcentage diminue cette année en raison de la baisse d'effectifs dans l'usine tunisienne.

Les représentants du personnel, quant à eux, sont au nombre de 111, en hausse de 24,7 %. Cette hausse est due à la séparation des 3 entités ex ACTIA Telecom et à l'intégration de STEEL Electronique.

L'ensemble des collaborateurs d'ACTIA reçoivent périodiquement des informations de la direction via divers supports en fonction des filiales. L'emploi de tableaux d'affichage est systématiquement utilisé, ainsi que les courriers électroniques, les réunions, les journaux internes ou au travers des messageries dédiées type Engage. Les employés sont, sur tous les sites, informés des résultats et des objectifs de l'entreprise.

6.4.5.5 Participation et intéressement

Le tableau suivant récapitule les montants passés en charges par le Groupe dans le cadre des accords de participation et / ou d'intéressement signés par les différentes filiales :

Participation en k€	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	372	0	0	0	0	372
2024	472	0	0	0	0	472

Intéressement en k€	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	1 483	405	0	0	598	1 889
2024	1 817	36	147	0	188	2 001

Tant pour les accords de participation que pour les accords d'intéressement, les modalités d'application varient d'une structure à l'autre et d'un pays à l'autre, selon la réglementation locale.

En dehors des obligations légales locales, les prestations suivantes sont proposées aux salariés :

- ⊙ Santé : complémentaire, prévoyance pour 64,0 % des employés ⁽¹⁾ ;
- ⊙ Tickets restaurants pour 55,2 % des employés ;
- ⊙ Maternité (prime naissance) pour 50,5 % des employés ;
- ⊙ Retraite complémentaire pour 15,6 % des employés.

⁽¹⁾ Donnée hors France où les prestations de complémentaire santé sont obligatoires.

84,6 % des collaborateurs (en légère baisse de 4,0 %, retour au niveau de 2022) bénéficient en plus, selon les entités, de primes telles que : 13^{ème} mois, prime exceptionnelle, frais d'obsèques, prime de mariage, assurance dans le cadre de déplacements, primes supra légales en termes de qualité, assiduité, conduite, rendement et autres primes.

6.5 NOTRE DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe n'a pas de contrainte environnementale réglementaire spécifique liée à son activité.

Les systèmes de management environnemental mis en place sur les sites certifiés, la veille réglementaire et les processus de suivi qui en découlent, assurent le maintien de leur conformité réglementaire.

Les sites d'ACTIA Automotive, ACTIA Aerospace, ACTIA Energy et ACTIA Railway (France), ACTIA IME (Allemagne), ACTIA Nordic (Suède), CIPI ACTIA et ACTIA Tunisie (Tunisie), ACTIA Electronics (USA), ACTIA China (Chine) et ACTIA de Mexico (Mexique) sont certifiés ISO 14001.

6.5.1 LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

En dehors des sites de production, la consommation d'eau est de type sanitaire. En usine, l'eau est utilisée à plusieurs niveaux :

- ⊙ Humidification de l'air dans les ateliers de fabrication de cartes, pour réduire les risques de décharge électrostatique (ESD), associée à un contrôle permanent de la température ;
- ⊙ Machines de lavage mises à disposition des services de maintenance pour le nettoyage des équipements.

Pour une utilisation responsable des ressources en eau, le Groupe a déjà mis en œuvre plusieurs mesures :

- ⊙ Travail sur les équipements en circuit fermé ;
- ⊙ Recyclage de l'eau pour les machines de lavage, pour éviter tout risque de pollution.

La consommation totale d'eau par le Groupe est de 35 589 m³, stable par rapport à 2023 (+0,4 %). La consommation moyenne par salarié est en baisse de 5,2 % à 8,56 m³ contre 9,03 m³ en 2023.

Consommation d'eau par employé

(En m ³ /an/employé)	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	9,8	3,3	6,7	8,3	6,1	9,0
2024	9,4	3,1	8,2	8,2	5,3	8,6
% d'évolution	(4,1 %)	(5,0 %)	+21,7 %	(1,1 %)	(13,1 %)	(5,2 %)

En conséquence, 63,5 % des effectifs du Groupe sont concernés par une politique environnementale définie et validée. Les établissements certifiés ISO 14001 respectent toutes les réglementations applicables à leurs activités et à leur site, y compris les réglementations nationales et locales (exemple les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en France). ACTIA Systems (Espagne) a lancé cette certification qui devrait aboutir en 2025.

Au travers de sa politique proactive, le Groupe a pris cet aspect en compte depuis de nombreuses années et met tout en œuvre pour progresser en la matière, en privilégiant le traitement de la fin de vie de ses déchets potentiellement polluants, mais aussi une politique écogestes au bureau (affiches, sensibilisation).

Cette baisse provient de l'augmentation du nombre de salariés occupant des locaux modernes, des mesures prises sur place pour éviter le gaspillage et du maintien d'une activité de télétravail,

Cette baisse de consommation d'eau résulte également du fait que sur certains sites, le suivi de la consommation ait permis de détecter et d'agir rapidement sur des fuites.

D'une manière globale, la consommation d'eau est régulièrement observée par le Groupe qui analyse toutes les variations et intervient pour une meilleure sensibilisation.

Il convient de noter que certaines filiales n'ont toujours pas accès à leur consommation d'eau, cette donnée étant incluse dans les charges locatives : pour ces entités, le Groupe continue de prendre en compte une consommation d'eau estimée sur la base des moyennes nationales ou sectorielles, en fonction de l'information accessible. Ce fonctionnement concerne deux filiales françaises, soit 17 personnes, ce qui représente 0,4 % des effectifs du Groupe.

L'eau consommée sur l'ensemble des sites est issue du réseau de distribution d'eau potable.

6.5.2 LA GESTION DES DÉCHETS

Les déchets issus de l'ensemble des activités sont essentiellement des emballages (cartons, palettes, housses plastiques, ...), des déchets de bureau et des rebuts de fabrication dont 4.5 % sont classés « Déchets Industriels Dangereux ». Ces derniers ne sont pas éliminés ou traités sur place, ils sont stockés provisoirement dans des zones dédiées et équipées pour recevoir chaque type de déchets (bennes, compacteurs, bacs de rétention, ...) avant d'être régulièrement évacués vers les filières homologuées de recyclage, de valorisation ou de traitement.

Le recyclage déjà mis en place sur les sites concerne surtout les emballages : cartons, papiers, plastiques ainsi que les métaux ; les piles font également l'objet d'un tri spécifique dans plusieurs structures. Pour les sites ayant mis en place un tri des déchets, une politique de valorisation de la matière est encouragée plutôt qu'une valorisation énergétique quand cela s'avère réalisable.

Pour la réduction et le recyclage des déchets, les actions suivantes ont déjà été mises en place :

- ⊙ Mise en place et location de containers de stockage et d'équipements destinés au traitement des déchets, compactage de certains d'entre eux ;
- ⊙ Méthodes de production prenant en compte l'environnement, par la reprise et le réemploi des matières premières dans le process, la recherche de la réduction des emballages plastiques, des déchets, la réduction de l'impact environnemental du produit, la prise en compte des contraintes environnementales dans la documentation de fabrication ;
- ⊙ Réduction et valorisation des déchets de production, recyclage et traitement des déchets électriques et électroniques ;
- ⊙ Recyclage et valorisation du carton, du papier et des emballages souillés ;
- ⊙ Mise en place de l'objectif « zéro papier » :
 - Par l'unité de production de Toulouse, où plusieurs étapes ont déjà été déployées, avec une centralisation des bases de données, une action sur l'ouverture des gammes et des fiches suiveuses et le déploiement progressif d'écrans dans l'atelier ;
 - En Espagne où tout l'atelier travaille désormais sans papier ; pour ce faire, des écrans ont été installés pour permettre de suivre les étapes de la fabrication, des actions sur le portail et les matrices de compétence et l'équipement des PC de l'usine ont été mises en place pour permettre ce passage à « zéro papier » ;
 - Incitation des salariés à respecter les consignes pour le papier (utilisation rationnelle, tri du papier, collecte, incitation à ne pas imprimer les mails, ...)
- ⊙ Maintien du taux de valorisation de matières premières.

Par ailleurs, une politique active de tri des déchets est d'ores et déjà en place sur la totalité des sites et couvre dorénavant 100% des équipes au niveau mondial.

De plus en plus de sites formalisent sous forme de bilan, la quantité de déchets produite et / ou recyclée. Sur l'exercice 2024, les filiales qui établissent un bilan qualitatif ou quantitatif, total ou partiel, de leur quantité de déchets représentent 85,0 % des effectifs du Groupe. Les bilans ainsi réalisés permettent d'aboutir à la synthèse suivante, qui reflète une information toujours parcellaire sur le recyclage :

Quantité de déchets produite par type de recyclage (T)	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
Valorisation matière	329,4	2,0	13,7	7,3	277,1	352,4
Valorisation énergétique	97,1	0,7	2,6	0,0	90,3	100,4
Mise en décharge contrôlée	162,3	0,0	2,2	0,0	4,6	164,5
Traitement spécifique*	1,7	0,0	0,0	0,0	37,2	1,8
Traitement non connu	7,7	8,6	0,0	0,0	8,7	16,3
TOTAL	598,2	11,3	18,2	7,3	417,9	634,8
% DID** / déchets	4,3 %	10,8 %	6,4 %	8,9 %	15,7 %	4,5 %
% déchets valorisés / déchets	71,4 %	23,8 %	87,6 %	99,3 %	87,9 %	71,3 %

(*) Les traitements spécifiques sont soit par procédé chimique, soit par incinération.

(**) DID : Déchets Industriels Dangereux

L'exercice 2024 a généré une quantité nettement inférieure de déchets que celle de l'exercice précédent en lien avec la baisse d'activités de la division Mobility (diminution de -122,4 T, soit - 16,2 %). Au sein de la division Engineering Services, la filiale tunisienne a mis en place en 2024, une politique de tri des déchets, absente les années précédentes. Cela explique une hausse du volume de déchets enregistrée sur cette division cette année.

Les politiques environnementales imposent un suivi rigoureux des déchets qui sont générés.

Certaines filiales continuent de ne pas être en mesure de remonter les données afférentes aux quantités de déchets dans la mesure où le traitement de ces derniers est réalisé par des services extérieurs type municipalité, et ce, dans le respect des dispositions locales. Des estimations sont ainsi produites et analysées au niveau Groupe afin de vérifier leurs cohérences.

C'est le cas du Mexique et de la Pologne par exemple qui ne remontent pas de déchets.

Dans la mesure où le Groupe reste attentif à la mise en place d'outils permettant le tri et le recyclage des déchets, tous les moyens sont donnés aux filiales pour accompagner une politique locale en la matière dès que cela est possible.

Enfin, et pour permettre la comparaison des déchets d'un exercice sur l'autre et garder une cohérence des chiffres par rapport à l'activité, le Groupe continue de suivre uniquement les déchets directement liés à son activité. Ainsi, en cas de chantier immobilier engendrant des déchets ponctuels, ces derniers ne sont pas reportés.

6.5.3 LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

6.5.3.1 L'énergie

L'ensemble du Groupe reste sensibilisé pour limiter sa consommation énergétique, ce qui se traduit par diverses actions menées localement sur des cibles identifiées :

- ⊙ **Bâtiments** : la mise en place de détecteurs de présence, de contrôleurs de climatisation, de minuterias, de programmeurs, de ferme-portes pour isoler les espaces à chauffer, le remplacement des menuiseries aboutissant à une meilleure isolation des locaux, un arrêt automatique la nuit et le remplacement de chaudières à gaz par des pompes à chaleur ;
- ⊙ **Production d'énergie verte** : une part croissante de filiales ont fait poser sur leurs bâtiments des centrales de production d'énergie photovoltaïque. C'est le cas des sites en Allemagne, en Grande-Bretagne et au Mexique. D'autres projets sont en cours, notamment en France et avec plus d'ambition, en Tunisie.
- ⊙ **Équipements** : le changement pour des équipements basse consommation, l'achat de lampes LED et appareils moins énergivores, de nouveaux serveurs basse consommation, le remplacement d'équipements informatiques vieillissants et le remplacement des climatisations ;
- ⊙ **Comportements des individus** : des campagnes de sensibilisation pour l'extinction des équipements le soir et l'utilisation raisonnée du chauffage et de la climatisation, la coupure centralisée de l'électricité, la mise en place de détecteurs de présence et de minuterias, la mise en place d'indicateurs pour sensibiliser le personnel et les impliquer ;
- ⊙ **Organisation** : le contrôle de la climatisation en été et l'organisation du temps de travail (par le biais des congés) afin d'éviter les pics de consommation estivale, la sensibilisation généralisée du personnel, la réalisation d'un audit énergétique par un organisme tiers afin d'examiner les actions d'amélioration ;
- ⊙ **Écoconception** : conception et développement de nos produits en limitant les impacts des processus de fabrication mis en œuvre et en essayant de réduire le nombre de composants et la matière utilisés, favoriser la double source et l'origine locale lorsqu'elle existe, favoriser les composants et les fournisseurs écoresponsables, organiser la traçabilité et préparer, avec le client, la fin de vie des produits en favorisant la recyclabilité ;
- ⊙ **Stratégie en faveur d'une mobilité durable** : développement de produits et logiciels susceptibles d'engendrer une réduction des consommations de carburant et de l'énergie en général, grâce au suivi des consommations des véhicules et de la performance des conducteurs, mais aussi par la conception de systèmes d'éco-mobilité déployés dans les transports en général et les transports publics en particulier.
- ⊙ Ces actions s'ajoutent à celles déjà entreprises sur les exercices antérieurs et traduisent une volonté réelle de prendre l'environnement en compte.

Les deux types d'énergie utilisés sur l'ensemble des sites sont :

- ⊙ **L'électricité** : 18 837,5 MWh, en baisse de 7,6 % par rapport à 2023, liée principalement à un ralentissement de l'activité de la division Mobility, entraînant une baisse des commandes et une réduction des cadences de production. Cela inclut 965,9 MWh provenant d'énergie renouvelable (solaire ou chauffage urbain) directement consommée ;
- ⊙ **Le gaz naturel** : avec 1 108 MWh représente une hausse de 10,4 % par rapport à 2023. Cette augmentation est particulièrement marquée pour la filiale ACTIA Aerospace, en raison d'une intensification des activités dans des bâtiments annexes chauffés au gaz, d'une augmentation des flux et du nombre d'interlocuteurs.

La consommation de fioul utilisée dans certaines filiales a diminué de 6,0 % cette année. La consommation de fioul ne représente que 0,3 % de la consommation énergétique du Groupe, principalement utilisé pour des besoins ponctuels dans des groupes électrogènes.

La consommation d'énergie solaire a été multipliée par 12 en 2024, passant de 8,8 MWh en 2023 à 112, 2 MWh en 2024. Ce qui représente 0,6 % de la consommation totale d'énergie.

La consommation totale d'énergie s'élève à 20 002,8 MWh en 2024 contre 22 100,3 MWh en 2023 et 20 838,9 MWh en 2022, soit une baisse notable de 9,5 %.

Comme pour l'eau, le Groupe suit ses consommations d'énergie et cherche à expliquer de façon rationnelle toutes les variations. Ainsi certaines filiales ont poursuivi leurs efforts en interne avec une sensibilisation du personnel aux économies d'énergie et un comportement plus raisonnable de ces derniers : extinction des équipements le soir, contrôle du chauffage et de la climatisation, remplacement de certains équipements et audit énergétique réalisé en fin d'exercice, ...



Le tableau récapitulatif des consommations énergétiques est le suivant :

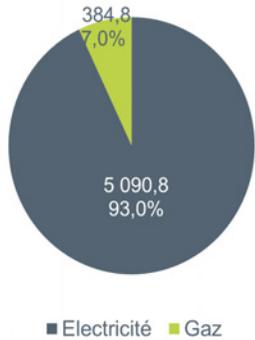
Consommation d'énergie par employé

(En kWh / an / employé)	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Moyenne France	Moyenne Groupe
GLOBAL 2023	6 889,6	4 806,0	4 960,8	1 761,1	5 473,5	5 630,3
GLOBAL 2024	5 948,9	3 911,1	4 808,7	1 893,1	4 926,7	4 810,7
% d'évolution	(13,7 %)	(18,6 %)	(3,1 %)	+7,5 %	(10,0%)	(14,6 %)

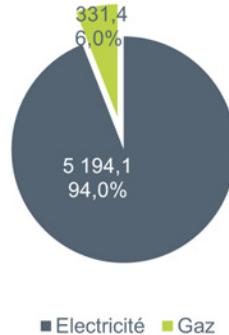
On observe une diminution significative de la consommation énergétique sur 2024. La consommation est revenue au niveau ou, suivant la filiale, dépasse légèrement celle de 2019. Cette augmentation due à la reprise d'activité reste toutefois limitée ce qui peut s'expliquer par les campagnes de prévention en interne comme par la communication des pouvoirs publics dans certains pays appelant à la réduction des coûts face à l'augmentation des prix et aux risques de rupture.

Le graphe suivant illustre l'évolution de l'énergie consommée ramenée au nombre d'employés :

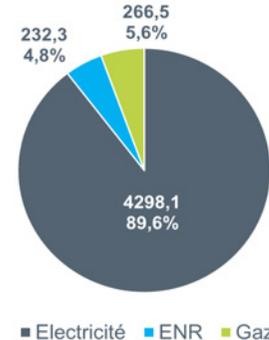
Consommation d'énergie / employé (kWh) en 2022



Consommation d'énergie / employé (kWh) en 2023



Consommation d'énergie / employé (kWh) en 2024



Si la filiale française située en région parisienne ainsi que les 3 sites ACTIA Automotive S.A.S (France) n'utilisent pas directement d'énergies renouvelables, elles ont opté, pour un fournisseur d'électricité 100 % verte courant 2021. Le fournisseur s'engage dans ce contrat à injecter dans le réseau autant d'électricité d'origine renouvelable que d'électricité consommée par les clients.

La filiale allemande utilise pour son chauffage, une énergie intégralement issue de la valorisation énergétique. Cette consommation représente un total de 618,7 MWh. Le total des énergies vertes, renouvelables ou issues de valorisation énergétique représente 4,8 % de la consommation totale du Groupe contre 2,9% en 2023. L'augmentation du photovoltaïque produit sur nos sites en est la raison : l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Mexique se sont équipés de panneaux en toiture.

La filiale allemande ACTIA IME a finalisé la mise en service de son installation photovoltaïque dédiée à l'autoconsommation, un projet initié fin 2023. Parallèlement, les filiales ACTIA UK et ACTIA de Mexico ont également déployé leur propre infrastructure solaire, d'une puissance respective de 33,5 kWh et 40,7 kWh.

La filiale belge ACTIA Telematics Services continue d'utiliser la géothermie, mais n'a toujours pas d'élément pour mesurer la consommation correspondante.

Il est rappelé que l'électricité produite en France est à plus de 90 % décarbonée. De plus, en France, le Groupe est desservi en énergie certifiée renouvelable par son fournisseur.

6.5.3.2 Rejets dans l'air et gaz à effet de serre

Les sites toulousains favorisent le covoiturage ainsi que l'utilisation de véhicules électriques. D'autre part, le parc des véhicules de société est en cours de renouvellement par des véhicules hybrides ou électriques.

En Espagne, la filiale utilise des véhicules électriques pour les déplacements professionnels des collaborateurs.

En Tunisie, un système de navettes est proposé aux salariés des différents sites pour faciliter leur trajet domicile travail. En 2023, bus ont ainsi été rajoutés afin de simplifier les déplacements des équipes. Les bus sont toujours utilisés, mais les tailles ont été réduites suite aux baisses d'effectifs. L'usine de production a également équipé son site industriel d'une navette électrique pour le transport des différents produits emballages colis composants et autres sur son site.

En Suède, le transport ferroviaire est la priorité pour les déplacements inter-sites.

Enfin, en Belgique, le covoiturage et les déplacements à vélo sont encouragés chaque fois que possible.

Les activités réalisées sur les sites ne sont à l'origine d'aucun rejet significatif dans l'atmosphère. Pour autant, certains sites réalisent spontanément des bilans quantitatifs et qualitatifs de leurs rejets dans l'air, dont deux des quatre sites de production les résultats demeurent satisfaisants.

De plus, dans une première approche globale, nous nous sommes attachés à identifier les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie des différentes entités du Groupe avec l'électricité pour son utilisation à des fins industrielles (four, machine de brasage, enceintes climatiques) et le gaz utilisé exclusivement pour le chauffage des locaux. Les facteurs d'émissions pris en compte résultent des données ADEME sur www.basecarbone.fr. Les émissions exprimées en Tonnes équivalent CO₂ (TCO₂eq) résultent d'une politique de surveillance rigoureuse des consommations d'énergie notamment au travers du Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001 mis en place dans 100 % des entités de production du Groupe.

Émissions de gaz à effet de serre en TCO ₂ eq	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
2023	6 008	56	34	661	297	6 758
2024	4 976	83	39	790	331	5 888

Par ailleurs, le Groupe prend en compte les émissions de ses véhicules opérés. Pour parvenir à ce calcul, nous sommes partis de la flotte de véhicules, du kilométrage réalisé sur l'exercice considéré et ou de la consommation de carburant chaque fois que cette donnée était disponible. Les

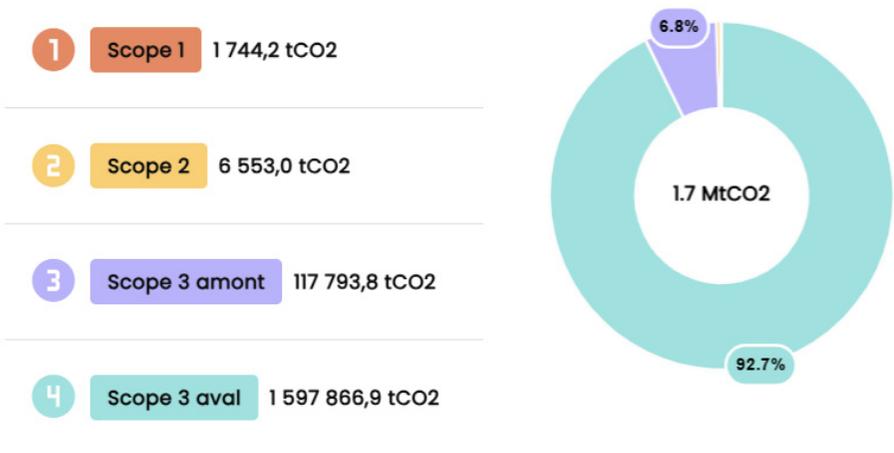
facteurs d'émission sont tirés de la base carbone ADEME seuls les facteurs d'émission rance étant disponibles, ils ont donc été utilisés par défaut pour l'ensemble du Groupe.

En 2024, le Groupe arrive aux résultats suivants

En Tonnes CO ₂ eq	Mobility	Aerospace	Energy	Engineering Services	Total France	Total Groupe
Émissions provenant des véhicules opérés	693*	90	65	0	518	848
Émissions provenant de l'activité	4 976	83	39	790	331	5 888
% véhicules opérés / activité	13,9 %	108,6 %	167,1 %	-	156,2 %	14,4 %

sur ACTIA Automotive, en l'absence de données sur 2024, les données sont celles de 2023. La flotte n'a pas évolué entre les 2 exercices.

En 2024, ACTIA a réalisé un bilan carbone à l'échelle du Groupe, couvrant les scopes 1, 2 et 3 sur les données 2023. Le bilan fait ressortir une empreinte majoritaire sur l'utilisation des produits ainsi que sur les achats. La répartition des empreintes par scope se constitue ainsi :



La partie transports (incluant déplacements domicile - travail, déplacements professionnels, transport amont et aval) ne représente que 0,6 % du bilan total. ACTIA n'anticipe pas de modification sur la part du transport dans son bilan 2024 qui est en cours d'actualisation.

Parallèlement, ACTIA Automotive, principale filiale, a intégré la 4^e promotion de l'Accélérateur Décarbonation de Bpifrance afin d'accompagner sa trajectoire de décarbonation et d'aligner ses engagements avec les objectifs des Accords de Paris. Dans ce cadre, un plan d'actions est actuellement en cours d'élaboration pour structurer et concrétiser les leviers de réduction des émissions identifiés.

6.5.3.3 Changements climatiques et biodiversité

À la lumière de l'ensemble des informations présentées ci-avant, l'activité du Groupe impacte peu l'environnement et tout est mis en œuvre pour prendre en considération les changements climatiques auxquels nous assistons, tant dans les mesures prises pour limiter les consommations d'eau et d'énergie que dans la sensibilisation des salariés, informés par :

- ⊙ Des brochures ;
- ⊙ Un affichage régulier des objectifs, des plans d'amélioration et des résultats des audits ;
- ⊙ Des audits de certification ;
- ⊙ L'intranet et des courriels ;
- ⊙ La mise en avant des journées / semaines environnementales au niveau national et international ;
- ⊙ Une information à l'embauche et / ou en cours d'année ; des réunions annuelles, trimestrielles, bimensuelles en fonction du site ; des instructions de travail sur les économies d'énergie.

Par exemple, les salariés des filiales françaises reçoivent une sensibilisation à l'environnement lors de leur embauche et une information sur les objectifs annuels.

La prise en compte de l'environnement et de la biodiversité se traduit également lors de la conception et du développement des produits ACTIA, au travers des thématiques suivantes :

- ⊙ Approche réalisée dans le choix des matériaux et de certains composants ;
- ⊙ Prise en compte de la notion d'écoconception pour les nouveaux produits en accord avec le client ;
- ⊙ Critères de certification ou de démarche environnementale intégrés dans le système d'évaluation des fournisseurs, élaboration d'un manuel qui définit les exigences pour leur classification, vérification de leur certification ISO 14001, audits fournisseurs et / ou leur évaluation annuelle, développement d'actions environnementales avec les principaux fournisseurs ;
- ⊙ Localement, un manuel des fournisseurs, comme, par exemple, au Brésil, a été élaboré pour définir un certain nombre d'exigences : chaque fournisseur classé comme ayant une activité avec un impact environnemental doit présenter sa licence d'exploitation délivrée par l'entité de l'environnement compétente. L'objectif est de développer des actions environnementales avec les principaux fournisseurs.

En 2024, ACTIA identifie comme risque moyen sur ses chaînes d'approvisionnements, les éventuels changements climatiques pouvant affecter son activité. Pour rappel, l'ensemble des risques du Groupe est développé au chapitre 5 « Facteurs de risques » du Rapport Annuel.

6.5.3.4 Organisation interne de la gestion de l'environnement

Les structures qui disposent d'un service dédié à l'environnement, totalisent un effectif global de 23 personnes. Cela représente aujourd'hui 87,6 % des salariés du Groupe accompagnés sur le sujet environnemental, chiffre stable (+0,3 %).

Le Groupe définit les lignes directrices de la politique de développement durable à travers la direction RSE créée en septembre 2022. Chaque filiale doit retranscrire dans ses process les trajectoires identifiées.

Dans la filiale ACTIA Automotive S.A.S, la mise en œuvre des démarches de management environnemental est assurée par un Responsable Environnement qui a suivi des formations relatives au management environnemental.

Conformément à la mise en place de la norme ISO 14001, la session générale de sensibilisation pour la formation et l'information des salariés en matière d'environnement est régulièrement effectuée, pour les sites concernés. Un plan de formation et un planning de sensibilisation ont été établis dans le cadre du SME (Système de Management Environnemental). Le personnel est informé des démarches qui sont menées et des moyens sont à sa disposition pour qu'il fasse remonter toute information pertinente.

Une procédure de gestion des risques en cas d'accident a été déployée sur 15 sites couvrant 65,6 % des effectifs du Groupe. Cette dernière exige l'identification et l'évaluation des situations d'urgence, comme les accidents de pollution, afin de mieux y remédier avec obligation de rédiger une procédure de « réponse aux situations d'urgence », ainsi que d'identifier ces dernières.

Par ailleurs, ces sites prennent également en compte les impacts environnementaux au niveau de la conception de nouveaux produits, tel que détaillé dans le § 6.5.3.1 "L'énergie" ci-dessus.

6.5.3.5 Consommation et rejets

Consommation de matières premières et d'emballages

Les activités du Groupe ne consomment pas directement de matières premières extraites du milieu naturel puisqu'elles n'interviennent que sur des produits manufacturés (composants électroniques, câbles électriques...), essentiellement composés de métaux et de matières plastiques. La majorité des sites fonctionne depuis plusieurs années avec des systèmes de tri des déchets notamment les emballages (cartons, bois, matériaux de calage, plastiques, palettes), avec une volonté de réemploi des caisses en bois, plastiques et cartons et de favoriser la valorisation matière de ceux-ci. La standardisation et la diminution du nombre de références d'emballages restent également de rigueur.

Concernant les emballages, le Groupe utilise différents types de produits : cartons, matériaux de calage en bois, films plastiques, papier, mousse extrudée. Il reste très difficile de remonter une donnée chiffrée de consommation de ces matériaux, aucun outil de suivi spécifique n'étant en place. Certaines données sont aujourd'hui transmises en unités, d'autres en tonnes ou m³.

Dans le cadre de son implication toujours plus forte du suivi environnemental de son activité, ACTIA a fait remonter les données relatives à sa consommation de produits chimiques. Il ressort de cette étude que le Groupe utilise 39,8 m³ de produits chimiques divers, contre 42,4 m³ en 2023 et 46,3 m³ en 2022. Cette légère baisse, bien que modérée, n'est pas anodine au regard du contexte économique de la production usine. La consommation de produits chimiques est dépendante des caractéristiques des articles fabriqués, qui peut varier d'un exercice par rapport à l'autre. Les composants chimiques évoqués ici sont principalement du vernis, des solvants, des diluants, des crèmes à braser et de l'alcool isopropylique. Il est rappelé que ces données ne concernent que les produits significatifs utilisés sur les principaux sites de production du Groupe, afin d'assurer une pertinence et d'en suivre efficacement l'évolution.

Conditions d'utilisation des sols

L'activité de l'ensemble des sites n'utilise pas les sols en tant que tels, si ce n'est pour l'implantation des bâtiments.

L'ensemble des sites représente une emprise globale sur les sols de 27,5 ha. Sur la totalité de la superficie des sites, 18,2 % de la surface est occupée par des espaces verts entretenus (51,3 % sur le périmètre français).

Rejets dans l'eau, dans les sols

Les activités réalisées sur les sites ne sont pas à l'origine de rejets significatifs dans l'eau ou dans les sols :

- ⊙ Les eaux usées présentent un caractère « domestique » et sont rejetées dans les réseaux d'assainissement pour y être traitées ; plusieurs alternatives existent : réseau des eaux usées, fosse septique, drainage, voire ferme d'épandage en Chine ;
- ⊙ Les produits potentiellement polluants (vernis, solvants, ...) ne sont pas stockés à même le sol, mais dans des contenants de rétention ad hoc, avant traitement, suivant la norme en vigueur (cf. § 6.5.2 "La gestion des déchets" ci-dessus).

Nuisances sonores ou olfactives

Là encore, nos activités sont peu bruyantes et non odorantes.

Aucune nuisance n'a été enregistrée par les différents sites, ni signalée par le voisinage durant l'année 2024, ni par le passé.

6.5.3.6 Montant des provisions et garanties

Au regard des activités du Groupe qui ne présentent pas de risque significatif en matière d'environnement, aucune provision et / ou garantie n'a été contractée sur l'année 2024, ni sur les exercices antérieurs.

6.5.3.7 Montant des indemnités versées sur l'exercice et actions réparatrices

En 2024, aucune indemnité n'a dû être versée suite à un problème ou accident environnemental et aucune action réparatrice en matière d'environnement n'a dû être entreprise.

6.6 NOTRE DÉMARCHE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

6.6.1 LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Globalement, le Groupe n'est pas concerné par cet enjeu. Pour autant, certaines filiales ont décidé de questionner les sous-traitants et d'inclure, dans la mesure du possible, ce sujet dans les négociations avec les prestataires en charge de la restauration des différents sites. Notamment, lors du renouvellement de son contrat pour la restauration, ACTIA Automotive (France) a sélectionné un prestataire mobilisé sur ce sujet ; il propose, entre autres, de nombreuses initiatives pour la réduction des déchets, leur valorisation, un circuit court pour l'approvisionnement alimentaire et suit régulièrement ses indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

Ce choix défendu par les représentants du personnel avait également pour but de proposer une alimentation plus saine, ce qui a eu pour conséquence directe d'augmenter la fréquentation du restaurant, d'où :

- ⊙ Un impact sur le bien-être au travail : les salariés se disent plus alerte l'après-midi ; une restauration sur place génère moins de stress, car moins d'attente ;
- ⊙ Un impact écologique en limitant les déplacements en voiture : les salariés sortent moins du site pour se restaurer ;
- ⊙ Un impact sur l'ambiance entre collaborateurs : la convivialité et l'opportunité de rencontres et d'échanges au-delà des contacts habituels.

Par ailleurs, les atouts défendus par notre prestataire restauration sont multiples :

- ⊙ Achats locaux ou régionaux, sans centrale d'achats : le gérant est totalement autonome dans son choix de fournisseurs ;
- ⊙ La formation des salariés est au cœur de leurs préoccupations ;
- ⊙ Tout nouvel embauché rencontre systématiquement leur Président-Directeur-Général, au cours d'une journée de découverte de leur entreprise ;
- ⊙ Tout salarié devient actionnaire de leur entreprise, après une ancienneté de 10 ans ;
- ⊙ Les produits alimentaires arrivant sur le site sont des produits frais. Certes, ils peuvent générer plus de déchets (épluchures, cagettes), mais il s'agit là de déchets facilement recyclables (compostage, valorisation), dont la filière est parfaitement maîtrisée ;

- ⊙ Le gérant du site est un cuisinier ; il est donc partie prenante aux axes d'amélioration et au taux de satisfaction par rapport à l'ensemble des prestations proposées ;
- ⊙ Plusieurs actions de solidarité sont régulièrement organisées, avec notamment la vente de brioches au profit d'une association pour le handicap ou l'opération « Dessert Solidaire » en fin d'année au profit de l'ONG « Action contre la Faim ».

Les autres enjeux en relation avec le gaspillage alimentaire, à savoir : la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, une alimentation responsable, équitable et durable, ne sont pas pertinents pour le Groupe.

En juillet 2023, le site d'ACTIA Automotive de Pouvourville en France, a mis en route une activité de recupération des déchets organiques résultants de la prise des repas sur le site. Sur 2023, 1 986 kg de déchets organiques ont ainsi pu être récupérés par un prestataire pour être recyclés en énergie par un procédé de méthanisation ou en fabrication de terreau. En 2024, le site a permis la valorisation de 4 359 kg (année pleine). En retour, les collaborateurs ont accès à du compost gratuit provenant d'une partie de cette valorisation.



La filiale tunisienne ACTIA Engineering Services a également opté pour un prestataire de restauration responsable.

6.6.2 SOUS-TRAITANCE

La plupart des sites considérés font appel à de la sous-traitance pour différents travaux, avec deux sujets principaux :

- En matière de production, certaines filiales peuvent être amenées à sous-traiter des sous-ensembles, correspondants à des besoins spécifiques, souvent en très petites séries, ne pouvant être assurés par le Groupe. Ces productions interviennent directement chez les sous-traitants qualifiés par ACTIA ;

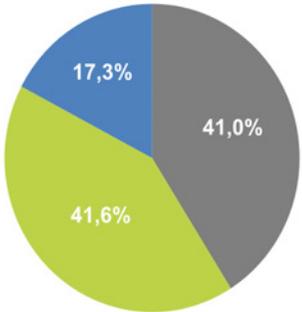
- En matière de R & D, selon les spécificités des demandes, les sous-traitants peuvent intervenir directement dans les locaux d'ACTIA, chez nos clients ou selon leur propre organisation (bureau, télétravail).

Les sous-traitants actuels varient selon les entités du Groupe et certaines de nos filiales ont mis en place des procédures d'évaluation (audits), au titre du respect des standards de qualité demandés, des conditions sociales de travail et des normes environnementales souhaitées en fonction de leur niveau de certification.

6.6.3 RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT LOCAL

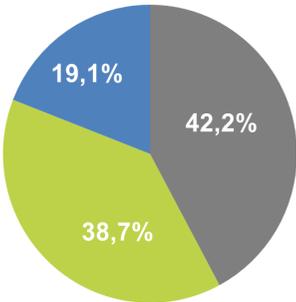
L'impact économique territorial est calculé à partir de la répartition des achats liés à la production et se traduit comme suit :

Impact économique territorial, répartition des achats - 2022



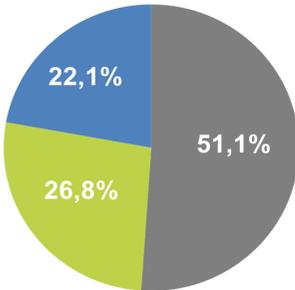
■ National ■ Europe ■ Global

Impact économique territorial, répartition des achats - 2023



■ National ■ Europe ■ International

Impact économique territorial, répartition des achats - 2024



■ National ■ Europe ■ International

On observe une évolution des achats à l'international depuis 2022, expliquée par des achats de composants chez des brokers internationaux pour pallier le manque de composants chez les fournisseurs habituels. C'est une tendance qui perdure sur 2024, même si les tensions pour l'approvisionnement de composants se sont réduites progressivement tout au long de l'année.

De manière générale, dans les métiers de l'électronique, la fabrication mondiale des produits de base (composants, circuits imprimés, ...) étant largement concentrée en Asie et en Amérique du Nord, il est impossible de favoriser le territoire de proximité, n'y trouvant pas les ressources recherchées.

En 2024 ACTIA a poursuivi son partenariat avec Toulouse Métropole dans le cadre du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire inter-entreprises. Le but est de trouver un maximum de synergies possibles à travers le tissu local d'entreprise. Le sujet de l'électronique touche beaucoup d'entreprises de la métropole toulousaine. Certaines matières présentes dans les composants sont en voie d'épuisement et il est nécessaire de travailler sur le réemploi, la récupération de ces composants.

En 2022, ACTIA Group est à l'origine du lancement du Club ETI Occitanie. Cette association regroupe près de 45 Entreprises de Taille Intermédiaires en vue d'un partage d'expériences et d'actions communes. ACTIA, qui en a la présidence, y est actif dans les commissions RH et RSE notamment.

6.6.4 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES ET LES ŒUVRES SOCIALES

En 2024, la mise en place de la structure RSE du Groupe (2023) a commencé à porter ses fruits. La Commission de développement durable qui regroupe une douzaine de métiers sur toutes les zones géographiques couvertes par le Groupe est chargée de la mise en opération de la stratégie RSE validée en Commission RSE du Conseil d'administration d'ACTIA Group. Cette commission a créé des groupes de travail Marque employeur et Charte Achats durables.

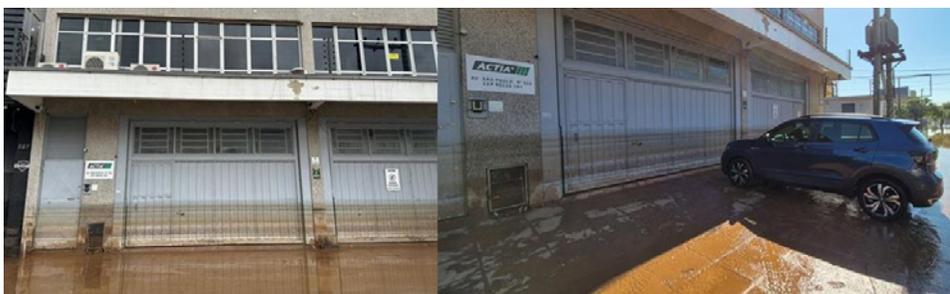
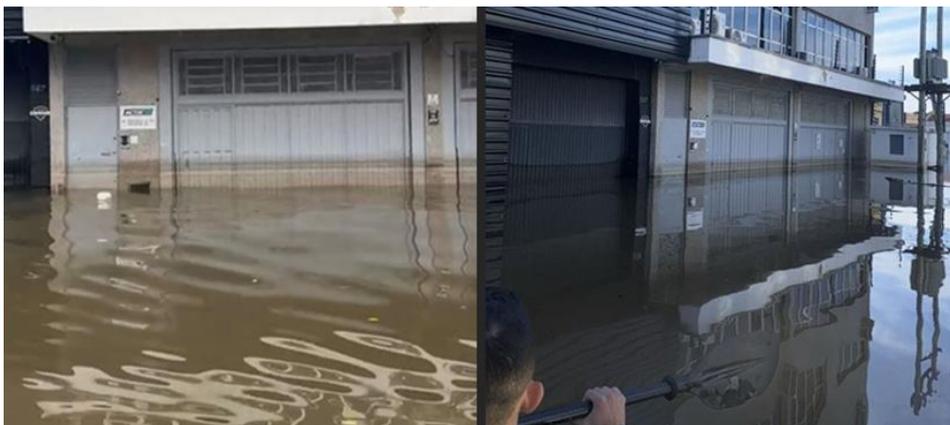
L'ensemble des membres a pris connaissance d'EcoMatrix, la plateforme de calcul d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) développée en interne par ACTIA.

S'adressant à l'ensemble des collaborateurs, la Commission a mis en place des journées mondiales ACTIA. A l'identique des journées mondiales de l'Organisation des Nations Unies, ces événements permettent aux collaborateurs de l'ensemble du Groupe de développer un sentiment d'appartenance, favorisant ainsi une identité ACTIA forte. Une première a eu lieu le 26 novembre 2024 avec la journée internationale du transport durable. A l'avenir, le 24 janvier sera la journée mondiale ACTIA de l'éducation en lien avec notre ODD 4 « Éducation de qualité » prioritaire et le mois d'avril qui sera consacré à la santé et au bien-être. Il a été décidé d'étendre au mois entier, car plusieurs dates correspondent à notre ODD 3 « Bonne santé Bien être » prioritaire : 6 avril, journée internationale du sport au service du développement et de la paix, 7 avril, journée mondiale de la santé, 28 avril, journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail.

En 2024, le groupe de travail sur la charte ACTIA des achats durables a finalisé l'écriture de celle-ci, qui entrera en vigueur en 2025. Une telle charte des achats durables permet aux filiales d'adopter des pratiques responsables en cohérence avec les valeurs du Groupe. En définissant des critères clairs pour le choix des fournisseurs et des produits achetés, elle contribue à limiter les risques juridiques, financiers et d'image liés à des pratiques non responsables. Elle favorise également des partenariats avec des acteurs attentifs. En renforçant l'engagement des collaborateurs autour d'une démarche éthique, elle participe à la construction d'une identité d'entreprise plus forte et valorise l'image du Groupe auprès des clients, des investisseurs, de toutes ses parties prenantes.



Durement touchée en mai 2024 par une inondation importante qui a duré plus de trois semaines, ACTIA s'est mobilisée pour sa filiale brésilienne.



Témoignant d'une très grande implication, une fois la décrue terminée et après 19 jours d'inactivité, les équipes ont nettoyé et remis en marche l'entreprise après une journée d'efforts. Leur attitude exemplaire témoigne de leur attachement à ACTIA et de leur courage remarquable.



Pour leur venir en aide, le Groupe a mis en place une chaîne de solidarité pour que les collaborateurs du monde entier puissent apporter leur soutien dans la plus grande transparence et en respect des contraintes légales.

Ainsi, l'association créée au Brésil pour recevoir les dons a pu récolter 45 580 € pour les redistribuer aux familles des salariés d'ACTIA les plus durement touchées par l'inondation.





Staple food basketed donation



Certaines entités du Groupe adhèrent à des **organismes professionnels** : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), Medef (syndicat patronal), METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire), organismes scientifiques comme Aerospace Valley, Tompasse ou encore à des organismes sociaux comme Action Logement, organisme de collecte de la taxe pour la construction de logements et l'accompagnement des salariés pour l'accès à un logement, en ce qui concerne la France, mais aussi à l'international avec l'adhésion de CIPI ACTIA au Pacte Mondial des Nations Unies relatif aux droits de l'homme et de l'environnement, Syndicat Patronal de la Métallurgie de Madrid (Espagne), SMMT (syndicat local) en Angleterre ou l'Association des Bus et Cars en Chine.

En 2024, ACTIA continue à présider la Commission RSE du Club ETI Occitanie. Cela représente la suite logique de la co-fondation du Club en 2022. Cette association a vocation à favoriser le lien entre Entreprises de Taille Intermédiaire du territoire en partageant les approches et en organisant des groupes de travail, tout en s'ouvrant aux Petites & Moyennes Entreprises (PME) à forte croissance afin de les accompagner et favoriser leur transformation en ETI.

Par ailleurs, le Groupe entretient de bonnes relations avec les **établissements d'enseignement supérieur** via lesquels il conduit des activités de recherche et des partenariats dans le cadre de stages de fin d'études. En France, ACTIA a signé une convention de partenariat avec six Grandes Écoles : l'École des Mines ALBI-CARMAUX, la Toulouse Business School, l'ENSEEIH (École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications), l'ENSIL (École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges), l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse) et l'ISAE (Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace).

ACTIA est également membre fondateur de la Fondation INSA, dont l'objectif est d'agir en faveur de l'égalité des chances auprès d'élèves-ingénieurs qui se trouvent dans une précarité déstructurante en leur offrant la possibilité d'obtenir une bourse. Jean-Louis PECH, Président Directeur Général du Groupe, est Président de la Fondation Universitaire de l'INSA, depuis sa création en 2016. ACTIA participe au budget de cette Fondation à hauteur de 85 k€. Les bourses sont ainsi destinées aux étudiants de l'INSA selon les thématiques suivantes : « Donner une chance », « Bourse du secondaire », « Coup de pouce entrepreneuriat ». Ce budget a aussi aidé l'association Toulouse Ingénierie Multidisciplinaire (TIM) à réaliser sa mission et ainsi relever des défis technologiques innovants en concevant, fabricant et optimisant des véhicules à très faible consommation. Par exemple, leur travail leur a rapporté le 1^{er} prix de la compétition internationale Shell Eco-Marathon 2024 pour la deuxième année consécutive.

ACTIA Automotive, filiale française, renforce son engagement sociétal en faisant don d'une trentaine d'ordinateurs à l'association Paratonnerre, qui accompagne les familles touchées par le syndrome NORSE / FIRES (épilepsie sévère chez les enfants). Ce soutien s'inscrit dans l'**ODD 3 – Bonne santé et bien-être**, en facilitant la recherche sur cette maladie rare et l'accompagnement des patients.



Sur le plan international, des partenariats ont été conclus avec l'école Politecnico et l'Universita de Turin (Italie), la London University and Learnex (Mexique), l'Université de Shanghai (Chine) ou encore en Tunisie avec plusieurs écoles d'ingénieurs. Avec les journées internationales ACTIA, chaque filiale peut valoriser ses actions auprès de la communauté ACTIA.

ACTIA soutient également l'Orchestre National du Capitole de Toulouse au travers de la fondation Aïda.

Certaines filiales apportent leur soutien à différentes associations locales, comme sur Toulouse où ACTIA s'est engagé en devenant membre fondateur de l'association « Le Coeur des Entreprises », fonds de dotation qui permet aux entreprises de se mobiliser au service des plus fragiles. Le but est de « Mutualiser les ressources humaines, financières et immobilières présentes en entreprise pour les mettre à disposition des acteurs engagés sur le territoire dans la prise en charge des sans abri et des personnes en grande difficulté » ainsi que dans l'inclusion des personnes handicapées, tout en mobilisant les collaborateurs sur le sujet de l'inclusion.

Les interventions du Groupe peuvent également se faire au travers de :

- ⊙ De dons de matériels, comme du matériel informatique, à une école, qui a fait part de la possibilité ainsi offerte de maintenir un parc informatique en état de fonctionnement satisfaisant, utilisable par les élèves dans leur apprentissage et à une association de parents d'élèves pour des écoles maternelles et élémentaires ;
- ⊙ D'implication des équipes dans l'accompagnement de jeunes venant de quartiers défavorisés dans la recherche de leur premier emploi (Nos Quartiers ont du Talent) ;
- ⊙ De participations financières aux associations choisies.

ACTIA Engineering Services (Tunisie), pour sa part, est partenaire du programme Elife, lancé par la Fondation Tunisie pour le développement, autour des actions suivantes :

- ⊙ Ouverture de centres technologiques dédiés aux jeunes tunisiens dans les régions les plus marginalisées et défavorisées ;
- ⊙ Sélection des jeunes diplômés de l'ISET (Institut Supérieur des Etudes Technologiques) sur le critère principal de la motivation ;
- ⊙ Mise à niveau afin d'augmenter leur chance d'insertion professionnelle, et ce, grâce à un programme de formation de 180 heures (langue, communication et préparation aux métiers du numérique)

Cette filiale continue également de soutenir l'école primaire de Sidi Ammar, dans la région de Fernana (Gouvernorat de Jendouba), en apportant son parrainage, sortie extrascolaire, collecte de fournitures, animations à l'entreprise...





Par ailleurs, depuis 2018, ACTIA est ambassadeur de La Saison Bleue en Tunisie. Ce projet a pour objectif de mettre en valeur le potentiel maritime de la Tunisie et celui de l'économie bleue, tout en sensibilisant sur la vulnérabilité du littoral et de la mer. Sont ainsi organisées, deux journées d'échanges entre experts et de rencontres avec le grand public autour de thèmes tels que l'environnement maritime, la technologie et la mer, la mer et ses métiers, et les loisirs et culture maritimes.

Programme d'incubation ACTinCube :



En 2024, l'incubateur ACTinCube a démontré un impact significatif sur l'écosystème entrepreneurial tunisien.

Sur les neuf startups accompagnées, six ont dépassé un niveau de maturité technologique (TRL) de sept et trois ont atteint un TRL de six, partant d'un TRL initial moyen de trois. Parmi ces startups, six ont un impact environnemental et social notable, et quatre sont dirigées par des femmes, illustrant l'engagement de l'incubateur en faveur de la diversité et de l'inclusion. Le programme a également permis la création de 55 emplois, dont 10 pour les femmes, renforçant ainsi l'économie locale.

Le soutien d'ACTIA a été déterminant dans ces réussites. En effet, les startups ont bénéficié de plus de 1 200 heures de codéveloppement avec les ingénieurs d'ACTIA, recevant ainsi un soutien technique de pointe. De plus, 520 heures de mentoring collectif basées sur le savoir-faire du Groupe ont permis aux entrepreneurs de développer leurs compétences et de renforcer leurs projets. Les startups ont également profité de 2 400 heures de prototypage et de fabrication pour assurer le bon fonctionnement de leurs modèles, ainsi que de 300 heures de préqualification dans les locaux d'ACTIA pour garantir la conformité aux normes internationales.

Ces efforts ont permis à cinq startups de développer des partenariats internationaux, à deux d'exporter leurs produits, et à deux de voir leur chiffre d'affaires augmenter. En outre, cinq startups ont réussi à lever des fonds, et neuf processus d'accompagnement ont été développés en fonction des besoins spécifiques des startups.

A titre d'exemple, ACTIA soutient la startup Exypnotech, qui intègre des technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et l'analyse de données dans les pratiques aquacoles. Leur approche technologique permet aux pisciculteurs d'optimiser l'efficacité, de gérer l'alimentation, de surveiller la qualité de l'eau et de détecter précocement les maladies, contribuant ainsi à une aquaculture durable et à la préservation des écosystèmes aquatiques.

Dans le cadre de la mobilité verte, ACTIA Engineering Services accompagne la startup Infinite Mobility depuis 2023 pour développer une gamme de tricycles et vélos électriques solaires avec une autonomie très importante, en s'appuyant sur le savoir-faire du Groupe. En 2024, Infinite Mobility, avec le soutien d'ACTIA, a réussi à passer les tests d'homologation en Europe, avec des précommandes en Norvège, Allemagne et États-Unis.

De plus, ACTIA continue de soutenir la startup HAWKAR en accompagnant le développement de leur projet de roue à assistance électrique pour fauteuil roulant. Cette innovation permet non seulement l'électrification des fauteuils roulants à un coût réduit, mais aussi de rendre l'indépendance et la liberté de mobilité accessibles à tous, démocratisant ainsi la mobilité électrique pour les personnes à mobilité réduite. ACTIA met à disposition de HAWKAR les compétences techniques et le savoir-faire de ses ingénieurs pour garantir un développement de pointe et durable. Actuellement, le produit est en phase de validation terrain en vue de sa certification.

L'incubateur ACTinCube, avec le soutien d'ACTIA, a ainsi joué un rôle déterminant dans la structuration et la valorisation de l'écosystème entrepreneurial tunisien, tout en répondant aux défis environnementaux et sociaux actuels.

6.6.5 LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET ÉVASION FISCALE

En 2018, le Groupe s'est doté d'un Code de Conduite Anticorruption ainsi que d'un dispositif d'alerte interne. Courant 2019, une formation digitale a été réalisée afin de permettre aux collaborateurs exposés aux risques de corruption, d'être sensibilisés et informés sur le sujet. Cette formation a vocation à être accessible à tous les salariés du Groupe. Par ailleurs, le Contrôle Interne a été renforcé au sein du Groupe avec la création et le suivi de procédures dans des domaines sensibles tels que les conflits d'intérêts.

L'objectif du Groupe est de sensibiliser l'ensemble des employés à l'anticorruption et de former les postes les plus exposés (achats, commerce, finance, directeurs). Globalement, ces postes représentent en moyenne 20 % des effectifs. Aujourd'hui, le Groupe a progressé et 85 % de la population ciblée a été formée. 6 filiales sont formées à 100 % et 12 filiales dépassent les 90 % du personnel cible formé. ACTIA compte finaliser ces formations sur 2025.

Une politique Cadeaux a été mise en place en 2021, au sein de tout le Groupe et est présentée à tout nouveau collaborateur.

Des mises à jour du Code de conduite, de la Charte éthique et du dispositif d'alerte sont régulièrement réalisées notamment suite aux évolutions réglementaires. Le dispositif d'alerte ne concerne plus uniquement l'anticorruption, mais il couvre tout ce qui est considéré comme un potentiel délit. Ces documents sont disponibles sur le site internet du Groupe : <https://www.actia.com/fr/groupe/engagements>. Afin de suivre les évolutions réglementaires récentes, ACTIA a décidé d'externaliser le service de "lanceur d'alerte", considérant que les parties prenantes qui auraient à lancer une alerte pourraient avoir une confiance accrue dans un acteur externe. La contractualisation du service chez BeSignal, plateforme réputée de recueil d'alerte (avec possibilité d'anonymat total) ayant eu lieu durant l'année 2024 (besoin de "customisation" aux couleurs d'ACTIA), la plateforme est opérationnelle depuis le début de 2025.

Concernant les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, les produits développés par le Groupe accompagnent les préoccupations de sécurité et d'amélioration du respect de l'environnement, particulièrement dans le domaine de la mobilité des personnes et des marchandises.

6.6.6 SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE RÉSERVE MILITAIRE DE LA GARDE NATIONALE

Le 17 novembre 2020, ACTIA a signé une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le Ministère des Armées (France). Un référent Garde Nationale a été désigné pour coordonner la mise en œuvre de cet accord. En harmonie avec ses engagements sociétaux, cette convention permet à ACTIA de clarifier et de simplifier les démarches de ses collaborateurs engagés dans la réserve opérationnelle.

ACTIA intervient la plupart du temps sur un des éléments d'un produit plus complexe qui pourra ensuite être utilisé par le consommateur final. De ce fait, le Groupe répond aux exigences définies en ce sens par le fabricant du produit final, tout en pouvant être force de proposition.

En termes d'évasion fiscale, il convient de noter que le Groupe ne dispose pas d'implantation dans un pays figurant sur la liste noire des paradis fiscaux. Entre 1997 et 2005, le Groupe s'est implanté en Tunisie et développe depuis ses sites de production et d'intégration de cartes électronique et de R&D à coût réduit. L'enjeu était et reste de permettre au Groupe de conserver sa compétitivité dans les appels d'offres internationaux. Conformément à la législation en vigueur à l'époque par rapport aux capitaux étrangers, ces structures ont un statut de société offshore. Le développement de l'activité du Groupe a permis de créer de nombreux emplois en local et lors de la crise tunisienne en 2011, le Groupe s'est engagé à soutenir l'activité, alors que de nombreux clients demandaient à retirer la production de Tunisie. En effet, la Direction du Groupe considère que notre rôle est essentiel, par l'emploi, la formation et l'investissement local pour soutenir l'activité économique. ACTIA s'appuie également sur une structure commerciale, ACTIA Africa, qui ne bénéficie pas du statut offshore et répond aux exigences de la réglementation locale en la matière.

ACTIA a structuré sa politique des prix de transfert au niveau mondial qui est basée sur le profit split et qui s'appuie sur la valeur ajoutée de chaque société ; ils sont établis en fonction de l'environnement opérationnel des transactions, de la localisation des incorporels et des circonstances économiques et réglementaires.

6.7 DÉMARCHE EN TERMES D'ACTIVITÉS RESPONSABLES

ACTIA étant coté sur un marché non réglementé, le Groupe n'est pas soumis à l'obligation de reporting sur la Taxonomie. Le Groupe souhaite néanmoins conserver le même périmètre de reporting et établit une déclaration volontaire sur ses activités responsables.

Industrie Manufacturière

Fabrication de batteries de faible puissance rechargeables, de blocs-batteries et d'accumulateurs pour le transport, le stockage d'énergie stationnaire et hors réseau et d'autres applications industrielles. Fabrication des composants respectifs (matières actives de batterie, cellules de batterie, boîtiers et composants électroniques). Recyclage des batteries en fin de vie.

⊙ Activité Micromobilité :



Le 1^{er} août 2021, ACTIA a donné son premier tour de roue pour le système de traction électrique pour deux roues avec le lancement d'une nouvelle activité dédiée à la micromobilité et notamment au Vélo à Assistance Électrique (VAE). Cette activité œuvre donc sur ce marché en forte croissance. Les ventes de VAE en Europe augmentent de près de 50 % par an. Animée par des conditions concurrentielles internationales qui lui sont propres, l'activité est principalement guidée par l'évolution des usages de mobilité urbaine et des besoins digitaux des utilisateurs comme des gestionnaires de flottes. ACTIA, en tant qu'équipementier, a toutes les clés en main pour adresser ce marché de façon très concurrentielle en s'appuyant notamment sur :

- ⊙ Son expérience de concepteur système, notamment en électrification et connectivité des véhicules ;
- ⊙ Ses infrastructures industrielles locales aux standards de qualité Automotive ;
- ⊙ Son savoir-faire en personnalisation selon les besoins client ;
- ⊙ Son agilité et sa capacité d'innovation.

Énergie - transmission et / ou distribution d'électricité

⊙ Activité SmartGrid

Exemple de projet récent : SMART Occitania :

Dispositif innovant des Réseaux Electriques Intelligents pour coordonner la production et la consommation d'énergie.

- ⊙ En partenariat avec Enedis et la Région Occitanie ;
- ⊙ Smart Grid en milieu rural (ADEME) ;
- ⊙ ACTIA est en charge des régulations de Production et de Consommation - Gestion du stockage.

⊙ I-Can :



ACTIA est un acteur international majeur de la télémétrie embarquée. Le Groupe fournit les grands constructeurs mondiaux de véhicules industriels, commerciaux et des constructeurs de marques premium de véhicules légers. Au total, plus de 5 millions d'unités de télémétrie ont été fabriquées par ACTIA pour équiper ces véhicules. L'i-Can, en particulier, permet d'accompagner les conducteurs sur l'écoconduite, pour une mobilité durable et écoresponsable.

TBM : Transports Bordeaux Métropole a d'ailleurs plébiscité notre savoir-faire : <https://www.youtube.com/watch?v=p-z8r1oDtCA>.

6.8 SYNTHÈSE DES INDICATEURS CLÉS

6.8.1 ENJEUX SOCIAUX

⊙ Fidélisation des collaborateurs

Risque associé	Indicateur clé	Résultat 2023	Résultat 2024	§
Turnover important	turnover	14,8 %	14,9 %	§ 6.4.1.2.7
	nombre d'heures de formation par effectif moyen par an	16	11	§ 6.4.1.3.1

⊙ Attractivité

Risque associé	Indicateur clé	Résultat 2023	Résultat 2024	§
Difficulté à recruter	effectif inscrit en fin de période	4 092	3 994	§ 6.4.1.2
	part des femmes dans l'effectif	33,1 %	34,0 %	§ 6.4.1.2.1
	part des femmes dans les Conseils d'Administration	33,0 %	46,1 %	§ 6.4.1.2.1
	part des femmes dans les Comités de direction	23,1 %	25,7 %	§ 6.4.1.2.1
	part des CDIs	89,1 %	92,9 %	§ 6.4.1.2.4
	répartition des effectifs par âge	1 132 < 30 ans	956 < 30 ans	§ 6.4.1.2.3
		2 236 entre 30 et 50 ans	2 249 entre 30 et 50 ans	§ 6.4.1.2.3
	724 > 50 ans	789 > 50 ans		

⊙ Santé et Sécurité des collaborateurs

Risque associé	Indicateur clé	Résultat 2023	Résultat 2024	§
Accidents	indice de fréquence des accidents avec arrêt de travail	3,6	6,5	§ 6.4.1.5.1
	taux de gravité des accidents avec arrêt de travail	0,1	0,1	§ 6.4.1.5.1
Maladie	taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	2,0	3,7	§ 6.4.1.5.1
	nombre de jours d'arrêt maladie par employé	6,8	6,3	§ 6.4.1.5.2

6.8.2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Risque associé	Indicateur clé	Résultat 2023	Résultat 2024	§
Pollution	quantité de déchets produite par type de valorisation	757,2 T	634,8 T	§ 6.5.2
	consommation d'eau par employé	9,0 m ³ / an	8,6 m ³ / an	§ 6.5.1
	part des déchets valorisée	74,2 %	71,3 %	§ 6.5.2
Dérèglement climatique	consommation d'énergie	22 100,3 MWh	20 002,8 MWh	§ 6.5.3.1
	consommation d'énergie par employé par an	5 630,3 kWh	4 810,7 kWh	§ 6.5.3.1
	émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique	6 758 TCO ² eq	5 888 TCO ² eq	§ 6.5.3.2

6.8.3 ENJEUX SOCIÉTAUX

Risque associé	Indicateur clé	Résultat 2023	Résultat 2024	§
Formation anticorruption	% d'employés ciblés formés à l'anticorruption	80 %	85 %	§ 6.6.5

6.9 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation /Vérification, n°3-1884 rév2, portée disponible sur www.cofrac.fr) nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Le Groupe n'a pas été en mesure de publier les informations relatives aux émissions CO2 du scope 3 pour l'exercice 2024 pour les raisons mentionnées au chapitre « 6.5.3.2 Rejets dans l'air et gaz à effet de serre » de la Déclaration.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- ⊙ sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- ⊙ préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ⊙ préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- ⊙ mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ⊙ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- ⊙ la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- ⊙ le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables notamment en matière de plan de vigilance ;
- ⊙ la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*¹, complété de nos procédures propres, figurant en annexe du présent rapport, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

1 Avis Technique - Intervention du CAC - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière – Actualisation décembre 2024

2 ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2024 et avril 2025 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- ⊙ Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- ⊙ Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ⊙ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- ⊙ Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

- ⊙ Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- ⊙ Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités¹.
- ⊙ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- ⊙ Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- ⊙ Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 28% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- ⊙ Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Labège et Paris la Défense, le 24 avril 2025

KPMG S.A.

Guillaume Salomez

Associé

Raffaele Gambino

Expert ESG

¹ Lutte contre la corruption, Lutte contre l'évasion fiscale, Respect des Droits de l'Homme

² ACTIA Automotive (France), ACTIA Engineering Services (Tunisie), ACTIA CIPI (Tunisie)

Annexe 1

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

L'attraction et la fidélisation de nos talents
La gestion des compétences
La sécurité des salariés
La lutte contre l'absentéisme
Le dérèglement climatique
Vigilance en matière de lutte contre la pollution
Droits de l'homme
Engagements et mesures en faveur de la lutte contre l'évasion fiscale et contre la corruption

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif total au 31.12.2024 réparti par genre
Turnover
Part des femmes au Conseil d'Administration
Part des femmes au Comité de Direction
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt
Taux de gravité des accidents du travail
Nombre de jours d'arrêts maladie par salarié
Heures de formation par ETP
Consommation d'énergie par employé
Consommation d'eau par employé
Emissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie totale
Quantité de déchets produits
Part des déchets valorisés
Part des employés formés à la lutte anti-corruption

Annexe 2

Manuel des procédures – Centre d'Excellence ESG - Partie II - Procédure DPEF - Version simplifiée - Janvier 2025 – Version 3

Ce document est une version simplifiée du Manuel des procédures du Centre d'Excellence ESG de KPMG (Partie II). L'objet de cette procédure DPEF est de décrire l'approche méthodologique retenue dans le cadre des missions de vérification des déclarations de performance extra-financières (DPEF).

Le programme de vérification applicable à ces missions de vérification DPEF est composé de l'avis technique émis par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatif à cette intervention (« *Avis Technique – Déclaration de performance extra-financière : Intervention du Commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI*¹»), complété des procédures propres de KPMG (Manuel des procédures, Parties I, II et III) et en particulier la procédure DPEF (Partie II)² dont le présent document est une synthèse.

Cette version simplifiée est disponible, pour toute partie prenante, sur simple demande (par courrier postal ou par mail) au siège de KPMG ADVISORY auprès du Centre d'Excellence ESG.

1. Critères de compétences spécifiques de l'équipe de vérification et de l'organisme

Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification DPEF doivent remplir les critères de compétences suivants :

- ⊙ Connaissance de la réglementation relative à la DPEF et sa vérification³
- ⊙ Connaissance des méthodes de vérification KPMG pour les données extra-financières et la DPEF, et en particulier : analyse des procédures de reporting, analyse des risques liés au reporting extra-financier, mise en place d'un plan d'échantillonnage, évaluation des composantes des systèmes de données et d'information (outils, contrôles, etc.), évaluation du degré de signification des inexactitudes, revue de la conformité de la DPEF, revue du traitement des thématiques DPEF obligatoires, etc.

- ⊙ Compétences analytiques : revues de consolidation, revues de cohérence des données, revues analytiques, etc.
- ⊙ Connaissances générales en matière RSE : cadres de références nationaux et internationaux généralistes (ex. CSRD, ISO 26000, Objectifs de Développement Durable, etc.) et spécifiques (ex. Accords de Paris, SBTi, CSDDD, etc.)

Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification DPEF doivent avoir suivi au préalable un processus de qualification, comprenant une formation à la vérification des informations extra-financières et aux exigences spécifiques de vérification relatives à la DPEF, une période de travail sous le tutorat d'un vérificateur expérimenté, et une période d'observation à l'issue de laquelle est évaluée leur aptitude à mener des missions de vérification en autonomie. Cette qualification est renouvelée de manière périodique à travers un processus de surveillance, qui impose un contrôle au moins tous les quatre ans de l'aptitude de l'auditeur.

2. Activités de recueil de preuve dans le cadre de la vérification

On rappelle que le processus de vérification suit les étapes suivantes :

- ⊙ Pré-engagement
- ⊙ Engagement
- ⊙ Planification
- ⊙ Exécution de la vérification
- ⊙ Revue
- ⊙ Délivrance de l'avis de vérification

Les activités de recueil de preuves sont réalisées principalement aux étapes suivantes, et selon les modalités décrites ci-dessous.

1 AT CNCC DPEF Version 13 décembre 2024 disponible au lien suivant : Documentation | CNCC

2 Le manuel des procédures est composé des documents suivants : Partie I : Procédure générale version 14 de septembre 2024 - Partie II : Procédure DPEF version 13 de septembre 2024 - Partie III : Procédure SAM version 4 de septembre 2024

3 Ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises ; décret n°2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises ; arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ; Règlement taxonomie ; articles du Code de commerce afférents aux missions de vérification DPEF, norme ISO 17029 ; ordonnance n°2023-1142 transposition en droit français de la directive CSRD abroge le dispositif légal et réglementaire de la DPEF

Revue des données au niveau des sites

Les travaux réalisés au niveau des sites comprennent des entretiens avec les contributeurs des indicateurs clés, la revue des données sur base documentaire, éventuellement une visite du site, et la synthèse orale de nos observations. Un programme de travail peut être transmis au site en amont de notre intervention, afin de préciser notamment le périmètre des travaux de vérification.

Nos travaux de vérification consistent à revoir :

- ⊙ l'organisation du reporting, les rôles et responsabilités et les outils utilisés,
- ⊙ la correcte application des définitions de l'entité,
- ⊙ le dispositif de contrôle interne sur les données,
- ⊙ la justification des variations des données par rapport à l'exercice précédent,
- ⊙ la vérification arithmétique des calculs des indicateurs,
- ⊙ la pertinence et la fiabilité des éventuelles méthodes alternatives d'estimation,
- ⊙ la revue de pièces justificatives par échantillonnage.

La stratégie d'échantillonnage est définie notamment en fonction du niveau de risque évalué au niveau du Groupe et du site, et du niveau d'assurance visé (modéré ou raisonnable). En cas d'erreur détectée sur l'échantillon vérifié, des tests peuvent être réalisés sur un second échantillon. Au cours de ces entretiens, nous pouvons être amenés à demander des copies de certains documents.

A l'issue de notre intervention, nous communiquons au client un résumé de nos constats, par exemple sous forme de compte-rendu. Les anomalies, limitations ou incertitudes relevées à la suite des interventions sont suivies afin d'évaluer leur impact sur la fiabilité des données publiées.

Revue de la consolidation des données

Dans le cas où les informations de la DPEF sont consolidées, ces travaux visent à comprendre l'organisation mise en place pour la consolidation de données extra-financières ainsi que les contrôles effectués sur ces indicateurs. En particulier, les travaux suivants sont réalisés :

- ⊙ Revue de la cohérence des données remontées par les sites (évolutions N/N-1, analyses de ratio, etc.),

- ⊙ Revue des évolutions de périmètre,
- ⊙ Pointage des données auditées au niveau des sites.

Les questions identifiées à la suite de la revue des données peuvent être communiquées au Groupe via un fichier « Questions-Réponses ».

Revue des informations qualitatives

La cohérence des assertions qualitatives considérées comme significatives par l'équipe de vérification est revue sur la base de collecte de pièces justificatives ou d'entretiens avec les responsables en charge de ces informations.

3. Décision et avis motivé

Le rapport de l'OTI comprend un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce.

Les avis OTI sont rédigés sur la base des modèles établis par la CNCC dans l'avis technique DPEF, et sont revus à chaque mise à jour de cet avis technique. Ils incluent les informations clés requises par la norme ISO 17029 (notamment celles figurant au point 9.7 « Délivrance de l'avis de validation/vérification »), et autres informations standards. L'avis de l'OTI peut comporter une conclusion sans réserve, une conclusion avec réserve, une conclusion défavorable ou une impossibilité de conclure. Si les résultats de la vérification donnent lieu à une conclusion autre que sans réserve ou si l'organisme ne délivre pas de rapport OTI, le Groupe en est informé le plus tôt possible.

Le dossier est soumis aux associé(s) signataire(s) pour revue avant signature de l'avis OTI. Lors de la revue, le(s) associé(s) signataire(s) s'assure(nt) notamment que la conclusion est pertinente au regard des objectifs d'audit poursuivis et qu'elle justifie l'opinion émise par KPMG.

L'OTI pourra être amené à procéder à des travaux et investigations complémentaires en cas de faits découverts après la délivrance de l'avis, si ces faits étaient susceptibles de remettre en cause la validité de nos conclusions.

ETATS FINANCIERS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

7.1	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	116
7.2	COMPTES CONSOLIDÉS	117
7.2.1	État de la situation financière consolidée	117
7.2.2	État du résultat consolidé	119
7.2.3	État du résultat global consolidé	120
7.2.4	Variation des Capitaux Propres	121
7.2.5	Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé	122
7.2.6	Notes annexes aux comptes consolidés	123
7.2.7	Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	193
7.2.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	194
7.3	COMPTES SOCIAUX	196
7.3.1	Bilan social	196
7.3.2	Compte de résultat social	199
7.3.3	Notes annexes	201
7.3.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	213
7.4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	215
7.4.1	Décomposition des dettes fournisseurs	216
7.4.2	Décomposition des créances clients	217
7.4.3	Tableau des résultats financiers des 5 dernières années	218
7.4.4	Propriétés immobilières, usines et équipements	219

7.1 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

⊙ **KPMG S.A.** – Rue Carmin – BP 17610 – 31676 LABEGE Cedex

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale du 28 mai 2024 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2030, qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2029.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2000.

⊙ **BM&A** – 11, rue Laborde – 75008 PARIS

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2019 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale, au cours de laquelle le renouvellement sera proposé.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2019.

7.2 COMPTES CONSOLIDÉS

7.2.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actifs consolidés en k€	Notes Annexes	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	Note 4	25 583	24 148
Frais de développement	Note 4	51 063	51 849
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	5 232	6 066
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 4	81 877	82 063
Terrains	Note 5	3 202	2 778
Constructions	Note 5	33 452	32 751
Installations techniques	Note 5	12 549	14 912
Autres immobilisations corporelles	Note 5	15 383	13 765
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 5	64 585	64 207
Participations mises en équivalence	Note 6	991	904
Autres actifs financiers non courants	Note 7	1 975	2 188
Impôts différés	Note 12	14 669	15 428
Crédit d'impôt non courant		16 151	14 878
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		180 248	179 668
Stocks et en-cours	Note 8	186 384	200 261
Créances clients	Note 9	150 749	154 368
Autres créances courantes	Note 9	22 937	23 824
Crédit d'impôt courant	Note 9	10 575	12 679
Juste valeur des instruments financiers actifs	Note 11.2	2 978	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11.1	71 024	43 577
TOTAL ACTIFS COURANTS		444 647	434 710
Actifs détenus en vue de la vente	Note 20.1	1 294	0
TOTAL ACTIFS		626 190	614 378

Capitaux Propres et Passifs consolidés en k€	Notes Annexes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	Note 15	15 075	15 075
Primes	Note 15	17 561	17 561
Réserves	Note 15	105 910	102 715
Réserve de conversion	Note 15	(4 878)	(4 122)
Actions propres	Note 15	(162)	(162)
Résultat de l'exercice	Note 15	13 932	7 516
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DU GROUPE	Note 15	147 437	138 583
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	Note 15	5 450	3 236
CAPITAUX PROPRES	Note 15	152 887	141 819
Emprunts auprès des établissements de crédit	Note 14	107 680	119 244
Dettes financières location financement	Note 14	12 582	14 144
Autres dettes financières	Note 14	8 611	576
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	Note 14	128 872	133 964
Impôt différé passif	Note 12	584	291
Engagements de retraite et autres avantages à long terme	Note 17	7 666	7 988
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		137 123	142 243
PROVISIONS	Note 18	10 577	6 024
Emprunts auprès des établissements de crédit - part courante	Note 14	42 737	46 460
Dettes financières location financement - part courante	Note 14	5 248	6 012
Autres dettes financières - part courante	Note 14	3 302	234
Concours bancaires courants	Note 14	40 979	44 794
Juste valeur des instruments financiers passifs	Note 11.2	0	1 091
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES COURANTES		92 266	98 591
Fournisseurs	Note 19	79 298	83 328
Autres dettes	Note 19	123 362	114 392
Dettes fiscales (IS)	Note 19	8 258	2 078
Produits différés	Note 19	22 128	25 902
TOTAL PASSIFS COURANTS		335 888	330 315
Passifs détenus en vue de la vente	Note 20.1	292	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		626 190	614 378

7.2.2 ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Etat du résultat consolidé en k€	Notes Annexes	Année 2024	Année 2023
Produits des activités ordinaires (Chiffre d'affaires)	Note 22	535 124	579 322
Achats consommés		(264 939)	(317 778)
Charges de personnel		(168 394)	(147 242)
Charges externes		(76 120)	(79 181)
Impôts et taxes		(6 931)	(5 709)
Dotations aux amortissements	Note 21	(27 026)	(27 300)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		(3 251)	9 254
Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation		1 856	(1 343)
Crédit Impôt Recherche		5 600	5 436
Résultat opérationnel courant	Note 21	(4 082)	15 459
Autres produits et charges opérationnels	Note 24	38 082	(79)
Dépréciation du goodwill	Note 4	(1 742)	0
Résultat opérationnel	Note 21	32 258	15 380
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4	7
Intérêts et charges financières	Note 21	(8 878)	(7 960)
Autres produits et charges financiers		4 442	2 057
Résultat financier	Note 25	(4 432)	(5 897)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	114	91
Impôt sur le résultat	Note 23	(9 735)	(893)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	NOTE 21	18 205	8 681
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	NOTE 20.2	0	(442)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	NOTE 21	18 205	8 239
· attribuable aux actionnaires du Groupe			
Résultat net des activités poursuivies - attribuable aux actionnaires du Groupe		13 932	7 958
Résultat net des activités abandonnées - attribuable aux actionnaires du Groupe		0	(442)
Résultat net de la période - attribuable aux actionnaires du Groupe		13 932	7 516
· participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat net des activités poursuivies - participations ne donnant pas le contrôle		4 273	723
Résultat net des activités abandonnées - participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat net de la période - participations ne donnant pas le contrôle		4 273	723
Résultat net des activités poursuivies de base et dilué par action (en €) - Part du Groupe		0,69	0,40
Résultat net des activités abandonnées de base et dilué par action (en €) - Part du Groupe		0,00	(0,02)
Résultat de base et dilué par action (en €) - Part du Groupe	Note 16	0,69	0,37

7.2.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Etat du résultat global <i>en k€</i>	Année 2024	Année 2023
Résultat de la période	18 205	8 239
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	594	(43)
Engagements postérieurs à l'emploi - Écarts actuariels	783	(59)
Impôt différé sur engagements postérieurs à l'emploi - Écarts actuariels	(190)	16
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	(573)	(490)
Écarts de conversion	(573)	(490)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	21	(533)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	18 226	7 706
Attribuable :		
· aux actionnaires du Groupe	13 800	7 008
· aux participations ne donnant pas le contrôle	4 425	698
Résultat global consolidé attribuable aux actionnaires du Groupe et provenant des :		
· Activités poursuivies	13 800	7 450
· Activités abandonnées	0	(442)
Résultat global consolidé attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et provenant des :		
· Activités poursuivies	4 425	698
· Activités abandonnées	0	0

7.2.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En k€	Capital	Actions propres	Primes	Réserves, Résultat consolidés	Réserve de conversion	Total attribuable au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
AU 31/12/2022	15 075	(162)	17 561	105 368	(3 660)	134 181	1 582	135 763
Résultat global								
Résultat consolidé	0	0	0	7 516	0	7 516	723	8 239
Autres éléments du résultat global	0	0	0	(46)	(461)	(508)	(26)	(533)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	0	0	0	7 469	(461)	7 008	698	7 706
Transactions avec les actionnaires								
Distributions effectuées	0	0	0	(2 410)	0	(2 410)	(333)	(2 743)
Variation de périmètre	0	0	0	(64)	0	(64)	1 319	1 255
Autres	0	0	0	(133)	0	(133)	(29)	(162)
AU 31/12/2023	15 075	(162)	17 561	110 231	(4 122)	138 583	3 236	141 819
Résultat global								
Résultat consolidé	0	0	0	13 932	0	13 932	4 273	18 205
Autres éléments du résultat global	0	0	0	569	(701)	(131)	152	21
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	0	0	0	14 501	(701)	13 800	4 425	18 226
Transactions avec les actionnaires								
Distributions effectuées	0	0	0	(2 412)	0	(2 412)	(373)	(2 784)
Augmentations de capital	0	0	0	0	0	0	9 200	9 200
Intérêts minoritaires issus d'opérations de regroupements d'entreprises	0	0	0	6 088	0	6 088	(6 088)	0
Options croisées d'achat et de vente de titres de minoritaires	0	0	0	(8 466)	0	(8 466)	0	(8 466)
Variation de périmètre	0	0	0	(178)	(55)	(233)	(4 768)	(5 001)
Autres	0	0	0	77	0	77	(185)	(108)
AU 31/12/2024	15 075	(162)	17 561	119 842	(4 878)	147 437	5 450	152 887

7.2.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Tableau de Flux de Trésorerie Consolidé en k€	Notes Annexes	Année 2024	Année 2023
Résultat de la période	1.2.2	18 205	8 239
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements et provisions		34 741	21 355
Résultat de cession d'immobilisations		(39 713)	3 874
Charges d'intérêts	1.2.2	8 878	7 960
Charge d'impôt courant (hors Crédit Impôt Recherche)	Note 23	8 628	3 494
Variation des impôts différés	Note 23	1 107	(2 885)
Crédit Impôt Recherche	1.2.2	(5 600)	(5 436)
Autres charges et produits		(2 393)	(1 433)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	1.2.2	(114)	(91)
Flux opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		23 738	35 078
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		19 871	25 424
Impôt sur le résultat payé (hors Crédit Impôt Recherche)		(2 869)	(2 285)
Encaissement sur Crédit Impôt Recherche		7 883	4 528
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		48 624	62 745
Dont Trésorerie provenant des activités opérationnelles abandonnées	Note 20.2	0	(218)
Acquisitions d'immobilisations	Note 4 et 5	(20 418)	(21 752)
Dividendes reçus des entreprises associées		27	90
Produit de cessions d'immobilisations		40 236	85
Variation des prêts et avances consenties		114	130
Trésorerie sur variation de périmètre	Note 11.3	(2 101)	(5 195)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		17 859	(26 642)
Dont Trésorerie provenant des activités d'investissement abandonnées	Note 20.2	0	(4 913)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(2 412)	(2 410)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(373)	(333)
Nouveaux emprunts	Note 14	30 545	25 458
Remboursement d'emprunts	Note 14	(48 068)	(52 932)
Remboursement des dettes locatives	Note 14	(5 938)	(6 260)
Intérêts payés		(8 878)	(7 960)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		(35 123)	(44 438)
Dont Trésorerie provenant des activités de financement abandonnées		0	0
Effet de la variation du taux de change		661	60
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	Note 11.1	(1 217)	7 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	Note 11.1	30 804	(1 217)
Variation trésorerie et équivalents de trésorerie		32 022	(8 275)

7.2.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 Informations relatives au Groupe - Entité présentant les états financiers

ACTIA Group S.A. est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 5, rue Jorge Semprun - 31400 Toulouse. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » ou ACTIA). Les principaux domaines d'activité du Groupe sont les systèmes embarqués électroniques à haute valeur ajoutée, destinés aux marchés des véhicules et des télécommunications.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025.

Note 2 Principes comptables

Note 2.1 Base de préparation des états financiers

Les méthodes comptables et les modalités de calcul ont été appliquées de manière identique pour l'ensemble des périodes présentées.

Les montants mentionnés dans ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros (k€).

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et tel qu'adopté dans l'Union Européenne, cette conformité couvrant les définitions, modalités de comptabilisation et d'évaluation préconisées par les IFRS ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes. Les états financiers sont conformes à toutes les dispositions des IFRS d'application obligatoire au 31 décembre 2024.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est enregistré dans la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont les goodwill (cf. Note 4.2 « Goodwill »), les frais de développement immobilisés (cf. Note 4.3 « Frais de développement et autres immobilisations incorporelles »), les impôts différés actifs (cf. Note 12 « Impôts différés »), les avantages au personnel (cf. Note 17) et les provisions (cf. Note 18).

Note 2.2 Recours à des estimations et des jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables de certains actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Note 2.3 Faits marquants de l'exercice

Au-delà d'un environnement économique mondial impacté par les incertitudes géo-politiques et les conflits armés, et se détériorant au cours de l'exercice, ACTIA a poursuivi sa stratégie pour pérenniser le Groupe, notamment en vue de continuer à améliorer sa structure financière et sa performance opérationnelle. En effet, après le maintien d'une organisation des usines disproportionnée par rapport aux volumes d'activités (2021-2023) mais nécessaire du fait des difficultés d'approvisionnements pour servir nos clients, il s'est agi de revenir à une organisation adaptée tout en tenant compte des crises traversées et devant permettre d'atteindre un niveau d'excellence en digitalisation et en robotisation, de répondre aux enjeux de productivité et de sécurité. Une partie seulement des travaux d'amélioration et d'organisation a pu être réalisée pendant l'exercice et ils se poursuivront donc en 2025 avec de nouveaux ajustements industriels.

Dans ce contexte, ACTIA a toutefois connu une année commerciale très intense, répondant à de nombreux appels d'offres, entraînant quelques très beaux succès permettant de continuer à construire dans le temps long et dans un environnement très concurrentiel. La guerre des prix se poursuit dans le domaine de l'électronique.

En 2024, fort de ses choix technologiques et de son effort d'innovation constant, ACTIA a réalisé avec Ampere, l'entité de Renault Group dédiée au véhicule électrique intelligent, une collaboration technologique dans le domaine des systèmes embarqués pour véhicules. Suite à la signature d'un premier accord de partage d'expertise logicielle au cours du 1^{er} semestre, cette collaboration s'est renforcée avec la signature d'un nouvel accord prévoyant l'intégration, par Ampere, d'une équipe dédiée développée par ACTIA, fin octobre 2024. La concrétisation de la seconde étape de cette collaboration témoigne du savoir-faire d'ACTIA dans le domaine des systèmes électroniques embarqués pour véhicules, tant du point de vue de son expertise technologique que de son savoir-faire dans l'accompagnement et la valorisation des compétences.

Enfin, en lien avec la nouvelle organisation du Groupe en quatre divisions et témoignage de sa volonté de poursuivre son développement dans le domaine spatial, ACTIA a réalisé l'acquisition de STEEL Electronique au sein de la division Aerospace. STEEL Electronique, acteur renommé dans le domaine du spatial, contribue ainsi à la création d'un ensemble industriel de premier plan pour la fourniture d'électronique embarquée dans les domaines de l'Aéronautique, du Spatial et NewSpace, et des Télécommunications (sol et spatial embarqué). L'évolution du Groupe en quatre divisions permet ainsi de mettre en évidence les différentes tendances de marché.

Après une année 2023, fortement marquée dans son activité par le retour à la normale des approvisionnements de composants permettant d'enregistrer une belle progression de son chiffre d'affaires (+15,9 %) grâce à la reconstruction des volumes, les tendances baissières de fin 2023 sur certains marchés se sont malheureusement amplifiées et étendues à d'autres secteurs conduisant à un recul d'activité de 7,6 % sur 2024. Malgré la solidité de ses contrats pluriannuels, la très forte baisse d'activités de certains clients n'a pu être compensée par la mise en production de nouveaux contrats ou la progression d'autres domaines d'activités.

Avec les baisses enregistrées sur les marchés en moyenne et grande séries, la rentabilité opérationnelle du Groupe a été impactée, les charges fixes, en particulier des usines, n'étant que partiellement absorbées par les volumes produits. Le niveau de charges de personnel est particulièrement élevé, impactant également la rentabilité opérationnelle. La forte évolution de ce poste de charges est liée à plusieurs facteurs :

- L'impact en année pleine des hausses de salaires significatives de 2023 en lien avec la pression inflationniste de l'exercice ;
- Le coût de la fin des contrats de travail en lien avec le retour à une organisation usine plus conforme aux flux (Tunisie) ;
- L'embauche des personnes constituant l'équipe destinée à Ampere et ne faisant plus partie des effectifs au 31 décembre ;
- L'arrivée de l'équipe STEEL Electronique à compter du 1^{er} juin 2024.

Poursuivant son plan de réduction des stocks de matières premières anormalement élevés depuis la crise des composants 2021-2022, ACTIA n'a pas totalement atteint son objectif de réduction (20 M€), le ralentissement de l'activité ne permettant pas le niveau de consommation souhaité. La poursuite de la réduction des stocks de matières premières reste donc une priorité pour 2025.

L'action structurelle sur les stocks de matières premières (-11,2 M€) a participé à l'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement, malgré la détérioration des délais de paiement clients à 105 jours contre 99 jours à fin 2023, ceux-ci bénéficiant de l'impact très favorable de l'affacturage déconsolidant et du reverse factoring (environ une vingtaine de jours gagnés). Celle-ci a également entraîné une détérioration des délais fournisseurs à 88 jours contre 80 jours un an plus tôt.

Dans une année complexe avec l'effondrement de certains marchés, mais aussi la valorisation de savoir-faire et compétences, avec la mise en oeuvre d'une réorganisation industrielle profonde tout en maintenant un niveau d'investissements importants pour assurer son avenir, ACTIA a réussi à poursuivre son action en vue de ramener ses ratios financiers à des niveaux plus conformes à ses caractéristiques : être industriel et innovant. Les éléments de valorisation de l'année 2024 ont particulièrement joué pour atteindre un gearing de 98,2 % et un levier de 2,43, contre respectivement 132,5 % et 4,47 fin 2023. Le niveau atteint au 31 décembre 2024 est exceptionnellement bas.

Note 2.4 Perspectives et évènements post-clôture

Les premiers mois de 2025 confirment les **tendances observées** en 2024, à savoir une prudence des clients constructeurs, conduisant à un pilotage à court terme de la demande. Comme observé en fin d'année 2024, les secteurs des véhicules Off Highway (engins agricoles, engins de chantier) accusent des volumes très faibles, comme le secteur des poids lourds ou de l'automobile. La diversification du portefeuille de clients d'ACTIA permet cependant d'atteindre une stabilisation du volume de ventes sur l'exercice.

Sur le plan financier, ACTIA dispose d'une trésorerie brute confortable à 71,0 M€ au 31 décembre 2024 et de capacité de mobilisation (poste clients et découvert / lignes de trésorerie utilisés respectivement à 27,6 % et 41,1 %) lui permettant de faire face à ses échéances à court terme. Il faut cependant noter que selon les réglementations locales en vigueur, tout le poste clients ne peut être mobilisés.

En avril 2022, le Groupe a cédé ses activités dans le domaine du Contrôle Technique à Muller Bem Automotive, dont 30 % des titres de sa filiale en République Tchèque, ACTIA Cz renommée entre temps **ATAL**. Fin 2024, Muller Automotive a levé l'option (call option sur le solde de la détention du Groupe soit 60 %) conclue dans le cadre du SPA, entraînant la sortie d'ATAL en février 2025. La perte de valeur constatée sur les actifs d'ATAL en raison du prix de vente inférieur à la valeur nette comptable a été enregistrée dans les comptes 2024 pour 0,9 M€ en autres produits et charges opérationnels. Les actifs et passifs correspondant sont présentés en Actif et Passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2024.

ACTIA Railway, filiale du Groupe ACTIA, dont l'établissement principal se situe à Saint-Georges-de-Luzençon (12), a présenté le 20 mars 2025 à son Comité Central d'Entreprise un projet de réorganisation pour la sauvegarde de sa compétitivité et la pérennisation de l'entreprise.

En dépit d'un niveau d'activité correct en 2024, porté principalement par la croissance du marché ferroviaire adressé par ACTIA Railway, un repli majeur est attendu pour les activités de ce site sur les trois prochaines années. Dans cette situation et considérant ces perspectives, ACTIA Railway a déjà mis en place différentes mesures pour limiter les impacts attendus de cette baisse conséquente. Ces actions s'avèrent malheureusement insuffisantes pour assurer la pérennité de l'entreprise dont l'équilibre économique et financier est aussi fortement pénalisé par le niveau trop élevé de certains coûts qui obère sa compétitivité. Le projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi présenté prévoit la suppression de 46 postes. Les directions d'ACTIA Railway et de sa maison mère mesurent les impacts d'un tel projet sur les équipes et sur le territoire. Le Groupe ACTIA s'engage à déployer des mesures d'accompagnement renforcées et individualisées et prévoit, afin de limiter les départs contraints, un Plan de Départs Volontaires ainsi que des mesures incitatives de mobilité interne au sein du Groupe et de mobilité externe. Ce projet de réorganisation permettra à ACTIA Railway de poursuivre sa stratégie de développement sur le marché du ferroviaire en se reconfigurant autour des activités commerciales, de services et de Recherche et de Développement pour contribuer à la stratégie de développement d'ACTIA sur le marché du ferroviaire en France et à l'international. L'activité ferroviaire est stratégique pour le Groupe ACTIA, qui souhaite la développer en misant sur l'innovation, la capacité R&D et un service de proximité renforcé avec ses clients. L'objectif est de trouver la meilleure équation économique pour les activités industrielles, tout en assurant une croissance durable.

Dans un contexte macro-économique perturbé par les annonces d'inflation de droits de douane, ACTIA n'est pas en mesure de mesurer l'impact sur ses flux internationaux.

Le Conseil d'Administration du Groupe ACTIA a arrêté les états financiers au 31 décembre 2024 selon le principe de continuité d'exploitation.

Note 2.5 Évolutions des normes IFRS

Les nouveaux textes IAS / IFRS entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 et **appliqués par le Groupe** pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passif courant ou non courant	01/01/2024	19/12/2023	01/01/2024
Amendements à IFRS 16 : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail	01/01/2024	20/11/2023	01/01/2024
Amendements IAS 7 – État des flux de trésorerie et IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir : accords de financement de fournisseurs	01/01/2024	15/05/2024	01/01/2024

L'application de ces nouvelles normes, interprétations et amendements n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les nouveaux textes IAS / IFRS et interprétations adoptés par l'Union Européenne, mais **non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe** au 1^{er} janvier 2024, sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
Amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » - Absence de convertibilité d'une monnaie.	01/01/2025	12/11/2024	01/01/2025

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer ces normes par anticipation et n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de leur adoption.

Les nouveaux textes IAS/IFRS et interprétations publiés, mais en cours d'adoption par l'Union Européenne et **non encore applicables**, sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
Amendements à la classification et à l'évaluation des instruments financiers - Amendements à IFRS 9 Instruments financiers et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir	01/01/2026	Non annoncée	Non annoncée
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 relatifs aux contrats d'électricité dont la production dépend de la nature applicable	01/01/2026	Non annoncée	Non annoncée
Améliorations annuelles volume 11	01/01/2026	Non annoncée	Non annoncée
IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »	01/01/2027	Non annoncée	Non annoncée
IFRS 19 « Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir »	01/01/2027	Non annoncée	Non annoncée

Note 2.6 Conversion des états financiers des filiales libellés en monnaies étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, hors zone Euro, sont convertis de la manière suivante :

- ⊙ Les actifs et les passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis au taux de clôture, à l'exception des goodwill antérieurs à la date de transition, le 1^{er} janvier 2005 ;
- ⊙ Les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice. En cas d'activité située dans des pays à forte inflation, les postes du compte de résultat de la filiale concernée seraient convertis au taux de clôture en application de la norme IAS 29 et de l'interprétation IFRIC 7 ;
- ⊙ La différence de conversion est inscrite en tant que composante distincte des capitaux propres et n'affecte pas le résultat.

Note 2.7 Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque société au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément à l'IAS 21 et IFRIC 16, les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les autres éléments du résultat global, en réserve de conversion. Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les Capitaux Propres seront enregistrés en résultat.

Note 2.8 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne "Actifs détenus en vue de leur vente" de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière ("Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente"). Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

L'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités destinées à être cédées sont présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif, après élimination des positions intragroupes.

Une activité abandonnée est, soit une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé, soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- ⊙ Qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, et
- ⊙ Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte, ou
- ⊙ Est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de l'abandon effectif ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

Note 2.9 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition, ainsi que des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Dans le cas d'une prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenus par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

Note 2.10 Dette au titre d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires sans transfert des risques et avantages

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, une promesse d'achat de leurs participations sans transfert des risques et avantages.

Le Groupe enregistre initialement une « Autre dette financière » correspondant à la valeur actualisée du prix estimé des engagements d'achat des intérêts minoritaires. La contrepartie de ce passif est comptabilisée en diminution des Capitaux propres - Part du Groupe.

Les intérêts minoritaires continuent à être matérialisés dans les capitaux propres et une quote-part de résultat de la filiale leur est affectée tant qu'ils n'ont pas été effectivement acquis par le Groupe.

Les engagements d'achat sont réévalués annuellement et les variations ultérieures de ces engagements liées à d'éventuels changements d'estimation ou relatives à sa désactualisation sont reconnues également en capitaux propres.

Si un engagement d'achat est exercé, le paiement effectué par le Groupe à ce titre vient éteindre la dette constatée au titre de cet engagement. Si la contrepartie initiale de la dette était intégralement comptabilisée en Capitaux propres - Part du Groupe, les intérêts minoritaires sous-jacents sont reclassés en Capitaux propres - Part du Groupe.

Si un engagement d'achat s'éteint sans être exercé, la dette correspondante est décomptabilisée en contrepartie des Capitaux propres.

L'évaluation initiale du goodwill est finalisée au maximum dans les douze mois suivant la date de l'acquisition.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, à la date de clôture ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Les principaux indices de pertes de valeur retenus par le Groupe sont :

- ⊙ Indices chiffrés :
 - baisse de 15 % du chiffre d'affaires ou de 30 % du résultat opérationnel de l'UGT à périmètre et change constant,
- ⊙ Indices non chiffrés :
 - performance significativement inférieure aux prévisions budgétaires,
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, réglementaire ou politique des marchés dans lesquels le Groupe opère.

Note 2.11 Crédits d'impôt, subventions et autres aides publiques

ACTIA a bénéficié d'aides publiques du type « avances remboursables ». Ces types de financement porteurs d'intérêts ne rentrent pas dans le cadre de gestion des subventions publiques et des critères de la norme IAS 20. Compte tenu des projets financés et de la forte probabilité de remboursement de ces avances, elles sont présentées en dettes dans les états financiers.

La politique de Recherche & Développement du Groupe se traduit par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche par les sociétés établies en France. Ce Crédit Impôt Recherche est qualifié de subvention selon IAS 20. Il est affecté dans une rubrique spécifique du compte de résultat et impacte le résultat opérationnel ; cependant, la quote-part du Crédit d'Impôt Recherche affectable à des projets immobilisés est constatée en produits différés et rapportée au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elle a été perçue.

De la même manière, les subventions perçues et affectables à des projets immobilisés suivent le même traitement comptable.

Note 2.12 Cessions de créances commerciales

Les cessions de créances commerciales sont décomptabilisées du bilan lorsque :

- ⊙ Le Groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie relatifs à ces créances au cessionnaire ;

Ou lorsque :

- ⊙ Le Groupe conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie relatifs à ces créances, mais assume une obligation contractuelle de verser ces flux de trésorerie au cessionnaire et le contrat de cession répond cumulativement aux trois conditions suivantes :

- le Groupe n'a l'obligation de payer au cessionnaire que l'équivalent des rentrées liées aux créances cédées,
 - il est interdit au Groupe de vendre ou donner en nantissement les créances cédées autrement qu'au profit du cessionnaire et à titre de garantie de lui verser les flux de trésorerie,
 - le Groupe a l'obligation de remettre sans délai significatif tout flux de trésorerie qu'il recouvre pour le compte du cessionnaire ;
- ⊙ Et le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux créances cédées, notamment le risque de crédit et le risque de retard de paiement.

Note 3 Périmètre de consolidation

Note 3.1 Critères de consolidation

Les états financiers des entreprises contrôlées, directement ou indirectement, par ACTIA Group sont intégrés globalement dans les états financiers consolidés. Les comptes des sociétés dans lesquelles ACTIA Group possède une influence notable sont comptabilisés par mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels le 31 décembre, à l'exception de ACTIA Automotive India Private Limited dont la date de clôture est le 31 mars.

Note 3.2 Sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Nom	Siège	N° Siren ou pays	% de Contrôle		Méthode d'intégration		Métiers	Divisions
			déc-23	déc-24	déc-23	déc-24		
ACTIA Group	Toulouse	542 080 791	Société consolidante	Société consolidante	Société consolidante	Société consolidante	Holding	Autres
SCI Les Coteaux de Pouvoirville	Toulouse	343 074 738	30,00	30,00	M.E.	M.E.	Immobilier	Autres
ACTIA Automotive	Toulouse	389 187 360	99,99	99,99	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA UK	Newtown	Royaume-Uni	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA Systems	Getafe Madrid	Espagne	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications de matériels Audio & Vidéo	Mobility
SCI Los Olivos	Getafe Madrid	Espagne	39,99	39,99	M.E.	M.E.	Immobilier	Mobility
KARFA	Mexico	Mexique	90,00	90,00	Consolidation	Consolidation	Gestion de participations	Mobility
ACTIA de Mexico	Mexico	Mexique	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA do Brasil	Porto Alegre	Brésil	99,58	99,58	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ATAL ⁽²⁾	Tabor	Rep.Tchèque	59,98	59,98	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA Italia	Torino	Italie	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA 3E	Le Bourget du Lac	381 805 514	99,93	99,93	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA IME GmbH	Braunschweig	Allemagne	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA Corp.	Elkhart - Indiana	Etats-Unis	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA Electronics	Romulus - Michigan	Etats-Unis	100	100	Consolidation	Consolidation	Fabrications électroniques	Mobility
ACTIA Polska	Piaseczno	Pologne	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
CIPI ACTIA	Tunis	Tunisie	65,80	65,80	Consolidation	Consolidation	Fabrications électroniques	Mobility
ACTIA China	Shanghai	Chine	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA Nordic	Linköping	Suède	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA EMS Sweden	Linköping	Suède	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Aerospace
ACTIA Tunisie	Tunis	Tunisie	96,96	96,96	Consolidation	Consolidation	Fabrications électroniques	Mobility
ACTIA Japan	Tokyo	Japon	100	100	Consolidation	Consolidation	Promotion, commercialisation et support technique	Mobility
ACTIA Automotive India Private Limited ⁽¹⁾	Delhi	Inde	-	100	-	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
ACTIA Telematics Services	Naninne	Belgique	100	100	Consolidation	Consolidation	Études électroniques	Mobility
ACTIA Africa	Tunis	Tunisie	99,77	99,77	Consolidation	Consolidation	Promotion, commercialisation et support technique	Mobility
ACTIA Railway	Toulouse	953 522 158	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Mobility
SCI Sodimob	St Georges de Luzençon	419 464 490	98	98	Consolidation	Consolidation	Immobilier	Mobility
SCI de l'Oratoire	Colomiers	345 291 405	100	100	Consolidation	Consolidation	Immobilier	Mobility
ACTIA Aerospace	Toulouse	699 800 306	100	85	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Aerospace
Steel Electronique ⁽¹⁾	Martres-Tolosane	410 604 805	-	100	-	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Aerospace
ACTIA Energy	Toulouse	953 516 085	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Energy
ACTIA Engineering Services ⁽³⁾	Tunis	Tunisie	73,33	93,33	Consolidation	Consolidation	Études électroniques	Engineering
ACTIA Engineering Services Holding ⁽¹⁾	Toulouse	978 308 310	-	100	-	Consolidation	Holding	Engineering
ACTIA Engineering Services France ⁽¹⁾	Toulouse	981 857 535	-	100	-	Consolidation	Études électroniques	Engineering
ACTIA PCs	Maisons-Alfort	384 018 263	100	100	Consolidation	Consolidation	Études et fabrications électroniques	Engineering

¹⁾ Sociétés entrées en cours d'exercice ²⁾ Société consolidée selon la norme IFRS 5 au 31 décembre 2024 (Note 20) ³⁾ Rachat de participations n'ayant pas le contrôle

Note 4 Immobilisations incorporelles

Note 4.1 Variations des immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

⊙ Au cours de l'exercice 2024 :

En k€	01/01/2024	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions (Transferts)	Cessions et autres diminutions	IFRS 5	31/12/2024
Goodwill	25 402	3 176	0	0	0	0	28 578
Frais de développement	149 865	0	(884)	11 762	(3 106)	0	157 638
Autres immobilisations incorporelles	17 374	219	(20)	3 928	80	(4)	21 576
Autres immobilisations incorporelles en cours	3 431	0	(103)	(2 630)	0	0	698
TOTAL	196 072	3 395	(1 007)	13 060	(3 026)	(4)	208 489
Dont Droits d'utilisation							
Autres immobilisations incorporelles	4 496	0	0	(1 272)	0	0	3 224
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0

Conformément à la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs incorporels de la société ATAL en lien avec la cession de l'activité Contrôle Technique & Equipements de Garage ont fait l'objet d'un reclassement au 31 décembre 2024 (Note 20 " Actifs et passifs " détenus en vue de la vente).

⊙ Au cours de l'exercice 2023 :

En k€	01/01/2023	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions (Transferts)	Cessions et autres diminutions	IFRS 5	31/12/2023
Goodwill	25 402	0	0	0	0	0	25 402
Frais de développement	136 378	(83)	(79)	16 923	(3 274)	0	149 865
Autres immobilisations incorporelles	13 013	(85)	14	4 513	(85)	5	17 374
Autres immobilisations incorporelles en cours	2 886	0	24	522	(2)	0	3 431
TOTAL	177 678	(168)	(40)	21 957	(3 361)	5	196 072
Dont Droits d'utilisation							
Autres immobilisations incorporelles	513	0	0	4 061	(77)	0	4 496
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0

Dans le Groupe, aucune immobilisation incorporelle ne fait l'objet de nantissement ou autres garanties.

Les amortissements et dépréciations :

☉ Au cours de l'exercice 2024 :

En k€	01/01/2024	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	IFRS 5	31/12/2024
Goodwill	1 254	0	0	1 742	0	0	2 996
Frais de développement	98 016	0	(425)	11 417	(2 434)	0	106 574
Autres immobilisations incorporelles	14 738	210	(24)	2 121	(0)	(4)	17 042
TOTAL	114 009	210	(449)	15 280	(2 434)	(4)	126 612
Dont Droits d'utilisation							
Autres immobilisations incorporelles	3 280	0	0	(56)	0	0	3 224

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de dépréciation pour perte de valeur à l'exception des pertes de valeur sur les goodwill de ACTIA Nordic et ACTIA PCS (cf. Note 4.2 : « Goodwill » des notes annexes aux comptes consolidés).

☉ Au cours de l'exercice 2023 :

En k€	01/01/2023	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	IFRS 5	31/12/2023
Goodwill	1 254	0	0	0	0	0	1 254
Frais de développement	90 181	(83)	(27)	11 240	(3 295)	0	98 016
Autres immobilisations incorporelles	11 538	(79)	16	3 270	(12)	5	14 738
TOTAL	102 973	(162)	(10)	14 510	(3 307)	5	114 009
Dont Droits d'utilisation							
Autres immobilisations incorporelles	513	0	0	2 768	0	0	3 280

Au 31 décembre 2023, il y a eu 404 k€ de dépréciation pour perte de valeur.

Les valeurs nettes :

☉ Au cours de l'exercice 2024 :

En k€	01/01/2024	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions (Cessions nettes)	IFRS 5	31/12/2024
Goodwill	24 148	3 176	0	(1 742)	0	25 583
Frais de développement	51 849	0	(460)	(326)	0	51 063
Autres immobilisations incorporelles	2 636	9	4	1 886	0	4 534
Autres immobilisations incorporelles en cours	3 430	0	(103)	(2 630)	0	697
TOTAL	82 063	3 185	(559)	(2 813)	0	81 877
Dont Droits d'utilisation						
Autres immobilisations incorporelles	1 216	0	0	(1 216)	0	(0)
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0

☉ Au cours de l'exercice 2023 :

En k€	01/01/2023	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions (Cessions nettes)	IFRS 5	31/12/2023
Goodwill	24 148	0	0	0	0	24 148
Frais de développement	46 197	0	(53)	5 705	0	51 849
Autres immobilisations incorporelles	1 475	(6)	(2)	1 169	0	2 636
Autres immobilisations incorporelles en cours	2 886	0	24	521	(2)	3 430
TOTAL	74 705	(6)	(30)	7 395	(2)	82 063
Dont Droits d'utilisation						
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	1 216	0	1 216
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0

Note 4.2 Goodwill

À fin 2024, les valeurs nettes des **goodwill** sont les suivantes :

<i>En k€</i>	Pays	Valeurs nettes au bilan au 31/12/2024	Valeurs nettes au bilan au 31/12/2023
ACTIA Corp	Etats-Unis	7 501	7 501
ACTIA Aerospace	France	6 850	6 850
STEEL Electronique	France	3 176	0
ACTIA Energy	France	3 174	3 174
ACTIA Telematics Services	Belgique	2 480	2 480
ACTIA Railway	France	1 391	1 391
ACTIA Nordic	Suède	0	1 351
CIPI ACTIA	Tunisie	922	922
ACTIA PCs	France	0	390
SODIMOB	France	88	88
TOTAL		25 583	24 148

En date du 23 mai 2024, le Groupe a finalisé son rapprochement avec la société STEEL Electronique par d'une part le versement de 2,3 M€ et d'autre part, pour les titres restant à acquérir, via une opération d'échange d'actions à l'issue de laquelle ACTIA Aerospace détient 100% des titres de STEEL Electronique et la société DIADEM Industries (ancien actionnaire de STEEL Electronique) détient 15 % du capital d'ACTIA Aerospace. Cette acquisition a donné lieu à la constatation d'un goodwill de 3,2 M€.

Par ailleurs, les parties ont signé des contrats d'options croisées de vente et d'achat visant à un rachat potentiel par ACTIA Group des actions ACTIA Aerospace à ce jour détenues par la société DIADEM Industries. La valeur actuelle de cet engagement de rachat a été comptabilisée en dettes financières diverses (cf. Note 14 : « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés) en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 8,5 M€.

L'entrée de périmètre de la société STEEL Electronique s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill de 3,2 M€, dont le calcul se détaille comme suit :

<i>En k€</i>	Juste valeur IFRS 3
Total de l'actif non courant	2 808
Total de l'actif courant	10 784
Total des dettes non courantes	1 930
Total des dettes courantes	3 339
Total juste valeur de l'actif net acquis	8 324
Coût des titres	11 500
Goodwill	3 176

Des **tests de dépréciation** annuels sont réalisés sur les goodwill.

Ce test porte sur un actif déterminé ou sur une Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) ou groupe d'U.G.T.. Une U.G.T. est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les goodwill sont affectés à une U.G.T.. En règle générale, l'U.G.T. pour les goodwill est l'entité acquise à l'origine.

Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'U.G.T. à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- ⊙ La juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- ⊙ La valeur d'utilité, valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif ou d'une U.G.T.. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés, à partir de prévisionnels à quatre ans de l'U.G.T. ou des groupes d'U.G.T. concernés, validés par la Direction du Groupe. La valeur terminale, calculée à partir des budgets prévisionnels intègre un taux de croissance à l'infini. Les taux d'actualisation (WACC) sont déterminés en retenant notamment un taux sans risque de la zone géographique concernée, augmenté d'une prime de risque spécifique aux actifs concernés.

Lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat en rubrique « dépréciation des goodwill ». La perte de valeur d'une U.G.T. est affectée en priorité aux goodwill puis aux autres actifs de l'U.G.T., au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill n'est jamais reprise.

Conformément à la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont été mis en œuvre pour l'intégralité de ces goodwill par l'application de la méthode du discounted cash-flow aux plans d'affaires des U.G.T. concernées.

Les taux d'actualisation utilisés pour ces tests de dépréciation sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

En k€	2024		2023	
	Europe	USA	Europe	USA
Division Mobility	entre 9,6 % et 10,6 % ⁽¹⁾	entre 9,5 % et 10,5 %	entre 8,6 % et 9,6 % ⁽¹⁾	entre 10,5 % et 11,5 %
Division Aerospace	entre 9,5% et 10,5%		entre 9,3% et 10,3%	
Division Energy	entre 9,1 % et 10,1 %	-	entre 9,3 % et 10,3 %	-

⁽¹⁾ : CIPI-ACTIA (Tunisie) : entre 16,0 % et 17,5 %.

Le taux de croissance à l'infini est compris entre 1 % et 2 % pour les tests d'impairment réalisés sur la zone Europe et de 1% sur la zone Amérique.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur de 390 k€ sur le goodwill d'ACTIA Pcs et de 1 351 k€ sur celui d'ACTIA Nordic résultant de l'évolution des flux prévisionnels attendus sur les deux UGT et des analyses de sensibilité réalisées.

Aucune autre perte de valeur ne ressort des tests de dépréciation appliqués à des scénarios de flux prévisionnels raisonnables et incluant des analyses de la sensibilité des valeurs à la variation des hypothèses et paramètres retenus.

Les éléments d'appréciation des valeurs testées les plus significatives (UGT ACTIA Aerospace et ACTIA Corp.) sont précisés ci-après.

Les goodwill d'ACTIA Aerospace et ACTIA Corp ont été rattachés à une U.G.T. composée de l'ensemble des actifs opérationnels des deux sociétés.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'U.G.T.. Elle a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- ⊙ Les **prévisions de cash-flow** établies par le management tiennent compte de l'évolution du chiffre d'affaires fondé sur l'évaluation du carnet de commandes et sur des hypothèses raisonnables d'obtention de marchés sur appels d'offres des quatre prochaines années, ainsi que sur l'évolution anticipée du besoin en fonds de roulement.

Les autres paramètres utilisés sont repris ci-dessous :

- ⊙ Le niveau d'investissement de renouvellement annuel,
- ⊙ Le management a chiffré ces hypothèses en se fondant sur son expérience ainsi que sur ses résultats passés,
- ⊙ La période couverte pour ces prévisions de cash-flow est de quatre années (de 2025 à 2028).

	ACTIA Aerospace	ACTIA Corp
Taux d'actualisation	9,9 %	10,3 %
Taux de croissance moyen du C.A. sur l'horizon implicite	4,7%	16,5 %
Taux de croissance à l'infini	2 %	1 %

- ⊙ Les analyses de sensibilité de la valeur des goodwill à la variation des hypothèses de flux d'exploitation prévisionnels et de taux d'actualisation ne font pas apparaître de risque.

À ce jour, les pertes de valeur sur goodwill s'élèvent à 2 995 k€ et correspondent à :

- ⊙ Perte de valeur sur goodwill ACTIA Polska : 224 k€ (comptabilisée en 2008) ;
- ⊙ Perte de valeur sur goodwill ACTIA Telecom : 1 000 k€ (500 k€ comptabilisée en 2009 et 500 k€ comptabilisée en 2012) ;
- ⊙ Perte de valeur sur goodwill KARFA : 30 k€ (comptabilisée en 2015).
- ⊙ Perte de valeur sur goodwill ACTIA Nordic : 1 351 k€
- ⊙ Perte de valeur sur goodwill ACTIA PCs : 390 k€

Note 4.3 Frais de développement et autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont reconnues à l'actif si elles sont contrôlées par le Groupe, si elles procurent des avantages économiques futurs au Groupe et si elles satisfont aux critères d'identification ci-dessous :

- ⊙ Elles sont séparables de l'entité (possibilité de vente, transfert, cession ...) de façon individuelle ou liée avec un autre actif / passif ou ;
- ⊙ Elles résultent des droits contractuels ou autres droits légaux.

Les différentes natures d'immobilisations incorporelles identifiables dans le Groupe sont notamment les frais de développement et les brevets et marques.

Les amortissements des immobilisations incorporelles autres que les frais de développement sont calculés linéairement sur des durées d'utilité de 3 à 7 ans.

Les frais de développement

Une immobilisation incorporelle résultant de la phase de développement est comptabilisée à l'actif si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- ⊙ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- ⊙ Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- ⊙ Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

- ⊙ Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- ⊙ Disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- ⊙ Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût de cette immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par le Groupe.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche n'est comptabilisée à l'actif. Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Les méthodes utilisées sont l'amortissement linéaire ou la méthode des unités d'œuvre. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés. Elles sont de 3 à 5 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie.

Les **principaux investissements incorporels** réalisés au cours des deux derniers exercices sont détaillés dans le tableau suivant :

<i>En k€</i>	2024	2023
Frais de développement		
Division Mobility	8 375	10 415
Division Aerospace	300	21
Division Energy	2 961	2 164
TOTAL	11 636	12 600
Autres Immobilisations Incorporelles		
Division Mobility	831	694
Division Aerospace	587	698
Division Energy	577	0
Division Engineering Services	56	0
Division Autres	0	87
TOTAL	2 050	1 479

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du coût total des dépenses de Recherche & Développement :

En k€		2024	2023 retraité ¹
Division Mobility		64 523	70 756
	<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	26 425	29 571
	<i>immobilisations</i>	8 375	10 433
	<i>charges de l'année</i>	29 723	30 752
Division Aerospace		8 858	9 389
	<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	4 438	7 764
	<i>immobilisations</i>	300	19
	<i>charges de l'année</i>	4 120	2 261
Division Energy		5 894	4 404
	<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	991	649
	<i>immobilisations</i>	2 961	2 148
	<i>charges de l'année</i>	1 942	952
Division Engineering Services		16 117	12 184
	<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	16 060	12 002
	<i>immobilisations</i>	0	0
	<i>charges de l'année</i>	57	181
Total		95 392	96 734
	<i>Amortissement des frais de développement immobilisés n'entrant pas dans le calcul du coût total</i>	11 417	11 078

La division Mobility réalise la majorité des travaux de R & D, au sein de cette dernière ACTIA Automotive (France) contribue à hauteur de 58,8 % (57,0 % en 2023), ACTIA IME (Allemagne) pour 8,0 % (6,8 % en 2023) et ACTIA Nordic (Suède) pour 13,9 % (17,0 % en 2023).

Les divisions Energy et Aerospace réalisent également des travaux de R & D.

Il est précisé que le Bureau d'Études tunisien, ACTIA Engineering Services, travaille tant au profit de clients externes au Groupe que pour les besoins internes. La charge en lien avec les clients externes au Groupe étant entièrement facturée, elle n'était pas comptabilisée dans les dépenses de R & D, jusqu'à l'évolution de l'organisation du Groupe en quatre divisions (01/01/2024).

¹ La R&D de l'année 2023 est retraitée afin d'améliorer la comparabilité des dépenses par division du fait de la nouvelle organisation du groupe.

La politique d'investissements en R & D du Groupe est structurée autour de cinq axes stratégiques majeurs :

- ⊙ **Les nouvelles architectures véhicules** : cela concerne les véhicules légers, les camions, ainsi que les engins de chantier et agricoles, dans une logique d'évolution vers le concept de *véhicules définis par logiciel* :
 - **Électronique embarquée** : développement de calculateurs zonaux et calculateur central haute performance ;
 - **Logiciel** : conception de solutions logicielles avancées pour piloter ces nouvelles architectures.
- ⊙ **Le diagnostic** : un enjeu de plus en plus critique pour accompagner la complexité croissante des véhicules modernes.
- ⊙ **L'information voyageurs et la vidéosurveillance** : déploiement de solutions dans le secteur ferroviaire et des bus & cars, couvrant les réseaux Intercités, régionaux, métros et tramways.
- ⊙ **La gestion intelligente des réseaux de distribution électrique** : en collaboration avec de grands acteurs tels qu'Enedis ou RTE, autour des enjeux de distribution, de protection, de supervision et de télérelève, dans un contexte de digitalisation croissante des infrastructures.
- ⊙ **L'électronique embarquée pour le spatial** : développement et / ou industrialisation des calculateurs pour les nouvelles constellations de satellites et développement des stations terriennes de communication.

Note 5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif, à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le Groupe a choisi le modèle du coût comme méthode d'évaluation.

Les éléments du coût comprennent :

- ⊙ Le prix d'achat y compris droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordés ;
- ⊙ Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif ;
- ⊙ Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et remise en état du site.

Dans chacun de ces domaines, ACTIA se doit d'anticiper l'émergence de nouveaux produits, d'intégrer les technologies les plus avancées, tout en assurant la conformité aux standards internationaux de plus en plus exigeants et en maintenant une parfaite maîtrise des coûts.

Par ailleurs, ACTIA accompagne ses clients dans leur développement à l'international et s'attache à identifier de nouvelles opportunités de croissance à l'export.

Le Groupe, implanté dans 17 pays, assume des dépenses de R & D importantes. Sur les cinq dernières années, la moyenne de ces dépenses s'établit à environ 17,0 % du chiffre d'affaires consolidé. La conséquence de cette politique volontariste se traduit en France par un Crédit Impôt Recherche et des subventions significatifs (5,5 M€ pour 2024 contre 7,1 M€ en 2023).

En 2024, les dépenses totales de R & D ont représenté 17,8 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 16,7 % en 2023. Ainsi, ACTIA démontre sa volonté de maintenir un haut niveau d'innovation avec des dépenses de R & D stabilisées à 95,4 M€ en 2024. Ces dépenses couvrent essentiellement le besoin des programmes client pluriannuels.

Le poids de la R & D supportée par ACTIA dans son compte de résultat, c'est-à-dire en tenant compte de la part facturée aux clients, des aides de l'État, et du décalage temporel (immobilisations / amortissements) représente 7,5 % du chiffre d'affaires en 2024, contre 6,7 % en 2023. Le taux de refacturation clients s'élève à 50,2 % en 2024, contre 51,7 % en 2023.

Lorsque des éléments significatifs d'immobilisations corporelles peuvent être déterminés et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (par composant).

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle, au moment où le coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

ACTIA a déterminé trois composants pour les constructions :

- ⊙ Le gros œuvre : durée d'utilité 40 ans ;
- ⊙ Le second œuvre : durée d'utilité 20 ans ;
- ⊙ L'agencement : durée d'utilité 10 ans.

La décomposition de certains bâtiments dont la structure est très spécifique (bardage verre ...) a été adaptée pour que les durées d'utilité correspondent à la véritable durée de vie du bien.

Note 5.1 Variations des immobilisations corporelles

Les **valeurs brutes** des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

- ⊙ Au cours de l'exercice 2024 :

En k€	01/01/2024	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisition (Transferts)	Cessions et autres diminutions	IFRS 5	31/12/2024
Terrains	2 791	88	65	301	0	(11)	3 234
Constructions	64 165	2 089	898	2 875	(10)	(730)	69 289
Installations techniques	84 661	1 392	697	3 997	(1 837)	(478)	88 431
Matériels outillages	40 824	748	203	4 585	(1 297)	0	45 063
Total	192 441	4 317	1 863	11 757	(3 144)	(1 218)	206 017
Dont Droits d'utilisation							
Terrains	260	0	0	0	0	0	260
Constructions	30 091	0	67	3 310	(1 085)	0	32 384
Installations techniques	19 164	0	(2)	987	(570)	0	19 580
Matériels outillages	11 501	0	(68)	1 368	(1 068)	0	11 733

Conformément à la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs corporels de la société ATAL en lien avec l'activité Contrôle Technique & Equipements de garage ont fait l'objet d'un reclassement au 31 décembre 2024 (Note 20 " Actifs et passifs détenus en vue de la vente").

☉ Au cours de l'exercice 2023 :

En k€	01/01/2023	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisition (Transferts)	Cessions et autres diminutions	IFRS 5	31/12/2023
Terrains	2 813	0	(33)	0	0	11	2 791
Constructions	64 285	0	(673)	(31)	(243)	828	64 165
Installations techniques	84 913	(357)	(469)	96	8	470	84 661
Matériels outillages	37 779	(162)	(139)	4 022	(676)	0	40 824
TOTAL	189 789	(519)	(1 313)	4 087	(911)	1 309	192 441
Dont Droits d'utilisation							
Terrains	260	0	0	0	0	0	260
Constructions	31 159	0	(199)	2 087	(3 021)	66	30 091
Installations techniques	23 356	0	(3)	225	(4 414)	0	19 164
Matériels outillages	12 120	0	(4)	1 391	(2 007)	0	11 501

Les amortissements

☉ Au cours de l'exercice 2024 :

En k€	01/01/2024	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	IFRS 5	31/12/2024
Terrains	13	18	0	0	0	0	32
Constructions	31 414	186	427	4 357	0	(547)	35 837
Installations techniques	69 748	948	533	6 924	(1 885)	(386)	75 883
Matériels outillages	27 059	376	146	2 765	(666)	0	29 680
TOTAL	128 234	1 528	1 106	14 047	(2 551)	(932)	141 432
Dont Droits d'utilisation							
Terrains	13	0	0	0	0	0	13
Constructions	18 277	0	28	2 550	0	0	20 855
Installations techniques	17 277	0	(4)	2 293	(1 800)	0	17 766
Matériels outillages	7 981	0	(28)	989	(218)	0	8 724

☉ Au cours de l'exercice 2023 :

En k€	01/01/2023	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	IFRS 5	31/12/2023
Terrains	13	0	0	0	0	0	13
Constructions	27 528	0	(223)	3 752	(200)	556	31 414
Installations techniques	68 485	(172)	(313)	1 505	(94)	338	69 748
Matériels outillages	26 282	(47)	(78)	1 530	(627)	0	27 059
Autres immobilisations	26 282	(47)	(78)	1 530	(627)	0	27 059
TOTAL	122 309	(220)	(615)	6 788	(922)	895	128 234
Dont Droits d'utilisation							
Terrains	13	0	0	0	0	0	13
Constructions	17 775	0	(36)	715	(200)	22	18 277
Installations techniques	19 293	0	(1)	(2 015)	0	0	17 277
Matériels outillages	8 693	0	4	(472)	(244)	0	7 981
Autres immobilisations	8 693	0	4	(472)	(244)	0	7 981

Les **valeurs nettes** :

☉ Au cours de l'exercice 2024 :

En k€	01/01/2024	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions (Cessions nettes)	IFRS 5	31/12/2024
Terrains	2 778	70	65	300	(11)	3 202
Constructions	32 751	1 903	471	(1 491)	(183)	33 452
Installations techniques	14 912	443	164	(2 879)	(92)	12 549
Matériels outillages	13 765	372	57	1 189	0	15 383
Autres immobilisations	13 765	372	57	1 189	0	15 383
TOTAL	64 207	2 788	757	(2 882)	(286)	64 585
Dont Droits d'utilisation						
Terrains	247	0	0	0	0	247
Constructions	11 726	0	39	(237)	0	11 528
Installations techniques	1 887	0	2	(75)	0	1 814
Matériels outillages	3 520	0	(40)	(471)	0	3 010
Autres immobilisations	3 520	0	(40)	(471)	0	3 010

⊙ Au cours de l'exercice 2023 :

<i>En k€</i>	01/01/2023	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions (Cessions nettes)	IFRS 5	31/12/2023
Terrains	2 799	0	(33)	0	11	2 778
Constructions	36 756	0	(449)	(3 827)	271	32 751
Installations techniques	16 428	(184)	(156)	(1 307)	132	14 912
Matériels outillages	11 497	(115)	(60)	2 444	0	13 765
Autres immobilisations						
TOTAL	67 480	(299)	(699)	(2 690)	414	64 207
Dont Droits d'utilisation						
Terrains	247	0	0	0	0	247
Constructions	13 383	0	(163)	(1 450)	(44)	11 726
Installations techniques	4 063	0	(2)	(2 174)	0	1 887
Matériels outillages	3 427	0	(8)	100	0	3 519
Autres immobilisations						

Les immobilisations corporelles données en garantie sont détaillées à la Note 28 : « Engagements hors bilan et Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

Les acquisitions les plus significatives concernent :

En k€	2024	2023
Terrains		
Division Mobility	0	0
Division Aerospace	0	0
Division Energy	0	0
Division Engineering Services	301	0
SOUS-TOTAL	301	0
Constructions		
Division Mobility	3 321	2 315
Division Aerospace	194	78
Division Energy	102	18
Division Engineering Services	125	80
Autres (y/c holding)	228	3
SOUS-TOTAL	3 969	2 493
Installations techniques		
Division Mobility	2 199	2 287
Division Aerospace	309	46
Division Energy	14	2
Division Engineering Services	81	180
SOUS-TOTAL	2 603	2 515
Autres immobilisations corporelles		
Division Mobility	3 803	3 895
Division Aerospace	455	643
Division Energy	25	224
Division Engineering Services	1 525	2 427
Autres (y/c holding)	0	36
SOUS-TOTAL	5 808	7 225
TOTAL	12 681	12 233

Le poste Autres immobilisations corporelles englobe les travaux de construction et de rénovation non encore livrés à la date de clôture.

Note 5.2 Dépréciation d'immobilisations corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation des autres actifs est systématiquement réalisé.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

En cas de perte de valeur d'un actif ou d'une U.G.T., une dépréciation est systématiquement constatée. Elle est affectée à la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat, qui sera renommée de ce fait « Dotations aux amortissements et provisions pour perte de valeur ». Au 31 décembre 2024, aucune provision pour dépréciation d'actif corporel n'est comptabilisée.

Note 6 Participations mises en équivalence

En k€	Valeur des titres		Quote-part du résultat	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
SCI Los Olivos	418	407	11	6
SCI Les Coteaux de Pourville	573	497	103	85
Total	991	904	114	91

Lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires éventuelles font l'objet d'une provision si l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise (cf. Note 18 : « Provisions » des notes annexes aux comptes consolidés).

Des informations financières relatives aux participations mises en équivalence sont données ci-dessous :

☉ Au 31 décembre 2024 :

En k€	Total Actifs	Dettes	Chiffre d'Affaires	Résultat
SCI Los Olivos	2 299	1 206	181	27
SCI Les Coteaux de Pourville	6 207	3 702	1 093	327

☉ Au 31 décembre 2023 :

En k€	Total Actifs	Dettes	Chiffre d'Affaires	Résultat
SCI Los Olivos	2 398	1 332	180	14
SCI Les Coteaux de Pourville	6 482	4 286	1 029	278

Note 7 Autres actifs financiers non courants

En k€	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres immobilisés non consolidés	375	(205)	171	514	(270)	244
Créances rattachées à des participations non consolidées	82	(72)	10	77	(72)	6
Dépôts et cautionnements	1 765	0	1 765	1 901	0	1 901
Prêts et divers	29	0	29	38	0	38
TOTAL	2 251	(276)	1 975	2 530	(342)	2 188

Au titre de la période 2024, les actifs financiers ont généré des profits, inclus dans la rubrique « Autres produits financiers » du compte de résultat, à hauteur de 549 k€ contre 299 k€ en 2023.

Note 8 Stocks et encours

Les coûts des stocks comprennent :

- ⊙ Les coûts d'acquisition : prix d'achat et frais accessoires ;
- ⊙ Les coûts de transformation : main d'œuvre et frais indirects de production ;
- ⊙ Les autres coûts ne sont inclus dans les coûts des stocks que s'ils sont encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les valeurs nettes de réalisation des stocks sont les suivantes :

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières	83 686	94 847
Coûts R&D exécutoires aux contrats	43 492	43 694
Produits intermédiaires et finis	44 574	46 198
Marchandises	14 633	15 522
Total	186 384	200 261

Les stocks d'encours de services sont évalués à leur coût de production, main d'œuvre et autres frais de personnel directement engagés pour fournir le service.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

Au cours de l'exercice 2024, les stocks ont évolué de la façon suivante :

<i>En k€</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31/12/2023	211 514	(11 253)	200 261
Variation de la période	(14 317)	0	(14 317)
Dépréciation nette	0	(1 223)	(1 223)
Variation de périmètre	3 343	(688)	2 655
Effet des variations de change	(53)	(62)	(115)
IFRS 5	(877)	0	(877)
AU 31/12/2024	199 611	(13 226)	186 384

Les mises au rebut de la période s'élèvent à 1 547 k€ (4 850 k€ pour 2023). Ces actifs étaient dépréciés à hauteur de 1 237 K€.

En valeur brute, les stocks ont diminué de 15,2 M€ au cours de l'année 2024 (avant variations de périmètre) contre une diminution de 9,6 M€ au cours de l'année 2023. Le détail de ces variations est donné ci-dessous :

<i>En k€</i>	2024	2023
Matières premières	(10 320)	(20 827)
Coûts R&D exécutoires aux contrats	(147)	(4 032)
Produits intermédiaires et finis	(3 772)	9 009
Marchandises	(1 008)	6 204

Les nantissements de stocks sont indiqués à la Note 28 « Engagements hors bilan et Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

Note 9 Clients, Autres créances courantes et Crédit d'impôt courant

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de crédits attendues.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte constatée est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Le détail des **Créances clients** est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	Valeurs Nettes au 31/12/2023	Variations de la période	Dépréciation / Reprise	Variation de périmètre	Effet des variations de change	IFRS 5	Valeurs Nettes au 31/12/2024
Créances Clients	154 368	(4 873)	243	1 000	118	(107)	150 749

Des programmes de cession de créances sont en place dans le Groupe (reverse factoring et affacturage sans recours) chez ACTIA Automotive, ACTIA Aerospace, ACTIA Railway, ACTIA Energy, ACTIA Italia, ACTIA Nordic, ACTIA Systems, ACTIA de Mexico et ACTIA do Brasil.

Le Groupe a analysé les principales caractéristiques de ces programmes et, en ce qui concerne les créances décomptabilisées, le Groupe a conclu que la quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances cédées a été transférée aux cessionnaires.

Au 31 décembre 2024, l'enveloppe utilisée par le Groupe (reverse factoring et affacturage) est de 57,5 M€, dont 42,9 M€ d'affacturage sans recours décomptabilisés, 5,3 M€ d'affacturage sans recours non décomptabilisés et 9,3 M€ de reverse factoring décomptabilisés.

Au 31 décembre 2023, l'enveloppe utilisée était de 48,5 M€, dont 35,9 M€ d'affacturage sans recours décomptabilisés, 4,1 M€ d'affacturage sans recours non décomptabilisés et 8,5 M€ de reverse factoring décomptabilisés.

Au 31 décembre 2024, l'échéancier des créances clients brutes non échues et échues (balance âgée) est le suivant :

En k€	Non échues	Échues de 0 à 30 jours	Échues de 31 à 60 jours	Échues de 61 à 90 jours	Échues de plus de 91 jours	Total des créances clients (Valeurs Brutes)
Valeurs Brutes au 31/12/2024	120 547	12 231	6 749	4 419	11 524	155 470
Valeurs Brutes au 31/12/2023	128 916	9 851	5 092	3 747	11 683	159 288

Aucune **perte sur créance irrécouvrable** significative n'a été comptabilisée en 2024, comme en 2023.

Le détail des **Autres créances courantes et Crédit d'impôt courant** est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	Valeurs Nettes au 31/12/2023	Variations de la période	Dépréciation / Reprise	Variation de périmètre	Effet des variations de change	IFRS 5	Valeurs Nettes au 31/12/2024
Avances / Acomptes	4 008	1 003	0	34	(113)	(21)	4 911
Créances sociales	246	7	0	(10)	3	(0)	246
Créances TVA	5 649	483	0	(98)	26	0	6 061
Charges constatées d'avance	3 156	132	0	26	16	(1)	3 330
Créances diverses	10 764	(2 301)	(27)	0	(47)	0	8 390
Autres créances courantes	23 824	(675)	(27)	(48)	(115)	(22)	22 937
Créances fiscales	2 700	753	0	339	(77)	(18)	3 697
Crédit Impôt Recherche	9 980	(3 101)	0	0	0	0	6 878
Crédit d'impôt courant	12 679	(2 348)	0	339	(77)	(18)	10 575

Note 10 Autres actifs et passifs sur contrats et carnet de commandes

Note 10.1 Autres actifs et passifs sur contrats

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », pour un contrat donné, le montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'ensemble des obligations de prestation du contrat, diminué des paiements reçus et des créances clients qui sont comptabilisées séparément, sont présentés ci-dessous dans les rubriques « Actifs sur contrats », ou « Passifs sur contrats » si le solde est négatif.

Les actifs et passifs sur contrats sont présentés dans les lignes Créances clients, Autres dettes et Produits différés de l'Etat de la situation financière consolidée.

Les éventuelles provisions pour contrats onéreux, dites pertes à terminaison, sont exclues de ces soldes et présentées au sein des provisions pour risques et charges.

En k€	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Actifs sur contrats	33 292	28 204
Passifs sur contrats	(31 548)	(16 375)

Note 10.2 Carnet de commandes

Le Groupe applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », qui introduit la notion de carnet de commandes comptable « chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre d'obligations de prestation non encore exécutées ou partiellement exécutées à la date de clôture ».

Ainsi, le carnet de commandes aux bornes du Groupe s'élève à 406 469 k€ au 31 décembre 2024, dont 75,8 % devraient se traduire en chiffre d'affaires d'ici à un an, contre 74,3 % au 31 décembre 2023.

En k€	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Carnet de commandes	406 469	467 303

Le carnet de commandes est défini de la manière suivante :

- ⊙ Marchés notifiés fermes, intégrant R&D et/ou produits,
- ⊙ Marchés non fermes :
 - commandes d'études R&D sécurisées par une clause de financement ferme,
 - appels à livraison communiqués par le client pour la part produits,
 - appels à livraison prévisionnels dans le cadre des contrats pluriannuels.
- ⊙ Services : abonnements fermes.

Note 11 Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Note 11.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La **trésorerie** est constituée des disponibilités bancaires en compte à la date de clôture. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les **équivalents de trésorerie** sont des placements à court terme très liquides constitués de valeurs mobilières de placement facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont comptabilisés à la valeur liquidative à la date de clôture, le boni de placement étant constaté au compte de résultat.

Ils ont évolué comme suit :

En k€	31/12/2024	31/12/2023	Evolution
Équivalents de trésorerie	82	92	(10)
Trésorerie	70 943	43 486	27 457
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 024	43 577	27 447
Concours bancaires courants	(40 979)	(44 794)	3 815
Total	30 045	(1 217)	31 262
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires courants présentés dans les lignes Actifs/Passifs détenus en vue de la vente	760	0	760
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture présentée dans le Tableau des flux de trésorerie	30 804	(1 217)	32 022

ACTIA procède à la liquidation des valeurs mobilières en fin d'exercice et constate ainsi en résultat les plus-values définitives.

Note 11.2 Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

ACTIA utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instrument financier à des fins de transactions. Cependant, les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.

Les critères n'étant pas respectés pour les périodes présentées, la comptabilité de couverture (couverture de flux futurs – cash-flow hedge) n'a pas été appliquée. Les instruments de couverture du risque de change ont été évalués et comptabilisés à la juste valeur.

Il est précisé que ces outils ont vocation à assurer une acquisition de dollars US, nécessaires à l'achat de composants, à un coût raisonnable et sécurisé par rapport aux importantes fluctuations du marché.

Les instruments de couverture du risque de change sont détaillés dans le tableau suivant :

En Devises	Montant maximum restant à acquérir au 31/12/2024	Maturité
Achats de devise		
Contrat à terme EUR / USD	2 550 000 \$	Inférieure à 1 an
Contrat à terme EUR / USD	1 050 000 \$	Inférieure à 2 ans
Accumulateur EUR/USD	79 053 047 \$	Inférieure à 1 an
Accumulateur EUR/USD	48 733 548 \$	Inférieure à 2 ans
Total	131 386 595 \$	

ACTIA comptabilise ces instruments de couverture de change à la juste valeur par le compte de résultat dans les rubriques « autres produits financiers » et « autres charges financières ».

Il est précisé que le Groupe a procédé à des achats en dollars pour 69,0 M\$, contre 98,3 M\$ en 2023. Ces achats font l'objet soit d'une couverture via des instruments financiers, soit d'une couverture naturelle dans une moindre mesure.

Les impacts de cette comptabilisation sur le résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

<i>En k€</i>	31/12/2024		31/12/2023	
	Juste valeur	Impact résultat	Juste valeur	Impact résultat
Instruments financiers ACTIF (PASSIF)				
Couverture EUR / USD	2 978	4 069	(1 091)	2 078
Total	2 978	4 069	(1 091)	2 078

Note 11.3 Réconciliation de la trésorerie sur variation de périmètre

La trésorerie nette acquise / cédée en lien avec les variations de périmètre est expliquée dans le tableau ci-dessous :

<i>En k€</i>	31/12/2024
Rachat des intérêts minoritaires ACTIA Engineering Services	(5 000)
Acquisition de STEEL Electronique	3 698
Autres	(799)
TRÉSORERIE SUR VARIATION DE PÉRIMÈTRE PRÉSENTÉE DANS LE TFT	(2 101)

Note 12 Impôts différés

Les impositions différées résultent notamment :

- ⊙ Des pertes fiscales reportables ;
- ⊙ Du décalage temporel pouvant exister entre la valeur en consolidation et la base fiscale de certains actifs et passifs.

En application de la méthode bilancielle du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte des taux d'imposition et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

La position passive d'une société peut, dans certaines conditions, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie et des impôts différés sur différences temporelles déductibles.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est probable. Les déficits ou différences temporelles doivent être imputables sur les bénéfices imposables à venir, à hauteur des éventuels plafonnements selon la législation française. Les actifs d'impôts différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice fiscal suffisant soit disponible.

L'utilisation des reports déficitaires est plafonnée et en conformité avec nos business plans, ACTIA travaille avec des prévisionnels de quatre et cinq ans. Ainsi, le montant des pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu, s'élève à 66,3 M€ contre 48,5 M€ au 31 décembre 2023. Le gain d'impôt potentiel s'élève à 16,0 M€ contre 12,2 M€ au 31 décembre 2023. Ces pertes fiscales ont une durée de vie illimitée sauf en Tunisie où les déficits fiscaux sont reportables pendant les 5 exercices suivants l'année de leur constatation.

En application de la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Actifs d'impôts constatés au titre des :		
Décalages temporels	6 640	4 731
Dont provision départ retraite	1 405	1 426
Dont profits sur stocks	681	644
Dont autres retraitements	4 555	2 661
Déficits reportables	8 029	10 697
Total net des Actifs d'impôts	14 669	15 428
Passifs d'impôts constatés au titre des :		
Passifs d'impôts différés	584	291
Total net des Passifs d'impôts	584	291
Total net des Actifs et Passifs d'impôts différés	14 085	15 137

Note 13 Actifs et passifs financiers

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les autres passifs financiers.

Prêts et créances émis par l'entreprise

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation calculée selon l'évaluation des pertes de crédit attendues.

La sortie des comptes des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif. De ce fait, les effets escomptés non échus et les Dailly à titre de garantie sont maintenus au poste « Créances clients ».

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les achats et ventes d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la date de transaction.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture.

Autres dettes (prêts et emprunts portant intérêts)

Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres de participation

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. La norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, les pertes ou les gains latents ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. En cas d'absence de marché actif, et lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable à l'aide de méthodes alternatives, ils sont maintenus au bilan au coût amorti.

Instruments financiers composés

Le Groupe peut être amené à émettre également des Obligations Convertibles ou Bons de Souscription d'Actions. Ces instruments financiers composés sont ventilés en une composante Dette et une composante Capitaux Propres.

Instruments financiers dérivés

Ils sont détaillés à la Note 11.2 : « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés.

Transferts d'instruments financiers actifs

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés, ou lorsqu'il ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages, et ne conserve pas le contrôle sur l'actif transféré. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers décomptabilisés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Dans le cas contraire, les créances sont maintenues à l'actif du bilan, le Groupe gardant le risque de défaillance du débiteur. La somme versée par la banque est inscrite en trésorerie en contrepartie de l'inscription d'une dette bancaire au passif. Celle-ci et la créance ne disparaissent du bilan que lorsque le débiteur s'est acquitté de sa dette auprès de l'établissement financier. Les frais encourus sont comptabilisés en déduction de la dette, cette dernière étant évaluée selon la méthode du coût amorti, au taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 13 :

- ⊙ Catégorie de niveau 1 « prix du marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- ⊙ Catégorie de niveau 2 « modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- ⊙ Catégorie de niveau 3 « modèle avec paramètres non observables ».

Note 13.1 Les actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des catégories d'instruments financiers actifs :

En k€	31/12/2024				31/12/2023			
	Coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	Comptes consolidés Groupe (*)	Coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	Comptes consolidés Groupe (*)
Actifs Non Courants								
Actifs financiers non courants	1 975	0	0	1 975	2 188	0	0	2 188
Crédit impôt recherche non courant	16 151	0	0	16 151	14 878	0	0	14 878
Actifs Courants								
Créances clients	150 749	0	0	150 749	154 368	0	0	154 368
Autres créances courantes	22 937	0	0	22 937	23 824	0	0	23 824
Crédit d'impôt courant	10 575	0	0	10 575	12 679	0	0	12 679
Instruments financiers	0	2 978	0	2 978	0	0	0	0
Équivalents de trésorerie	0	82	0	82	0	92	0	92
Trésorerie	70 943	0	0	70 943	43 486	0	0	43 486
Total	273 329	3 059	0	276 388	251 423	92	0	251 514

(*) La juste valeur est identique à la valeur comptabilisée dans les comptes consolidés pour l'ensemble des actifs financiers.

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers à la juste valeur sont classifiés ainsi :

En k€	Catégorie 1 Prix de marché	Catégorie 2 Avec paramètres observables	Catégorie 3 Avec paramètres non observables
Instruments financiers	0	2 978	0
Équivalents de trésorerie	82	0	0
TOTAL	82	2 978	0

Note 13.2 Les passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des catégories d'instruments financiers passifs :

En k€	31/12/2024				31/12/2023		
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Comptes consolidés Groupe (*)	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Comptes consolidés Groupe (*)
Passifs non courants							
Emprunts obligataires	18 833	0	0	18 833	19 667	0	19 667
Emprunts auprès des établissements de crédit	88 846	0	0	88 846	99 577	0	99 577
Autres dettes financières	1 943	460	6 208	8 611	399	176	576
Dettes financières locatives	12 582	0	0	12 582	14 144	0	14 144
Passifs courants							
Dettes financières à moins d'un an	89 665	343	2 258	92 266	96 866	633	97 499
Instruments financiers	0	0	0	0	0	1 091	1 091
Fournisseurs	79 298	0	0	79 298	83 328	0	83 328
Autres dettes	123 362	0	0	123 362	114 392	0	114 392
Dettes fiscales (IS)	8 258	0	0	8 258	2 078	0	2 078
Total	422 786	804	8 466	432 056	430 452	1 901	432 353

(*) La juste valeur est proche de la valeur comptabilisée dans les comptes consolidés pour les passifs financiers.

Au 31 décembre 2024, les passifs financiers à la juste valeur sont classifiés ainsi :

En k€	Catégorie 1 Prix de marché	Catégorie 2 Avec paramètres observables	Catégorie 3 Avec paramètres non observables
Passifs non courants			
Dettes financières diverses	0	0	6 668
Passifs courants			
Dettes financières à moins d'un an	0	0	2 601
Instruments financiers	0	0	0
TOTAL	0	0	9 270

Note 14 Dettes financières

Les dettes financières par nature de crédit et par échéance se répartissent de la façon suivante :

En k€	31/12/2024				31/12/2023			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires	833	833	18 000	19 667	4 583	1 667	18 000	24 250
Emprunts auprès des établissements de crédit	41 904	82 699	6 147	130 750	41 876	93 088	6 489	141 454
Dettes financières diverses	3 302	8 525	86	11 913	234	499	77	810
Dettes financières locatives (*)	5 248	10 743	1 839	17 830	6 012	11 530	2 614	20 156
Concours bancaires et découverts	40 979	0	0	40 979	44 794	0	0	44 794
Total	92 266	102 800	26 073	221 139	97 499	106 784	27 180	231 463

(*) Cf. Note 7.4.4 "Propriétés immobilières, usines et équipements" des informations concernant l'émetteur.

En 2024, les dettes financières ont évolué de la façon suivante :

En k€	Au 01/01/2024	Variations monétaires			Variations non monétaires				Au 31/12/2024
		Nouveaux emprunts	Rembour- sements d'emprunts	Variation de périmètre	IFRS 16	Variation de juste valeur	Écarts de conversion	Autres	
Emprunts obligataires	24 250	0	(4 583)	0	0	0	0	0	19 667
Emprunts auprès des établissements de crédit	141 454	30 403	(43 052)	1 963	0	0	(19)	0	130 750
Dettes financières diverses	810	141	(334)	0	0	(4)	0	11 299	11 913
Dettes financières locatives	20 156	0	(5 938)	0	3 614	0	(3)	0	17 830
Concours bancaires et découverts	44 794	0	(3 700)	0	0	0	(115)	0	40 979
Total	231 464	30 545	(57 607)	1 963	3 614	(4)	(137)	11 299	221 139

En 2023, les dettes financières ont évolué de la façon suivante :

En k€	Au 01/01/2023	Variations monétaires			Variations non monétaires				Au 31/12/2023
		Nouveaux emprunts	Rembourse- ments d'emprunts	Variation de périmètre	IFRS 16	Variation de juste valeur	Écarts de conversion	Autres	
Emprunts obligataires	28 833	0	(4 583)	0	0	0	0	0	24 250
Emprunts auprès des établissements de crédit	163 902	25 122	(47 641)	0	0	0	94	(24)	141 454
Dettes financières diverses	1 448	336	(494)	(452)	0	35	(8)	(55)	810
Dettes financières locatives	21 275	0	(6 260)	0	5 325	0	(184)	0	20 156
Concours bancaires et découverts	41 637	0	3 202	0	0	0	(53)	9	44 794
Total	257 096	25 458	(55 776)	(452)	5 325	35	(151)	(69)	231 464

Au 31 décembre 2024, l'échéancier des dettes financières y compris intérêts non courus se décompose de la façon suivante :

En k€	< 1 an		De 1 à 5 ans		> 5 ans		Total		Nominal + Intérêts
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	
Emprunts obligataires	833	1 048	833	3 989	18 000	990	19 667	6 028	25 694
Emprunts auprès des établissements de crédit	41 904	3 008	82 699	5 494	6 147	192	130 750	8 694	139 444
Dettes financières diverses	3 302	0	8 525	0	86	0	11 913	0	11 913
Dettes financières locatives	5 248	152	10 743	298	1 839	44	17 830	494	18 324
Concours bancaires et découverts	40 979	1 442	0	0	0	0	40 979	1 442	42 421
Total	92 266	5 650	102 800	9 781	26 073	1 227	221 139	16 658	237 796

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des dettes financières y compris intérêts non courus se décompose de la façon suivante :

En k€	< 1 an		De 1 à 5 ans		> 5 ans		Total		Nominal + Intérêts
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	
Emprunts obligataires	4 583	1 190	1 667	4 048	18 000	990	24 250	6 228	30 478
Emprunts auprès des établissements de crédit	41 876	2 348	93 088	4 595	6 489	226	141 454	7 169	148 623
Dettes financières diverses	234	0	499	0	77	0	810	0	810
Dettes financières locatives	6 012	129	11 530	245	2 614	55	20 156	429	20 585
Concours bancaires et découverts	44 794	1 861	0	0	0	0	44 794	1 861	46 656
TOTAL	97 499	5 529	106 784	8 887	27 180	1 272	231 463	15 687	247 151

Au 31 décembre 2024, les dettes financières par devise de souscription se répartissent de la façon suivante :

En k€	EUR	USD	Autres	Total
Emprunts obligataires	19 667	0	0	19 667
Emprunts auprès des établissements de crédit	130 563	0	187	130 750
Dettes financières diverses	11 913	0	0	11 913
Dettes financières locatives	10 374	19	7 436	17 830
Concours bancaires et découverts	39 365	0	1 614	40 979
Total	211 882	19	9 237	221 139

Au 31 décembre 2023, les dettes financières par devise de souscription se répartissent de la façon suivante :

En k€	EUR	USD	Autres	Total
Emprunts obligataires	24 250	0	0	24 250
Emprunts auprès des établissements de crédit	141 454	0	0	141 454
Dettes financières diverses	810	0	0	810
Dettes financières locatives	12 750	36	7 370	20 156
Concours bancaires et découverts	42 204	1 302	1 288	44 794
TOTAL	221 468	1 338	8 657	231 463

Les **concours bancaires et découverts** sont accordés généralement pour une durée d'un an et sont renouvelables en milieu d'exercice. Ils sont impactés par le poids du financement du poste clients (Dailly, Effets Escomptés Non Échus et Factoring) pour 5,3 M€ au 31 décembre 2024 contre 4,1 M€ au 31 décembre 2023, et du financement des créances sur l'État (CIR) pour 10,0 M€ contre 13,2 M€ au 31 décembre 2023.

Le ratio « endettement net / fonds propres » est le suivant :

<i>En k€</i>	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	19 667	24 250
Emprunts auprès des établissements de crédit	130 750	141 454
Dettes financières diverses	11 913	810
Dettes financières locatives	17 830	20 156
Concours bancaires et découverts	40 979	44 794
Sous-Total A	221 139	231 463
Équivalents de trésorerie	82	92
Trésorerie	70 943	43 486
Sous-Total B	71 024	43 577
Total endettement net = A - B	150 114	187 886
Total fonds propres	152 887	141 819
Ratio d'endettement net sur fonds propres	98,2%	132,5 %

Le ratio « endettement net / fonds propres » corrigé de l'impact du financement du poste clients et du CIR est le suivant :

<i>En k€</i>	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	19 667	24 250
Emprunts auprès des établissements de crédit	130 750	141 454
Dettes financières diverses	11 913	810
Dettes financières locatives	17 830	20 156
Concours bancaires et découverts	40 979	44 794
- Financement poste clients	(5 261)	(4 147)
- Mobilisation CIR	(9 979)	(13 213)
Sous-Total A	205 899	214 104
Équivalents de trésorerie	82	92
Trésorerie	70 943	43 486
Sous-Total B	71 024	43 577
Total endettement net = A - B	134 874	170 527
Total fonds propres	152 887	141 819
Ratio d'endettement net sur fonds propres	88,2%	120,2%

La répartition de l'endettement entre taux fixe et taux variable est la suivante :

<i>En k€</i>	31/12/2024			31/12/2023		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts obligataires	19 667	0	19 667	24 250	0	24 250
Emprunts auprès des établissements de crédit	129 871	879	130 750	140 730	723	141 454
Dettes financières diverses	11 913	0	11 913	810	0	810
Dettes financières locatives	17 097	733	17 830	19 853	303	20 156
Concours bancaires et découverts	2 350	38 629	40 979	4 890	39 904	44 794
Total	180 897	40 241	221 139	190 533	40 930	231 463
Répartition en pourcentage	81,8%	18,2%	100,0%	82,3 %	17,7 %	100,0 %

L'ensemble des covenants sur emprunts et concours bancaires doit être contrôlé annuellement à chaque fin de période. Ils s'appliquent sur 13,9 % de l'endettement, soit 30,7 M€.

L'évolution favorable de l'endettement a permis cette année de respecter le covenant de gearing sur l'ensemble des emprunts au 31 décembre 2024. Il s'est amélioré passant de 132,5 % à 98,2 %.

Le covenant concernant le levier, a pu être respecté sur l'ensemble des emprunts au 31 décembre 2024. Il s'est amélioré passant de 4,47 à 2,43.

Au 31 décembre 2024, les covenants sont détaillés dans le tableau suivant :

Catégorie ⁽¹⁾	Prêts soumis à covenant		Échéance finale	Covenant		Respect ⁽³⁾		Reclassement en Dette Courante ⁽⁴⁾	
	Année de souscription	Solde au 31/12/2024 en k€		Ratios	Base de calcul ⁽²⁾	À fin 2023	À fin 2024	À fin 2023	À fin 2024
E	2017	1 667	nov. 2026	Dettes Nettes / EBITDA < 4,0	CC AG	NR	R	0	0
E	2019	68	févr. 2025	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,20	CC AG	NR	R	0	0
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4,00	CC AG	NR	R		
E	2019	127	mai 2025	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,20	CC AG	NR	R	0	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30 %	CC AG	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4,50	CC AG	R	R		
E	2019	127	mai 2025	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,20	CC AG	NR	R	0	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30 %	CC AG	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4,50	CC AG	R	R		
E	2020	102	janv. 2026	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,20	CC AG	NR	R	0	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30 %	CC AG	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4,50	CC AG	R	R		
E	2020	102	déc. 2025	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,20	CC AG	NR	R	0	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30 %	CC AG	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4,50	CC AG	R	R		
E	2022	1 451	août 2027	Dettes Nettes / EBITDA < 4,50	CC AG	R	R	0	0
E	2022	18 000	avr. 2030	Dettes Nettes / EBITDA ≤ 5	CC AG	R	R	0	0
				Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 5	CC AG	R	R		
E	2022	290	août 2027	Dettes Nettes / EBITDA < 4,50	CC AG	R	R	0	0
E	2023	2 312	sept. 2028	Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4,50	CC AG	R	R	0	0
E	2023	1 631	déc. 2028	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,20	CC AG	NR	R	0	0
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4,50	CC AG	R	R		
E	2024	1 477	janv. 2030	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,20	CC AG	NA	R	0	0
E	2024	2 864	sept. 2029	Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4,00	CC AG	NA	R	0	0
E	2024	492	janv. 2030	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,20	CC AG	NA	R	0	0
Total		30 710						0	0

4. E = Emprunt D = Découvert

5. CC AG = Comptes Consolidés ACTIA Group

6. R = Respecté NR = Non Respecté

7. Part long terme de la dette reclassée en "Dettes financières à moins d'un an"

Les garanties données sur les emprunts et dettes financières sont listées à la Note 28 « Engagements hors bilan et Garanties sur éléments d'actifs » des notes annexes aux comptes consolidés.

Dans le cadre des contrats d'emprunt souscrits par le Groupe, certaines banques font inscrire dans lesdits contrats des clauses générales relatives à la jouissance des actifs, à la souscription de nouveaux emprunts, voire au maintien de la composition du capital, toute modification entraînant une information préalable des partenaires.

Note 15 Capitaux propres

Note 15.1 Gestion du Capital

Les actions ordinaires, hormis les actions propres (Cf. Note 15.3 « Actions propres » des notes annexes aux comptes consolidés), sont comptabilisées dans les Capitaux Propres.

Le Groupe contrôle régulièrement l'évolution de son niveau d'endettement par rapport aux Capitaux Propres.

À ce jour, il n'existe aucun Plan d'Épargne Groupe, ni Plan d'Épargne Groupe International, au sein du Groupe ACTIA.

De plus, les actions détenues au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (Cf. Article 11 des statuts "Droits et obligations attachés aux actions ordinaires - vote").

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de maintenir un équilibre entre les Capitaux Propres et l'endettement.

Pour maintenir ou ajuster la structure de ses capitaux propres, le Groupe peut proposer d'adopter la distribution de dividendes aux actionnaires ou de procéder à de nouvelles augmentations de capital.

Les principaux ratios suivis par le Groupe pour la gestion de ses capitaux propres sont le ratio d'endettement (gearing) et l'EBITDA (levier).

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du Capital demeurent inchangés.

Les informations concernant le programme de rachat d'actions propres sont détaillées à la Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

Note 15.2 Composition du Capital

Le détail de l'évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice est le suivant :

En unités	31/12/2023	Augmentation de capital	31/12/2024
Actions ACTIA Group - ISIN FR 000076655	20 099 941	Néant	20 099 941

Au 31 décembre 2024, le capital social est constitué de 7 827 058 actions à droit de vote simple, 12 272 883 actions à droit de vote double et 17 733 actions auto détenues sans droit de vote. Il existe 12 427 561 titres nominatifs et 7 657 976 titres au porteur.

Aucune action à dividende prioritaire, ni action de préférence, n'existe au sein de la Société ACTIA Group S.A..

La valeur nominale d'un titre s'élève à 0,75 €.

Détaillée à la Note 10.2 « Projet de résolutions » des Informations de l'Assemblée Générale Mixte, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 mai 2025, une distribution de dividendes de 0,12 € par action.

Note 15.3 Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont déduites des Capitaux Propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente ou de l'annulation des actions propres. La contrepartie versée ou reçue lors de ces transactions est directement comptabilisée en Capitaux Propres.

Note 16 Résultat par action**Note 16.1 Résultat de base par action**

Le **résultat de base par action** correspond au résultat de la période attribuable au Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice retraité des actions propres.

Le calcul du résultat de base par action au 31 décembre 2024 a été effectué sur la base du résultat consolidé de la période attribuable aux actionnaires du Groupe, dont le détail des calculs est fourni dans le tableau ci-dessous :

<i>En euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	13 931 671	7 957 972
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	0	(442 275)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	13 931 671	7 515 697
Nombre moyen pondéré d'actions		
Actions émises au 1 ^{er} janvier	20 099 941	20 099 941
Actions propres détenues en fin de période	(3 329)	(3 328)
Nombre moyen pondéré d'actions	20 096 612	20 096 613
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DE BASE PAR ACTION (EN €) - PART DU GROUPE	0,69	0,40
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES DE BASE PAR ACTION (EN €) - PART DU GROUPE	0,00	(0,02)
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €) - PART DU GROUPE	0,69	0,37

Note 16.2 Résultat dilué par action

Le **résultat dilué par action** prend en compte tous les contrats qui peuvent donner à leur titulaire le droit d'acheter des actions ordinaires appelées actions ordinaires potentielles dilutives.

Le calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2024 a été effectué sur la base du résultat consolidé de la période attribuable aux actionnaires du Groupe. Aucune correction n'a été apportée à ce résultat. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles de la période s'élève à 20 096 612 actions. Le détail des calculs est fourni dans le tableau ci-dessous :

<i>En euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	13 931 671	7 957 972
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	0	(442 275)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	13 931 671	7 515 697
Nombre moyen pondéré d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	20 096 612	20 096 613
Effet des plans de souscriptions d'actions	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	20 096 612	20 096 613
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DILUÉ PAR ACTION (EN €) - PART DU GROUPE	0,69	0,40
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES DILUÉ PAR ACTION (EN €) - PART DU GROUPE	0,00	(0,02)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN €) - PART DU GROUPE	0,69	0,37

Note 17 Avantages au personnel

Les avantages à court terme sont reconnus en charges de personnel de la période.

Les avantages à long terme concernent :

- ⊙ Les régimes à cotisations définies : les obligations du Groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période sous la rubrique « charges de personnel » ;
- ⊙ Les régimes à prestations définies : il s'agit des indemnités de départ en retraite, provisionnées selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte de facteurs démographiques (rotation du personnel, table de mortalité) et de facteurs financiers (augmentation des salaires). Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations dites de 1^{ère} catégorie (cotées « AA »). En l'absence de marché actif, c'est le taux des obligations d'État qui est retenu. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les OCI (Other Comprehensive Income = autres éléments du résultat global) ;
- ⊙ Les autres avantages à long terme : ils sont provisionnés en fonction de leur acquisition par les salariés concernés. Le montant de l'obligation est calculé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations de l'obligation relative aux autres avantages à long terme sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Conformément à la Norme IAS 19 – Avantages au personnel, la provision pour retraite comptabilisée au passif du bilan a pour but de constater l'indemnité retraite acquise par les membres du personnel à la fin de la période. L'obligation en matière d'engagement retraite est totalement provisionnée et non couverte par des actifs dédiés.

Au cours de l'année 2024, les provisions pour retraite et autres avantages à long terme ont évolué de la manière suivante :

Engagements de retraite et autres avantages à long terme en k€	France	Tunisie	Allemagne	Italie	Total
Engagements au 31/12/2022	5 122	251	0	1 636	7 010
Coûts des services rendus	317	31	301	62	710
Charges d'intérêts financiers	192	22	0	0	214
Ecart actuariel	73	(14)	0	0	59
Ecart de conversion	0	(4)	0	0	(4)
Engagements au 31/12/2023	5 705	285	301	1 698	7 988
Coûts des services rendus	396	36	(155)	(43)	234
Charges d'intérêts financiers	191	27	0	0	218
Ecart actuariel	(670)	(113)	0	0	(783)
Ecart de conversion	0	10	0	0	10
Variation de périmètre	25	(3)	0	0	22
Variation engagements couverts	(23)	0	0	0	(23)
Engagements au 31/12/2024	5 623	242	146	1 656	7 666

L'écart actuariel comptabilisé en OCI (Autres éléments du résultat global) résulte du changement du :

- ⊙ Taux d'actualisation 3,35 % (3,20 % en 2023) pour les sociétés françaises, 9,98 % (9,40 % en 2023) pour les sociétés tunisiennes.

Les autres hypothèses de calcul n'ont pas évolué :

- ⊙ Age de départ à la retraite : 67 ans pour les sociétés françaises, 60 ans pour les sociétés tunisiennes ;
- ⊙ Taux d'évolution des salaires : 2,25 % pour les sociétés françaises, 2,25% à 3 % pour les sociétés tunisiennes ;
- ⊙ Taux de turnover faible à fort selon les sociétés et catégories de salariés (cadres ou non-cadres) :

L'étude de la sensibilité à une variation du taux d'actualisation montre que :

- ⊙ Une variation du taux de +1 % aurait un impact positif sur le résultat global consolidé de 602 k€ ;
- ⊙ Une variation du taux de (1 %) aurait un impact négatif sur le résultat global consolidé de (700 k€).

Les engagements de retraite à la date de clôture du prochain exercice (31/12/2025) devraient s'élever à environ à 8 362 k€, à taux d'actualisation stable.

Les indemnités de retraite versées au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 432 k€.

Concernant les régimes à cotisations définies, les cotisations de retraite payées au titre de la période 2024 s'élèvent à 5 096 k€ contre 4 595 k€ au titre de 2023.

Note 18 Provisions

Une provision est comptabilisée :

- ⊙ Lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'évènements passés ;
- ⊙ Lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources pour éteindre l'obligation ;
- ⊙ Lorsqu'il son montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la dépense. Si l'impact est significatif, le montant est actualisé par application d'un taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

Une provision pour garantie est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants. La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

Évolution des provisions

⊙ Au cours de l'exercice 2024 :

<i>En k€</i>	01/01/2024	Écart de conversion	Variation de périmètre	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non Utilisées	IFRS 5	31/12/2024
Litiges	1 007	(9)	0	5 342	(670)	0	0	5 670
Garanties	2 308	15	0	252	(653)	0	0	1 922
Perte sur marché	58	0	31	118	(17)	0	0	190
Amende/Pénalité	1 595	0	0	310	(359)	0	0	1 546
Autres risques	172	0	0	302	(171)	0	0	303
Autres charges	883	25	0	304	(193)	0	(73)	947
Total	6 024	31	31	6 628	(2 063)	0	(73)	10 577

⊙ Au cours de l'exercice 2023 :

<i>En k€</i>	01/01/2023	Écart de conversion	Variation de périmètre	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non Utilisées	IFRS 5	31/12/2023
Litiges	743	0	0	625	(360)	0	0	1 007
Garanties	1 686	12	0	1 076	(466)	0	0	2 308
Perte sur marché	68	0	0	0	(10)	0	0	58
Amende/Pénalité	578	0	0	1 156	(138)	0	0	1 595
Autres risques	5 597	0	0	171	(4 596)	(1 000)	0	172
Autres charges	3 691	(12)	0	1 379	(4 238)	0	64	883
TOTAL	12 363	0	0	4 406	(9 809)	(1 000)	64	6 024

Les provisions pour autres risques sont principalement constituées de provisions pour litiges avec les administrations fiscales et de litiges commerciaux.

Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun passif éventuel significatif à signaler dans ACTIA.

Note 19 Fournisseurs, Autres dettes courantes, Dettes fiscales (IS) et Produits différés

Le détail des Fournisseurs, Autres dettes courantes et Dettes fiscales (IS) est donné ci-dessous :

En k€	Valeurs Nettes au 31/12/2023	Variations de la période	IFRS 5	Effet des variations de change	Variation de périmètre	Valeurs Nettes au 31/12/2024
Fournisseurs	83 328	(4 162)	(49)	(468)	648	79 298

En k€	Valeurs Nettes au 31/12/2023	Variations de la période	IFRS 5	Effet des variations de change	Variation de périmètre	Valeurs Nettes au 31/12/2024
Avances et Acomptes reçus	69 870	8 145	(47)	(112)	158	78 014
Dettes sociales	27 007	2 932	(120)	117	(71)	29 865
Dettes fiscales	15 729	(3 238)	(3)	0	170	12 659
Dettes sur immobilisations	346	(17)	0	(13)	0	316
C/C Crédoeurs	314	433	0	11	(511)	247
Dettes diverses	1 125	1 319	0	(19)	(165)	2 260
Autres dettes	114 392	9 575	(170)	(15)	(420)	123 362
Dettes fiscales (IS)	2 078	6 053	0	126	0	8 258

Les Fournisseurs, Autres dettes courantes et Dettes fiscales (IS) sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les produits différés présentés au passif du bilan concernent les contrats d'abonnement souscrits par les clients. Les revenus relatifs à ces contrats sont répartis linéairement sur la durée du contrat (cf. Note 22 « Chiffre d'affaires » des notes annexes aux comptes consolidés).

Note 20 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Note 20.1 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe s'était engagé en 2021 dans un projet de cession de l'activité Contrôle Technique & Équipements de garage comprenant :

- ⊙ La cession de son fonds de commerce concernant les Équipements de Garage et de Contrôle Technique ;
- ⊙ Le site immobilier de Chartres ;
- ⊙ Et les titres de sa filiale ACTIA Cz.

L'activité Contrôle Technique & Équipements de garage avait été présentée en « Actifs et passifs détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2021.

L'opération avait été finalisée en date du 21 avril 2022 pour un montant de 12 M€, mais avec seulement 30 % des titres d'ACTIA CZ, l'acheteur ne réunissant pas les fonds suffisants pour la totalité de l'acquisition. Les 60 % restants (participation ACTIA) devaient être cédés au plus tard début 2023. L'impact net de l'opération avait été comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnelles » pour un montant non significatif. Ainsi, au 31 décembre 2022, subsistaient les actifs et passifs de la filiale ATAL (nouvelle dénomination d'ACTIA CZ) en vue de la cession à venir.

La décomposition des actifs et passifs détenus en vue de la vente est la suivante :

En k€	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur comptable	Juste valeur	Perte de valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Perte de valeur
Actifs non courants	439	236	203	0	0	0
Actifs courants	1 784	1 058	726	0	0	0
Actifs détenus en vue de la vente	2 223	1 294	929	0	0	0
Passifs non courants	0	0	0	0	0	0
Passifs courants	292	292	0	0	0	0
Passifs détenus en vue de la vente	292	292	0	0	0	0

Au 31 décembre 2023, le Groupe a considéré que les conditions de classement en « Actifs et passifs détenus en vue de la vente » n'étaient plus respectées à la date d'arrêté des comptes, l'acquéreur ne manifestant plus son intérêt pour l'acquisition des 60 % restants.

Le 29 novembre 2024, l'actionnaire minoritaire détenteur de 30 % du capital de la société ATAL a exercé son option d'achat des titres détenus par le Groupe soit 59,98 %. Les actifs et passifs de la société ATAL ont été classés en « Actifs et passifs détenus en vue de la vente ».

L'évaluation des actifs et passifs de la société ATAL a été faite au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur. Au 31 décembre 2024, une perte de valeur a été comptabilisée de 928 k€ et classée dans les autres produits et charges opérationnels de l'état du résultat consolidé.

La société ATAL a été cédée le 18 février 2025.

Note 20.2 Activités non poursuivies

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue d'être cédée, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice 2024, aucune activité n'a été classée en activité non poursuivie.

Les données financières relatives aux activités non poursuivies sont présentées ci-après :

État du résultat consolidé en k€	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités ordinaires (<i>Chiffre d'affaires</i>)	0	0
Résultat opérationnel courant	0	(218)
Résultat opérationnel	0	(725)
Résultat financier	0	0
RÉSULTAT NET	0	(442)

Tableau de Flux de Trésorerie Consolidé en k€	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	0	(442)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	0	(218)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	0	(4 913)
Trésorerie nette provenant des activités de financement	0	0
Effet de la variation du taux de change	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	0	(5 132)
VARIATION TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	0	(5 132)

Les activités non poursuivies de l'exercice 2023 étaient liées au dénouement de la cession de la division Power. Conformément au protocole d'accord signé entre les parties, le prix de cession provisoire qui avait donné lieu à un paiement en date du 1^{er} août 2022, a fait l'objet d'une révision et d'un arbitrage en 2023 afin de déterminer le prix de cession définitif. Ce processus d'arbitrage a conduit à un ajustement du prix défavorable de 4,9 M€ au mois de juin 2023 avec son paiement immédiat, couvert par la reprise de provision de 4,0 M€ qui avait été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2022.

Note 21 Secteurs opérationnels

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, l'information par secteur opérationnel est fondée sur l'approche de la Direction, c'est-à-dire la façon dont la Direction alloue les ressources en fonction des performances des différents secteurs. Au sein du Groupe, le Président Directeur Général représente le principal décideur opérationnel. Depuis le 30 juin 2024, le Groupe dispose d'une nouvelle segmentation de ses activités en 4 Divisions (Mobility, Energy, Aerospace, Engineering Services) afin d'assurer de meilleures lisibilité et visibilité. Ces divisions offrent des produits et services distincts et sont dirigés séparément dans la mesure où ils exigent des stratégies technologiques et commerciales différentes. Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés sont résumées ainsi :

- ⊙ La division **Mobility** conçoit et fabrique des équipements et systèmes électroniques embarqués pour adresser les différents enjeux de la mobilité terrestre dans les domaines du transport routier et ferroviaire, du transport de marchandises et de personnes, des engins pour l'agriculture et la construction. La large gamme de solutions et les services associés intègrent des technologies intelligentes et évolutives pour améliorer l'expérience utilisateur, favoriser la transition énergétique, contribuer à la durabilité des véhicules, et accélérer l'évolution vers de nouvelles générations de véhicules (véhicules pilotés par le logiciel, véhicules électriques, véhicules autonomes, ...).
- ⊙ La division **Aerospace** conçoit et fabrique des systèmes d'électronique embarquée pour l'aéronautique et le spatial ainsi que des solutions complètes et intégrées pour les télécommunications par satellite.
- ⊙ La division **Energy** développe, intègre et met en œuvre des solutions novatrices pour la gestion, le transport et la distribution de l'énergie électrique pour les grands acteurs de l'énergie.
- ⊙ La division **Engineering Services** assure la conception et le développement de produits et de systèmes embarqués, augmentés de services logiciels pour les secteurs de la mobilité et de l'industrie.

À ces quatre secteurs opérationnels s'ajoutent :

- ⊙ Une rubrique « Autres » comprenant la holding ACTIA Group S.A. et la société civile immobilière SCI Les Coteaux de Pouvoirville (Mise en équivalence).

En 2024, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

En k€	31/12/2024						Total
	Division Mobility	Division Aerospace	Division Energy	Division Engineering Services	Division Autres	Intersecteurs (*)	
Chiffre d'affaires	435 467	71 962	29 733	40 925	3 992	(46 954)	535 124
Dotations aux amortissements	(21 960)	(1 434)	(2 269)	(1 243)	(122)	0	(27 026)
Résultat opérationnel courant	(12 329)	5 043	1 206	4 309	(1 504)	(808)	(4 082)
Dépréciation des goodwill	(1 351)	0	0	(390)	0	0	(1 742)
Résultat opérationnel	5 261	3 013	903	24 707	(1 517)	(109)	32 258
Intérêts et charges financières	(7 166)	(1 159)	(555)	(83)	(1 712)	1 797	(8 878)
Instruments financiers	4 069	0	0	0	0	0	4 069
Impôt sur le résultat	(3 689)	(227)	(53)	(5 566)	(199)	0	(9 735)
Résultat net de la période	(1 024)	1 682	271	19 197	(1 921)	(0)	18 205
EBITDA	28 633	4 189	2 784	26 137	(23)	0	61 720
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	408 343	142 195	52 914	48 197	44 363	(69 822)	626 190
INVESTISSEMENTS							
Incorporels	9 206	887	3 538	56	0	0	13 686
Corporels	9 323	958	141	2 032	228	0	12 682
Financières	(713)	(0)	0	19	(13 606)	0	(14 300)
TOTAL INVESTISSEMENTS	17 816	1 844	3 679	2 107	(13 378)	0	12 068
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	307 400	123 341	31 976	22 450	57 959	(69 822)	473 303

(*) Dont 28 182 k€ de chiffre d'affaires intersecteur de la division Mobility.

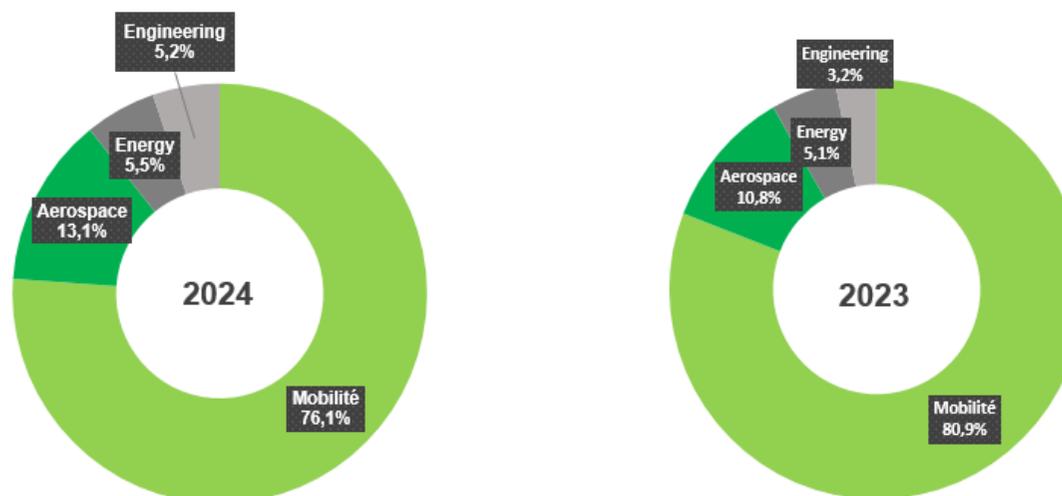
En 2023, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

En k€	31/12/2023						Total
	Division Mobility	Division Aerospace	Division Energy	Division Engineering Services	Division Autres	Intersecteurs (*)	
Chiffre d'affaires	483 511	63 535	29 720	31 763	2 023	(31 230)	579 322
Dotations aux amortissements	(23 146)	(1 136)	(1 914)	(1 053)	(51)	0	(27 300)
Résultat opérationnel courant	5 013	5 578	1 859	3 837	(826)	(1)	15 459
Dépréciation des goodwill	0	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	5 889	4 619	1 807	3 823	(866)	108	15 380
Intérêts et charges financières	(7 725)	(638)	(227)	(132)	(1 623)	2 385	(7 960)
Instruments financiers	2 078	0	0	0	0	0	2 078
Impôt sur le résultat	1 331	(1 372)	321	(641)	(532)	0	(893)
Résultat net des activités poursuivies	1 915	2 627	1 877	3 048	(786)	0	8 681
Résultat net des activités abandonnées	0	0	0	0	(442)	0	(442)
Résultat net de la période	1 915	2 627	1 877	3 048	(1 229)	0	8 239
EBITDA des activités poursuivies	27 447	5 513	3 651	4 837	1 309	0	42 757
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	454 964	118 207	50 189	24 163	47 589	(80 735)	614 378
INVESTISSEMENTS							
Incorporels	10 920	719	2 164	188	87	0	14 078
Corporels	8 496	767	244	2 686	39	0	12 232
Financières	(137)	9	0	(1)	(1)	0	(130)
TOTAL INVESTISSEMENTS	19 279	1 495	2 408	2 873	125	0	26 180
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	352 842	109 397	29 506	16 500	45 048	(80 735)	472 558

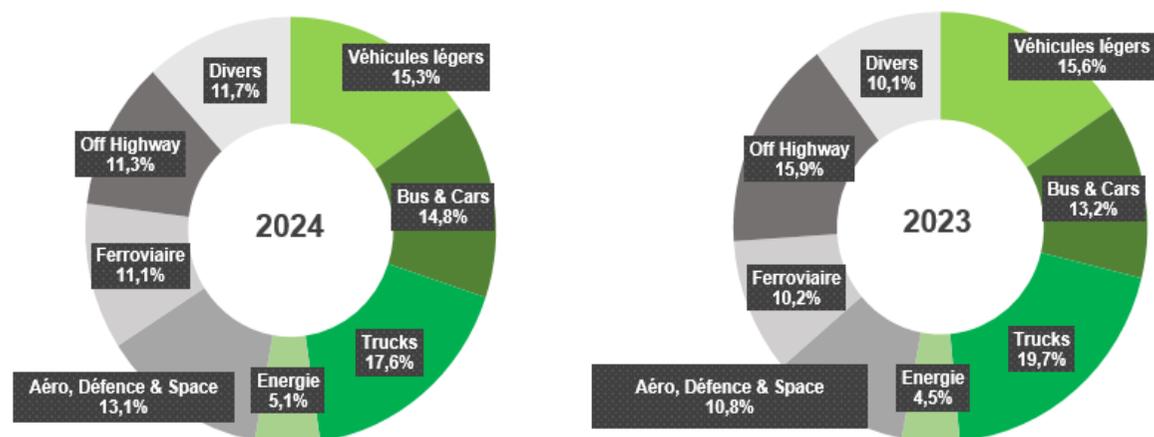
(*) Dont 15 068 k€ de chiffre d'affaires intersecteur de la division Mobility.

Note 22 Chiffre d'affaires

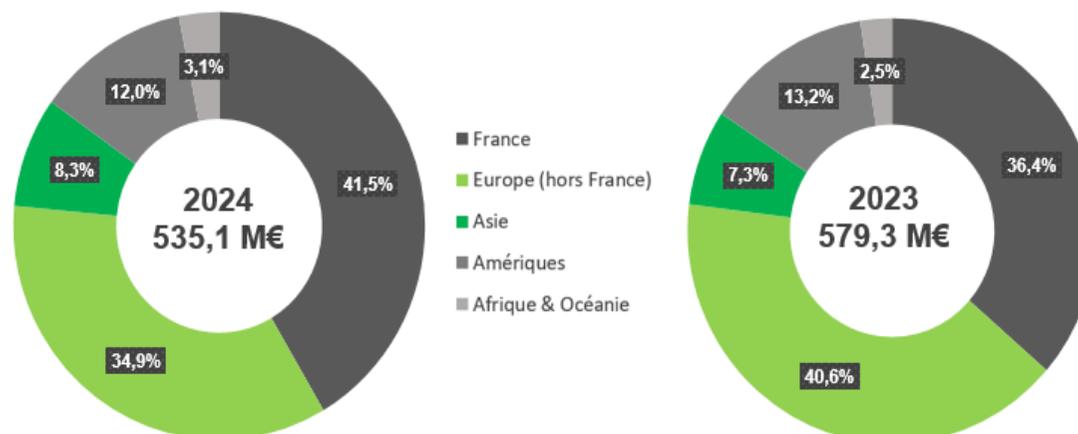
Le chiffre d'affaires par division se répartit ainsi :



Le chiffre d'affaires par marché se répartit ainsi :



Le chiffre d'affaires par zone géographique d'origine des clients se répartit ainsi :



Ainsi, 58,5 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'international en 2024 contre 63,6 % en 2023, marqué par le recul des ventes en Europe.

La reconnaissance du revenu dans les comptes consolidés dépend de sa nature :

- ⊙ Ventes de biens : équipements et marchandises ;
- ⊙ Ventes d'études ;
- ⊙ Contrats de services : maintenance, garantie, hotline ou autre obligation de type « stand ready » ;
- ⊙ Contrats à éléments multiples.

Note 22.1 Les ventes de biens

Le produit résultant de la vente de biens est comptabilisé en chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle de l'obligation de prestation. Dans la majorité des cas, il s'agit de la date de livraison du bien.

Note 22.2 Les ventes d'études

Chaque étude constitue une obligation de prestation distincte dans la mesure où le contrôle du développement est transféré au client.

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts lorsque le transfert de contrôle est continu ou à l'issue de la réalisation de la prestation lorsque le transfert de contrôle est réalisé à un moment précis.

Note 22.3 Les contrats de services

La méthode de mesure de l'avancement qui reflète au mieux la performance du Groupe est un avancement par les coûts. Les entrées identifiées sont consommées de manière uniforme tout au long de la période nécessaire à la satisfaction de l'obligation de performance.

Note 22.4 Les contrats à éléments multiples

Contrats de développement et fourniture de séries limitées

Une à plusieurs obligations de performance ont été identifiées en fonction des liens entre conception et production. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement par les coûts, car ces contrats remplissent les critères suivants :

- ⊙ ACTIA n'a pas d'autre usage pour l'actif fourni,
- ⊙ ACTIA a un droit exécutoire au paiement au titre de la performance réalisée à date en cas de résiliation du contrat à la convenance du client.

Ces contrats concernent notamment les secteurs « Défense » et « Energie » de la division Telecom.

Contrat de développement et fourniture de séries à grande échelle

La phase de développement est généralement concomitante au lancement d'une politique produit visant à acquérir une nouvelle brique technologique. Par ailleurs, les développements réalisés peuvent faire l'objet d'un financement partiel par les clients.

Dans le cadre de la mise en place de la norme IFRS 15 en 2018, une analyse détaillée a été réalisée par le Groupe afin de distinguer les coûts génériques des coûts spécifiques encourus dans le cadre d'un contrat :

- ⊙ Les coûts génériques ont été analysés à travers la norme IAS 38 et immobilisés en « frais de développement » si les conditions d'activation étaient réunies. Le Groupe a ainsi reclassé en « frais de développement » ces coûts initialement inclus au sein du poste « stocks et en-cours ». Ces frais de développement inscrits à l'actif correspondent à des projets d'application de standards et de technologies génériques pour des clients ou marchés identifiés ;
- ⊙ Les coûts de développement spécifiques aux contrats ont été analysés comme étant des coûts d'exécution des contrats. Ces derniers sont classés au bilan au sein du poste « stocks et en-cours ». Dans le cas de développements financés par les clients, il a été considéré que ces développements étaient indissociables de la production série et ne constituaient pas une obligation de prestation distincte. De ce fait, le financement de ces développements par les clients est comptabilisé au bilan en « Passifs sur contrats » lors de l'encaissement, puis constaté en chiffre d'affaires au rythme de la livraison des biens de la série et sur la base d'un prévisionnel de ventes de chaque produit.

Lorsque les produits vendus font l'objet d'une garantie contractuelle, celle-ci n'a pas été identifiée comme étant une Obligation de Prestation distincte dans la mesure où il n'y a pas d'option d'achat de cette garantie séparée du contrat ni de service additionnel fourni par le Groupe dans le cadre de la garantie. Les coûts de garantie font ainsi l'objet d'une provision pour garantie selon IAS 37.

Note 23 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période, en retenant les taux d'imposition en vigueur et tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés

Les impôts différés sont détaillés à la Note 12 : « Impôts différés » des notes annexes aux comptes consolidés.

Le détail des **impôts sur les bénéfices** du Groupe est le suivant :

<i>En k€</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat des sociétés intégrées	18 091	8 590
Impôt courant	8 628	3 494
Impôt différé	1 107	(2 602)
Dont :		
Impôt différé sur différences temporaires	1 106	(2 601)
Impôt différé sur changement de taux d'impôt	1	(1)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	27 826	9 483

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le Groupe a décidé de ne pas qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat et enregistre, depuis le 1^{er} janvier 2010, la CVAE en charge opérationnelle. Le Groupe a en effet considéré que la valeur ajoutée est à un niveau intermédiaire de résultat dont le montant est significativement différent de celui soumis à l'impôt des sociétés.

Le tableau détaillé ci-après permet d'expliquer l'impôt dans les comptes consolidés :

<i>En k€</i>	31/12/2024	31/12/2023
Impôt théorique calculé au taux français normal (taux d'impôt théorique : 25,0 %)	6 956	2 371
Crédit Impôt Recherche	(1 272)	(1 426)
Autres crédits d'impôt		
Effet sur l'impôt théorique	(1 508)	(389)
- Différentiel de taux (pays étrangers, taux français)	21	0
- Effet des variations de taux d'impôts différés	1 846	2 130
- Pertes fiscales non activées	2 451	(2 666)
- Actualisation des perspectives d'utilisation des pertes fiscales	0	(257)
Bénéfices liés à l'utilisation de pertes fiscales non activées	(582)	(2 641)
Bénéfices liés aux modifications de l'activation des pertes fiscales	3 033	232
Pertes liées à la modification de l'activation des pertes fiscales	0	0
- Ajustement de l'impôt sur exercice antérieur	0	21
- Ajustement de l'impôt sur exercice en cours	0	0
- Autres (y compris différences permanentes)	1 240	852
Impôt comptabilisé (taux d'impôt réel : 34,98%)	9 735	893

Note 24 Autres produits et charges opérationnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat.

En 2024, les autres produits et charges opérationnelles sont relatifs à la collaboration technologique dans le domaine des systèmes embarqués pour véhicules avec Ampere ainsi qu'à la perte de valeur constatée sur l'entité ATAL (Note 2.4 des notes annexes aux comptes consolidés).

Note 25 Résultat financier

Le résultat financier est détaillé dans le tableau suivant :

<i>En k€</i>		31/12/2024	31/12/2023
Produits de trésorerie et équivalents		4	7
Intérêts et charges financières		(8 878)	(7 960)
Autres produits financiers		4 685	2 374
Dont	Intérêts perçus	549	299
	Dividendes reçus	66	(3)
	Produits sur instruments financiers	4 069	2 078
Autres charges financières		(242)	(317)
Dont	Charges sur instruments financiers	0	0
Résultat financier		(4 432)	(5 897)

Avec un cours EUR / USD à la clôture de l'exercice à 1,0389, la valorisation des instruments de couverture de change a un impact positif au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023 où le cours EUR / USD était de 1,1050. Elle génère une écriture de juste valeur sans incidence sur la trésorerie de +4 069 k€ sur le résultat financier, contre +2 078 k€ l'exercice précédent.

Il est à signaler que le taux d'intérêts brut sur l'exercice 2024 ressort à 4,01%, contre 3,49 % en 2023.

Note 26 Opérations avec les parties liées

Les parties liées au Groupe ACTIA ont été définies conformément à la norme IAS 24 et sont présentées ci-après ainsi que le détail des opérations réalisées au cours de l'exercice 2024.

Note 26.1 Avec la Société holding : LP2C S.A.

La **nature des relations** avec LP2C est définie par trois conventions signées entre LP2C et les sociétés du Groupe le 27 novembre 2018 :

- ⊙ Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :
 - Animation du Groupe,
 - Prestations dans les domaines suivants :
 - Administratif, juridique, comptable et financier,
 - Qualité,
 - Communication,
 - Ressources Humaines,
 - Immobilier,
 - Gestion et procédures internes du Groupe,
 - Business development.
 - Une convention spécifique lie ACTIA Group à LP2C, ACTIA Group réalisant les prestations suivantes au profit de LP2C :
 - Secrétariat de Direction,
 - Comptabilité.
- ⊙ Missions exceptionnelles : LP2C peut mettre en place, à la demande des sociétés du Groupe et pour leur compte, des missions spécifiques nettement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées ci-dessus. Ces missions exceptionnelles feront l'objet d'une nouvelle convention établie selon les mêmes formes et conditions que la convention définissant les missions permanentes et devront être préalablement autorisées en Conseil.

Ces conventions ont été renouvelées par le Conseil d'Administration d'ACTIA Group le 25 mars 2024, pour l'exercice 2024.

Aucun avantage particulier n'a été accordé dans le cadre de cette convention.

Les éléments chiffrés de cette convention sont les suivants :

<i>En k€</i>		Année 2024	Année 2023
Montant de la transaction nette (charge)		(1 989)	(1 572)
Dont	Facturation convention	(2 051)	(1 648)
	Prestations de services divers à la holding	63	76
Solde net au bilan (passif)		(545)	(883)
Dont	Compte courant	0	0
	Dette Fournisseur	(560)	(911)
	Créance Client	15	28
Conditions de facturation		Trimestrielle	Trimestrielle
Conditions de règlement		Comptant	Comptant
Provisions pour créances douteuses		0	2

Note 26.2 Avec les participations mises en équivalence

Les relations entre la SCI Los Olivos, la SCI Les Coteaux de Pourville et le Groupe sont de **nature immobilière** :

- ⊙ La **SCI Los Olivos** possède le terrain et le bâtiment à Getafe (Espagne) qui sont loués à ACTIA Systems,
- ⊙ La **SCI Les Coteaux de Pourville** possède le terrain et les bâtiments situés à Toulouse (France) qui sont loués à ACTIA Group et ACTIA Automotive au prorata de la surface utilisée.

Les éléments chiffrés concernant la **SCI Los Olivos** sont les suivants :

<i>En k€</i>		Année 2024	Année 2023
Montant de la transaction nette (charge)		(159)	(167)
Dont	Facturation loyers	(181)	(180)
	Intérêts et charges financières	(3)	(8)
	Charges diverses	25	21
Solde net au bilan (passif)		(247)	(271)
Dont	Compte courant	(247)	(271)
	Dette Fournisseur	0	0
	Créance Client	0	0
Conditions de facturation		Mensuelle	Mensuelle
Conditions de règlement		Comptant	Comptant
Provisions pour créances douteuses		0	0

Les éléments chiffrés concernant la **SCI Les Coteaux de Pourville** sont les suivants :

<i>En k€</i>		Année 2024	Année 2023
Montant de la transaction nette (charge)		(1 254)	(1 204)
Dont	Facturation loyers	(1 093)	(1 029)
	Refacturation de frais divers	(176)	(175)
	Charges diverses	16	18
Solde net au bilan (passif)		(3)	225
Dont	Compte courant	0	(271)
	Dette Fournisseur	(3)	(6)
	Créance Client	0	503
Conditions de facturation		Trimestrielle	Trimestrielle
Conditions de règlement		Comptant	Comptant
Provisions pour créances douteuses		0	0

Note 26.3 Avec les filiales

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes réalisés, sur cession d'actif immobilisé ou de stocks de sociétés consolidées, sont éliminés. Les pertes internes sont éliminées de la même façon que les profits internes, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Il s'agit des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe (cf. Note 3.2 « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés).

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés, comme toutes transactions entre sociétés du Groupe en intégration globale. Elles sont de différente nature :

- ⊙ Achat ou vente de biens et de services ;
- ⊙ Location de locaux ;
- ⊙ Transfert de recherche et développement ;
- ⊙ Achat ou vente d'actifs immobilisés ;
- ⊙ Contrat de licence ;
- ⊙ Management fees ;
- ⊙ Comptes courants ;
- ⊙ Prêts...

Note 26.4 Avec les membres des organes de direction

Il s'agit des rémunérations versées aux personnes ayant des **mandats sociaux dans ACTIA Group S.A.** :

- ⊙ Par ACTIA Group : Président Directeur Général et administrateurs,
- ⊙ Par LP2C, société contrôlante : Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directrices Générales Déléguées.

Le **détail des rémunérations versées** aux mandataires sociaux est le suivant :

En k€	Année 2024	Année 2023
Avantages à court terme	893	746
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	0	0
Total	893	746

À ce jour, il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur ACTIA Group S.A. ou sur les autres sociétés du Groupe.

Les informations concernant les cotisations à des régimes de retraite, les montants à verser en cas de départ ainsi que les autres avantages sont détaillés à la Note 8.2 « Rémunérations des mandataires » du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Note 27 Effectif

En nombre de salarié	Année 2024	Année 2023
France	1 270	1 185
Étranger	2 724	2 907
Total	3 994	4 092

La ventilation de l'effectif au 31 décembre 2024 par secteur opérationnel est la suivante :

En nombre de salarié	Cadres	Non cadres	Total
Mobility	796	1 866	2 662
Aerospace	142	142	284
Energy	80	66	146
Engineering Services	842	27	869
Autres (dont Holding)	27	6	33
Total	1 887	2 107	3 994

Pour plus d'informations, voir la Note 6.4.2 "Nos collaborateurs" du Rapport sur le Développement Durable.

Note 28 Engagements hors bilan et Garanties sur éléments d'actifs

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Engagements reçus		
Cautions bancaires	12 743	15 989
Total des engagements reçus	12 743	15 989

Les informations ci-dessus ne reprennent pas :

- ⊙ Les encours de location simple et location-financement qui sont traités à la Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés ;
- ⊙ Les intérêts sur emprunts qui sont traités à la Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés ;
- ⊙ Les engagements de ventes à terme en devises et de swap de taux d'intérêt qui sont traités à la Note 11.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés.

Les Garanties sur éléments d'actifs correspondent aux éléments de l'actif servant de garantie à des dettes constatées au passif. Elles se décomposent comme suit :

En k€		31/12/2024	31/12/2023
		Total	Total
Titres de participation de sociétés consolidées (*)		0	3 607
	Solde de la dette garantie par les titres de participation	0	257
Nantissement de créances professionnelles		5 448	0
Nantissement CIR & CICE		9 979	13 213
Nantissement stocks		3 000	4 000
Nantissement matériel		1 557	1 874
Hypothèques/Nantissements (terrains/bât)		11 347	12 505
Total		31 331	35 198

(*) Valeur Comptable des Titres Nantis

Note 29 Facteurs de risques

Le Groupe procède à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs, détaillés au chapitre 5 « Facteurs de risques » du Rapport Annuel.

Note 29.1 Les risques de crédit et / ou de contrepartie

Le risque de crédit et / ou de contrepartie proviendrait de la défaillance d'un client, en raison de difficultés financières ou de faillite. Il traduit, dans les faits, une dépendance du Groupe par rapport à certains clients significatifs.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les dix principaux clients représente 52,0 % du chiffre d'affaires total, pourcentage légèrement en baisse par rapport à 2023. Le premier client représente 9,6 % de l'activité globale du Groupe en 2024. La stratégie élaborée autour de la diversité clients / marchés / zones géographiques permet de construire un portefeuille client où aucun d'entre eux ne représente pas plus de 15 % du chiffre d'affaires consolidé.

Il est cependant important de préciser que les premiers clients sont, pour la plupart d'entre eux, des groupes internationaux avec de nombreuses filiales qui se déclinent sur des marchés différenciés tant en termes juridiques (filiales / divisions) qu'en termes de produits répondant à des segments ayant souvent des activités indépendantes.

Note 29.2 Les risques de liquidité

La Société procède à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Cette revue régulière permet d'anticiper toute tension et d'y apporter une réponse le cas échéant.

Une étude détaillée des dettes financières, de la trésorerie, de l'endettement net et des dettes y compris intérêts est donnée à la Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

Au sein du Groupe, le risque de liquidité est concentré sur la maison mère ACTIA Group et sa filiale ACTIA Automotive, puisqu'elles représentent 71,4 % de l'endettement global. De plus, la diversification des sources de financement permet de limiter la dépendance vis-à-vis des prêteurs.

En 2024, le Groupe a diminué son recours aux financements à court terme de 3 814 k€, répartis de la manière suivante :

⊙ Financement - poste client :	1 114 k€
⊙ Découvert :	(4 195 k€)
⊙ Crédit SPOT :	2 500 k€
⊙ Mobilisation CIR :	(3 234 k€)

Les neuf clients suivants ont un poids variant de 6,5 % à 2,8 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe est peu exposé au risque de crédit du fait de la nature des principales contreparties, de la solvabilité de ses principaux clients et de la grande dispersion de ses autres clients.

Le Groupe n'envisage aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur ses actifs échus non provisionnés (cf. Note 9 « Clients, Autres créances courantes et Crédit d'impôt courant » des notes annexes aux comptes consolidés).

Pour les zones géographiques présentant un risque particulier, les livraisons ne sont effectuées qu'au travers d'outils reconnus, tels que le crédit documentaire.

Le financement du CIR a diminué de 3 234 k€, étant précisé que la mobilisation de 9 978 k€, correspondant aux Crédits Impôts Recherche des années 2021 à 2023. Il a évolué en 2024 de la différence entre la mobilisation du CIR 2023 et le remboursement du CIR 2020 par l'État. L'encours des avances de CIR est limité à 90,0 % du montant des créances cédées, dans la limite du montant autorisé. Le CIR mobilisé des années 2019 à 2024 représente 10 952 k€ pour une avance de 9 978 k€ (90 %). Seules certaines entités du Groupe font préfinancer leur CIR.

Il est à noter que les autorisations de lignes court terme sont stables et ne sont utilisées qu'à 44,1 % à la clôture de l'exercice.

Sur l'exercice 2024, l'endettement brut du Groupe a diminué de 10,3 M€, à 221,1 M€.

Une étude détaillée des actifs et passifs financiers est donnée à la Note 13 « Actifs et passifs financiers » des notes annexes aux comptes consolidés. Elle est reprise dans les tableaux suivants, par échéance :

Au 31 décembre 2024 :

En k€	<31/12/25	>01/01/26	<31/12/29	>01/01/30	Total
Total des actifs financiers	258 263		16 151	1 975	276 388
Total des passifs financiers	(303 183)		(102 800)	(26 073)	(432 056)
Position nette avant gestion	(44 921)		(86 649)	(24 098)	(155 667)
Engagements hors bilan	(12 743)		0	0	(12 743)
Position nette après gestion	(57 663)		(86 649)	(24 098)	(168 410)

Au 31 décembre 2023 :

En k€	<31/12/24	>01/01/25	<31/12/28	>01/01/29	Total
Total des actifs financiers	234 449		14 878	2 188	251 514
Total des passifs financiers	(298 389)		(106 784)	(27 180)	(432 353)
Position nette avant gestion	(63 940)		(91 906)	(24 992)	(180 839)
Engagements hors bilan	(15 989)		0	0	(15 989)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(79 929)		(91 906)	(24 992)	(196 827)

Dans le Groupe, le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des passifs financiers est lié à son niveau de facturation et de recouvrement de ses créances, mais aucune difficulté n'est à signaler à ce niveau-là.

Les sociétés du Groupe gèrent de façon autonome leurs besoins de trésorerie. La maison mère n'intervient qu'en cas de difficulté. Cette trésorerie provient de l'activité, des concours bancaires pouvant être obtenus en local. Les investissements importants sont décidés au niveau de la Direction du Groupe (acquisitions, bâtiments, outils de production, projets significatifs de R & D) et sont généralement financés par des emprunts ou des crédits baux souscrits par l'entité concernée.

Enfin, le Groupe, pouvant bénéficier d'excédents de trésorerie au niveau de certaines filiales, a organisé une convention de trésorerie qui s'enclenche selon les besoins, afin de pouvoir utiliser, au mieux, les excédents de trésorerie disponibles au sein du Groupe.

Il est rappelé que ces conventions ont pour vocation d'utiliser la trésorerie disponible au sein du Groupe afin de limiter l'utilisation des lignes de financement court terme et de réduire ainsi les frais financiers.

Enfin, les besoins de financement du Groupe sont en lien avec sa stratégie d'entreprise industrielle, innovante. Aussi, chaque année des financements sont mis en œuvre pour accompagner les décisions d'investissements qui assurent la pérennité d'ACTIA dans le moyen et long terme. Historiquement près de 75 % des levées de financement à moyen terme concernent la R & D ou, exceptionnellement, des croissances externes, les 25 % restant étant plutôt dédiés au renouvellement du capacitaire en production. La politique de financement se décompose donc en trois éléments :

- ⊙ Financement à long terme : les constructions / réhabilitations / acquisitions de bâtiments sont financées par la levée d'emprunts à long terme, selon les pratiques locales des pays concernés ;
- ⊙ Financement à moyen terme : des prêts bancaires financent des projets structurant de R & D d'une durée moyenne de 4 à 5 ans. Le reste du financement de la R & D est porté soit par les clients, soit par des aides (subventions, avances, CIR), soit par les fonds propres. Le renouvellement des matériels et des équipements nécessaires au maintien des exigences de qualité et de capacitaire des outils de production sont financés par des crédits baux (France) ou prêts moyen terme ;
- ⊙ Financement à court terme : les lignes de financement court terme ou la mobilisation du poste Clients servent à la gestion du BFR.

Note 29.3 Les risques de marché

☉ Risque de taux

Les variations des taux d'intérêts représentent un risque pour le Groupe qui pourrait avoir un impact sur ses frais financiers.

L'analyse à laquelle le Groupe a procédé aboutit aux éléments chiffrés présentés dans le tableau ci-dessous :

En k€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers* (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instrument de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
< 1 an	258 263	0	264 172	39 012	(5 909)	(39 012)	0	0	(5 909)	(39 012)
De 1 à 5 ans	16 151	0	101 570	1 229	(85 419)	(1 229)	0	0	(85 419)	(1 229)
> 5 ans	1 975	0	26 073	0	(24 098)	0	0	0	(24 098)	0
Total	276 388	0	391 815	40 241	(115 426)	(40 241)	0	0	(115 426)	(40 241)

* Le détail des Actifs et Passifs financiers est donné à la Note 13 « Actifs et passifs financiers » des annexes aux comptes consolidés.

Au niveau du Groupe, un contrôle est effectué sur la répartition du risque global de taux afin d'avoir un coût raisonnable de la dette bancaire.

Dans un contexte de hausse des taux, le Groupe a continué de privilégier la mise en place de financement à taux fixe en 2024 pour ses financements moyen et long terme. La répartition des dettes financières à taux fixe et taux variable est donnée à la Note 14 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

La sensibilité à une variation de +/- 1 % du taux de référence a été calculée sur une base après couverture. Les données chiffrées de cette analyse sont détaillées ci-dessous :

En k€	31/12/2024	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	(402)	(402)
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	402	402

⊙ Risque de change

L'implantation et la facturation du Groupe à l'international l'expose à des risques de change, liés aux fluctuations des devises étrangères, tant pour les transactions effectuées que pour la conversion de ses actifs et de ses résultats.

Avec 265 M€ d'achats consommés, dont plus de 63 M€ directement achetés en dollars américains (hors achats par nos structures américaines qui bénéficient d'une couverture naturelle), une évolution marquée de la parité EUR / USD impacte très rapidement la rentabilité du Groupe.

Pour les transactions réalisées en devises étrangères (ex : achats ou ventes en dollar américain (USD) ou en yen (JPY) par des entités de la zone Euro), les sociétés concernées gèrent de façon autonome leur risque de change et souscrivent si nécessaire des outils de couverture de change, lorsque les volumes en jeu le permettent.

ACTIA souscrit régulièrement des contrats de couverture de change dont les caractéristiques sont détaillées en Note 11.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés. Ces outils de couverture ont pour objectif de sécuriser le coût d'acquisition des dollars USD par rapport à un prix vendu à nos clients. En effet, ces prix sont définis au moment des appels d'offres et les clients n'autorisent pas d'évolution de ceux-ci en fonction des fluctuations EUR / USD ou du marché des composants. Il ne s'agit donc pas de spéculer par rapport aux marchés boursiers, mais d'assurer un niveau raisonnable de parité pour les semaines / mois à venir.

Une forte ou rapide évolution de la parité EUR / USD a des conséquences très différentes en fonction de la vision court ou moyen terme que l'on adopte pour le Groupe :

- À court terme, cela représente un risque majeur pour nos achats de composants qui sont, pour environ la moitié, effectués en dollars US et qui sont essentiellement fabriqués en zone sous influence dollar américain. Les outils de couverture permettent de limiter l'impact de l'évolution de la parité, sécurisant les achats lors de forte baisse de l'euro, mais ne permettent pas de bénéficier immédiatement des hausses, devant attendre la mise en œuvre de nouveaux outils suite à l'extinction des outils existants, sauf à réaliser quelques achats au comptant. Aussi, il est constaté que malgré de très fortes amplitudes, le Groupe a pu travailler à change quasi constant pendant de nombreuses années. Des actions sont cependant menées pour trouver les ajustements nécessaires sur les prix tant auprès des fournisseurs, qu'auprès des clients. Même si les tensions du marché des composants peuvent entraîner des hausses de prix forcées, il est peu probable qu'en dehors de secteurs très spécifiques, comme l'Aéronautique, des clauses de révision de prix liée aux fluctuations des devises puissent être incluses dans les nouveaux contrats.
- À moyen terme, l'évolution de la parité peut impacter la compétitivité du Groupe dans les appels d'offres internationaux, mais cela ne se traduira dans l'activité qu'avec 18 mois à 3 ans de retard, du fait du cycle de développement (R & D) et d'industrialisation.

En 2024, le Groupe a ainsi pu procéder à ses achats de dollars américains à une parité moyenne de 1,099 contre 1,065 en 2023, générant une amélioration de 946 k€ (estimation calculée sur les cours moyens annuels) par rapport au marché comptant dont la parité moyenne a été de 1,082, contre 1,081 en 2023. Fort de l'expérience de l'année 2022 avec un effondrement très rapide de l'euro, le Groupe a fait évoluer sa stratégie de couverture dollar en sollicitant quelques grands comptes clients afin qu'ils réalisent une partie des paiements en dollars US, sachant qu'en dehors des achats de composants, les charges sont principalement en euros. En 2024, cette action a permis de limiter les acquisitions de dollars à 69 M\$ contre 98 M\$ en 2023 (- 29,9 %) alors même que l'activité du Groupe reculait de 7,6 %. Ainsi, le Groupe a assuré une couverture naturelle sur une partie de son besoin en devise.

Le Groupe a procédé à l'analyse du **risque de change** sur les créances clients et les dettes fournisseurs après couverture et les éléments chiffrés sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En k€	Créances Clients Valeurs Brutes (a)	Dettes Fournisseurs (b)	Engagements hors bilan (c)	Position nette avant couverture (d)=(a)+(b)+(c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f)=(d)+(e)
EUR	121 797	(52 320)	1 524	71 001	0	71 001
USD	7 903	(12 211)	11 219	6 910	7 256	14 167
Autres devises	25 770	(14 767)	0	11 003	0	11 003
Total	155 470	(79 298)	12 743	88 915	7 256	96 171

La majeure partie des transactions est donc réalisée en euro. L'analyse de la sensibilité à une variation de +/- 1 % de taux de change a été réalisée sur le dollar américain, 2^{ème} devise la plus utilisée dans le Groupe, les neuf autres devises regroupées dans le tableau ci-dessus en rubrique « Autres devises » ne présentant pas de risque significatif, même si certaines devises connaissent de très fortes fluctuations, comme le réal brésilien.

La sensibilité à une variation de +/- 1 % du taux de change EUR / USD a été calculée sur une base après couverture. Les données chiffrées de cette analyse sont détaillées ci-dessous :

En k€	Taux du dollar contre l'euro au 31/12/2024	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
		Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Position nette après couverture en USD		14 167	14 167	14 167	14 167
USD	0,96256	0,97219	0,95293	0,97219	0,95293
Estimation du risque		136	(136)	136	(136)

Enfin, avec un fort impact en clôture de l'exercice 2024 (impact de +4,1 M€, contre +2,1 M€ en 2023), la valorisation des instruments de couverture imposée par la norme IAS 39 peut fluctuer significativement d'un exercice à l'autre. L'utilisation d'outils de type « accumulateur » qui sont gérés avec une capacité d'accumulation limitée par des levées anticipées régulières et avec un seuil de double accumulation bonifié par rapport à des achats à terme, ajoute un degré de risque dans le calcul de la valorisation, qui surenchérit le montant calculé, dans un sens comme dans l'autre. Il est rappelé que ces instruments ont pour vocation de protéger les achats de devises au risque de devoir enregistrer des écritures techniques sans lien avec l'activité.

En ce qui concerne les actifs et les passifs hors zone euro, ils ne représentent qu'une faible part du Groupe (15,7 %) et ne sont généralement liés qu'à l'activité. Les biens mobiliers ou immobiliers s'amortissent ou sont déjà totalement amortis.

Une analyse a été faite concernant les investissements long terme par rapport au risque devises, mais l'opportunité immobilière (Tunisie, USA, Suède) qu'ils représentaient par rapport au coût de location de biens pour de la production de cartes électroniques avec sa spécificité pondère considérablement le risque de change. Quant aux équipements lourds nécessaires à la production, les biens sont amortis rapidement et l'homogénéité des équipements sur nos différents sites permettrait la récupération et l'utilisation des biens sur n'importe quel autre site si besoin était.

Enfin, n'ayant pas opté pour une valorisation des actifs immobiliers, la valeur nette comptable est très en deçà de la valeur de marché et couvrirait un différentiel de change si nous étions amenés à vendre un bien.

Le risque de change lié aux filiales hors zone euro se limite essentiellement à la contribution aux résultats du Groupe. En effet, le Groupe facture, dans les pays où les risques sur les monnaies sont les plus sensibles, en euros pour tous les flux intragroupes et limite la durée du Crédit Client sur les pays à monnaie « fondante ».

7.2.7 HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires Hors Taxes des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2024 dans les comptes de la Société ACTIA Group S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale. À noter que le solde des honoraires de Commissariat aux Comptes relatif à la période est souvent facturé au cours du 1^{er} semestre de l'exercice suivant. C'est le cas pour le solde des honoraires de 2023 qui a été facturé début 2024.

Pour une meilleure lecture de l'information concernant la société mère et ses filiales, nous avons opté pour une présentation des montants convenus dans les lettres de mission.

Globalement, les honoraires de Commissariat aux Comptes sont stables d'une période à l'autre.

En k€	KPMG		BM&A	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Année 2024				
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :				
Émetteur : ACTIA Group S.A.	96	16,0%	61	53,6%
Filiales intégrées globalement	506	84,0%	53	46,4%
SOUS-TOTAL	602	100,0%	115	100,0%
Services autres que la certification des comptes :				
Émetteur : ACTIA Group S.A.	0	0,0%	0	0,0%
Filiales intégrées globalement	0	0,0%	0	0,0%
SOUS-TOTAL	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL Groupe	602	100,0%	115	100,0%

Les honoraires des Commissaires aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2024 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires de certaines filiales du Groupe et le respect des réglementations au plan local.

Les services autres que la certification des comptes rendus par les Commissaires aux Comptes, ou un membre du réseau, concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de Commissariat aux Comptes rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales et rédaction d'attestations particulières.

7.2.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société ACTIA Group S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ACTIA Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des goodwill : le Groupe procède à des tests de dépréciation annuels de la valeur des goodwill selon les modalités décrites à la « Note 4.2 Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des évaluations réalisées et la correcte mise en œuvre des tests de dépréciation qui en découlent.

Ces estimations reposant sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations seront susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Evaluation des frais de développement capitalisés : le Groupe active les frais de développement selon les modalités décrites à la « Note 4.3 Frais de développement et autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les hypothèses et estimations sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Ces estimations reposant sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations seront susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ⊙ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ⊙ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ⊙ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ⊙ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ⊙ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ⊙ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Labège, le 24 avril 2025

KPMG S.A.

Guillaume Salommez
Associé

Paris, le 24 avril 2025

BM&A

Eric Seyvos
Associé

Céline Claro
Associée

7.3 COMPTES SOCIAUX

7.3.1 BILAN SOCIAL

Bilan actif (en €)	Montant Brut	Amortissements	31/12/2024	31/12/2023
			Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	53 655	53 541	114	65
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	69 496	67 670	1 826	13 761
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	61 609 285	57 476	61 551 809	56 973 647
Créances rattachées à participations	18 754 507		18 754 507	25 897 456
Autres titres immobilisés				
Prêts	329		329	335
Autres immobilisations financières	4 890		4 890	4 745

Bilan actif (en €)	Montant Brut	Amortissements	31/12/2024	31/12/2023
			Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	80 492 163	178 687	80 313 475	82 890 009
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	400		400	9 449
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 804 936		2 804 936	3 120 910
Autres créances	15 278 752		15 278 752	12 863 726
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	243 006	153 064	89 942	104 904
dont actions propres : 162 185				
Disponibilités	5 339 922		5 339 922	3 263 443
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	56 992		56 992	239 324
ACTIF CIRCULANT	23 724 008	153 064	23 570 944	19 601 755
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actifs				11 825
BILAN ACTIF	104 216 170	331 751	103 884 419	102 503 589

Bilan passif (en €)	31/12/2024	31/12/2023
Capital social et individuel	15 074 956	15 074 956
	(dont versé : 15 074 956)	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 560 647	17 560 647
Écarts de réévaluation		
	(dont écart d'équivalence : 0)	
Réserve légale	1 507 496	1 507 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189 173	189 173
	(dont rés. Prov. fluctuation cours : 0)	
Autres réserves		
Report à nouveau	21 018 022	21 712 043
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(552 725)	1 716 178
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	54 797 569	57 760 493
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		11 825
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		11 825
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	19 666 668	24 250 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 953 769	11 655 139
Emprunts et dettes financières divers		
	(dont empr. Participatifs : 0)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	717 115	892 191
Dettes fiscales et sociales	604 335	254 750
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 144 964	7 679 192
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	49 086 850	44 731 271
Écarts de conversion passifs		
BILAN PASSIF	103 884 419	102 503 589

7.3.2 COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

Compte de résultat (en €)	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	3 991 962	2 023 467
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 991 962	2 023 467
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	15 000	9 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 517 636	1 994 703
Autres produits		
PRODUITS D'EXPLOITATION	6 524 598	4 027 170
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variations de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	4 399 781	3 885 025
Impôts, taxes et versements assimilés	118 659	22 565
Salaires et traitements	2 418 225	1 170 856
Charges sociales	1 052 302	443 573
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 105	5 915
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	49 824	31 955
CHARGES D'EXPLOITATION	8 050 896	5 559 889
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 526 299)	(1 532 719)
OPÉRATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	2 968 180	5 302 804
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	316 664	309 392
Autres intérêts et produits assimilés	216 164	
Reprises sur provisions et transferts de charges	623 396	1 731
Différences positives de change		29 503
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	3 372	6 638
PRODUITS FINANCIERS	4 127 777	5 650 067
Dotations financières aux amortissements et provisions	615 863	14 188
Intérêts et charges assimilés	1 702 668	1 617 910
Différences négatives de change		72 035
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 210	7 707
CHARGES FINANCIÈRES	2 332 741	1 711 840
RÉSULTAT FINANCIER	1 795 036	3 938 227
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	268 737	2 405 509

Compte de résultat (en €)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	84	15
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	406 602
Reprises sur provisions et transferts de charges	240	4 000 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	325	4 406 617
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18	9
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	610 740	4 913 216
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	610 758	4 913 225
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(610 433)	(506 608)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	211 029	182 723
TOTAL DES PRODUITS	10 652 699	14 083 854
TOTAL DES CHARGES	11 205 424	12 367 676
BÉNÉFICE OU PERTE	(552 725)	1 716 178

7.3.3 NOTES ANNEXES

Note 1 Faits majeurs de l'exercice

La Société ACTIA Group S.A. a rempli son rôle de Holding de Groupe en 2024.

La Société a finalisé les opérations de mise en oeuvre des quatre divisions : *Mobility, Energy, Aerospace et Engineering Services*, avec la création des sociétés ACTIA Energy et ACTIA Railway, filiales intégralement détenues par ACTIA Group.

Par ailleurs, la Société a renforcé sa détention dans sa filiale ACTIA Engineering Services en Tunisie, par le rachat de titres détenus par quatre minoritaires, soit 20 % du capital social pour un montant de 5 000 000,00 euros.

Enfin, la société a cédé 3 770 titres de d'ACTIA PC's à ACTIA Engineering Services France pour un montant de 1 euro. Une provision à hauteur de 610 902,00 euros a été enregistrée en date du 29 mai 2024.

Note 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, par le Conseil d'Administration du 27 mars 2025.

Note 2.1 Immobilisations incorporelles

Les droits et concessions sont amortis en linéaire sur un ou deux ans.

Note 2.2 Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés sont décomposés et amortis sur leur propre durée d'utilité si celle-ci est différente de l'immobilisation principale.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition. Les éléments du coût comprennent :

- ⊙ Le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordés ;
- ⊙ Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif ;
- ⊙ Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Lorsque des parties significatives d'immobilisations corporelles peuvent être déterminées et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, les amortissements sont comptabilisés par composant. À ce jour, aucune immobilisation ne fait l'objet d'un traitement par composant, faute d'immobilisation significative.

Le montant amortissable est systématiquement réparti sur la durée d'utilité de l'actif. Les amortissements sont calculés linéairement et les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- ⊙ Installations techniques, matériels et outillages : sur 6 à 10 ans ;
- ⊙ Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 10 ans.

Note 2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur comptable d'une participation, détenue par ACTIA Group, est inférieure à la quote-part de capitaux propres de celle-ci, une dépréciation est constatée, sauf si :

- ⊙ Une juste valeur transactionnelle actée permet de justifier la valeur,
- ⊙ Ou lorsque les perspectives de redressement de la rentabilité sont fortement probables et peuvent être démontrées, la valeur d'utilité de la participation étant dès lors estimée par une démarche d'évaluation financière.

La valeur actuelle des participations est ainsi appréciée par la mise en œuvre principalement de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés, fondée sur des hypothèses d'activité et de flux libres de trésorerie prévisionnels raisonnablement estimées par la Direction Générale, qui sont les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les taux d'actualisation et de croissance utilisés sont rationalisés à partir de données de marché.

Afin d'apprécier les marges d'estimation des valeurs de fonds propres ainsi déterminées, des analyses de sensibilité de ces valeurs à la variation d'hypothèses relatives aux flux futurs estimés et au taux d'actualisation sont simulées.

Note 2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'antériorité des créances et des risques de non-recouvrement.

Note 2.5 Engagements de retraite

Les engagements de retraite ont été calculés conformément à la recommandation CNC n° 2013-02, sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan.

Les principales hypothèses retenues à la date de la clôture sont :

- ⊙ Taux d'actualisation : 3,35 % (3,20 % en 2023),
- ⊙ Taux d'évolution des salaires : 2,25 %,
- ⊙ Âge de la retraite : 67 ans,
- ⊙ Taux de turn-over : fort
- ⊙ Table de mortalité : INSEE 2024 :

Dans les engagements hors bilan, les engagements de retraite représentent un montant de 342 506 €.

Note 3 Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat

Les comptes sont établis au 31 décembre 2024 pour une période de douze mois.

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des **immobilisations incorporelles** ont évolué comme suit :

En €	31/12/2023	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	31/12/2024
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	53 637	219	201	53 655
TOTAL	53 637	219	201	53 655

Et les amortissements :

En €	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Frais d'établissement		0		0
Autres immobilisations incorporelles	53 572	170	201	53 541
TOTAL	53 572	170	201	53 541

Note 3.2 Immobilisations corporelles

Les valeurs brutes des **immobilisations corporelles** ont évolué comme suit :

En €	31/12/2023	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	31/12/2024
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations tech., matériel, outil.	0			0
Autres	69 496			69 496
Immobilisations corporelles en cours	0			0
TOTAL	69 496	0	0	69 496

Et les amortissements :

En €	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Terrains		0		0
Constructions		0		0
Installations tech., matériel, outil.		0		0
Autres	55 735	11 935		67 670
TOTAL	55 735	11 935	0	67 670

Note 3.3 Immobilisations financières

Elles ont évolué de la manière suivante :

En €	Montants des titres au Bilan				Détenion au 31/12/24 (en %)	Capitaux propres avant affectation de l'exercice au 31/12/24	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 2024	Résultats nets au 31/12/24
	31/12/2023		31/12/2024					
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette				
TITRES DE PARTICIPATIONS								
Filiales et participations > 10 %								
ACTIA Automotive	24 904 439	24 904 439	24 904 439	24 904 439	99,99%	40 730 850	240 808 039	10 329 933
ACTIA Energy			11 780 373	11 780 373	100,00%	25 276 949	30 276 889	1 349 369
ACTIA Aerospace (Ex ACTIA Télécom)	25 772 641	25 772 641	10 905 191	10 905 191	85,00%	22 289 126	56 675 231	959 386
ACTIA Engineering Services	151 680	151 680	5 151 679	5 151 679	73,33%	4 264 734	38 624 787	21 053 015
ACTIA Telematics Services	3 698 578	3 698 578	3 698 578	3 698 578	99,00%	1 573 794	2 930 573	4 462
ACTIA Railway			3 175 618	3 175 618	100,00%	3 956 035	27 919 146	(127 770)
ACTIA Engineering Services Holding	100 000	100 000	199 999	199 999	100,00%	199 959	0	(8 279)
SCI Oratoire	199 098	199 098	199 098	199 098	86,00%	3 920 580	673 701	442 324
SCI Pouvoirville	101 161	101 161	101 161	101 161	30,00%	2 177 845	1 093 008	327 224
ACTIA Africa (*)	100 000	100 000	100 000	100 000	99,77%	94 274	916 861	265 676
ACTIA PCs	610 902	610 902	162	0	0,003%	2 264 164	1 956 214	(595 516)
MORS INC	0	0	0	0	100,00%	N.C.	N.C.	N.C.
CYT	33 494	0	33 494	0	15,00%	N.C.	N.C.	N.C.
Filiales et participations < 10 %								
CIPI-ACTIA (*)	10 138	10 138	10 138	10 138	0,20%	10 228 982	9 198 369	(3 541 271)
SCI Sodimob	1 321 520	1 321 520	1 321 520	1 321 520	98,00%	232 058	121 042	86 446
Hors-Groupe								
IRDI	3 489	3 489	4 014	4 014	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
Continentale	47	0	47	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
STEM	22 812	0	22 812	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
CGC	960	0	960	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
Total	57 030 961	56 973 647	61 609 286	61 551 810				
AUTRES TITRES IMMOBILISES								
1 % Construction	0	0	0	0				
Total	0	0	0	0				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES								
Prêt	439	335	329	329				
Créances diverses	4 745	4 745	4 890	4 890				
Total	5 183	5 023	5 219	5 219				

N.S. : Non significatif - N.C. : Non communiqué

(*) Filiales étrangères dont la devise locale n'est pas l'euro et les données bilancielles sont converties au taux de clôture et les données résultat au taux moyen

Note 3.4 Stocks

Néant.

Note 3.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Néant.

Note 3.6 Créances et comptes rattachés, autres créances

En €	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Échéances < 1 an	Échéances > 1 an
Créances rattachées à des participations	18 754 507	18 754 507	2 700 000	16 054 507
Clients, comptes rattachés	2 804 936	2 804 936	2 367 898	437 038
Comptes courants rattachés à des participations				
Autres créances (y compris charges constatées d'avance)	15 335 744	15 335 744	155 361	15 180 384
TOTAL	36 895 187	36 895 187	5 223 259	31 671 929

Note 3.7 Actions propres

ACTIA Group détient **1 400 actions propres** comptabilisées pour une valeur brute de 153 152 €. Ces actions étaient détenues par MORS S.A. au moment de la fusion en 2000.

Depuis la fusion avec MORS S.A., le Groupe a procédé à différents programmes de rachat d'actions propres.

Le dernier programme de rachat d'actions propres a été autorisé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 pour une période de 18 mois. Nous rappelons que ce programme est conforme aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce.

Le tableau ci-dessous détaille le poste Actions Propres au 31 décembre 2024 :

Origine de la détention	Nombre d'actions	Valeur Brute (€)	Provision (€)	Valeur Nette (€)
Fusion avec MORS S.A. en 2000	1 400	153 152	149 316	3 836
Programmes de rachat d'actions propres	1 929	9 033	3 748	5 285
TOTAL	3 329	162 185	153 064	9 121

De plus, au 31 décembre 2024, dans le cadre du **contrat de liquidité**, ACTIA Group détient 14 404 **actions propres** et 26 148 € de liquidité. Tous les titres sont utilisés afin d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.), la Société de Bourse Portzamparc, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.

Les objectifs, le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions, le nombre maximal et les caractéristiques des titres ainsi que le prix maximum d'achat sont décrits au § 9.1.9 « Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions » du chapitre "Capital et actionariat".

Au total, au 31 décembre 2024, ACTIA Group S.A. détient 3 329 actions propres.

Une provision sur ces actions propres est calculée en fonction du cours de clôture, soit 2,74 € au 31 décembre 2024 et représente un montant de 153 064 €.

Note 3.8 Capitaux Propres

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'actions émis par la Société et le Capital Social s'élève donc à 15 074 955,75 €. Il est constitué de 20 099 941 actions dont la valeur nominale unitaire est de 0,75 €. La prime d'émission s'élève à 14 693 643,96 €.

La situation nette a par conséquent évolué comme suit pendant l'exercice :

En €	Solde au 31/12/2023 avant affectation	Affectation du résultat 2024				Solde au 31/12/2024 avant affectation proposée
		Réserves RAN	Dividendes		Augmentation de capital social	
			Versés aux actionnaires	Sur actions propres		
Capital	15 074 956					15 074 956
Prime d'émission	14 693 644					14 693 644
Prime de fusion	2 867 003					2 867 003
Réserves légales	1 507 496					1 507 496
Réserves indisponibles	189 173					189 173
Report à nouveau	21 712 043	(694 021)				21 018 022
Résultat exercice 2022	1 716 178	(1 716 178)				0
Résultat exercice 2023						(552 725)
TOTAL	57 760 493	(2 410 198)	0	0	0	54 797 569

Au 31 décembre 2024, le montant des réserves indisponibles affectées à la couverture des actions propres s'élève à 9 121,00 €.

Note 3.9 Provisions

Une reprise de provision pour risques a été enregistrée sur l'exercice 2024, à hauteur de 12 k€.

En €	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprise utilisée	31/12/2024
Provisions pour risques	11 825		11 825	0
TOTAL	11 825		11 825	0

Note 3.10 Dettes

Les dettes par nature et par échéance se répartissent de la façon suivante à la clôture de l'exercice :

En €	31/12/2024			Total
	<31/12/25	>01/01/26 <31/12/29	>01/01/30	
Autres emprunts obligataires	833 333	833 335	18 000 000	19 666 668
Emprunts & dettes établissements Crédit	5 377 246	12 576 523	0	17 953 769
<i>Dont Emprunts MLT</i>	2 734 656	5 818 657		8 553 314
<i>Billet trésorerie et concours bancaires CT</i>	2 601 724	6 757 866		9 359 590
<i>Intérêts courus sur dettes financières</i>	40 865			40 865
Emprunts & dettes financières diverses	(2 900 000)	2 900 000		0
Avances et acomptes reçus sur commandes				0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	717 115			717 115
Dettes fiscales & sociales	604 335			604 335
Autres dettes (y compris produits constatés d'avance)	690 205	9 454 759		10 144 964
TOTAL	5 322 234	25 764 617	18 000 000	49 086 850

Certains emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants. Ces covenants s'appliquent à des prêts pour un montant de 19 666 667 €, soit 69,7 % de l'endettement à moyen et long terme. Ils doivent être contrôlés annuellement, à chaque fin de période, sur la base des comptes consolidés du Groupe ACTIA.

Au 31 décembre 2024, le détail des emprunts à moyen et long terme et des covenants est le suivant

Montant initial en €	Date de souscription	Durée	Capital restant dû au 31/12/2024	Covenant				
				Ratios à fin 2024 (calculés sur la base des comptes consolidés)	Respect ⁽¹⁾		Reclassement en Dette Courante ⁽²⁾	
					À fin 2023	À fin 2024	À fin 2023	À fin 2024
5 000 000	2017	9 ans	1 666 667	Dettes Nettes / EBITDA < 4,0	NR	R	0	0
16 200 000	2022	8 ans	16 200 000	Dettes Financières / Fonds Propres < 5	R	R		
				Dettes Financières / EBITDA < 5	R	R		
				Trésorerie consolidée > 5 M€	R	R		
1 800 000	2022	8 ans	1 800 000	Dettes Financières / Fonds Propres < 5	R	R		
				Dettes Financières / EBITDA < 5	R	R		
				Trésorerie consolidée > 5 M€	R	R		
4 000 000	2018	7 ans	207 410	-				
3 000 000	2019	7 ans	890 833	-				
3 100 000	2021	5 ans	1 049 730	-				
3 200 000	2022	5 ans	1 405 340	-				
2 000 000	2024	5 ans	2 000 000	-				
3 000 000	2024	5 ans	3 000 000	-				
Total			28 219 980				0	0

(1) R = Respecté - NR = Non Respecté

(2) Part long terme de la dette reclassée en "Dettes financières à moins d'un an"

L'évolution favorable de l'endettement a permis cette année de respecter le covenant de gearing sur l'ensemble des emprunts au 31 décembre 2024. Il s'est amélioré passant de 132,5 % à 9,2 %.

Le covenant concernant le levier, a pu être respecté sur l'ensemble des emprunts au 31 décembre 2024. Il s'est amélioré passant de 4,4 à 2,43.

Note 3.11 Chiffre d'affaires

Du fait de la nature de son activité de holding, le chiffre d'affaires réalisé par ACTIA Group S.A. correspond à de la refacturation de charges à ses entreprises liées.

Note 3.12 Transfert de charges d'exploitation

Dans les produits d'exploitation, les transferts de charges concernent la refacturation de frais engagés par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales

☉ Licences	1	593
☉ Assurances (y compris courtage)	02	13

Note 3.13 Résultat financier

Dans les **produits financiers**, les éléments les plus significatifs sont :

- ⊙ Les dividendes reçus des filiales : 2 007 458 €
- ⊙ Les intérêts sur comptes courants des filiales : 959 801 €
- ⊙ Les revenus des engagements hors bilan en faveur des filiales : 316 517 €

Les **charges financières** sont principalement constituées :

- ⊙ Des intérêts sur les emprunts obligataires : 1 208 749 €
- ⊙ Des intérêts sur comptes courants de filiale : 133 514 €
- ⊙ Des intérêts sur billets de trésorerie : 281 492 €
- ⊙ Des intérêts et charges assimilées liées aux dettes financières auprès des établissements de crédit : 52 870 €
- ⊙ Des intérêts sur comptes courants bancaires créditeurs : 12 546 €

Note 3.14 Résultat Exceptionnel

Au titre de la période 2024, il convient de noter une charge exceptionnelle de 610 758 €, liée à la cession des titres d'ACTIA PC's à ACTIA Engineering Services France pour l'euro symbolique.

Note 3.15 Résultat par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2024 est calculé sur la base d'un résultat social négatif de (552 725 €) divisé par le nombre d'actions en circulation (hors actions propres). Le détail du calcul est fourni dans le tableau ci-dessous :

En €	31/12/2024	31/12/2023
Résultat social	(552 725)	1 716 178
Actions émises au 1 ^{er} janvier	20 099 941	20 099 941
Actions nouvelles émises	0	0
Actions propres	(3 329)	(3 328)
Résultat par action	(0,03)	0,09

Note 3.16 Engagements financiers et sûretés réelles donnés

Les garanties délivrées par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales en faveur de tiers non banquiers s'élèvent à 226 191 364 €, dont 219 546 069 € correspondent à des garanties clients. Deux garanties clients d'un montant total de 217 000 000 € sont couvertes par une assurance prise directement par la filiale concernée. Les sûretés délivrées par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales en faveur des banques s'élèvent à 22 442 946 € au 31 décembre 2023 contre 21 763 651 € au 31 décembre 2023.

Note 4 Autres informations

Note 4.1 Charges à payer

Les charges à payer correspondent principalement aux honoraires de Commissariat aux Comptes pour 93 400 .

Note 4.2 Dividendes

L'affectation du résultat 2024 est détaillée au § 10.2 « Projet de résolutions » du Chapitre Informations Assemblée Générale Mixte du 2 mai 2025 . Il sera proposé une distribution de dividendes lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2025, à hauteur de 0,12 brut par action, distribution identique à celle réalisée au titre de l'exercice 2023.

Note 4.3 Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2024, la situation fiscale latente représente 5 54 0 , solde des déficits nés avant l'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2024, la situation fiscale latente du Groupe d'intégration fiscale est composée de déficits restant à reporter pour 12 425 552 .

Note 4.4 Effectifs en fin d'année

L'évolution notable des effectifs au niveau d'ACTIA Group S.A. est liée à l'évolution de l'organisation du Groupe en quatre divisions et la remontée des équipes juridique et communication au niveau de la holding.

	2024	2023
Cadres et agents de maîtrise	27	13
Employés	6	3
Stagiaires		
Ouvriers		
TOTAL	33	16

Note 4.5 Opérations avec les entreprises liées

Montants concernant les entreprises au 31/12/2024	Société Mère	Filiales	Autres entreprises liées
Bilan ACTIF			
Créances rattachées à des participations		18 754 507	
Provisions sur créances rattachées à des participations			
Créances clients et comptes rattachés	9 886	2 794 416	
Autres créances		3 975 839	
Bilan PASSIF			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 690	117 629	
Autres dettes		9 854 759	
Compte de résultat			
Charges d'exploitation	293 241	307 278	
Charges financières		744 578	
Charges exceptionnelles		610 740	
Produits d'exploitation	53 940	6 436 422	
Produits financiers		3 411 167	
Produits exceptionnels		610 903	

Les charges d'exploitation avec la société mère correspondent aux facturations de services.

Note 4.6 Risques et politique de couverture

⊙ Risque de taux :

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre taux fixe et taux variable des dettes financières d'ACTIA Group S.A. au 31 décembre 2024 :

En €	2024			2023		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts obligataires	19 666 668		19 666 668	24 250 000		24 250 000
Emprunt moyen et long terme	8 553 314		8 553 314	5 758 176		5 758 176
Billets / Concours bancaires CT	0	9 359 590	9 359 590	0	5 853 940	5 853 940
TOTAL EN VALEUR	28 219 981	9 359 590	37 579 572	30 008 176	5 853 940	35 862 116
Total en %	75%	25%	100%	84%	16%	100%

La sensibilité à une hausse de 1 % du taux de référence (Euribor 3 Mois) a été calculée sur une base avant couverture. Au 31 décembre 2024, elle s'élève à 93 k€ et n'est impactée que par les financements court terme.

⊙ Risque sur actions :

Au 31 décembre 2024, ACTIA Group S.A. possède 3 329 actions propres. La sensibilité à une baisse de 1 € du cours de bourse s'élève donc à 3 k€.

⊙ Risque de change :

À ce jour, aucune opération en devise étrangère n'est en cours et la refacturation aux filiales s'effectue en euro.

Note 4.7 Rémunération aux membres de l'organe de direction

Le Président Directeur Général est rémunéré au titre de son mandat et depuis 2020, les membres du Conseil d'Administration d'ACTIA Group S.A. sont également rémunérés en fonction de leur participation (hors Directeur Général Délégué et Administrateurs représentant les salariés). Pour plus d'informations voir § 8.2 « Rémunérations des mandataires » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Note 4.8 Évènements post clôture

Concernant une approche Groupe, l'information des évènements post clôture est précisé à la note 2.4 des annexes aux Comptes Consolidés.

Note 4.9 Société consolidante

S.A. **LP2C** au capital de 6 751 560 euros

Siège Social : 5 rue Jorge Semprun – 31432 TOULOUSE

R.C.S. : Toulouse B 384 043 352

7.3.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de la société ACTIA Group S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Actia Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés si leur valeur d'utilité ou de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable, selon les modalités décrites dans la note 2.3 Immobilisations financières de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les données sur lesquelles se fondent ces valeurs, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues et revu les calculs effectués par la société.

Ces estimations reposant sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations seront susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ⊙ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ⊙ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ⊙ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ⊙ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ⊙ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Labège, le 24 avril 2025
KPMG S.A.
 Guillaume Salommez
Associé

Paris, le 24 avril 2025
BM&A
 Eric Seyvos
Associé

Céline Claro
Associée

7.4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Les comptes sociaux d'ACTIA Group S.A. font apparaître un chiffre d'affaires de 4,0 M€, en accroissement de 97,3 % par rapport à 2023, essentiellement en lien avec l'intégration de fonctions transverses (juridique et communication) et l'évolution des coûts en logiciels, générant une refacturation plus importante.

La facturation faite par LP2C à ACTIA Group s'établit à 293 k€ sur l'exercice, contre 330 k€ en 2023, en raison de l'absence de prestations externes liées aux différentes opérations menées en 2023.

Par ailleurs, le résultat financier est en baisse de 1 522,3 k€ en raison de dividendes moins importants liés aux résultats 2023 des filiales du Groupe (diminution de 1 458,6 k€).

Par conséquent, le résultat net ressort ainsi à (552,7 k€) contre un bénéfice de 1 716,2 k€ pour l'exercice précédent.

ACTIA Group S.A. n'a aucune activité propre, excepté le sujet de holding financière. Toutes les fonctions exercées au bénéfice de ses filiales ou de la holding patrimoniale animatrice sont refacturées aux structures concernées sur la base du coût réel avec une marge de 15 %, correspondant aux frais de gestion. Cette facturation ne couvre pas l'ensemble des frais de Commissariat aux Comptes, de communication, de conseils juridico-fiscaux et autres frais liés à la position de société cotée. Ces frais ne peuvent être répartis sur l'ensemble des filiales, dans le respect des contraintes juridiques et fiscales réglementaires. Seules les prestations définies par les conventions d'assistance, prestations développées au § 2.3.2 « Relations intra-groupes » font l'objet de facturation.

Le déficit opérationnel de la Société provient donc des coûts liés à sa présence sur le marché boursier et à son rôle de holding, avec les interventions extérieures en matière juridique, fiscale, communication, Commissariat aux Comptes pour les comptes sociaux et consolidés, ... qui représentent à eux seuls un coût de 364,6 k€ sur l'exercice, contre 483,1 k€ en 2023.

Au titre de l'exercice 2024 les principaux indicateurs des comptes sociaux sont :

Résultats sociaux (en k€)	2024	2023	2022
Chiffre d'affaires net	3 992	2 023	2 195
Produits d'Exploitation	6 525	4 027	3 563
Charges d'Exploitation	8 051	5 560	6 064
Résultat d'Exploitation	(1 526)	(1 533)	(2 502)
Résultat Financier	1 795	3 938	1 536
Résultat Exceptionnel	(610)	(507)	12 308
Impôt sur les bénéfices	211	183	694
RÉSULTAT NET	(553)	1 716	10 648

Nous demanderons aux actionnaires d'approuver ces comptes sociaux.

7.4.1 DÉCOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS

à la clôture de l'exercice, la répartition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs d'ACTIA Group S.A. (hors provision pour factures fournisseurs non parvenues) par date d'échéance est la suivante

Factures reçues non réglées au 31/12/2024 dont le terme est échu

CHIFFRES EXPRIMÉS EN €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	70					34
Montant total des factures concernées TTC	661 979	6 167	0	0	11 813	17 980
% du montant total des achats TTC de l'exercice	13,86%	0,13%	0,00%	0,00%	0,25%	0,38%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues						0
Montant total des factures exclues						0
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				X Délais contractuels : Selon les Conditions Générales de Ventes de nos fournisseurs		Délais légaux

7.4.2 DÉCOMPOSITION DES CRÉANCES CLIENTS

À la clôture de l'exercice, la répartition des créances clients par date d'échéance est la suivante :

Factures émises non réglées au 31/12/2024 dont le terme est échu

CHIFFRES EXPRIMÉS EN €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	198					114
Montant total des factures concernées TTC	2 804 302	360	4 122	240 042	612 815	857 338
% du montant total des achats TTC de l'exercice	31,31%	0,00%	0,05%	2,68%	6,84%	9,57%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues						0
Montant total des factures exclues						0
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais contractuels
						<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours fin de mois

7.4.3 TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

<i>En Euros</i>	2024	2023	2022	2021	2020
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social	15 074 956	15 074 956	15 074 956	15 074 956	15 074 956
Nombre d'actions émises	20 099 941	20 099 941	20 099 941	20 099 941	20 099 941
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 991 962	2 023 467	2 195 422	3 268 899	2 352 361
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	337 125	(2 082 727)	15 343 740	(238 514)	1 666 838
Impôt sur les sociétés	211 029	182 723	693 928	29 165	17 333
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(552 725)	1 716 178	10 648 216	758 956	1 639 673
Montant des bénéfices distribués	2 411 993	2 411 993	2 411 993	0	0
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	(0,03)	(0,11)	0,73	(0,01)	0,08
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,03)	0,09	0,53	0,04	0,08
Dividende versé à chaque action	0,12	0,12	0,12	0	0
PERSONNEL					
Nombre de salariés (effectif moyen)	30	12	8	8	11
Montant de la masse salariale	2 418 225	1 170 856	869 238	975 144	1 277 597
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	1 052 302	443 573	347 097	421 112	540 030

7.4.4 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

7.4.4.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

P Propriétaire direct ou indirect (SCI appartenant intégralement au Groupe) L Locataire I Locataire d'une SCI appartement partiellement au Groupe.

Nom	Division	Site	Secteur d'activité	Type de détention
ACTIA Group	Autres	Toulouse	 Holding	I (1)
ACTIA Automotive	Mobility	Toulouse	Etudes et commercialisation électroniques	I (1)
		Colomiers	Fabrications électroniques	P (2)
		Toulouse	Logistique	L
		Chartres	Animation commerciale et support technique du Diagnostic et Véhicule Connecté	L
ACTIA 3E	Mobility	Le Bourget du Lac	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA Systems	Mobility	Getafe Madrid (Espagne)	Études et fabrications de matériels Audio & Vidéo	I (3)
		Getafe Madrid (Espagne)	Etudes et d'électronique de puissance	L
		Linares (Espagne)	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA de Mexico	Mobility	Mexico (Mexique)	Fabrication et distribution solutions Audio & Vidéo	L
ACTIA do Brasil	Mobility	Porto Alegre (Brésil)	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA UK	Mobility	Newtown (Royaume-Uni)	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Italia	Mobility	Torino (Italie)	Etudes et fabrications électroniques	P
		Rho (Italie)	Logistique	L
ACTIA IME	Mobility	Braunschweig (Allemagne)	Etudes et fabrications électroniques	P/L
ACTIA Corp.	Mobility	Elkhart - Indiana (USA)	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Electronics	Mobility	Romulus - Michigan (USA)	Fabrications électroniques	P
ACTIA Polska	Mobility	Piaseczno (Pologne)	Etudes électroniques et commercialisation	L
CIPI ACTIA	Mobility	Tunis (Tunisie)	Fabrications électroniques	P
ACTIA Tunisie	Mobility	Tunis (Tunisie)	Fabrications électroniques	P
ACTIA China	Mobility	Shanghai (Chine)	Etudes et fabrications électroniques	L
		Wuhan (Chine)	Etudes électroniques	L
ACTIA Nordic	Mobility	Sollentuna (Suède)	Etudes et fabrications électroniques	L
		Linköping (Suède)	Etudes électroniques	L
ACTIA EMS Sweden	Aerospace	Linköping (Suède)	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA Japan	Mobility	Tokyo (Japon)	Promotion, commercialisation et support technique	L
ACTIA India Private Limited	Mobility	New Delhi (Inde)	Etudes et fabrications électroniques	L
ATAL	Mobility	Tabor (Rép. Tchèque)	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Engineering Services	Engineering	Tunis (Tunisie)	Etudes électroniques	P
		Sfax (Tunisie)	Etudes électroniques	L
ACTIA Engineering Services France	Engineering	Rennes (France)	Etudes électroniques	L
ACTIA PCs	Engineering	Maisons Alfort	Etudes et fabrications électroniques	L

Nom	Division	Site	Secteur d'activité	Type de détention
ACTIA Africa	Mobility	Tunis (Tunisie)	Promotion, commercialisation et support technique	L(5) ¹
ACTIA Telematics Services	Mobility	Namur (Belgique)	Etudes électroniques	L
ACTIA Railway	Mobility	Toulouse	Siège social	P (1)
		Saint-Georges-de-Luzençon	Etudes et fabrications électroniques	P (4)
		Vendargues	Etudes pour les solutions de supervision	L
ACTIA Aerospace	Aerospace	Toulouse	Siège social	P (1)
		Dinard	Etudes et fabrications électroniques	P / L
STEEL Electronique	Aerospace	Martres-Tolosane	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Energy	Energy	Toulouse	Siège social	P (1)
		Puy-Sainte-Réparate	Etudes et fabrications électroniques	P

Il est précisé que les actifs essentiels sont détenus par le Groupe. Ces actifs n'ont pas été valorisés lors du passage aux normes I RS fin 2004 et restent donc enregistrés à leur valeur historique dans les comptes consolidés.

Afin d'améliorer l'information, il a été décidé de faire intervenir des cabinets d'expertises indépendants pour donner une mesure régulière de la valeur de ses biens. Ainsi, les actifs immobiliers du Groupe ont été évalués à la fin de l'exercice 2023 et la **valorisation cumulée** s'établissait à **90,0 M€** en valeur moyenne brute pondérée du taux de participation, cette valeur moyenne ressort à 4,2 M versus 1,9 M en 2023, en lien avec l'évolution du périmètre du Groupe.

Indépendamment des sociétés mises en équivalence et donc en comparaison avec une valeur d'expertise à 0,2 M, la **valeur nette comptable des actifs** directement détenus par le Groupe s'établit à **25,7 M€**.

Suivant l'option prise par ACTIA, afin de ne pas voir ses comptes impactés par les variations du marché de l'immobilier qui ne représente pas son cœur de métier, et conformément aux normes I RS, le Groupe n'engagera aucune écriture visant à revaloriser ces actifs dans ses comptes consolidés. Sur le plan stratégique, le Groupe a toujours considéré que les biens immobiliers sont des outils mis à sa disposition dans le cadre de son activité industrielle.

Les actifs immobiliers considérés comme stratégiques concernent, avant tout, la production. Aussi, le site de production français, établissement d'ACTIA Automotive S.A.S., situé à Colomiers est détenu à 100 % par le Groupe au travers de la SCI de l'Oratoire.

Le 2^{ème} site de production de cartes électroniques situé à Tunis (Tunisie) est inscrit dans les actifs de notre filiale CIPI ACTIA, détenue à 5, % par le Groupe. Concernant le site d'intégration également situé à Tunis, ACTIA Tunisie est également propriétaire de ses locaux. Le 3^{ème} site de production situé à Romulus (Michigan USA) est la propriété de sa maison mère ACTIA Corp., détenue à 100 % par le Groupe. Enfin, les derniers sites de production, en Suède et en Espagne, traitant pour le moment que de la petite série avec des moyens limités, sont locataires.

Les équipements lourds du site de production français font généralement l'objet de financement en crédit-bail, tandis que les équipements tunisiens et américains sont financés par du crédit bancaire moyen terme ou autofinancés, les solutions bancaires locales n'offrant pas ce type de financement adapté aux moyens de production.

L'organisation de la production de cartes électroniques du Groupe s'articule désormais autour de trois sites principaux France Tunisie États-Unis. Ainsi, avec les mêmes types de matériels, les mêmes outils de test et les mêmes procédures, le Groupe bénéficie d'une plus grande flexibilité dans l'usage de son outil de production. Les sites suédois et espagnol répondant à des besoins très spécifiques en petites séries peuvent déployer des matériels plus spécifiques et adaptés à leurs besoins. Les investissements sont coordonnés entre les différents sites afin d'assurer une progression du capacitaire et une réponse aux évolutions technologiques, tout en améliorant la qualité et en réduisant les cycles de production.

En 2024, le **site de Colomiers** (France) a continué à accueillir les activités suivantes

- ⊙ La production électronique
- ⊙ Les métiers de support.

Après deux années et demi marquées par les difficultés d'approvisionnements en composants (2021-2023) et l'effondrement des volumes de production en moyenne et grande séries cette année, le site a poursuivi son plan de transformation démarré début 2023 pour gérer l'usine en un flux unique quel que soit le volume de la série à produire, pour préparer la montée en cadence des activités aéronautiques et spatiales avec l'arrivée des équipements associés nécessitant des travaux d'extension, tout en mettant en avant une approche métiers pour faciliter la compréhension, l'attractivité et la polyvalence des équipes en atelier. Palliant les difficultés d'embauche et organisant sa propre formation des nouveaux personnels, une zone est maintenant spécifiquement dédiée à la formation. Ce plan de transformation s'appuie également sur une évolution des process introduisant plus de robotisation et de digitalisation pour répondre aux exigences d'un secteur très concurrentiel.

En 2024, nos **sites tunisiens** ont connu également une très forte baisse d'activités. Après avoir maintenu une organisation 7j / 7 et 24h / 24 pour répondre aux contraintes liées à la crise des composants, il s'est agi de ramener le fonctionnement en 2 x 8, pouvant ponctuellement s'étendre à du 3 x 8. Faisant face à un environnement très concurrentiel, les machines en place assurant un capacitaire supérieur au niveau d'activité actuel, les sites ont démarré en 2024 une refonte complète de leur organisation introduisant d'avantage de robotisation et de digitalisation pour répondre aux exigences clients et assurer ainsi la pérennité des sites.

Deux sites, dits non stratégiques, sont détenus pour partie par le Groupe, pour partie par les dirigeants et pour partie par des minoritaires. Il s'agit des bâtiments (bureaux et ateliers) utilisés par notre filiale espagnole, détenus au travers de la SCI Los Olivos dont la répartition du capital est la suivante :

Répartition du capital de la SCI los Olivos	%
SCI Les Coteaux de Pouvourville	50,7 %
ACTIA Systems	40,6 %
Personnes physiques	8,7 %
TOTAL	100,0 %

En France, les bâtiments de bureaux accueillant principalement les sièges d'ACTIA Group S.A., d'ACTIA Automotive S.A.S et d'ACTIA Aerospace S.A.S. sont détenus en pleine propriété par la SCI Les Coteaux de Pouvourville, dont la répartition du capital est la suivante :

Répartition du capital de la SCI les Coteaux de Pouvourville	%
ACTIA Group	30,0 %
LP2C	50,1 %
Personnes physiques	19,9 %
TOTAL	100,0 %

Le Groupe s'est assuré que le prix des loyers appliqués par ces deux dernières infrastructures corresponde au prix du marché, avec l'intervention d'un expert extérieur au Groupe, lors de la signature des baux commerciaux. Ces derniers sont révisés selon l'index d'évolution du prix des loyers publié par l'INSEE et son équivalent espagnol.

7.4.4.2 Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations

Cette information est développée au § 6.5.3 « Lutte contre le dérèglement climatique » du chapitre 6 « Développement durable » arrêté par le Conseil d'Administration.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

8.1	GOVERNANCE D'ENTREPRISE	223
.1.1	Le code de gouvernance d'ACTIA Group	223
.1.2	Composition de la direction générale et du conseil d'administration	22
.1.3	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la société	230
.1.4	Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	2 1
8.2	RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES	264
.2.1	Principes de rémunération des mandataires sociaux	2 4
.2.2	Rémunérations, avantages des mandataires sociaux	2 5
8.3	OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	271
.3.1	Information spécifique relative aux conventions	2 1
.3.2	Nature et montant des conventions réglementées réalisées par l'émetteur	2 1
.3.3	Opérations avec les parties liées	2 1
.3.4	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	2 2
8.4	DÉLÉGATIONS ACCORDÉES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	279

8.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Sans adhérer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de Middlednext dans sa dernière édition de septembre 2021, notre Société s'inspire largement de ce Code dans l'organisation de sa gouvernance.

8.1.1 LE CODE DE GOUVERNANCE D'ACTIA GROUP

Depuis son passage sur Euronext Growth (février 2023), la Société a fixé certaines règles en matière de bonne gouvernance dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, qui s'inspirent du Code Middlednext.

Ainsi, les règles de gouvernance suivantes sont mises en œuvre par la Société :

Déontologie des membres du Conseil : acceptation du mandat, des obligations légales et des règles du cumul des mandats ; signature du règlement intérieur ; respect des périodes d'abstention et déclaration des transactions ; assiduité, devoir de s'informer, obligation de confidentialité.

Conflits d'intérêts : mise en place des procédures pour éviter des conflits d'intérêts et déclaration par les Administrateurs, de tout conflit d'intérêts potentiel.

Indépendance des membres du Conseil : le nombre de membres indépendant doit être d'au moins 10 %, en dehors des Administrateurs représentant les salariés.

Définition et critères d'indépendance : les critères permettant de présumer l'indépendance sont les suivants :

- ⊙ Ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe ;
- ⊙ Ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, ...)

- ⊙ Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ⊙ Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ⊙ Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Pour l'application de ces critères, la notion de groupe retenue est la suivante : toute société contrôlée ou contrôlant ACTIA Group au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce.

La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de « membre du Conseil » et chaque année au moment de la rédaction et de l'approbation du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Information des Administrateurs : la Société fournit aux Administrateurs, en un délai suffisant, toute information nécessaire entre les réunions du Conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie. Le règlement intérieur prévoit les modalités pratiques de délivrance de cette information, tout en fixant des délais raisonnables.

Organisation des réunions : la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise indique le nombre de réunions annuelles du Conseil et le taux de participation des Administrateurs.

Mise en place de comités : Le Conseil d'Administration décide de la création, ou non, de comités spécialisés.

Conseil sous forme de comité spécialisé sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale des Entreprises (RSE) : le Conseil d'Administration a décidé d'assumer lui-même les fonctions dévolues au Comité RSE, avec l'assistance de personnes spécialisées dans ce domaine. Les principales missions sont les suivantes :

- ⊙ Fixation et déploiement d'un prix interne du carbone,
- ⊙ Point sur les évolutions réglementaires et les dates de mise en application,
- ⊙ Revue de la politique sociale et sociétale et des indicateurs correspondants,
- ⊙ Revue de la politique environnementale et des indicateurs correspondants,
- ⊙ Revue des plans d'actions sur la biodiversité,
- ⊙ Point sur la féminisation globale du Groupe,
- ⊙ Point sur l'accidentologie, l'absentéisme et le turnover,
- ⊙ Point sur la formation en RSE des équipes internes,
- ⊙ Point sur la gouvernance de la politique RSE du groupe,
- ⊙ Revue et mise à jour de la cartographie des risques extra financiers,
- ⊙ Canevas de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), ainsi que, le cas échéant, du Rapport de durabilité prévu par la directive européenne 2022/2464 dite "CSRD", sous réserve que la Société entre dans le champ d'application des obligations disposées par cette dernière, revues des modèles d'affaires, gestion des parties prenantes, grille de matérialité, indicateurs,
- ⊙ Relecture et validation de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) définitive, ainsi que, le cas échéant, du Rapport de durabilité prévu par la directive européenne 2022/2464 dite « CSRD », sous réserve que la Société entre dans le champ d'application des obligations disposées par cette dernière,
- ⊙ Point sur les parties prenantes et les partenariats en cours et à nouer,
- ⊙ Point sur les actions de mécénat et de philanthropie,
- ⊙ Revue des alertes dans le cadre du plan anti-corruption,
- ⊙ Point sur les demandes de questionnaires de conformité.

Comité des Rémunérations : par décision du 18 décembre 2023, le Conseil d'Administration d'ACTIA Group a approuvé la création d'un Comité des Rémunérations. Ce Comité des rémunérations a été créé lors de la séance du Conseil d'Administration du 25 mars 2024 au cours de laquelle le Conseil d'Administration a procédé à la mise à jour corrélative du Règlement Intérieur et à la nomination de ses premiers membres.

Le Comité des rémunérations a pour missions de :

- ⊙ Proposer au Conseil d'Administration une politique de rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ;
- ⊙ Proposer au Conseil d'Administration le type et le mode de calcul des rémunérations de ces dirigeants après, par exemple, comparaison avec les pratiques observées dans les autres entreprises (détermination de la part fixe ou variable de la rémunération, des bonus, des divers avantages notamment les avantages en nature) ;
- ⊙ Formuler toute proposition au Conseil d'Administration sur le montant global de la rémunération à octroyer aux membres du Conseil d'Administration et, le cas échéant, aux censeurs, et sur leur répartition, en fonction de la contribution de chacun des membres et de son assiduité ;
- ⊙ Procéder à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants mandataires sociaux du Groupe et formuler des recommandations sur les éventuelles indemnités de départ susceptibles de leur être versées à l'occasion de la cessation de leurs fonctions ;
- ⊙ Et, de façon générale, répondre à toute question que lui soumet le Conseil d'Administration en matière de rémunération des dirigeants.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois administrateurs et / ou censeurs. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Administration (art. 8 du Règlement Intérieur).

Règlement Intérieur du Conseil : à titre purement volontaire, ACTIA Group a mis en place un Règlement Intérieur qui reprend les points évoqués au chapitre 8.1.4 "Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration" ci-dessous.

Choix de chaque Administrateur : des informations suffisantes sur le profil (mandats, expérience et compétence) sont mises en ligne à chaque nomination ; elles sont incluses dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Durée des mandats des Administrateurs : conformément à l'article 12-2 des statuts qui prévoit une clause d'échelonnement, les mandats des Administrateurs sont bien échelonnés, de façon à renouveler le Conseil d'Administration de manière progressive en évitant un renouvellement du Conseil d'Administration en bloc.

Rémunération des Administrateurs : la rémunération des Administrateurs, ainsi que sa répartition, sont arrêtées par le Conseil d'Administration, dans le respect de l'enveloppe votée par l'Assemblée Générale des actionnaires. La dernière enveloppe a été votée lors de l'Assemblée Générale 23 mai 2023 et demeure applicable jusqu'à nouvelle décision.

Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés du Groupe : l'organe compétent de chaque société du Groupe détermine le niveau et les modalités de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information qui en est faite, conformément aux exigences légales et réglementaires.

Formation et compétence du Conseil d'Administration : dans un environnement de plus en plus complexe et volatile, ACTIA Group veille à garantir l'expertise de ses Administrateurs en leur proposant des formations adaptées aux enjeux du Groupe et pour anticiper ceux du futur. Les modules de formations permettent d'assurer la pérennité et une bonne gouvernance du Groupe. Ainsi, depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024, certains administrateurs ont participé à deux formations de 3 heures chacune proposées par Middenext en matière de Gouvernance et de RSE.

De plus, les Administrateurs représentant les salariés bénéficient de formations adaptées à l'exercice de leur mandat, à la charge de la Société, conformément aux prescriptions légales.

8.1.2 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1.2.1 DIRECTION GENERALE

Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées et sont assurées par Jean-Louis PECH, nommé Président Directeur Général par le Conseil d'Administration du 30 octobre 2020. Le Président Directeur Général peut être assisté par des Directeurs Généraux Délégués.

Composition de la Direction Générale

Nom, Prénom, Fonction	Date de nomination	Échéance du mandat
Dirigeants		
Jean-Louis PECH, Président Directeur Général	30.10.2020	2026*
Jean-François CALMELS, Directeur Général Délégué	30.10.2020	2026*
Catherine MALLET, Directrice Générale Déléguée	30.10.2020	2026*
Marine CANDELON, Directrice Générale Déléguée	30.10.2020	31.03.2025
Walid ROUIS, Directeur Général Délégué	16.12.2024	2026*

* A l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année visée et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

⊙ Evolution de la Direction Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Walid ROUIS a été nommé par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2024, Directeur Général Délégué de la Société à compter du 1^{er} janvier 2025.

⊙ Evolution de la Direction Générale après le 31 décembre 2024

Marine CANDELON-BONNEMAISON a fait part de sa démission de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée au Conseil d'Administration du 27 mars 2025, à effet au 1^{er} avril 2025. Elle continue d'occuper ses autres mandats, et notamment celui d'Administratrice de la Société.

⊙ Evolution de la Direction Générale à venir

Le mandat de Président Directeur Général de Jean-Louis PECH prendra fin au plus tard le 19 décembre 2025 conformément aux dispositions statutaires relatives à la limite d'âge du Directeur Général. Le Conseil d'Administration statuera sur le plan de succession de la Direction Générale et le mode de gouvernance de la Société qu'il a projeté.

8.1.2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus sauf dérogations dans les conditions fixées par la loi (art. 12.1 des statuts).

La durée des mandats au sein du Conseil d'Administration est de 6 ans. Par exception et afin de permettre la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée Générale peut nommer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration pour une durée de 5 ans.

Les premiers Administrateurs ont été nommés par l'Assemblée Générale tenue le 30 octobre 2020. Il est précisé qu'aucun changement n'est intervenu durant l'exercice dans la composition du Conseil d'Administration.

Deux Administratrices représentant les salariés ont été élues le 23 mars 2021, pour une durée de 4 ans, dont les mandats arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, dans le respect des dispositions des articles L225-27-1 et suivants du Code de Commerce. Dans ce cadre, de nouvelles élections sont en cours d'organisation pour élire deux administrateurs représentant des salariés (issue du processus électoral : 16 mai 2025). Leur mandat d'une durée de 4 ans prendra effet à l'issue de la présente Assemblée Générale et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2029 appelée à statuer sur les comptes écoulés.

Concernant le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration :

- ⊙ Au sein du collège des Administrateurs, il est précisé que le Conseil d'Administration est actuellement composé de 6 femmes et de 4 hommes sur un total de 10 membres, les deux Administratrices représentant les salariés n'étant pas à inclure dans ce calcul. La proportion des membres de chaque sexe est bien au moins égale à 40 %,
- ⊙ Le collège des Administrateurs représentant les salariés, est composé de 2 femmes, avant les nouvelles élections.

Composition du Conseil d'Administration

Nom, Prénom, Fonction	Date de nomination	Échéance du mandat
Mandataires sociaux Dirigeants et Administrateurs		
Jean-Louis PECH, Président Directeur Général et Administrateur	30.10.2020	2026*
Jean-François CALMELS, Directeur Général Délégué et Administrateur	30.10.2020	2026*
Marine CANDELON, Directrice Générale Déléguée	30.10.2020	31.03.2025
Catherine MALLET, Directrice Générale Déléguée et Administratrice	30.10.2020	2026*
Administratrices indépendantes		
Catherine CASAMATTA	30.10.2020	2025*
Carole GARCIA	30.10.2020	2025*
Véronique VEDRINE	30.10.2020	2025*
Administrateurs		
Stanislas BAILLY	30.10.2020	2025*
Marine CANDELON	30.10.2020	2026*
Laura PECH	30.10.2020	2026*
Frédéric THRUM	30.10.2020	2025*
Administratrices représentant les salariés		
Martine CHUPIN	23.03.2021	2025*
Marie-Louise RIBAUT	23.03.2021	2025*
Président d'Honneur (non Administrateur)		
Pierre CALMELS	30.10.2020	Durée indéterminée
Censeur (non Administrateur)		
Christian DESMOULINS	30.10.2020	2028*

* A l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⊙ Evolution du Conseil d'Administration à venir :

Les mandats d'Administrateurs arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2024 font l'objet d'une résolution à ladite Assemblée (voir § 10.2. "Projet de résolutions").

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Les critères retenus pour être considéré comme mandataire indépendant, sont détaillés au chapitre § 8.1.1 "Le code de gouvernance d'ACTIA Group" ci-dessus.

Au sein du Conseil d'Administration d'ACTIA Group, les administrateurs indépendants représentent jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mai 2025, 30% du Conseil, hors collège des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur. Le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale du 27 mai 2025, le renouvellement de ces administrateurs indépendants, conduisant à maintenir ce taux.

CENSEURS

Les Censeurs ont pour fonction d'assister aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Ils sont soumis aux mêmes obligations de loyauté que les administrateurs tel que cela est prévu à l'article 4 du Règlement Intérieur.

Christian DESMOULINS a été nommé par le Conseil d'Administration le 30 octobre 2020 censeur pour une durée de 4 ans. Son mandat a été renouvelé par décision du Conseil d'Administration du 25 mars 2024, pour une nouvelle durée de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Le Président d'Honneur est invité à toutes les réunions du Conseil où il dispose d'une voix consultative.

À l'instar des Censeurs, les obligations de loyauté et de prévention des conflits d'intérêts, les obligations afférentes à la détention d'informations privilégiées et à la prévention des délits et manquements d'initiés ainsi que les obligations de diligence, de se documenter et d'éthique telles que définies à l'article 4 du Règlement Intérieur lui sont également applicables.

Le Président d'Honneur pourra, à la demande du Président Directeur Général, être amené à partager son expérience et à témoigner auprès des équipes de la Société. Il pourra également être appelé à représenter l'image du Groupe, notamment auprès de ses partenaires historiques et à participer aux grands événements d'ACTIA.

Le Conseil d'Administration a nommé le 30 octobre 2020, à titre honorifique, Pierre CALMELS, en qualité de Président d'Honneur, dont le mandat est à durée indéterminée, conformément à la faculté offerte par le Règlement Intérieur de la Société.

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Le Conseil d'Administration comprend deux administrateurs représentant les salariés, élus pour une durée de quatre ans, conformément aux statuts de la Société et aux dispositions de l'article L225-27-1 du Code de Commerce.

COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ⊙ **Conseil d'Administration sous forme de Comité RSE (Responsabilité sociale, sociétale de l'entreprise)** : le Conseil d'Administration a décidé d'assumer lui-même les fonctions dévolues au Comité RSE, il est donc composé de l'ensemble des Administrateurs (art. 7 du Règlement Intérieur).
- ⊙ **Comité des Rémunérations** : ce comité est composé de trois administrateurs et / ou censeurs. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Administration (art.8 du Règlement Intérieur).

Composition du Comité des Rémunérations

Nom, Prénom, Fonction	Administrateur indépendant	Date de nomination	Échéance du mandat
Présidente du Comité des Rémunérations			
Véronique VEDRINE	OUI	25.03.2024	2025*
Membres du Comité des Rémunérations			
Stanislas BAILLY	NON	25.03.2024	2025*
Jean-François CALMELS	NON	25.03.2024	2026*

* A l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

8.1.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ



- ⊙ **Jean-Louis PECH**, fils de Louis PECH, frère de Catherine MALLET et père de Laura PECH, est Président Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration le 30 octobre 2020. Nommé Administrateur de la Société par l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020, son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Jean-Louis PECH exerce également les mandats et les fonctions dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ Mandats et Fonctions

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Directeur Général Délégué et Administrateur	◆ LP2C	France
Directeur Général	JLS Invest	France
	◆ ACTIA 3E	France
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	◆ KARFA	Mexique
	◆ ACTIA Nordic	Suède
	◆ ACTIA Corp	États-Unis
	◆ CIPI ACTIA	Tunisie
	◆ ACTIA Systems	Espagne
	◆ SCI Los Olivos	Espagne

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	◆ ACTIA Italia	Italie
	◆ ACTIA Polska	Pologne
	◆ ACTIA Africa	Tunisie
	◆ ACTIA UK	Royaume-Uni
	◆ ACTIA Japan	Japon
	◆ ACTIA Engineering Services	Tunisie
	◆ ACTIA Tunisie	Tunisie
Administrateur	◆ ACTIA de Mexico	Mexique
	IRT Antoine de Saint Exupéry	France
	◆ ACTIA Electronics	États-Unis
	◆ ACTIA China	Chine
Membre du Conseil Consultatif	◆ ACTIA do Brasil	Brésil
Représentant permanent de LP2C	◆ ACTIA PCs	France
	◆ ACTIA Automotive	France
	◆ ACTIA Aerospace	France
Représentant permanent d'ACTIA Group	◆ SCI SODIMOB	France
	◆ ACTIA Telematics Services	Belgique
	◆ ACTIA Africa	Tunisie
	◆ ACTIA Engineering Services Holding	France
Représentant légal du Président ACTIA Group	◆ ACTIA Engineering Services France	France
	◆ ACTIA Energy	France
	◆ ACTIA Railway	France

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Mandats en cours		
Mandats	Société ¹	Pays
Représentant permanent d'ACTIA Automotive	◆ CIPI ACTIA	Tunisie
	◆ ACTIA Tunisie	Tunisie
	◆ ACTIA Engineering Services	Tunisie
	◆ ACTIA Systems	Espagne
Gérant / Co-gérant	SCI La Confluence	France
Conseiller	Banque de France de Toulouse	France
Membre	Cercle d'Oc	France
Président	Fondation Universitaire INSA Toulouse	France
Président	FIEV	France

Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

Expertise et expérience

ÉTUDES :

Ingénieur INSA option « Génie des Procédés Industriels et de l'Environnement » 1985
D.E.A. « Ingénierie de l'antipollution »

CARRIÈRE :

SOTRACIM – Directeur Général 1987 – 1988
I.D.E. Ingénierie S.A. – Créateur et Gérant 1987 - 2020
SA LP2C Toulouse - Membre du Directoire 1992 - 2022
ALPHA Recyclage Franche-Comté – Créateur et Gérant 1998 - 2020
JLS INVEST – Créateur depuis 2007

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

GIE France Recyclage Pneumatiques – Président	2009 – 2014
GIE France Recyclage Pneumatiques – Vice-Président	2014 - 2020
ACTIA Group - Président du Directoire	2014 - 2020
ACTIA Automotive - Directeur Général	2014 - 2023
ACTIA Group - Président Directeur Général	depuis 2020
LP2C - Directeur Général Délégué	depuis 2022



- ⊙ **Jean-François CALMELS**, fils de Pierre CALMELS et frère de Marine CANDELON-BONNEMAISON, est Directeur Général Délégué nommé par le Conseil d'Administration le 30 octobre 2020. Nommé Administrateur de la Société par l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020, son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Jean-François CALMELS est également membre du Comité des rémunérations suite à sa nomination par le Conseil d'Administration du 25 mars 2024, pour la durée de son mandat d'Administrateur. Il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ **Mandats et Fonctions**

Mandats	Mandats en cours		
	Société ¹	Pays	
Directeur Général Délégué et Administrateur	◆ LP2C	France	
	◆ ACTIA Corp	USA	
	◆ ACTIA Tunisie	Tunisie	
	◆ ACTIA Electronics	USA	
	◆ ACTIA Nordic	Suède	
	Administrateur	◆ ACTIA de Mexico	Mexique
		◆ ACTIA Systems	Espagne
		◆ ACTIA Engineering Services	Tunisie
		◆ ACTIA UK	UK
	◆ ACTIA Africa	Tunisie	
Représentant permanent d'ACTIA Group	◆ CIPI ACTIA	Tunisie	
Membre du Conseil Consultatif	◆ ACTIA Do Brasil	Brésil	
Membre du Comité de Direction	◆ ACTIA Automotive	France	
	◆ ACTIA Aerospace	France	
Co-Gérant	◆ SCI Les Coteaux de Pouvourville	France	
	◆ SCI de l'Oratoire	France	

1 Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

Expertise et expérience

ÉTUDES :

Université Paul Sabatier	1988 - 1990
École Militaire de l'Air	1994
École de Guerre de l'USAF	2010

CARRIÈRE :

Armée de l'Air : Spécialité : Navigateur Officier Systèmes d'Armes	1990 – 2018
Missions en Zone de guerre Navigateur Officier Systèmes d'Armes	1999 – 2005
Responsable de l'instruction des Forces en Guerre Électronique	2005 – 2007
OTAN : Assistant militaire Amiral Français en charge Recherche et Technologie, Capacités Futures	2007 – 2010
Commandant en second du Centre de Détection et de Contrôle de Lyon	2011 – 2013
Commandant du Centre de Détection et de Contrôle de Lyon	2013 – 2016
Colonel de l'armée de l'air	2016
Chef des Opérations Aériennes Centre National des Opérations Aériennes	2016 – 2017
Commandant en second Centre National des Opérations Aériennes	2017 – 2018
ACTIA Telecom - Account Manager	2018
ACTIA Group - Directeur Général Délégué	depuis 2020
LP2C - Directeur Général Délégué	depuis 2022

DÉCORATIONS :

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite



- ☉ **Catherine MALLET**, fille de Louis PECH et sœur de Jean-Louis PECH, est Directrice Générale Déléguée nommée par le Conseil d'Administration de la Société le 30 octobre 2020. Nommée Administratrice de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020, son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Catherine MALLET exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

☉ **Mandats et Fonctions**

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Présidente Directrice Générale et Administratrice	◆ LP2C	France
Présidente du Conseil d'Administration et Administratrice	Banque Populaire Occitane	France
	◆ ACTIA PCs	France
Membre du Conseil de Surveillance et du Comité des nominations	BPCE	France
Administratrice	◆ ACTIA Italia	Italie
	◆ ACTIA Nordic	Suède
	◆ ACTIA Corp	États-Unis
	◆ ACTIA China	Chine
	◆ CIPI ACTIA	Tunisie
	◆ ACTIA de Mexico	Mexique
	◆ ACTIA UK	Royaume-Uni
Administratrice	◆ ACTIA Electronics	États-Unis
	◆ ACTIA Africa	Tunisie

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
	◆ SCI Los Olivos	Espagne
	Fondation Nationale des Banques Populaires	France
	Fondation d'entreprise Banque Populaire Occitane	France
	METI	France
Membre du Comité de Direction	◆ ACTIA Automotive	France
	◆ ACTIA Aerospace	France
	◆ ACTIA Engineering Services	Tunisie
Représentante permanente de LP2C	◆ ACTIA Systems	Espagne
	◆ ACTIA 3E	France
	◆ ACTIA do Brasil	Brésil
Membre du Conseil Consultatif	◆ ACTIA do Brasil	Brésil
Co-Gérante	◆ SCI de l'Oratoire	France
	◆ SCI Les Coteaux de Pourville	France
Représentante permanente d'Action Logement (MEDEF) et Présidente du Comité d'Audit	Promologis S.A. H.L.M.	France
Représentante permanente Promologis	SAC Occitanie Habitat	France
Présidente et membre du bureau	Club ETI Occitanie	France
Trésorière	Le Cœur des Entreprises	France

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

Expertise et expérience**ÉTUDES :**

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse

CARRIÈRE :

Crédit Mutuel Île-de-France Boulogne-Billancourt – Chargée de clientèle

ACTIA Automotive – Attachée de Direction

ACTIA Group – Attachée de Direction

ACTIA Group – Directrice Financière

LP2C – Membre du Directoire

ACTIA Group - Directrice Générale Déléguée

LP2C - Directrice Générale

LP2C - Présidente - Directrice Générale

DÉCORATION :

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ACTIVITÉ SOCIALE :

Trésorière de l'Association Le Cœur des Entreprises



- ⊙ **Walid ROUIS** est Directeur Général Délégué nommé par le Conseil d'Administration le 16 décembre 2024 pour l'exercice 2025. Il exerce également les mandats et les fonctions dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ **Mandats et Fonctions**

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Directeur Général	◆ ACTIA Africa	Tunisie
	◆ ACTIA Engineering Services	Tunisie
	◆ ACTIA Engineering Services Holding	France
	◆ ACTIA Engineering Services France	France
	◆ ACTIA Egypt	Egypte
Administrateur	◆ ACTIA Africa	Tunisie
Membre du comité d'orientation stratégique	Ecole préparatoire aux concours des grandes écoles - IPEST	Tunisie
	Novation City - Pôle de compétitivité de Sousse	Tunisie
Président	Cluster mecatronic Tunisia	Tunisie
Membre du Comité de Direction	TAA (Tunisian Automotive Association)	Tunisie

1 Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

Expertise et expérience**ÉTUDES :**

Ingénieur ENSEIRB – INP Bordeaux, en électronique, informatique et radiocommunications	2002
D.E.A. en microélectronique – Université Bordeaux 1	

CARRIÈRE :

LAFON EQUIPEMENTS PETROLIERS – Division camions - Ingénieur puis chef de projet	2002 –2007
ACTIA Automotive – Chef de projet	2007 –2008
ACTIA Automotive – Responsable du bureau d'études hardware	2008 -2011
ACTIA Engineering Services – Directeur Général	depuis 2011
ACTIA Africa – Fondateur et Directeur Général	depuis 2018
ACTIA Group – Directeur Général Délégué	depuis 2025



- ⊙ **Stanislas BAILLY** est Administrateur de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020 ; son mandat arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, au cours de laquelle son renouvellement sera proposé ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ **Mandats et Fonctions**

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Président Directeur Général	SNECI	France
Président	SGPFEC	France
Président	S.B. Investissements	France

Fonctions

Membre du Comité Directeur et du Bureau de la FIEV

Adresse

SGPFEC - 64 Rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Expertise et expérience**ÉTUDES :**

École Polytechnique

Master of Science MIT Boston

MBA à l'INSEAD

CARRIÈRE :

Trader Dérivés Actions chez JP Morgan à Hong Kong	2007 – 2009
Responsable Projets & Opérations chez SNECI	2010 – 2011
Directeur SNECI Asia à Shanghai	2011 – 2013
Directeur des Opérations de SNECI	2013 – 2017
Directeur Général de SNECI	depuis 2017



- ⊙ **Marine CANDELON**, fille de Pierre CALMELS et sœur de Jean-François CALMELS, était Directrice Générale Déléguée nommée par le Conseil d'Administration de la Société le 30 octobre 2020 jusqu'au 1^{er} avril 2025, date de sa démission. Elle est Administratrice de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020 ; son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Marine CANDELON exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ **Mandats et Fonctions**

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Vice-Présidente	◆ ACTIA Italia	Italie
Directrice Générale Déléguée et Administratrice	◆ LP2C	France
Représentante permanente d'ACTIA Automotive	◆ ACTIA 3E	France
	◆ ACTIA PCs	France
Représentante permanente de LP2C	◆ ACTIA Tunisie	Tunisie
	◆ CIPI ACTIA	Tunisie
Administratrice	◆ ACTIA Italia	Italie
	◆ SCI Los Olivos	Espagne
	◆ ACTIA Systems	Espagne
	◆ ACTIA China	Chine
Membre du Comité de Direction	◆ ACTIA Automotive	France
	◆ ACTIA Aerospace	France

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

Expertise et expérience**ÉTUDES :**

First Certificate of Cambridge	1979
Proficiency of Cambridge	1980
BTS Secrétariat de Direction	1982

CARRIÈRE :

TECHNAL France Toulouse : Secrétaire qualifiée export	1982 – 1985
Maurice MESSEGUE Auch - Secrétaire de Direction	1986
LABORATOIRES DES HERBES SAUVAGES Fleurance - Secrétaire de Direction	1986 – 1990
SARL ACTE Nérac - Assistante de Direction	1990 – 1993
SA M3S Castelginest - Président Directeur Général	1993 – 2002
LP2C - Membre du Directoire	1999 - 2022
ACTIA Group - Membre du Directoire	2002 - 2020
ACTIA Group - Directrice Générale Déléguée	2020-2025
LP2C - Directrice Générale Déléguée	depuis 2022



- ⊙ **Catherine CASAMATTA** est Administratrice Indépendante de la Société, elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020 ; son mandat arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, au cours de laquelle son renouvellement sera proposé. Catherine CASAMATTA Elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ **Mandats et Fonctions**

Mandats en cours		
Mandats	Société ¹	Pays
Vice-Présidente en charge des Finances	Université Toulouse Capitole	France
Membre	Conseil Scientifique de l'Autorité des Marchés Financiers	France

Adresse

TSM - 2 Rue du Doyen Gabriel Marty, 31000 Toulouse

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Expertise et expérience**ÉTUDES :**

Diplôme de l'ESSEC (Cergy)	1994
DEA de sciences de gestion	1995
Doctorat en sciences de gestion	1999
Habilitation à diriger des recherches en sciences de gestion	2002
Premier concours d'agrégation en sciences de gestion	2003

CARRIÈRE :

Professeur de finance, TSM et TSE, UT1 Capitole	depuis 2003
Responsable du département finance, IAE, UT1 Capitole	2002 - 2004
Directrice de l'École Doctorale de sciences de gestion, UT1 Capitole	2006 - 2010
Directrice de l'IAE Toulouse, UT1 Capitole	2010 - 2015
Directrice du Master Corporate Finance, TSM, UT1 Capitole	depuis 2016



- ⊙ **Carole GARCIA** est Administratrice Indépendante de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020 ; son mandat arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, au cours de laquelle son renouvellement sera proposé. Carole GARCIA exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ **Mandats et Fonctions**

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Présidente	SAS Graine de pastel	France
Présidente et Administratrice	Financière Graine de pastel	France
Consul Honoraire	Principauté de Monaco	Monaco
Conseillère	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France
Administratrice	FEBEA - Fédération des Entreprises de la Beauté	France

Adresse

Laboratoire GRAINE DE PASTEL – 4 place Saint Etienne 31000 Toulouse

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Expertise et expérience**ÉTUDES :**

Master Grande École Kedge de Bordeaux	1992
Master Stratégie Marketing, Université Paris Dauphine	1993
Cycle des Hautes Études pour le Développement Économique (CHEDE), Ministère de l'Économie	2015
Baccalauréat professionnel agricole	2023

CARRIÈRE :

Fonctions marketing, Groupe pharmaceutique PIERRE FABRE	1994 – 2001
Présidence et fondatrice du Laboratoire GRAINE DE PASTEL	Depuis 2002
Gestion d'un domaine agricole engagé en agriculture biologique	Depuis 2022

DÉCORATION :

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Carole GARCIA a également développé une expérience professionnelle orientée RSE depuis 20 ans, au travers du Laboratoire Graine de Pastel et de la gestion d'un domaine engagé en Agriculture Biologique (AB) et Régénératrice, avec notamment :

- La création d'une filière agricole locale du pastel médicinal en Occitanie (Isatis tinctoria) ;
- La création d'une filière d'extraction végétale de principes actifs issus du pastel médicinal en Occitanie ;
- Des programmes de partenariat universitaires et industriels ;
- Des labellisations : référentiels Cosmos / Ecocert, Cosmébio et Agriculture biologique (AB) ;
- Des politiques d'achats responsables privilégiant le circuit court (France) et les critères RSE (recyclabilité, ...) ;
- La mise en place d'un comité de mission pour le Laboratoire Graine de pastel et transformation en Société à mission ;
- La participation à un groupe de travail national dans le cadre de la Stratégie Biodiversité impulsée par le Ministère de la Transition Écologique.



- ⊙ **Laura PECH**, fille de Jean-Louis PECH et petite-fille de Louis PECH, est Administratrice de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020 ; son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Laura PECH exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ **Mandats et Fonctions**

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Directrice Générale	ALPHA Carbone	France
	ALPHA Recyclage Composites	France
Directrice Générale Déléguée	ALPHA Recyclage Franche-Comté	France
Membre du Comité de Direction	◆ ACTIA Automotive	France

Adresse

ALPHA Recyclage Franche-Comté – 4, rue Jules Védrines – B.P. 94204 – 31031 TOULOUSE CEDEX 4

Expertise et expérience

ÉTUDES :

Ingénieur de l'École des Mines d'Albi 2010
Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris 2012

CARRIÈRE :

ALPHA Recyclage Franche-Comté – Ingénieur, chargée de développement 2012-2015
ALPHA Recyclage Franche-Comté – Directrice Générale depuis 2015

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.



- ⦿ **Frédéric THRUM**, est Administrateur de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020 ; son mandat arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, au cours de laquelle son renouvellement sera proposé. Frédéric THRUM exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

⦿ Mandats et Fonctions

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	Fives Pillard	France
Président et membre du Comité de Surveillance	Fives Cryo	France
Président et Membre du Comité de Surveillance	Fives Prosim	France
Conseiller	Fives Pillard Espana SAU	Espagne
Président du Conseil d'Administration	Fives Cryo (Suzhou) Co. Ltd	Chine
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	Fives Cryomec AG	Suisse
Administrateur	Fives Itas Spa	Italie
Président et Directeur	Fives North American Combustion Inc	États-Unis
	Fives North American Combustion Netherlands BV	Pays-Bas
	Fives North American Combustion UK Ltd	Angleterre
	Fives Combustion Systems Private Ltd	Inde
Directeur	Fives Cryo Inc	États-Unis
	North American Construction Services Ltd	États-Unis
Président du Conseil d'Administration et Conseiller	Fives North American Combustion Spain SL	Espagne

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Adresse

SIDMIA International – 48, quai Alphonse Le Gallo – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Expertise et expérience

ÉTUDES :

Harvard Business School, P.M.D	2002
ESME – Sudria, Ingénieur - option Telecom	1996

CARRIÈRE :

Directeur Général adjoint et Président de la Division Energie de FIVES SAS	depuis 2019
Fives Président - Cryogenics Energy	2013 - 2020
Fives Cryo (France), Fives Cryo Suzhou (Chine), Fives Cryo Inc. (USA), Fives Cryomec (Suisse)	
Directeur Général – Fives Cail Group	
Fives Cail (France), Fives Fletcher (UK), Fives Lille do Brazil (Brésil), Fives Cail KCP (Inde), FCFM (Mexique)	
Responsable Produits, Directeur Commercial, DGA, DG	
Responsable Commercial SAV – Fives FCB	1998-2001
BOUYGUES OFFSHORE	
Ingénieur Projets, Responsable Contrôle - Raffineries (France), Projets plateformes pétrolières (Malaisie, Indonésie)	1996-1998
Chef de Projet adjoint (Nigéria)	
ACTIA, Toulouse	
Stage de fin d'études	1996



- ⊙ **Véronique VEDRINE** est Administratrice Indépendante de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 octobre 2020 ; son mandat arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, au cours de laquelle son renouvellement sera proposé. Véronique VEDRINE exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ Mandats et Fonctions

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Administratrice	SAFRA	France
	Groupe la dépêche du midi	France
	PROVEPHARM	France

Fonction

Retraitée

Adresse

24 Allées Frédéric Mistral - 31400 Toulouse

Expertise et expérience

ÉTUDES :

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand

1977 – 1980

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

CARRIÈRE :

CEPME

Chargée d'affaires – Direction régionale Auvergne	1981 – 1991
Siège Social – Direction des Engagements : sectoriel tourisme, santé, collectivités	1991 – 1997
Responsable département Tourisme agence centrale	
Adjointe au Directeur de Réseau lors du rapprochement CEPME – SOFARIS	
Directeur Régional BDPME Midi-Pyrénées	1998 – 2005
Directeur du Réseau Sud Méditerranée OSÉO BDPME (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées)	2005 - 2006
Directeur du Réseau Sud Méditerranée OSEO (OSEO Financement – OSEO Innovation)	2006 - 2009
Directeur du Réseau Sud OSEO (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine)	2009 - 2013
Directeur du Réseau Sud Bpifrance (La banque publique d'investissement est le rapprochement d'OSEO, de la CDC Entreprises, de FSI et de FSI Régions)	2013 - 2022

DÉCORATIONS :

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier de la Légion d'Honneur

ACTIVITÉ SOCIALE :

Administratrice de l'UCRM - Union Cépière Robert Monnier

Trésorière Association YUJO

Trésorière de la Fondation de la Dépêche du Midi



- ◎ **Pierre CALMELS**, co-fondateur du Groupe, père de Marine CANDELON-BONNEMAISON et de Jean-François CALMELS, est le Président d'Honneur du Conseil d'Administration ; nommé lors de la réunion du Conseil du 30 octobre 2020. Pierre CALMELS exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

◎ Mandats et Fonctions

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Censeur	◆ ACTIA Automotive	France
	◆ ACTIA Aerospace	France
Président d'Honneur	◆ LP2C	France

Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

Expertise et expérience

ÉTUDES :

École Polytechnique – Paris – AFN	1957 – 1959
Service Militaire – Marignane Avord	1959 – 1960
ISAE (ex ENSAE) – Paris	1960 – 1962
ICG – Toulouse	1983 – 1985

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

CARRIÈRE :

CEAT (Centre d'Essais Aéronautiques de Toulouse)	
Ingénieur Armement	1962 – 1969
Responsable Laboratoire Conditionnement (3 ans)	
Chef du Groupe Matériaux et Structure (4 ans)	
MICROTURBO SA – Toulouse	
Directeur Technique (7 ans)	1969 – 1990
Directeur Programmes (9 ans)	
Directeur Général (5 ans)	
ACTIA Automotive SA – Toulouse	depuis 12/1990
LP2C (Holding du Groupe)	depuis 07/1994



- ⊙ **Christian DESMOULINS** est Censeur auprès du Conseil d'Administration de la Société ; il a été nommé lors du Conseil d'Administration du 30 octobre 2020 pour une durée de 4 ans et a été renouvelé par le Conseil d'Administration du 25 mars 2024, pour une nouvelle période de 4 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Christian DESMOULINS exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

⊙ Mandats et Fonctions

Mandats	Mandats en cours	
	Société ¹	Pays
Conseiller	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France
Président Honoraire	Cercle d'Oc	France
Gérant	SC Un Grain d'Orge	France
	SC Une Alouette	
Président d'Honneur	Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France en Midi-Pyrénées	France

¹ Sociétés du Groupe ACTIA signalées par un losange vert.

Fonctions

Académicien des Technologies

Académicien des Jeux Floraux

Adresse

24, route de Rebigue 31320 Castanet-Tolosan

Expertise et expérience

ÉTUDES :

École Polytechnique

Ingénieur des Ponts, des eaux et des Forêts

CARRIÈRE :

Chef d'Arrondissement à la Direction Départementale de l'Équipement de la Nièvre	1976 – 1981
Chef de Division à la DRIRE de PACA et Chargé de Mission auprès du Préfet de Région	1981 – 1986
Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et Délégué Régional de l'ANVAR d'Auvergne	1986 – 1991
Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Midi-Pyrénées et Directeur de l'École des Mines d'Albi	1991 – 1998
Chef du service des Industries Manufacturières au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	1998 – 1999
Directeur de la Recherche Technologique du CEA et Président de CEA Valorisation	1999 – 2003
Président du Directoire d'ACTIA Group et Directeur Général d'ACTIA Automotive	2003 – 2014
Président honoraire du Conseil d'Administration de l'INSA de Toulouse	
Président honoraire du Conseil d'Administration de l'Institut National Universitaire Jean-François Champollion	

DÉCORATIONS :

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier de l'Ordre National des Palmes Académiques



- ⊙ **Martine CHUPIN** est Administratrice représentant les salariés de la Société ; élue par les salariés le 23 mars 2021, son mandat arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

⊙ Mandats et Fonctions

Fonctions salariées au sein du Groupe ACTIA

ACTIA Automotive : responsable pôle exploitation au sein de la Direction des Systèmes d'Information depuis 2021

Adresse

ACTIA Group - 5, rue Jorge Semprun - BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 04

Expertise et expérience

ÉTUDES :

Ingénieur INSA en Automatique, Électronique, Informatique 1994

DEA microélectronique 1994

CARRIÈRE :

ACTIA Automotive : chef de projet sur les outils de diagnostic, responsable projet produit Multidiag 1994

ACTIA Automotive : responsable des développements hardware/firmware pour le diagnostic 2000

ACTIA Automotive : responsable qualité, vie série et SAV au sein de la business unit diagnostic 2006

ACTIA Automotive : responsable qualité, méthodes et outils, safety et qualification 2013

ACTIA Automotive : responsable pôle exploitation au sein de la Direction des Systèmes d'Information depuis 2021



- ⊙ **Marie-Louise RIBAUT** est Administratrice représentant les salariés de la Société ; élue par les salariés le 23 mars 2021, son mandat arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

⊙ Mandats et Fonctions

Fonctions salariées au sein du Groupe ACTIA

ACTIA Automotive : Account Delivery Manager au sein du CSM (Customer Success Management) Depuis 2024

Adresse

ACTIA Automotive - 10, avenue Edouard Serres - BP 60112 - 31772 COLOMIERS Cedex

Expertise et expérience

ÉTUDES :

Doctorat en Systèmes d'information (informatique)

CARRIÈRE :

ACTIA Automotive : responsable service gestion documentation au sein du service Industrialisation	1996 - 2000
ACTIA Automotive : responsable qualité projet au sein du département Diagnostic Automobile	2000 - 2007
ACTIA Automotive : responsable projet produit au sein du département Diagnostic Automobile	2007 - 2009
ACTIA Automotive : responsable projet produit au sein du département Services	2009 - 2016
ACTIA Automotive : responsable projet produit au sein du département Aéronautique	2016 - 2018
ACTIA Automotive : coordinatrice SAV au sein du DAS MDS - Centre d'Expertise et de Réparation	2018 - 2021
ACTIA Automotive : coordinatrice DSE au sein du DAS MDS - Direction des Services Electroniques	2021 - 2022
ACTIA Automotive : coordinatrice clients au sein du département OSE - Direction des Opérations	2022 - 2024
ACTIA Automotive : Account Delevry Manager au sein du CSM (Customer Success Management)	Depuis 2024

ACTIVITE SOCIALE :

Conseillère Municipale (2 ^{ème} mandat)	Depuis 2014
Représentante à la Commission Mobilité et à la Commission Communication et Culture de la Métropole de Toulouse	Depuis Juin 2020
Bénévole au sein de la Médiathèque Municipale	Depuis 2000

8.1.4 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACTIA Group est une Société Anonyme à Conseil d'Administration depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2020. Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, les statuts et le Règlement Intérieur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'Administration a mis en place un Règlement Intérieur, disponible, dans sa dernière version du 16 décembre 2024, sur le site internet de la Société <https://www.actia.com/fr/investisseurs>, consultable au siège social de la Société ou transmis sur simple demande. Ce Règlement Intérieur a été adopté le 30 octobre 2020 consécutivement au changement de mode de gouvernance de la Société (passage en société anonyme de type moniste). Le Règlement Intérieur a fait l'objet de plusieurs mises à jour afin de créer des Comités spécialisés et pour tenir compte de mises à jour législatives et réglementaires. Il a notamment été modifié le 21 mars 2023 suite au passage de la Société sur Euronext Growth.

Les principales dispositions de ce Règlement Intérieur concernent :

- ⊙ Le rôle du Conseil d'Administration ;
- ⊙ La composition du Conseil d'Administration ;
- ⊙ Les devoirs des membres et la déontologie ;
- ⊙ Les réunions du Conseil d'Administration ;
- ⊙ Le Comité RSE ;
- ⊙ Le Comité des rémunérations ;
- ⊙ La rémunération des membres ;
- ⊙ L'assurance des dirigeants mandataires sociaux ;
- ⊙ Les Censeurs ;
- ⊙ Le Président d'Honneur ;
- ⊙ L'adaptation, les modifications et la publicité du Règlement Intérieur.

Le **Règlement Intérieur** du Conseil d'Administration a pour objet, dans l'intérêt de ses membres, de la Société et de ses actionnaires, de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs, de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et le cas échéant de ses comités spécialisés. Il s'impose à tous les Administrateurs. Les obligations qui en découlent s'appliquent aussi bien au représentant permanent d'une personne morale Administratrice qu'aux personnes physiques Administratrices. Le Règlement Intérieur comprend également des dispositions relatives aux obligations des membres du Conseil relatives à la détention d'informations privilégiées.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Les modalités de convocation, de réunion, de quorum et de majorité du Conseil d'Administration sont fixées par les statuts de la Société et par le Règlement Intérieur en vigueur. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois et a été consulté par écrit 2 fois notamment pour :

- ⊙ Examiner les chiffres d'affaires et les comptes consolidés trimestriels, semestriels et annuels, et les comptes sociaux semestriels et annuels ;
- ⊙ Examiner la stratégie définie par LP2C, la valider et la déployer au sein du Groupe ;
- ⊙ Examiner l'ordre du jour et les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale et les compléter ;
- ⊙ Arrêter les termes de son rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise ;
- ⊙ Examiner les conventions règlementées, les documents d'information financière et prévisionnelle ;
- ⊙ Autoriser les emprunts et les garanties afférentes ;
- ⊙ Autoriser les avances en compte courant et les garanties nécessaires pour le financement de nos filiales ;
- ⊙ Examiner et autoriser les opérations de restructuration interne ;
- ⊙ Modifier le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que le nécessite la gestion des affaires courantes qui sont du ressort de cet organe de décision. Il est régulièrement convoqué par le Président pour les analyses des comptes (situations intermédiaires ou arrêté) avec une approche systématique de l'analyse du trimestre, du semestre ou de l'année, et des perspectives et stratégies à développer. Il analyse et délibère sur chaque point inscrit à l'ordre du jour ; un vote est opéré à main levée sur chaque décision.

Sont également abordées les problématiques de financement, soit au niveau de la Holding, soit au niveau des filiales, avec les garanties afférentes.

Lors de ces réunions, le Conseil d'Administration entend les présentations relatives aux :

- ⊙ Principes, méthodes et principales options comptables retenus ;
- ⊙ Impacts des changements de méthodes éventuels ;
- ⊙ Variations de périmètre de consolidation ;
- ⊙ Principales données sociales et consolidées chiffrées communiquées (formation du résultat, présentation du bilan et de la situation financière).

Il entend également le compte rendu des Commissaires aux Comptes sur l'étendue, l'avancement et les conclusions de leurs missions, dès lors que leur audit ou revue limitée des états financiers est prévue par la réglementation applicable.

CONVOCAION DES CONSEILS

Au cours de l'exercice écoulé, conformément à la réglementation en vigueur, à nos statuts et aux pratiques de la Société, les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués par courriel, dans un délai suffisant pour permettre la présence du plus grand nombre à l'ensemble des réunions. En l'absence de circonstances exceptionnelles, la date est habituellement fixée deux mois à l'avance et l'ordre du jour communiqué dans la semaine qui précède la réunion.

Par ailleurs, conformément aux articles L.821-65 et D.821-185 alinéa 2 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à l'ensemble des réunions qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires, par lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toute information ou document nécessaire dans un délai préalable raisonnable.

TENUE DES RÉUNIONS

Au cours de l'exercice écoulé, les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social et / ou par consultation écrite et / ou par des moyens de visioconférence et / ou de télécommunication permettant l'identification de leurs membres respectifs, et ce, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration peut varier d'une réunion à l'autre, dans le respect des règles de quorum et de majorité nécessaires. Le taux de membres présents sur l'ensemble des réunions des Conseils a légèrement augmenté sur l'exercice 2024 et se situe à 95,4 %. Pour rappel, lors de l'exercice précédent le taux était de 91,7 %.

DÉCISIONS ADOPTÉES

Toutes les décisions soumises au Conseil d'Administration ont été adoptées à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous ses membres, en vue de leur relecture. L'approbation dudit procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

NOMBRE D' ACTIONS DEVANT ÊTRE DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la législation en vigueur, les statuts de la Société ne prévoient aucune condition de détention d'action de la Société pour être membre du Conseil d'Administration.

Nous vous indiquons ci-après le nombre d'actions détenues personnellement par chaque mandataire social au 31 décembre 2024 :

Mandataire Social	Nombre d'actions et pourcentage du capital		Nombre et pourcentages de droits de vote bruts	
CONSEIL D'ADMINISTRATION				
Pierre CALMELS, Président d'Honneur	273	0,00 %	546	0,00 %
Stanislas BAILLY	0	0,00 %	0	0,00 %
Catherine CASAMATTA	0	0,00 %	0	0,00 %
Carole GARCIA ⁽¹⁾	1	0,00 %	2	0,00 %
Laura PECH	0	0,00 %	0	0,00 %
Marine CANDELON	74	0,00 %	148	0,00 %
Frédéric THRUM	0	0,00 %	0	0,00 %
Véronique VÉDRINE	20	0,00 %	40	0,00 %
Martine CHUPIN	26	0,00 %	52	0,00 %
Marie-Louise RIBAUT	19	0,00 %	38	0,00 %
DIRECTION GÉNÉRALE				
Jean-Louis PECH	2 996	0,01 %	5 992	0,02 %
Jean-François CALMELS	0	0,00 %	0	0,00 %
Catherine MALLET	796	0,00 %	1 592	0,01 %

(1) Il s'agit d'une action prêtée par ACTIA Group, dans le cadre de son mandat social.

Pour une parfaite connaissance des détentions, leur détail à la clôture de l'exercice est communiqué au § 9.1.1. « Répartition du Capital Social et des droits de vote » du rapport de gestion, étant précisé que les familles PECH, CALMELS, THRUM et BAILLY ont des actions à titre indirect au travers des sociétés LP2C, SIDMIA International et SGPPEC.

8.2 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES

8.2.1 PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le cadre de la détermination des rémunérations, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte par le Conseil de la manière suivante d'une manière générale, la partie fixe de la rémunération versée aux mandataires sociaux d'ACTIA Group suit l'évolution des salaires de la principale structure française, sauf année exceptionnelle, quand la situation du Groupe est trop tendue, auquel cas l'augmentation est alors inférieure, voire nulle. Les rémunérations sont régulièrement comparées avec celles pratiquées au sein du Groupe pour assurer une bonne **cohérence**.

Le Comité des rémunérations nommé le 25 mars 2024 contribue à l'élaboration d'une politique de rémunération de ses instances dirigeantes qui soit homogène, équilibrée et basée sur des indicateurs de performances objectifs, incluant notamment des objectifs RSE.

Principes de rémunération de la Direction Générale

Les rémunérations versées au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués d'ACTIA Group le sont principalement par LP2C, société holding consolidante au titre des mandats qui sont exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C et votées par le Conseil d'Administration de cette dernière. Ces rémunérations ne sont donc pas des rémunérations versées au titre des mandats exercés au sein de la Société ACTIA Group.

Pour une parfaite information, nous vous rappelons que, dans le cadre d'une convention d'assistance, LP2C facture au Groupe des prestations techniques diverses qui sont détaillées au § 3.4 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées » du rapport sur le gouvernement d'entreprises. Le solde correspond à son propre fonctionnement et reste à la charge de LP2C, selon la règle de répartition du temps de travail.

Les rémunérations versées par LP2C n'ont pas concerné les mandats exercés, au niveau d'ACTIA Group, par la Direction Générale.

Le détail des sommes facturées dans le cadre de la convention d'assistance est donné par nature de prestation au § Note 2.1 « Opérations avec les parties liées avec la société holding LP2C SA » des notes annexes aux comptes consolidés. Pour 2024, le montant facturé était de 2 051 250 euros, calculé, conformément à la convention, en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par LP2C majorés de 15 % la refacturation des prestations externes est, pour sa part, établie avec une marge de 3 % pour tenir compte des frais généraux de LP2C.

La partie fixe de la rémunération du Président Directeur Général de la Société est déterminée sur la base

- Du niveau de ses responsabilités et de la complexité y afférente,
- De son expérience et de son expertise.

Dans le cadre de l'exercice de son mandat, le Président Directeur Général ne bénéficie, par ailleurs, d'aucun contrat de travail, indemnités de départ, indemnités relatives à une clause de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire ou autres indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions.

Principes de rémunération des membres du Conseil d'Administration

Dans le cadre de la somme fixe annuelle autorisée par l'Assemblée Générale, les conditions de rémunération des Administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'Administration dans le cadre d'une enveloppe globale annuelle allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Les Administrateurs peuvent percevoir une rémunération annuelle tenant compte de leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris l'éventuelle présence à des comités. Le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer une somme de 400 euros pour chaque séance du Conseil d'Administration et chaque Comité constitué au sein de la société, auquel un Administrateur a assisté. Cette décision est applicable à tous les Administrateurs, à l'exclusion des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs représentant les salariés.

Au titre de l'exercice 2024, le montant global de rémunération attribué aux Administrateurs, conformément aux modalités décrites ci-dessus, a été de 22 000 euros, étant précisé qu'une enveloppe de 40 000 euros avait été autorisée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2023 jusqu'à nouvelle décision. Une proposition d'allocation d'une somme fixe annuelle de 100 000 euros pour la rémunération des Administrateurs sera soumise à votre approbation lors de l'Assemblée Générale. (voir § 10.2. Projet de résolutions).

8.2.2 RÉMUNÉRATIONS, AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rendons compte ci-après des éléments de rémunération, dont notamment la rémunération totale brute (éléments fixes, variables et exceptionnels) et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction du mandataire ou postérieurement à celle-ci n'a été pris, en dehors des engagements cités ci-dessous.

Depuis l'adoption de la formule à Conseil d'Administration, une rémunération est attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'ACTIA Group selon les modalités décrites au § 8.2.1 « Principes de rémunération des mandataires sociaux » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La rémunération variable du Président Directeur Général, versée par la société LP2C, a été appréciée par rapport à l'objectif de désendettement et de croissance du chiffre d'affaires du Groupe et l'amélioration de l'engagement social, environnemental et sociétal au travers des différentes actions tant en France qu'à l'étranger. Le niveau de réalisation attendu de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Le montant maximal de la partie variable au titre de l'exercice 2023 (versement en 2024 / 2025) a été fixé à 75 % maximum de la rémunération totale versée au titre de l'exercice n-1. Le niveau de réalisation de ces critères a été pleinement atteint.

La rémunération exceptionnelle versée aux Directeurs Généraux Délégués a été octroyée au titre des fonctions exercées dans LP2C, pour la réalisation d'objectifs en matière de désendettement et de croissance du chiffre d'affaires du Groupe et l'amélioration de l'engagement social, environnemental et sociétal au travers des différentes actions tant en France qu'à l'étranger. Le niveau de réalisation de ces critères a été pleinement atteint.

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction par LP2C.

Les chiffres communiqués ci-après concernent l'ensemble des rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 et attribuées au titre dudit exercice à chaque mandataire social d'ACTIA Group, par l'émetteur et par toute autre société du Groupe :

Tableau 1 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute autre société du Groupe

Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Montants attribués		Montants attribués	
	En 2024		En 2023	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Jean-Louis PECH – Président Directeur Général ⁽¹⁾				
Rémunération fixe	251 522	251 522	245 495	245 495
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	217 883	163 942	120 000	110 000
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Somme fixe annuelle (anciennement jetons de présence)				
Avantages en nature ⁽²⁾	3 378	3 378	3 378	3 378
TOTAL	472 783	418 842	368 873	358 873
Catherine MALLET – Directrice Générale Déléguée				
Rémunération fixe ⁽²⁾	99 077	99 077	95 339	95 339
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	87 153	56 077		
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾			30 000	25 000
Somme fixe annuelle (anciennement jetons de présence)			1 934	1 934
Avantages en nature ⁽²⁾	2 004	2 004		
TOTAL	188 234	157 158	127 274	122 274
Marine CANDELON – Directrice Générale Déléguée				
Rémunération fixe ⁽²⁾	97 469	97 469	93 792	93 792
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	65 365	42 683		
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾			25 000	20 000
Somme fixe annuelle (anciennement jetons de présence)				
Avantages en nature ⁽²⁾	1 628	1 628	1 637	1 637
TOTAL	164 462	141 780	120 429	115 429
Jean-François CALMELS – Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	109 682	109 682	96 732	96 732
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	65 365	42 683		
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾			30 000	20 000
Somme fixe annuelle (anciennement jetons de présence)				
Avantages en nature ⁽²⁾	1 764	1 764	1 714	1 714
TOTAL	176 811	154 129	128 447	118 447

⁽¹⁾ Répartition de la rémunération 2024 : mandat exercé au niveau de la Société Anonyme LP2C : 408 300 € + 10 542 € au titre du mandat ACTIA Group.

⁽²⁾ Rémunérations au titre des mandats exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C.

Tableau 2 - Rémunération fixe annuelle et autres rémunérations attribuées et versées aux mandataires sociaux non dirigeants de l'émetteur et de toute autre société du Groupe

Mandataires sociaux non dirigeants – Nom et mandat	Montants attribués au titre de 2024 *	Montants versés en 2025 *	Montants attribués au titre de 2023	Montants versés en 2024
Stanislas BAILLY – Administrateur Somme fixe annuelle Autres rémunérations	3 600	3 600	3 200	4 400
Catherine CASAMATTA – Administratrice Somme fixe annuelle Autres rémunérations	3 600	3 600	3 200	6 000
Carole GARCIA – Administratrice Somme fixe annuelle Autres rémunérations	3 600	3 600	3 200	4 400
Laura PECH – Administratrice Somme fixe annuelle Autres rémunérations	4 000	4 000	4 000	6 000
Frédéric THRUM – Administrateur Somme fixe annuelle Autres rémunérations	3 200	3 200	3 200	5 200
Véronique VÉDRINE – Administratrice Somme fixe annuelle Autres rémunérations	4 000	4 000	4 000	5 200
Martine CHUPIN - Administratrice, représentante des salariés Somme fixe annuelle				
Marie-Louise RIBAUT - Administratrice, représentante des salariés Somme fixe annuelle				
TOTAL	22 000	22 000	20 800	20 800

Ces sommes rémunèrent les Administrateurs pour leur assiduité et le temps qu'ils consacrent à leur fonction, dans le cadre des Conseils d'Administration qui se sont tenus au cours de l'exercice, conformément aux principes de rémunération développés au § 8.2.1 Principes de rémunération des mandataires sociaux" du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

(*)Les montants comprennent une participation à la séance du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023 qui n'avait pas été comptabilisée lors de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Tableau 3 - Dirigeants - Mandataires sociaux

	Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Nom : Jean-Louis PECH Fonction : Président Directeur Général Date début Mandat : 30/10/2020 Date fin Mandat : 2026*	Non	Non	Non	Non
Nom : Catherine MALLET Fonction : Directrice Générale Déléguée Date début Mandat : 30/10/2020 Date fin Mandat : 2026*	Non	Non	Non	Non
Nom : Marine CANDELON Fonction : Directrice Générale Déléguée Date début Mandat : 30/10/2020 Date fin Mandat : 31 mars 2025	Non	Non	Non	Non
Nom : Jean-François CALMELS Fonction : Directeur Général Délégué Date début Mandat : 30/10/2020 Date fin Mandat : 2026*	Non	Non	Non	Non
Nom : Walid ROUIS Fonction : Directeur Général Délégué Date début Mandat : 01/01/2025 Date fin Mandat : 2026*	Oui	Non	Non	Non

(*)A l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Dans le cadre des conventions signées entre LP2C, l'émetteur et ses filiales, LP2C refacture 99,1 % des rémunérations versées à ses mandataires, pour l'ensemble des prestations réalisées au profit du Groupe.

Des précisions sont apportées au § Note 26.1 « Opérations avec les parties liées – Avec la société holding : LP2C » des notes annexes aux comptes consolidés.

RATIO D'ÉQUITÉ DES DIRIGEANTS

La présentation ci-après fait état de l'évolution de la rémunération du Président Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et des ratios entre le niveau de leur rémunération et le SMIC.

Jean-Louis PECH - Président Directeur Général				
	2024	2023	2022	2021
Rémunération des mandataires sociaux				
Évolution (en %) de la rémunération ⁽¹⁾	16,7%	6,8 %	7,6 %	(6,0 %)
SMIC				
Ratio par rapport au SMIC annuel	19,7	17,2	17,0	16,7
Performance de la société				
Résultat net consolidé du Groupe	26 006 134	8 239 121	20 616 708	(6 073 523)
Évolution (en €) par rapport à l'exercice précédent	+17 767 013	(12 377 587)	+ 26 690 231	+ 13 367 948
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	215,6%	(60 %)	(439,5 %)	(68,8 %)

(1) Il s'agit de la rémunération totale versée au dirigeant au cours de l'exercice.

Jean-François CALMELS - Directeur Général Délégué				
	2024	2023	2022	2021
Rémunération des mandataires sociaux				
Évolution (en %) de la rémunération ⁽¹⁾	30,1%	46,9 %	27,8 %	2,8 %
SMIC				
Ratio par rapport au SMIC annuel	7,2	5,7	4,3	3,4
Performance de la société				
Résultat net consolidé du Groupe	26 006 134	8 239 121	20 616 708	(6 073 523)
Évolution (en €) par rapport à l'exercice précédent	+17 767 013	(12 377 587)	+ 26 690 231	+ 13 367 948
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	215,6%	(60 %)	(439,5 %)	(68,5 %)

(1) Il s'agit de la rémunération totale versée ou attribuée au dirigeant au cours de l'exercice.

Catherine MALLET - Directrice Générale Déléguée

	2024	2023	2022	2021
Rémunération des mandataires sociaux				
Évolution (en %) de la rémunération ⁽¹⁾	28,5%	13,2 %	4,3 %	(2,9 %)
SMIC				
Ratio par rapport au SMIC annuel	7,4	5,9	5,8	5,6
Performance de la société				
Résultat net consolidé du Groupe	26 006 134	8 239 121	20 616 708	(6 073 523)
Évolution (en €) par rapport à l'exercice précédent	+17 767 013	(12 377 587)	+ 26 690 231	+ 13 367 948
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	215,6%	(60 %)	(439,5 %)	(68,8 %)

(1) Il s'agit de la rémunération totale versée ou attribuée au dirigeant au cours de l'exercice.

Marine CANDELON - Directrice Générale Déléguée

	2024	2023	2022	2021
Rémunération des mandataires sociaux				
Évolution (en %) de la rémunération ⁽¹⁾	22,8%	14,2 %	3,5 %	(2,1 %)
SMIC				
Ratio par rapport au SMIC annuel	6,7	5,5	5,4	5,2
Performance de la société				
Résultat net consolidé du Groupe	26 006 134	8 239 121	20 616 708	(6 073 523)
Évolution (en €) par rapport à l'exercice précédent	+17 767 013	(12 377 587)	+ 26 690 231	+ 13 367 948
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	215,6%	(60 %)	(439,5 %)	(68,8 %)

(1) Il s'agit de la rémunération totale versée ou attribuée au dirigeant au cours de l'exercice.

8.3 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages aux termes du contrat ne lie les membres des organes d'Administration et de Direction à ACTIA Group ou à l'une quelconque de ses filiales, en dehors des éléments présentés au paragraphe ci-dessous.

8.3.1 INFORMATION SPÉCIFIQUE RELATIVE AUX CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 2° du Code de Commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune nouvelle convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L233-3 du même code, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, et à l'exception de la convention suivante :

- ⊙ Adhésion de la société STEEL Electronique, sous-filiale de la Société acquise le 23 mai 2024 et intégrée dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} juin 2024, à la Convention d'Assistance et de prestations de services conclue par la Société, en qualité de prestataire, avec l'ensemble de ses filiales et de ses sous-filiales.

8.3.2 NATURE ET MONTANT DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES RÉALISÉES PAR L'ÉMETTEUR

L'ensemble des conventions réglementées, conclues antérieurement et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, et généralement celles visées à l'article L225-38 et suivants du Code de Commerce, sont indiquées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, rapport reproduit dans son intégralité au § 8.3.4 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées » du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

8.3.3 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Cf. § Note 26 « Opérations avec les parties liées » des notes annexes aux comptes consolidés.

8.3.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée Générale de la société ACTIA Group S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions antérieures autorisées et approuvées par l'Assemblée tacitement reconduites

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société LP2C S.A.

Convention d'animation facturée par LP2C S.A.

Nature et objet : Convention d'animation tacitement reconduite au 1^{er} janvier 2024

Personnes concernées :

- ⊙ Madame Marine Candelon, Administratrice Directrice Générale Déléguée d'ACTIA Group S.A. et de LP2C S.A.
- ⊙ Madame Catherine Mallet, Administratrice Directrice Générale Déléguée d'ACTIA Group S.A. et Administratrice, Présidente Directrice Générale de LP2C S.A.
- ⊙ Monsieur Jean-Louis Pech, Président Administrateur Directeur Général d'ACTIA Group S.A. et Administrateur Directeur Général Délégué de LP2C S.A.
- ⊙ Monsieur Jean-François Calmels, Administrateur Directeur Général Délégué d'ACTIA Group S.A. et de LP2C S.A.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société / Modalités :

LP2C participe activement à la conduite de la politique du Groupe ACTIA, elle en définit les priorités stratégiques et les axes de développement et elle assure la coordination et la mise en œuvre de ces différentes actions entre les différentes sociétés du Groupe ACTIA.

Une convention d'animation par LP2C S.A. a été signée par votre société, en faveur de chacune des filiales et sous-filiales de LP2C S.A., pour le rôle qu'elle exerce seule et exclusivement au niveau de la définition de la politique générale du Groupe ACTIA et qu'elle anime dans l'intérêt de l'ensemble des sociétés du Groupe ACTIA.

A ce titre, LP2C S.A. facture un montant global annuel de €. 370.000 pour l'ensemble des sociétés du Groupe, calculé à partir de la valeur ajoutée de l'année précédente de chacune des sociétés du Groupe.

La durée de la convention d'animation est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois consécutifs.

Montants facturés au cours de l'exercice écoulé : au 31 décembre 2024, le montant total facturé par LP2C à ACTIA Group S.A. s'élève à €. 1.000 H.T.

Convention d'assistance et de prestations de services facturée par LP2C S.A.

Nature et objet : convention d'assistance et de prestations de services tacitement reconduite au 1er janvier 2024

Personnes concernées :

- ⊙ Madame Marine Candelon, Administratrice Directrice Générale Déléguée d'ACTIA Group S.A. et de LP2C S.A.
- ⊙ Madame Catherine Mallet, Administratrice Directrice Générale Déléguée d'ACTIA Group S.A. et Administratrice, Présidente Directrice Générale de LP2C S.A.
- ⊙ Monsieur Jean-Louis Pech, Président Administrateur Directeur Général d'ACTIA Group S.A. et Administrateur Directeur Général Délégué de LP2C S.A.
- ⊙ Monsieur Jean-François Calmels, Administrateur Directeur Général Délégué d'ACTIA Group S.A. et de LP2C S.A.

Modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Une convention d'assistance et de prestations de services avec LP2C S.A. a été signée par votre société, en faveur de chacune des filiales et sous filiales LP2C S.A., dans le cadre des prestations de services permanentes que LP2C S.A. rend au groupe notamment :

- ⊙ Assistance dans le domaine de la qualité,
- ⊙ Assistance dans le domaine de la communication,
- ⊙ Assistance dans le domaine des ressources humaines,
- ⊙ Assistance dans le domaine de l'immobilier,
- ⊙ Assistance dans le domaine de la gestion et des procédures internes groupe,
- ⊙ Assistance dans le domaine du « business development ».

Les modalités de fixation de la rémunération hors taxes des prestations de services rendues sont les suivantes : LP2C S.A. perçoit une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération est déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la société LP2C S.A. majorés de 15%.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois consécutifs.

Montants facturés au cours de l'exercice écoulé : au 31 décembre 2024, le montant total facturé par LP2C à ACTIA Group S.A. s'élève à €. 292.241 H.T.

Convention d'assistance et de prestations de services spécifiques facturée par ACTIA Group S.A.

Nature et objet : Convention d'assistance et de prestations de services spécifiques tacitement reconduite au 1^{er} janvier 2024.

Personnes concernées :

- ⊙ Madame Marine Candelon, Administratrice Directrice Générale Déléguée d'ACTIA Group S.A. et de LP2C S.A.
- ⊙ Madame Catherine Mallet, Administratrice Directrice Générale Déléguée d'ACTIA Group S.A. et Administratrice, Présidente Directrice Générale de LP2C S.A.
- ⊙ Monsieur Jean-Louis Pech, Président Administrateur Directeur Général d'ACTIA Group S.A. et Administrateur Directeur Général Délégué de LP2C S.A.
- ⊙ Monsieur Jean-François Calmels, Administrateur Directeur Général Délégué d'ACTIA Group S.A. et de LP2C S.A.

Modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Les prestations de services spécifiques qu'ACTIA Group S.A. rend à LP2C S.A. sont relatives à l'assistance en matière comptable et secrétariat de direction. Les modalités de fixation de la rémunération hors taxes des prestations de services rendues par ACTIA Group S.A. sont les suivantes : en contrepartie des prestations de services rendues, ACTIA Group S.A. reçoit de la part de LP2C S.A. une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération est déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la Société ACTIA Group S.A. majorés de 15%.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois successifs.

Montants facturés au cours de l'exercice écoulé : au 31 décembre 2024, le montant total facturé par ACTIA Group S.A. à LP2C S.A. s'élève à €. 32.543 H.T.

Avec la société ACTIA Automotive S.A.S.

Convention d'assistance et de prestations de services facturées par ACTIA Automotive S.A.S.

Nature et objet : Convention d'assistance et de prestations de services par ACTIA Automotive S.A.S. en qualité de prestataire en faveur de sociétés du groupe ACTIA Group S.A. concernant les prestations de services permanentes qu'ACTIA Automotive S.A.S. rend aux sociétés du groupe ACTIA Group S.A. tacitement reconduite au 1^{er} janvier 2024.

Personnes concernées : Monsieur Jean-Louis Pech, Président Directeur Général d'ACTIA Group S.A.

Modalités :

Les prestations de services permanentes que ACTIA Automotive S.A.S. rend aux sociétés du groupe ACTIA Group S.A., comprennent notamment :

- ⊙ Assistance administrative, juridique, comptable et financière ;
- ⊙ Assistance dans le domaine de la qualité ;
- ⊙ Assistance dans le domaine de la communication ;
- ⊙ Assistance dans le domaine des ressources humaines ;
- ⊙ Assistance dans le domaine des systèmes d'informations ;
- ⊙ Assistance dans le domaine des achats ;
- ⊙ Assistance dans le domaine de l'immobilier ;
- ⊙ Assistance dans le domaine de la gestion et des procédures internes groupe ;
- ⊙ Assistance dans le domaine du "Business Development" ;
- ⊙ Assistance dans le domaine de la technologie.

Les modalités de fixation de la rémunération hors taxes des prestations de services rendues sont les suivantes : ACTIA Automotive S.A.S. perçoit une rémunération sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice. La rémunération est déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par ACTIA Automotive S.A.S. majorés de 15%.

La refacturation éventuelle des prestations externes s'établit avec une marge de 3% pour tenir compte des frais généraux d'ACTIA Automotive S.A.S. en qualité de Prestataire.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois consécutifs.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt d'ACTIA Automotive S.A.S. recoupe celui des sociétés composant le groupe ACTIA Group S.A., qui pourront, en conséquence, accroître leur efficacité et leur rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduirait, au niveau du groupe ACTIA Group S.A., par une réduction de ses coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité, tandis que les Filiales, tout en bénéficiant de ces coûts réduits, pourront concentrer leur énergie sur leur activité principale et ainsi accroître leurs performances économiques.

Montants facturés au cours de l'exercice écoulé : au 31 décembre 2024, le montant facturé par ACTIA Automotive S.A.S. à ACTIA Group S.A. s'élève à €. 68.812 H.T.

Avec les filiales listées ci-dessous

Convention d'assistance et de prestations de services facturées par ACTIA Group S.A.

Nature et objet : Convention d'assistance et de prestations de services tacitement reconduite au 1^{er} janvier 2024.

Personnes concernées :

⊙ Mandats chez ACTIA Group S.A.

- Monsieur Jean-Louis Pech : Président Directeur Général
- Madame Catherine Mallet : Administratrice Directrice Générale Déléguée
- Madame Marine Candelon : Administratrice Directrice Générale Déléguée
- Monsieur Jean François Calmels : Administrateur Directeur Général Délégué
- Monsieur Walid Rouis : Directeur Général Délégué

⊙ Mandats dans les filiales

- ACTIA Automotive : Monsieur Jean-Louis Pech, Président Directeur Général d'ACTIA Group S.A., Présidente d'ACTIA Automotive S.A.S.
- SCI de l'Oratoire : Madame Catherine Mallet et Monsieur Jean-François Calmels, Co-Gérants
- SCI les Coteaux de Pouvourville : Madame Catherine Mallet et Monsieur Jean-François Calmels, Co-Gérants
- ACTIA 3E : Monsieur Jean-Louis Pech, Président et Administrateur d'ACTIA 3E et Mesdames Catherine Mallet représentante permanente de LP2C S.A. Administratrice d'ACTIA 3E et Marine Candelon représentante permanente d'ACTIA Automotive S.A.S. Administratrice d'ACTIA 3E.

- ACTIA Engineering Services Holding S.A.S. : Monsieur Jean-Louis Pech, Président Directeur Général d'ACTIA Group S.A., Présidente d'ACTIA Engineering Services Holding S.A.S et Walid Rouis, Directeur Général
- ACTIA Engineering Services France S.A.S. : Monsieur Jean-Louis Pech, Président Directeur Général d'ACTIA Group S.A., Présidente d'ACTIA Engineering Services France S.A.S et Walid Rouis, Directeur Général
- ACTIA PCs : Catherine Mallet, Président du Conseil d'administration, Marine Candelon et Marine Candelon représentante permanente d'ACTIA Automotive S.A.S. Administratrice de ACTIA PCs et Jean-Louis Pech représentant permanente de LP2C S.A. Administratrice de ACTIA PCs
- ACTIA Aerospace S.A.S. (ex ACTIA Telecom) : Monsieur Jean-Louis Pech, Président d'ACTIA Group S.A., Présidente d'ACTIA Aerospace S.A.S.
- ACTIA Railway S.A.S. : Monsieur Jean-Louis Pech, Président d'ACTIA Group S.A., Présidente d'ACTIA Railway S.A.S.
- ACTIA Energy S.A.S. : Monsieur Jean-Louis Pech, Président d'ACTIA Group S.A., Présidente d'ACTIA Energy S.A.S.
- ACTIA Telematics Services : Monsieur Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA Nordic : Madame Catherine Mallet et Messieurs Jean-François Calmels et Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA Polska : Monsieur Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA IME : Monsieur Jean-Louis Pech, Président Directeur Général d'ACTIA Group S.A., Présidente d'ACTIA Automotive S.A.S, Présidente de ACTIA IME
- ACTIA Italia : Mesdames Catherine Mallet, Administratrice et Marine Candelon Vice-Présidente et Administratrice et Monsieur Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA Systems : Marine Candelon Administratrice et Messieurs Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration et Jean-François Calmels Administrateur
- ACTIA UK : Madame Catherine Mallet Administratrice et Messieurs Jean-François Calmels Administrateur et Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA Africa : Madame Catherine Mallet, Messieurs Jean-François Calmels, Administrateurs et Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration et Monsieur Walid Rouis, Directeur Général
- ACTIA Japan : Monsieur Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA Tunisie : Messieurs Jean-François Calmels, Administrateur et Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA China : Mesdames Catherine Mallet et Marine Candelon et Monsieur Jean-Louis Pech, Administrateurs
- Cipi ACTIA : Catherine Mallet Administratrice et Messieurs Jean-François Calmels et Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA Electronics : Madame Catherine Mallet et Messieurs Jean-François Calmels et Jean-Louis Pech, Administrateurs
- ACTIA do Brasil : Madame Catherine Mallet et Messieurs Jean-François Calmels et Jean-Louis Pech, membres du Conseil Consultatif
- ACTIA de Mexico : Madame Catherine Mallet et Messieurs Jean-François Calmels et Jean-Louis Pech, Administrateurs
- ACTIA Corp : Madame Catherine Mallet et Messieurs Jean-François Calmels, Administrateurs et Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA Engineering Services : Messieurs Jean-François Calmels, Administrateur et Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration et Walid Rouis, Directeur Général
- SCI Sodimob : Monsieur Jean-Louis Pech, Président d'ACTIA Group S.A., Présidente de la SCI SODIMOB.
- SCI los Olivos : Mesdames Catherine Mallet, Administratrice et Marine Candelon Administratrice et Monsieur Jean-Louis Pech, Président du Conseil d'administration
- ACTIA Automotive India Private Limited : Catherine Mallet et Jean-Louis Pech
- ATAL S.R.O : Monsieur Jean-Louis Pech, membre du Supervisory Board de ATAL S.R.O
- STEEL Electronique S.A.S. : Monsieur Jean-Louis Pech, Président d'ACTIA Group S.A., Présidente de STEEL Electronique S.A.S.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services rendues, ACTIA Group S.A. reçoit de la part de chacune des filiales et sous-filiales concernées une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération est déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la Société ACTIA Group S.A. majorés de 15%.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois successifs.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Dans le cadre de la réorganisation globale, cette convention d'assistance et de prestations d'ACTIA Group S.A. est mise en place en faveur de chacune des filiales et sous-filiales, pour couvrir les prestations permanentes qu'ACTIA Group S.A. rend au groupe. L'intérêt d'ACTIA Group S.A. recoupe celui de chacune des filiales composant le groupe, qui peuvent, en conséquence, accroître leur efficacité et leur rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduit, au niveau de ACTIA Group S.A., par une réduction de ses coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité, tandis que les filiales, tout en bénéficiant de ces coûts réduits, peuvent concentrer leur énergie sur leur activité principale et ainsi accroître leurs performances économiques.

Les prestations de services permanentes qu'ACTIA Group S.A. rend au groupe sont les suivantes :

- ⊙ Assistance administrative, juridique, comptable et financière ainsi que la mise à disposition d'avances en compte-courant,
- ⊙ Assistance dans le domaine de la communication,
- ⊙ Assistance dans le domaine des ressources humaines,
- ⊙ Assistance dans le domaine des systèmes d'information,
- ⊙ Assistance dans le domaine des achats,
- ⊙ Assistance dans le domaine de l'immobilier,
- ⊙ Assistance dans le domaine de la gestion et des procédures internes groupe,
- ⊙ Assistance dans le domaine du « business development »,
- ⊙ Assistance dans le domaine de la technologie.

Montants facturés au cours de l'exercice écoulé : au 31 décembre 2024, les montants facturés hors taxes par ACTIA Group S.A. s'élèvent à :

Sociétés	Convention d'assistance et de services
ACTIA Automotive	983 579 €
SCI Oratoire	10 497 €
SCI Pouvoirville	9 859 €
ACTIA 3E	22 506 €
ACTIA ES Holding	4 901 €
ACTIA ES France	17 667 €
ACTIA PCs	23 701 €
ACTIA Aerospace	540 733 €
ACTIA Railway	226 693 €
ACTIA Energy	321 188 €
ACTIA Telematics Services	20 052 €
ACTIA Nordic	111 684 €
ACTIA EMS	24 363 €
ACTIA Polska	8 270 €
ATAL	21 787 €
ACTIA IME	180 096 €
ACTIA Italia	86 312 €
ACTIA Systems	172 918 €

Sociétés	Convention d'assistance et de services
ACTIA UK	61 184 €
ACTIA Africa	20 067 €
ACTIA Japan	21 945 €
ACTIA Tunisie	31 355 €
ACTIA China	87 123 €
CIPI ACTIA	66 381 €
ACTIA Electronics	43 177 €
ACTIA do Brasil	-€
ACTIA de Mexico	85 340 €
ACTIA Corp	93 621 €
ACTIA Engineering Services	638 864 €
Total	3 935 863 €

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société ACTIA Automotive S.A.S.

Garanties dans le cadre d'un marché Airbus

Nature et objet : Garanties dans le cadre d'un marché Airbus

Personnes concernées : Monsieur Jean-Louis Pech, Président Directeur Général d'ACTIA Group S.A., Présidente d'ACTIA Automotive S.A.S.

Modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Airbus a sollicité la garantie d'ACTIA Group S.A. à première demande pleine et entière de tous les droits et obligations d'ACTIA Automotive S.A.S. en 2017. La garantie est étendue tant sur les plans financiers que juridique, légal et de responsabilité civile.

Dans le cadre de ce marché, la responsabilité d'ACTIA Automotive S.A.S. peut être mise en cause à hauteur du montant du contrat, qui avoisine, en 2024, €. 14.399.000. ACTIA Automotive S.A.S. bénéficie d'une assurance spécifique pour les produits aéronautiques à hauteur de €. 200.000.000 par sinistre, la responsabilité d'ACTIA Group S.A. ne pouvant être recherchée au-delà de ce montant. Sur le plan de la responsabilité civile, ACTIA Group S.A. sera fondée à mettre en œuvre cette assurance, en cas de défaillance de sa filiale ACTIA Automotive S.A.S..

Dans la mesure où ACTIA Automotive S.A.S. mettra en jeu la garantie de son assurance en cas de sinistre, la garantie octroyée à votre filiale sort du cadre ordinaire des garanties facturées par la société, la charge de l'assurance liée à ce contrat étant intégralement supportée par ACTIA Automotive S.A.S.

Montants facturés au cours de l'exercice écoulé : Cette garantie n'a pas donné lieu à une facturation de la part de votre société au cours de l'exercice.

Garanties dans le cadre d'un marché Airbus

Nature et objet : Garanties dans le cadre d'un marché Airbus

Personnes concernées : Monsieur Jean-Louis Pech, Président Directeur Général d'ACTIA Group S.A., Présidente d'ACTIA Automotive S.A.S.

Modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

ACTIA Automotive S.A.S. a signé un contrat avec Airbus pour la conception, le développement, la fabrication, la fourniture et la maintenance d'équipements avioniques. Dans le cadre de ce contrat, Airbus a sollicité la garantie d'ACTIA Group S.A. à première demande pleine et entière de tous les droits et obligations de ACTIA Automotive S.A.S. La garantie est étendue tant sur les plans financiers que juridique, légal et de responsabilité civile.

Dans le cadre de ce marché, la responsabilité d'ACTIA Automotive S.A.S. peut être mise en cause à hauteur du montant du contrat, qui avoisine, en 2024, €. 14.399.000. ACTIA Automotive S.A.S. bénéficie d'une assurance spécifique pour les produits aéronautiques à hauteur de €. 200.000.000 par sinistre, la responsabilité d'ACTIA Group S.A. ne pouvant être recherchée au-delà de ce montant. Sur le plan de la responsabilité civile, ACTIA Group S.A. sera fondée à mettre en œuvre cette assurance, en cas de défaillance de sa filiale ACTIA Automotive S.A.S.

Dans la mesure où ACTIA Automotive S.A.S. mettra en jeu la garantie de son assurance en cas de sinistre, la garantie octroyée à votre filiale sort du cadre ordinaire des garanties facturées par la société, la charge de l'assurance liée à ce contrat étant intégralement supportée par ACTIA Automotive S.A.S.

Montants facturés au cours de l'exercice écoulé : Cette caution n'a pas donné lieu à une facturation de la part de votre société au cours de l'exercice.

Les commissaires aux comptes

Labège, le 24 avril 2025

KPMG S.A.

Guillaume Salommez
Associé

Paris, le 24 avril 2025

BM&A

Eric Seyvos
Associé

Céline Claro
Associée

8.4 DÉLÉGATIONS ACCORDÉES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

A la date de clôture, il n'existe pas de délégation en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

Cette information est reprise au § 9.2.5 "Augmentation de Capital Social" du Rapport Annuel.

CAPITAL & ACTIONNARIAT

9.1	RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE	281
9.1.1	Répartition du Capital Social et des droits de vote	281
9.1.2	Contrôle et détention	289
9.1.3	Pacte d'actionnaires	290
9.1.4	Engagements de conservation de titres	290
9.1.5	Nantissements d'actions ou d'actifs	290
9.1.6	Actions propres détenues par la Société	290
9.1.7	Transactions effectuées sur les titres de la Société	291
9.1.8	Programme de rachat d'actions en cours	291
9.1.9	Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions	292
9.1.10	Plan d'Épargne Groupe et Plan d'Épargne Groupe International	292
9.1.11	Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice	292
9.2	CAPITAL SOCIAL ET DÉLÉGATIONS ACCORDÉES	293
9.2.1	Capital Social souscrit	293
9.2.2	Actions auto détenues	293
9.2.3	Actions gratuites, stock-options et Valeurs mobilières converties, échangeables ou assorties de bons de souscription	293
9.2.4	Descriptif du programme de rachat de la Société de ses propres actions	293
9.2.5	Augmentation de Capital Social	293
9.3	POLITIQUE DE DIVIDENDES	293

9.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

9.1.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, aux dates mentionnées, les seuils de 1 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales ou un multiple de cette fraction jusqu'à 5 % inclus, ainsi que les seuils de 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 % et 95 % du Capital Social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Actionnaires :	Actions		Droits de vote bruts		Droits de vote nets	
	Nombre	% du capital	Nombre	%	Nombre	%
LP2C	10 077 510	50,14%	20 093 676	62,07%	20 093 676	62,10%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	6 952	0,03%	13 004	0,04%	13 004	0,04%
SOUS-TOTAL FAMILLES PECH ET CALMELS	10 084 462	50,17%	20 106 680	62,11%	20 106 680	62,14%
SIDMIA International	1 171 848	5,83%	2 343 696	7,24%	2 343 696	7,24%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
SOUS-TOTAL FAMILLE THRUM	1 172 061	5,83%	2 344 122	7,24%	2 344 122	7,24%
TOTAL PACTE CONCERT	11 256 523	56,00%	22 450 802	69,35%	22 450 802	69,39%
SGPFEC	1 037 141	5,16%	2 074 282	6,41%	2 074 282	6,41%
Public (autres nominatifs avec une participation < 1%)	130 568	0,65%	172 031	0,53%	172 031	0,53%
Flottant						
dont GESTINEG H	1 410 502	7,02%	1 410 502	4,36%	1 410 502	4,36%
dont SCERAC	997 608	4,96%	997 608	3,08%	997 608	3,08%
dont INOCAP GESTION	356 216	1,77%	356 216	1,10%	356 216	1,10%
dont OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	348 000	1,73%	348 000	1,07%	348 000	1,08%
dont TEXMI	247 350	1,23%	247 350	0,76%	247 350	0,76%
dont THIERRY LUCIEN CHEMIN	224 881	1,12%	224 881	0,69%	224 881	0,70%
dont Public (autres porteurs avec une participation < 1%)	4 073 419	20,27%	4 073 419	12,58%	4 073 419	12,59%
Autodétention ¹	17 733	0,09%	17 733	0,05%	0	0,00%
TOTAL	20 099 941	100,00%	32 372 824	100,00%	32 355 091	100,00%

¹ Comprenant du nominatif et du porteur.

CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Actionnaires :	Actions		Droits de vote bruts		Droits de vote nets	
	Nombre	% du capital	Nombre	%	Nombre	%
LP2C	10 077 510	50,14 %	20 093 676	62,11 %	20 093 676	62,13 %
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	6 052	0,03 %	11 904	0,04 %	11 904	0,04 %
SOUS-TOTAL FAMILLES PECH ET CALMELS	10 083 562	50,17 %	20 105 580	62,14 %	20 105 580	62,17 %
SIDMIA International	1 171 848	5,83 %	2 343 696	7,24 %	2 343 696	7,25 %
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00 %	426	0,00 %	426	0,00 %
SOUS-TOTAL FAMILLE THRUM	1 172 061	5,83 %	2 344 122	7,25 %	2 344 122	7,25 %
TOTAL PACTE CONCERT	11 255 623	56,00 %	22 449 702	69,39 %	22 449 702	69,42 %
SGPFEC	1 037 141	5,16 %	2 074 282	6,41 %	2 074 282	6,41 %
Public (autres nominatifs avec une participation < 1%)	144 262	0,67%	167 366	0,52%	167 366	0,52%
Flottant						
dont GESTINEG H	1 223 000	6,08 %	1 223 000	3,78 %	1 223 000	3,78 %
dont SCERAC	1 133 360	5,64 %	1 133 360	3,50 %	1 133 360	3,50 %
dont INOCAP GESTION	433 639	2,16%	433 639	1,34%	433 639	1,34%
dont OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	348 000	1,73%	348 000	1,08%	348 000	1,08%
dont Public (autres porteurs avec une participation < 1%)	4 511 040	22,50 %	4 511 040	13,94%	4 511 040	13,95%
Autodétention ¹	13 876	0,07 %	13 876	0,04 %	0	0,00 %
TOTAL	20 099 941	100,00 %	32 354 265	100,00 %	32 340 389	100,00 %

¹ Comprenant du nominatif et du porteur.

CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Actionnaires :	Actions		Droits de vote bruts		Droits de vote nets	
	Nombre	% du capital	Nombre	%	Nombre	%
LP2C	10 077 510	50,14 %	20 093 676	62,12 %	20 093 676	62,15 %
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	6 052	0,03 %	11 904	0,04 %	11 904	0,04 %
SOUS-TOTAL FAMILLES PECH ET CALMELS	10 083 562	50,17 %	20 105 580	62,15 %	20 105 580	62,18 %
SIDMIA International	1 171 848	5,83 %	2 343 696	7,25 %	2 343 696	7,25 %
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00 %	426	0,00 %	426	0,00 %
SOUS-TOTAL FAMILLE THRUM	1 172 061	5,83 %	2 344 122	7,25 %	2 344 122	7,25 %
TOTAL PACTE CONCERT	11 255 623	56,00 %	22 449 702	69,40 %	22 449 702	69,43 %
SGPFEC	1 037 141	5,16 %	2 074 282	6,41 %	2 074 282	6,43 %
Public (autres nominatifs avec une participation < 1%)	325 544	1,62%	342 849	1,06%	342 849	6,42 %
Flottant						1,06 %
dont GESTINEG H	1 045 000	5,20 %	1 045 000	3,23 %	1 045 000	3,23 %
dont Public (autres porteurs)	6 421 268	31,95%	6 421 268	19,85%	6 421 268	19,86 %
Autodétention ¹	15 365	0,08 %	15 365	0,05 %	0	0,00 %
TOTAL	20 099 941	100,00 %	32 348 466	100,00 %	32 333 101	100,00 %

¹ Comprenant du nominatif et du porteur.

DROITS DE VOTE BRUTS OU DROITS DE VOTE THÉORIQUES

Il s'agit du nombre total de droits de vote, en ce compris ceux attachés aux actions qui en sont privés, à savoir les actions en autodétention.

Droits de vote nets ou droits de vote exerçables en Assemblée Générale : les actions détenues en autodétention ne sont pas comptabilisées.

La Société LP2C est détenue à part égale par les familles PECH et CALMELS.

La Société SIDMIA International est détenue par la famille THRUM.

Le pacte de concert entre les familles PECH, CALMELS et THRUM porte sur la totalité des actions détenues par les sociétés. Les actions non incluses à l'origine du pacte ne représentent pas un pourcentage suffisamment significatif pour être détaillé. Il est précisé que le pacte ne comporte pas de date d'échéance. Les principales clauses de ce pacte sont détaillées au § 9.1.3 « Pacte d'actionnaires » du rapport de gestion.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire non cité dans les tableaux ci-dessus qui détiendrait 5 % ou plus des actions ou des droits de vote d'ACTIA Group S.A..

Les droits de vote sont détaillés à l'article 11 des Statuts de la Société « Droits et obligations attachés aux actions ordinaires - Vote », disponibles sur le site Internet de la Société www.actia.com.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Au cours des trois dernières années, ACTIA Group a été informée des franchissements de seuil suivants :

- ⊙ En date du **6 avril 2022**, la Société à Responsabilité Limitée GESTINEG H a informé ACTIA Group qu'elle avait franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital de la Société (avis AMF 222C0782) ;
- ⊙ En date du **27 décembre 2022**, Charles-André NORMAND a informé ACTIA Group qu'il avait franchi à la baisse le seuil de 1 % du capital de la Société ;

- ⊙ Le **2 février 2023**, la Société Civile SCERAC a informé l'AMF qu'elle avait franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital de la Société (Avis AMF 223C0254).
- ⊙ Le **30 décembre 2024**, la Société Civile SCERAC a déclaré, à ACTIA Group, avoir franchi en baisse, le 27 décembre 2024, le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 4,96 % du capital de la Société.

AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au Capital Social.

MARCHÉ DES TITRES ACTIA GROUP

Depuis le 2 février 2023, ACTIA Group est coté sur Euronext Growth à Paris, code ISIN FR0000076655.

Au cours de l'exercice clos le total des actions échangées a été de 1 787 112 contre 1 817 637 en 2023 et 2 643 010 en 2022, soit une moyenne quotidienne de 6 981 actions sur 255 jours de bourse contre 7 128 en 2023 et 10 205 en 2022.

En 2024, le cours en valeur de clôture a évolué avec :

- ⊙ Le plus haut de : 4,35 € atteint le 9 avril 2024 ;
- ⊙ Le plus bas de : 2,53 € atteint le 30 décembre 2024 ;
- ⊙ Et une clôture le 31.12.2024 : 2,74 €.

Le nombre d'échanges d'actions ACTIA Group est en très léger retrait par rapport à 2023, avec un recul de 1,7 %. Le titre a clôturé en forte baisse de -31,2 % par rapport au 31 décembre 2023, contre un recul de -8,0 % pour l'indice CAC Small.

Les échanges au titre du contrat de liquidité s'élèvent à 60 122 titres achetés et 56 266 titres vendus sur l'ensemble de l'année 2024. Ces flux quotidiens ont permis d'optimiser au mieux les variations day-to-day et intraday du titre en réduisant les variations extrêmes.

Il est à noter qu'ACTIA fait partie des sociétés évaluées et classées selon leur degré d'implication en matière de transparence extra-financière et de performance RSE (gouvernance, capital humain, environnement et relations avec les parties prenantes externes), constituant le **GAIA Index**, indice boursier de référence pour les valeurs moyennes en matière de développement durable. Entré dans le classement en 2015 et maintenu dans l'index depuis, ACTIA Group continue sa progression, comme le montre le tableau récapitulatif ci-dessous :

Notation	2021	2022	2023	Tendance 2022-2023
GOVERNANCE	50	57	57	=
SOCIAL	62	69	67	↘
ENVIRONNEMENT	54	59	74	↗
PARTIES PRENANTES EXTERNES	92	95	95	=
Note Globale	59	65	68	↗

La Direction Générale du Groupe, consciente de l'enjeu central de la RSE ainsi que de son impact sur sa performance et sur ses capacités de financements, a mis en place une équipe RSE dédiée, pilotée par le Comité RSE créé au sein du Conseil d'Administration (voir Chapitre 8 « Rapport sur le Gouvernement d'entreprise »).

À la date du 6 mars 2025, ACTIA Group était présent dans les indices boursiers suivants :

INDICE

Euronext Growth All-Share Index (NR/GR)

Euronext Tech Croissance

Euronext Helios All-Share Index (NR/GR)

Le tableau suivant donne une synthèse de la performance du titre ACTIA Group sur 3 exercices :

	Performance		Volatilité	
	ACTIA Group	CAC MID & SMALL	ACTIA Group	CAC MID & SMALL
2024	-29,09%	-3,59%	60,73%	13,25%
2023	-4,56%	1,42%	19,98%	8,92%
2022	14,24%	-13,86%	35,92%	14,24%

Évolution du cours de clôture et des volumes échangés du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2025 – Cours de clôture en euros

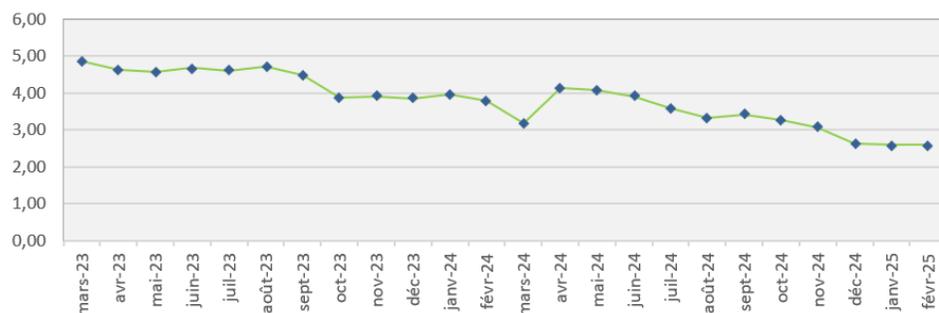
2025	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
Janvier	2,74	2,38	2,60	194 980
Février	2,88	2,38	2,60	271 390
Mars	3,39	2,70	3,11	240 112

2024	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
Janvier	4,18	3,78	3,97	132 568
Février	4,06	3,22	3,78	183 467
Mars	3,65	3,01	3,18	240 445
Avril	4,35	3,90	4,14	289 701
Mai	4,20	3,87	4,08	131 746
Juin	4,26	3,57	3,90	126 468
Juillet	3,67	3,50	3,58	38 152
Août	3,57	3,18	3,32	81 117
Septembre	3,72	3,16	3,42	313 100
Octobre	3,58	3,15	3,27	40 235
Novembre	3,41	2,57	3,06	101 640
Décembre	2,74	2,53	2,64	108 473

2023	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
Janvier	4,35	4,10	4,23	369 760
Février	4,76	3,95	4,23	335 056
Mars	5,12	4,69	4,86	302 942
Avril	4,84	4,35	4,63	71 272
Mai	4,81	4,31	4,57	166 787
Juin	4,77	4,52	4,69	65 644
Juillet	4,68	4,52	4,61	63 908
Août	4,82	4,55	4,71	104 150
Septembre	4,64	4,14	4,47	91 782
Octobre	4,17	3,41	3,87	84 830
Novembre	4,01	3,74	3,90	59 489
Décembre	3,98	3,65	3,86	98 828

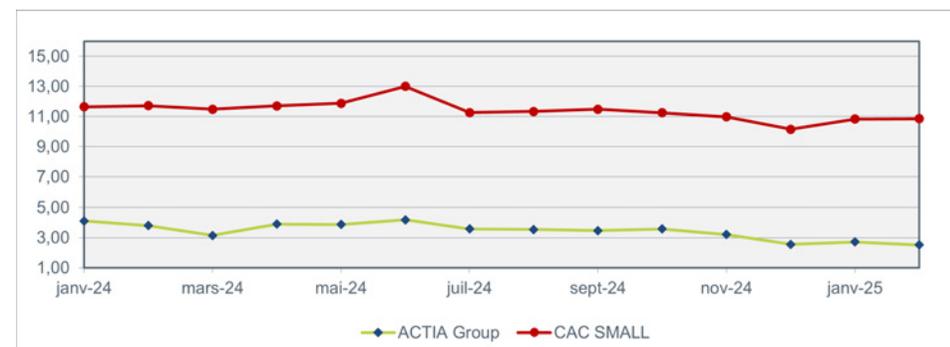
2022	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
Janvier	4,54	3,53	3,94	489 127
Février	4,34	3,47	4,07	205 221
Mars	4,15	2,88	3,49	193 098
Avril	4,00	3,68	3,86	140 593
Mai	4,05	3,69	3,86	142 835
Juin	4,07	3,65	3,90	122 505
Juillet	4,06	3,66	3,88	164 648
Août	4,53	4,07	4,29	280 044
Septembre	4,77	3,33	4,30	314 979
Octobre	4,23	3,35	3,83	221 954
Novembre	4,38	3,89	4,17	167 792
Décembre	4,43	4,14	4,26	200 214

Graphique d'évolution du cours
(cours moyen mensuel de clôture en euros)



Graphique d'évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 (cours de clôture le 1^{er} jour du mois)

Comparatif du cours ACTIA Group et CAC SMALL 90



9.1.2 CONTRÔLE ET DÉTENTION

Les informations concernant la détention et le droit de vote détaillées au § 9.1.1 « Répartition du Capital Social et des droits de vote » du chapitre "Capital et actionariat", montrent que le Groupe est majoritairement détenu et contrôlé, directement et indirectement, par les familles PECH et CALMELS, familles des fondateurs du Groupe Louis PECH et Pierre CALMELS, au travers de la société LP2C.

La composition du Conseil d'Administration est détaillée au § 8.1.2 « Composition du Conseil et de la Direction Générale » du rapport sur le gouvernement d'entreprise. Les familles PECH et CALMELS occupent les postes de Président Directeur Général, Jean-Louis PECH (fils de Louis PECH), de Directrices Générales Déléguées, Catherine MALLET (fille de Louis PECH) et Marine CANDELON (fille de Pierre CALMELS), démissionnaire le 31 mars 2025, de Directeur Général Délégué Jean-François CALMELS (fils de Pierre CALMELS) et d'Administratrice Laura PECH (petite fille de Louis PECH).

Parmi les cinq autres membres du Conseil, trois sont totalement indépendants et assurent une bonne gouvernance pour le Groupe. Walid ROUIS, tiers aux familles PECH et CALMELS, qui évolue dans le Groupe depuis 2011, a été nommé par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2024 Directeur Général Délégué avec effet le 1^{er} janvier 2025. Deux Administrateurs représentant les salariés participent également au Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et statutaires. Une nouvelle élection de ces représentants va avoir lieu en mai 2025.

Les familles fondatrices ont ainsi préservé la pérennité du Groupe tout en garantissant une gouvernance indépendante au sein du Conseil.

9.1.3 PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires entre les familles de Louis PECH et de Pierre CALMELS, d'une part, et Günther THRUM, d'autre part, a été signé le 11 décembre 2000.

Les parties déclarent agir de concert à l'égard de la Société ACTIA Group S.A. en vue de prévoir principalement :

- ⊙ Un engagement de concertation précédant tout Conseil et toute Assemblée Générale d'actionnaires ;
- ⊙ Un engagement de maintien de la répartition des sièges au Conseil ;
- ⊙ Un engagement de maintien de participation afin que les adhérents détiennent un pourcentage minimal de droit de vote de la Société ;
- ⊙ Un engagement de concertation avant toute cession réalisée par l'un des quelconques signataires de tout ou partie des valeurs mobilières qu'il détient (y compris les titres non maintenus au nominatif) ;
- ⊙ Un droit de préemption réciproque entre les deux groupes d'actionnaires ;

⊙ En cas d'offre publique, à laquelle l'une d'elles souhaiterait apporter ses titres, l'ensemble des parties s'engage à se concerter afin de prendre en commun les décisions tendant à permettre la réalisation du projet élaboré par la partie demanderesse sans remettre en cause les fondements de ce pacte quant au maintien du contrôle d'ACTIA Group et à la poursuite de sa stratégie industrielle ;

⊙ Dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, les actions ACTIA Group ne seraient plus inscrites sur un marché réglementé, et si les actionnaires du Groupe « PECH et CALMELS » envisagent de céder tout ou partie de leurs actions ACTIA Group et que la cession envisagée soit susceptible de leur faire perdre le contrôle (40 % des droits de vote) d'ACTIA Group, ils devront offrir aux actionnaires du Groupe « THRUM » la possibilité de céder tous leurs titres ACTIA Group aux mêmes conditions de prix et de règlement que celles obtenues de l'acquéreur.

Au 31 décembre 2024, ce pacte concernait un total de 11 256 523 actions (détention de 56,0 %) et de 22 450 802 droits de vote (contrôle de 69,4 %).

9.1.4 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DE TITRES

À l'exception du pacte d'actionnaires cité ci-dessus, il n'y a, à notre connaissance, pas d'engagement de conservation de titres sur les actions de la Société ACTIA Group.

9.1.5 NANTISSEMENTS D' ACTIONS OU D'ACTIFS

À la connaissance de la Société, aucun titre de la Société n'est nanti à la date du 31 décembre 2024.

9.1.6 ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ

Les informations concernant ce paragraphe sont décrites au § Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

9.1.7 TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRE SOCIAUX ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous présentons ci-dessous un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice, ayant fait l'objet d'une déclaration et dont la société a eu connaissance.

À la connaissance de la Société, au cours de l'exercice écoulé, aucune transaction n'a été effectuée sur les titres de la Société par les mandataires sociaux.

Nous portons à votre connaissance l'état récapitulatif d'une opération visée par l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisée au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025.

NOM	Fonction	N° de la déclaration AMF	Date de l'opération	Prix unitaire	Quotité	Montant total	Description de l'opération
LP2C (384 043 352)	Personne étroitement liée au sens de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	2025DD1018011	30.01.2025	2,70€	100 000	270 000 €	Acquisition d'un bloc de 100 000 titres au porteur et transféré au nominatif pur le 14.02.2025.

9.1.8 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN COURS

Conformément aux dispositions combinées de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce et de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons sur le programme de rachat d'actions en cours au sein de la Société.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'Administration à acheter ou à vendre des actions de la Société, pendant une période de 18 mois, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat avait été fixé à 8 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir ne puisse dépasser 2 % du nombre d'actions composant le Capital Social.

Le contrat de liquidité, géré par la société Portzamparc, a connu les évolutions suivantes sur l'exercice :

- ⊙ Montant maximum alloué au programme : 3 215 984 € ;
- ⊙ Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 60 122 ;
- ⊙ Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 56 266 ;

- ⊙ Cours moyen des achats : 3,53 € ;
- ⊙ Cours moyen des ventes : 3,61 € ;
- ⊙ Montant des frais de négociation : 12 274 € ;
- ⊙ Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 14 404 titres ;
- ⊙ Valeur de ces titres évaluée au cours moyen d'achat : 50 777 € ;
- ⊙ Valeur nominale pour chacune des finalités : la totalité du programme de rachat d'actions a été utilisée afin d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.) au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ⊙ Nombre des actions utilisées : aucune ;
- ⊙ Éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet : néant ;
- ⊙ Fraction du capital qu'elles représentent : 0,07 %.

9.1.9 AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Nous vous proposons, aux termes de la septième résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 2 % du nombre d'actions composant le Capital Social au jour de l'Assemblée Générale, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 28 mai 2024 dans sa septième résolution.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- ⊙ D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTIA Group, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- ⊙ De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe ;

- ⊙ D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et / ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et / ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et / ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et / ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées ;
- ⊙ D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société, et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 8 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 3 215 984 euros.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

9.1.10 PLAN D'ÉPARGNE GROUPE ET PLAN D'ÉPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

Il n'existe pas d'accord de Plan d'Épargne Groupe ou de Plan d'Épargne Groupe International au sein du Groupe.

9.1.11 QUOTITÉ DE CAPITAL DÉTENU À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce dans le Capital Social d'ACTIA Group.

9.2 CAPITAL SOCIAL ET DÉLÉGATIONS ACCORDÉES

Les actions d'ACTIA Group S.A. sont cotées sur le marché Euronext Growth à Paris.

9.2.1 CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT

Le Capital Social s'élève à 15 074 955,75 euros, divisé en 20 099 941 actions de 0,75 euros de valeur nominale, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Depuis la dernière augmentation constatée le 15 septembre 2008, le Capital Social n'a pas connu de modification, et ce, jusqu'à la date d'établissement de ce document.

9.2.2 ACTIONS AUTO DÉTENUES

Le détail est communiqué au § Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

9.2.3 ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS ET VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni aucun plan d'Attribution Gratuite d'Actions en cours sur la Société ou les autres sociétés du Groupe.

9.2.4 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT DE LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Cf. § 9.1.8 « Programme de rachat d'actions en cours » du chapitre "Capital et actionnariat".

9.2.5 AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

À la date de clôture, il n'existe pas de délégation en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

9.3 POLITIQUE DE DIVIDENDES

En 2025, ACTIA Group proposera à ses actionnaires une distribution de dividendes de 0,12 € par action, en ligne avec les résultats consolidés du Groupe et conforme à sa politique sur les Capitaux Propres, décrite au § Note 15 : « Capitaux Propres » des notes annexes aux comptes consolidés. Il est également précisé que la politique de distribution de dividendes s'étend à l'ensemble des sociétés bénéficiaires du Groupe auxquelles est appliqué un pourcentage de distribution tenant compte des besoins en investissements autorisés des filiales, des contraintes légales et de la situation financière.

INFORMATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2025

10.1	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	295
10.2	PROJET DE RÉSOLUTIONS	296
10.2.1	Distributions antérieures de dividendes	302
10.2.2	Dividendes	302
10.2.3	Affectation du résultat	303

Le 27 mai 2025, nous réunirons les actionnaires, en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour notamment exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, présenter les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, statuer sur les comptes de cet exercice, sur l'affectation du résultat et sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.

10.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

A caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2024 – Dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2024 ;
3. Affectation du résultat et fixation du dividende ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code de Commerce – Approbation des nouvelles conventions conclues avec la société LP2C qui y sont mentionnées ;
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par l'article L225-38 du Code de Commerce – Approbation des autres nouvelles conventions qui y sont mentionnées ;
6. Renouvellement de la société BM&A aux fonctions de Commissaire Aux Comptes titulaire ;
7. Renouvellement de Madame Carole GARCIA en qualité d'administratrice ;
8. Renouvellement de Monsieur Frédéric THRUM en qualité d'administrateur ;
9. Renouvellement de Madame Véronique VEDRINE en qualité d'administratrice ;
10. Renouvellement de Madame Catherine CASAMATTA en qualité d'administratrice ;
11. Renouvellement de Monsieur Stanislas BAILLY en qualité d'administrateur ;
12. Rémunération des Administrateurs – Somme fixe annuelle à fixer aux membres du Conseil d'Administration ;
13. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de Commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;

A caractère extraordinaire

14. Modification de l'article 12.4 des statuts concernant notamment la consultation écrite des administrateurs et précisant les modalités de participation des administrateurs.

A caractère ordinaire :

15. Pouvoirs pour les formalités.

10.2 PROJET DE RÉSOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE :

⊙ PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2024 – Dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires Aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés faisant ressortir une perte de (552 725,43 €).

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global s'élevant à 2 641,72 € des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts. Le résultat de l'exercice étant déficitaire, ce montant ne donne pas lieu à un impôt correspondant.

⊙ DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires Aux Comptes sur l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes consolidés établis à cette date, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de l'exercice attribuable au Groupe de 13 931 671 €.

⊙ TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 suivante :

Origine	
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2024 :	(552 725,43 €)
Report à nouveau au 31.12.2024 :	21 018 022,21 €
Bénéfice distribuable	20 465 296,78 €
Que l'Assemblée Générale décide d'affecter :	
- Aux actionnaires, à titre de dividende, (soit un dividende de 0,12 € par action)	2 411 992,92 €
- Au poste « Autres réserves » disponibles, (qui sera ainsi porté de 0 € à 18 000 000,00 €)	18 000 000,00 €
- Le solde, au "Report à nouveau" (qui sera ainsi porté à 53 303,86 €)	53 303,86 €
TOTAL	20 465 296,78 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 52 385 575,93 €.

L'Assemblée Générale constate que le dividende brut revenant à chaque action est fixé à 0,12 €.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 11 septembre 2025.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 septembre 2025.

Il est précisé que dans le cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé que la Société a procédé aux distributions de dividendes et revenus suivantes au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende	Autres revenus distribués	
31.12.2023	2 411 992,92 € (*) Soit 0,12 € par action	-	-
31.12.2022	2 411 992,92 € (*) soit 0,12 € par action	-	-
31.12.2021	-	-	-

(*) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues, non versé et affecté au compte report à nouveau.

⊙ QUATRIEME RESOLUTION

Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code de Commerce – Approbation des nouvelles conventions conclues avec la société LP2C qui y sont mentionnées

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles conclues avec la société LP2C qui y sont mentionnées.

⊙ CINQUIEME RESOLUTION**Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions réglementées visées par l'article L225-38 du Code de Commerce – Approbation des autres nouvelles conventions qui y sont mentionnées**

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les autres conventions nouvelles conclues qui y sont mentionnées.

⊙ SIXIEME RESOLUTION**Renouvellement de la société BM&A aux fonctions de Commissaire Aux Comptes titulaire**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle la société BM&A, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, aux fonctions de Commissaire Aux Comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2031 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

La société BM&A a fait savoir par avance qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

⊙ SEPTIEME RESOLUTION**Renouvellement de Madame Carole GARCIA en qualité d'administratrice**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Carole GARCIA, en qualité d'administratrice, pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⊙ HUITIEME RESOLUTION**Renouvellement de Monsieur Frédéric THRUM en qualité d'administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Frédéric THRUM, en qualité d'administrateur, pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⊙ NEUVIEME RESOLUTION**Renouvellement de Madame Véronique VEDRINE en qualité d'administratrice**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Véronique VEDRINE, en qualité d'administratrice, pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⊙ DIXIEME RESOLUTION**Renouvellement de Madame Catherine CASAMATTA en qualité d'administratrice**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Catherine CASAMATTA, en qualité d'administratrice, pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⊙ ONZIEME RESOLUTION**Renouvellement de Monsieur Stanislas BAILLY en qualité d'administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Stanislas BAILLY, en qualité d'administrateur, pour une durée de six (6) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⊙ DOUZIEME RESOLUTION**Rémunération des Administrateurs – Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale décide de porter la somme fixe annuelle à allouer au Conseil d'Administration de quarante mille euros (40 000 €) à cent mille euros (100 000 €).

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

⊙ TREIZIEME RESOLUTION**Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de Commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L22-10-62 et suivants et L225-210 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 2 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 28 mai 2024 dans sa 7^{ème} résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTIA Group par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, étant précisé que le Conseil ne pourra sauf autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 8 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3 215 984 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

☉ QUATORZIEME RESOLUTION

Modification de l'article 12.4 des statuts concernant notamment la consultation écrite des administrateurs et précisant les modalités de participation des administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 12.4 des statuts de la Société, afin de tenir compte des dispositions des articles L225-37 et L22-10-3-1 du Code de Commerce, telles que modifiées par la loi n°2024-537.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide :

8. De modifier comme suit le troisième alinéa de l'article 12.4 des statuts concernant la consultation écrite :

Ancienne version	Nouvelle version
<p>[...]</p> <p>Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration prévues par la réglementation peuvent être prises par consultation écrite des Administrateurs.</p>	<p>A l'initiative du Président du Conseil, les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises par consultation écrite de ses membres. Dans ce cas, les administrateurs sont appelés, à la demande du Président du Conseil d'Administration, à se prononcer par tout moyen écrit, y compris par voie électronique, sur la ou les décisions qui leur ont été adressées et ce, dans les deux (2) jours ouvrés jours ouvrés suivant l'envoi de celle-ci. Tout administrateur dispose de deux (2) jours ouvrés à compter de cet envoi pour s'opposer au recours à la consultation écrite. En cas d'opposition, le Président en informe sans délai les autres administrateurs et convoque un Conseil d'Administration. A défaut d'avoir répondu par écrit au Président du Conseil à la consultation écrite dans le délai susvisé et conformément aux modalités prévues dans la demande, ils seront réputés absents et ne pas avoir participé à la décision. La décision ne peut être adoptée que si la moitié au moins des administrateurs a participé à la consultation écrite, et qu'à la majorité des membres participant à cette consultation.</p> <p>Le Président du Conseil est réputé présider la consultation écrite et a donc voix prépondérante en cas de partage des voix. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les autres modalités de la consultation écrite non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts.</p>

9. De mettre à jour la rédaction du 4^{ème} alinéa de l'article 12.4 des statuts afin de supprimer la référence à la visioconférence pour la remplacer par les « moyens de télécommunication (comprenant la visioconférence sous ce terme), et préciser les règles de participation, le reste de l'article demeurant inchangé :

Ancienne version

[...]

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Nouvelle version

[...]

Sauf disposition contraire du règlement intérieur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par un moyen de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Le règlement intérieur peut prévoir que certaines décisions ne peuvent pas être prises lors d'une réunion tenue dans ces conditions

A TITRE ORDINAIRE :☉ **QUINZIEME RESOLUTION****Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

10.2.1 DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices.

Au titre de l'exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction	
	Dividende par action*	Autres revenus distribués		
31.12.2023	2 411 992,92 € (*) Soit 0,12 € par action	-	-	-
31.12.2022	2 411 992,92 € (*) soit 0,12 € par action	-	-	-
31.12.2021	-	-	-	-

(*) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues, non versé et affecté au compte Report à Nouveau.

10.2.2 DIVIDENDES

En 2025, ACTIA Group proposera à ses actionnaires une distribution de dividendes de 0,12 € par action, en ligne avec les résultats consolidés du Groupe et conforme à sa politique sur les Capitaux Propres, décrite au § Note 15 : « Capitaux Propres » des notes annexes aux comptes consolidés. Si l'Assemblée l'agrée, le détachement du coupon interviendra le 11 septembre 2025 et le paiement des dividendes sera effectué le 15 septembre 2025.

Il est également précisé que la politique de distribution de dividendes s'étend à l'ensemble des sociétés bénéficiaires du Groupe auxquelles est appliqué un pourcentage de distribution tenant compte des besoins en investissements autorisés des filiales, des contraintes légales et de la situation financière.

10.2.3 AFFECTATION DU RÉSULTAT

En conformité avec la loi et nos statuts, lors de l'Assemblée Générale sera proposée l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Origine	
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2024 :	(552 725,43 €)
Report à nouveau au 31.12.2024 :	21 018 022,21 €
Bénéfice distribuable	20 465 296,78 €
AFFECTATION	
Que l'Assemblée Générale décide d'affecter :	
- Aux actionnaires, à titre de dividende, (soit un dividende de 0,12 € par action)	2 411 992,92 €
- Au poste « Autres réserves » disponibles, (qui sera ainsi porté de 0 € à 18 000 000,00 €)	18 000 000,00 €
- Le solde, au "Report à nouveau" (qui sera ainsi porté à 53 303,86 €)	53 303,86 €
TOTAL	20 465 296,78 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

11.1	INFORMATIONS JURIDIQUES CONCERNANT L'ÉMETTEUR	305
11.1.1	Raison sociale et nom commercial	305
11.1.2	Lieu, numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique	305
11.1.3	Date de constitution et durée de vie	305
11.1.4	Siège Social et forme juridique	305
11.2	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	306
11.3	GLOSSAIRE	307
11.4	TABLES DE CONCORDANCES	309
11.4.1	Table de concordance avec le Rapport de gestion d'entreprise	309
11.4.2	Table de concordance avec le Rapport sur le gouvernement d'entreprise	310
11.4.3	Table de concordance avec le Rapport Annuel	310

11.1 INFORMATIONS JURIDIQUES CONCERNANT L'ÉMETTEUR

11.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

Raison Sociale : ACTIA Group

11.1.2 LIEU, NUMÉRO D'ENREGISTREMENT, IDENTIFIANT D'ENTITÉ JURIDIQUE

L'émetteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le n° 542 080 791.

Le code NAF d'ACTIA Group est le 6420Z et correspond aux activités de société holding.

Le numéro LEI est 969500UPP3G1EYL1UI19.

11.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

Article 5 des statuts

« La Société a été constituée le 27 septembre 1907.

La durée de la Société, initialement fixée à cinquante années, à compter du 27 septembre 1907, jour de sa constitution, a, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 1956, été prorogée pour une durée de 99 ans, à compter du 27 septembre 1957, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. »

11.1.4 SIÈGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE

Siège Social : 5, rue Jorge Semprun – TOULOUSE (31400)

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration

Capital Social : 15 074 955,75 €

Législation régissant les activités de l'émetteur : législation française

Pays d'origine : France

Adresse postale : 5 rue Jorge Semprun - BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 4

Téléphone et site web : +33 (0)5.61.17.61.98 / www.actia.com

11.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au Siège Social de la Société :
5, rue Jorge Semprun – BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 4 ou sur son site Internet : www.actia.com.

Pour nous contacter



ACTIA Group

Société Anonyme au Capital de 15 074 955, 75 €

Immatriculée au RCS TOULOUSE : 542 080 791 – APE : 6420Z

5, rue Jorge Semprun

BP 74215

31432 TOULOUSE Cedex 4

Tél. : +33 (0)5.61.17.61.98

Informations actionnaires :

Par email : contact.investisseurs@actia.fr

Notre site Internet :

www.actia.com

11.3 GLOSSAIRE

Pour faciliter la compréhension du lecteur, les principaux termes techniques et autres acronymes sont définis ci-après :

- ⊙ **Aftermarket** : terme anglais désignant le secteur de l'après-vente. Dans le domaine de l'industrie des véhicules, on distingue le marché de la 1^{ère} monte qui regroupe les équipements qui interviennent dans la fabrication initiale du véhicule et le marché de l'après-vente qui regroupe des activités de post-équipements, de maintenance et de réparation des véhicules.
- ⊙ **Architecture électronique** : organisation des composants électroniques et logiciels d'un système embarqué, définissant leur rôle et leurs interactions.
- ⊙ **Calculateurs de haute performance (High Performance Computing pour HPC)** : les calculateurs de haute performance sont des systèmes informatiques capables de traiter d'énormes volumes de données à des vitesses très élevées, bien au-delà des capacités des ordinateurs classiques. Dans le secteur automobile, ils permettent de gérer en temps réel des fonctions complexes comme l'assistance à la conduite, la connectivité ou les systèmes intelligents embarqués.
- ⊙ **5G** : la 5G est la cinquième génération de réseau mobile, offrant des vitesses de connexion nettement supérieures à la 4G, une latence très faible et une capacité accrue pour connecter un grand nombre d'appareils simultanément. Elle permet notamment le développement de technologies comme les véhicules autonomes, la réalité augmentée et l'Internet des objets (IoT).
- ⊙ **Composants d'électroniques de puissance** : les composants électroniques de puissance sont des dispositifs conçus pour contrôler et convertir l'énergie électrique à des niveaux élevés de tension et de courant. Ils sont essentiels dans les systèmes comme les moteurs électriques, les onduleurs, ou les alimentations, où efficacité et gestion thermique sont primordiales.
- ⊙ **DGA** : acronyme pour Direction Générale de l'Armement. C'est une direction du ministère de la Défense française, qui a pour mission de concevoir, d'acheter et d'évaluer tous les systèmes d'armes destinés aux forces de l'armée française.
- ⊙ **DMS (Distribution Management System)** : système de gestion de la distribution électrique, optimisant la surveillance, la commande et la fiabilité du réseau.
- ⊙ **Electre** : projet de qualification de postes automates numériques mené par RTE (voir « RTE »).
- ⊙ **ETI** : une Entreprise de Taille Intermédiaire est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.
- ⊙ **Gearing** : Dettes nettes / Fonds propres.
- ⊙ **Lean** : ce terme anglais désigne une théorie de gestion développée au Japon notamment par Toyota dont l'objectif est de réduire les gaspillages par une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de l'organisation. Littéralement « Lean » signifie « maigre ».
- ⊙ **Levier** : Dettes nettes / EBITDA.
- ⊙ **MCO** : acronyme pour Maintien en Condition Opérationnelle. Le MCO est un ensemble de procédés permettant de garantir le fonctionnement d'un système dans le temps. Dans le cas des systèmes électroniques, ces procédés couvrent le redesign éventuel de cartes, leur réparation, le stockage de composants, ...
- ⊙ **NewSpace** : nouvelle économie du spatial portée par des acteurs privés innovants, visant à démocratiser et accélérer l'accès à l'espace.
- ⊙ **OEMs (Original Equipment Manufacturers)** : constructeurs produisant des équipements ou véhicules complets intégrant des composants de divers fournisseurs.
- ⊙ **OTAN** : acronyme pour Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Fondée le 4 avril 1944, c'est une organisation politico-militaire réunissant 28 pays membres (Europe et Amérique du Nord) et dont l'objectif est la sauvegarde de la liberté et de la sécurité de tous ses membres.
- ⊙ **Over the Air (OTA)** : technologie permettant de mettre à jour ou configurer un système à distance via une connexion sans fil. Très utilisée dans l'automobile et les objets connectés.
- ⊙ **PEE** : Plan d'Épargne Entreprise, désignant un système collectif d'épargne qui permet aux salariés (et aux dirigeants dans les petites entreprises) d'acquérir des valeurs mobilières avec l'aide de l'entreprise.
- ⊙ **PCCN** : acronyme pour Poste Contrôle Commande Numérique. Il est utilisé par Enedis et il définit un nouveau palier technique (palier PCCN) qui équipe tous les ouvrages neufs et remplace les matériels anciens nécessitant un Maintien en Condition Opérationnelle trop coûteux.
- ⊙ **Postes asservis RTU (Remote Terminal Units)** : postes électriques équipés d'unités de contrôle à distance permettant leur surveillance et pilotage automatisé.
- ⊙ **Postes sources HTB/HTA/BT** : infrastructures électriques assurant la transformation de l'électricité entre les hautes (HTB), moyennes (HTA) et basses tensions (BT).

- ⊙ **RTE** : gestionnaire du réseau de transport d'électricité français ayant pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension en étant garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique).
- ⊙ **SCADA** : Sigle anglais (Supervisory Control And Data Acquisition) qui désigne un système de contrôle et d'acquisition de données en temps réel à savoir un système de télégestion à grande échelle permettant de traiter en temps réel un grand nombre de télémessures et de contrôler à distance des installations techniques.
- ⊙ **SDV** : le SDV (Software Defined Vehicle) est un véhicule dont les principales fonctions sont définies et contrôlées par des logiciels, permettant des mises à jour à distance et une évolution continue de ses performances. Cette approche transforme les véhicules en une plateforme numérique, favorisant l'innovation rapide, la personnalisation et l'intégration de services connectés.
- ⊙ **SMARTGRID** : terme anglais désignant un réseau de distribution d'électricité intelligent dont le pilotage informatique à distance permet l'optimisation de la performance énergétique.
- ⊙ **Systèmes (électroniques) embarqués** : terme générique désignant des ensembles électroniques à bord des véhicules. Ces systèmes se localisent majoritairement au niveau du châssis mais communiquent avec des éléments de la cabine notamment des afficheurs.
- ⊙ **Taxonomie verte** : désigne une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités "vertes".
- ⊙ **Télématique** : étymologiquement technologie associant les télécommunications et l'informatique. Dans les domaines d'activités d'ACTIA, la télématique désigne la connectivité des véhicules et regroupe non seulement des boîtiers de communication embarqués capables de transmettre des données mais aussi les services utilisateurs permis par l'exploitation de ces données : géolocalisation, gestion des flottes de véhicules, suivi de la consommation de carburant, maintenance, ...

11.4 TABLES DE CONCORDANCES

11.4.1 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION D'ENTREPRISE

<i>Éléments du Rapport de gestion</i>	<i>Sections du Rapport ACTIA</i>
Comptes consolidés	7.2 Comptes consolidés
Comptes sociaux - Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	7.3 Comptes sociaux
Affectation du bénéfice distribuable de l'exercice	10.2 Projet de résolutions (3 ^{ème} résolution)
Activité en matière de recherche et développement	3.4 Recherche & Développement de haute technologie
Conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité de la Société	6 Développement durable
Tableau des cinq derniers exercices	7.4.3 Tableau des résultats financiers des 5 dernières années
Répartition du capital social	9.1.1 Répartition du Capital Social et des droits de vote
Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur le titre	9.1.7 Transactions effectuées sur les titres de la Société
Franchissements de seuils déclarés	9.1.1 Répartition du Capital Social et des droits de vote
Options de souscription d'actions	9.2.3 Actions gratuites, stock-options et Valeurs mobilières converties, échangeables ou assorties de bons de souscription
Attribution d'actions gratuites	9.2.3 Actions gratuites, stock-options et Valeurs mobilières converties, échangeables ou assorties de bons de souscription
Conventions visées à l'article L.225-38 Code de Commerce	8.3.2 Nature et montant des conventions règlementées réalisées par l'émetteur
Actionnariat des salariés de la Société	9.1.11 Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice
Évolution prévisible - Perspectives d'avenir	1.3 Évènements importants depuis la clôture
Analyse des risques	5 Facteurs de risques
Actions autodétenues	9.1.6 Actions propres détenues par la Société
Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs	7.4.1 Décomposition des dettes fournisseurs
Informations relatives aux délais de paiement clients	7.4.2 Décomposition des créances clients
Présentation du projet de texte des résolutions	10.2 Projet de résolutions
Contrôle des Commissaires aux Comptes	8.3.4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées
	7.2.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
	7.3.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

11.4.2 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<i>Éléments du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise</i>	<i>Sections du Rapport ACTIA</i>
Composition des organes de direction	8.1.2 Composition du conseil et de la direction générale
Fonctionnement des organes	8.1.4 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration
Rémunération des dirigeants	8.2 Rémunérations des mandataires
Contrôle interne et gestion des risques	5 Facteurs de risques
Conventions réglementées	8.3 Opérations avec les parties liées
Structure et droits des actionnaires	9.1.1 Répartition du Capital Social et des droits de vote
Engagements en matière de diversité et parité	6.4.3.3 Travail sur la diversité et l'inclusion

11.4.3 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT ANNUEL

<i>Éléments du Rapport annuel</i>	<i>Sections du Rapport ACTIA</i>
Comptes sociaux	7.3 Comptes sociaux
Comptes consolidés	7.2 Comptes consolidés
Rapport de gestion	11.4.1 Table de concordance avec le Rapport de gestion d'entreprise
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	7.4.1 Décomposition des dettes fournisseurs & 7.4.2 Décomposition des créances clients
Résultats des 5 derniers exercices	7.4.3 Tableau des résultats financiers des 5 dernières années
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	11.4.2 Table de concordance avec le Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	7.3.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	7.2.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/



Pour toute demande d'information :
ACTIA Group
5 Rue Jorge Semprun - BP 74215 - 31432 Toulouse cedex 4
05 61 17 61 98